

**BIEN-
VIVRE**
par

**L'ALI-
MEN-
TATION**
végétale

Document de référence 2012-2013



The Bonduelle logo, featuring a stylized green 'B' with a yellow and orange arc above it, followed by the word 'Bonduelle' in a green, cursive font.

1	<p>LE GROUPE BONDUELLE 3</p> <p>1.1 Chiffres clés du Groupe Bonduelle RFA 4</p> <p>1.2 Message de la Direction générale 6</p> <p>1.3 Stratégie et politiques d'entreprise 8</p> <p>1.4 Marché mondial des légumes 10</p> <p>1.5 Bonduelle dans le monde 12</p> <p>1.6 Organisation du groupe 14</p> <p>1.7 Nos activités RFA 15</p>
2	<p>RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE RFA 19</p> <p>2.1 Introduction 20</p> <p>2.2 Démarche et engagements RSE 22</p> <p>2.3 Engagements environnementaux 36</p> <p>2.4 Engagements sociaux et sociétaux 57</p> <p>2.5 Responsabilité auprès des consommateurs 71</p> <p>2.6 Pilotage du <i>reporting</i> RSE : note méthodologique 78</p> <p>2.7 Glossaire et acronymes 93</p>
3	<p>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE 95</p> <p>3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle 96</p> <p>3.2 Informations concernant les mandataires sociaux 99</p> <p>3.3 Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance 102</p> <p>3.4 Rapport du Conseil de Surveillance 106</p> <p>3.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance RFA 107</p> <p>3.6 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance RFA 112</p>
4	<p>COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE RFA 113</p> <p>4.1 Activités et résultats 114</p> <p>4.2 Facteurs de risques 120</p>
5	<p>COMPTES CONSOLIDÉS RFA 125</p> <p>5.1 Compte de résultat consolidé 126</p> <p>5.2 Bilan consolidé 127</p> <p>5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé 128</p> <p>5.4 Variation des capitaux propres consolidés 129</p> <p>5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels 130</p> <p>5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 178</p>
6	<p>COMPTES SOCIAUX RFA 181</p> <p>6.1 Compte de résultat 182</p> <p>6.2 Bilan 183</p> <p>6.3 Tableau de flux de trésorerie 184</p> <p>6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels 185</p> <p>6.5 Renseignements concernant les filiales et participations 203</p> <p>6.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices 204</p> <p>6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 205</p> <p>6.8 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 207</p>
7	<p>INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 209</p> <p>7.1 Renseignement concernant le capital RFA 210</p> <p>7.2 Actionnariat RFA 220</p> <p>7.3 Action Bonduelle et dividendes 222</p> <p>7.4 Descriptif du programme de rachat d'actions 223</p> <p>7.5 Renseignements de caractère général concernant la société RFA 225</p>
8	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 233</p> <p>8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel RFA 234</p> <p>8.2 Contrôleurs légaux 235</p> <p>8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public 236</p> <p>8.4 Tables de concordance 237</p>

Document de référence

2012-2013

Incluant le Rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 22 octobre 2013, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1

Le Groupe Bonduelle

1.1	Chiffres clés du Groupe Bonduelle <small>RFA</small>	4	1.4	Marché mondial des légumes	10
1.1.1	Chiffres clés 2012-2013	4	1.4.1	Tendances	10
1.1.2	Répartition du chiffre d'affaires 2012-2013	4	1.4.2	Structure	11
1.2	Message de la Direction générale	6	1.5	Bonduelle dans le monde	12
1.3	Stratégie et politiques d'entreprise	8	1.6	Organisation du groupe	14
1.3.1	Priorité au long terme	8	1.7	Nos activités <small>RFA</small>	15
1.3.2	Croissance	8	1.7.1	L'année en revue	15
1.3.3	Sécurité alimentaire	8	1.7.2	Retour sur les dernières acquisitions	15
1.3.4	Respect de l'environnement	8	1.7.3	L'organisation managériale du groupe évoluée	16
1.3.5	Rentabilité	8	1.7.4	Des opérations de financement remarquables	16
1.3.6	Politique de marque	8	1.7.5	Une entreprise responsable	16
1.3.7	Innovation	9	1.7.6	Développer les marques	17
1.3.8	Implication agro-industrielle	9	1.7.7	Pour toujours plus de saveurs	17
1.3.9	International	9	1.7.8	En bref	17
1.3.10	Développement personnel	9			

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

1.1 Chiffres clés du Groupe Bonduelle

1.1.1 Chiffres clés 2012-2013

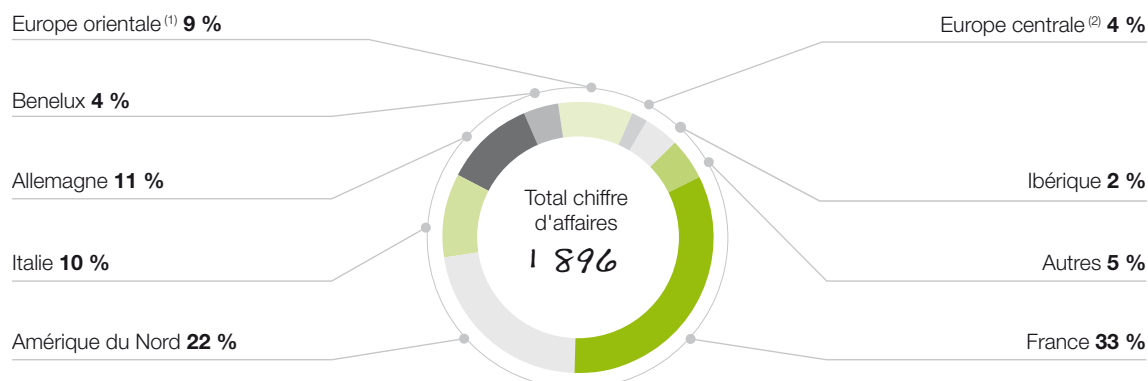
(en millions d'euros)	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2013
Résultat opérationnel courant	81	101	106
REBITDA *	151	173	181
Gearing (en %)	102 %	121 %	115 % **
Chiffre d'affaires	1 726	1 767	1 896
Résultat net	31	48	52
Progression du chiffre d'affaires en change courant	10,7 %	2,4 %	7,3 %
Investissements industriels	81	77	80

* REBITDA (Recurring earnings before interest, taxes, depreciation and amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

** 102 % retraité de l'autocontrôle.

1.1.2 Répartition du chiffre d'affaires 2012-2013 (en millions d'euros)

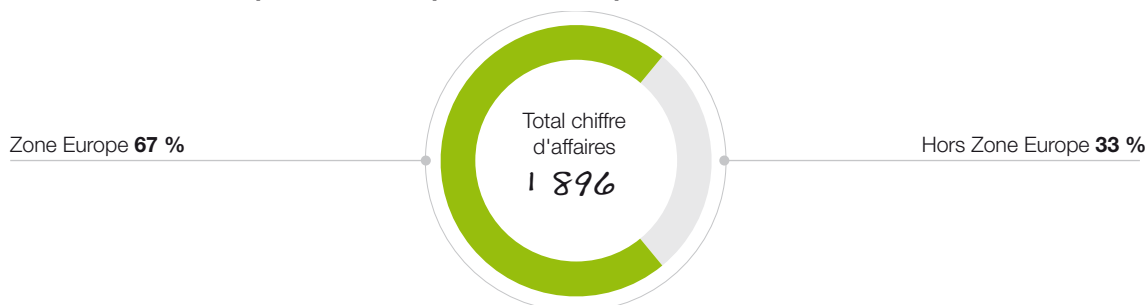
■ Chiffre d'affaires par zones géographiques



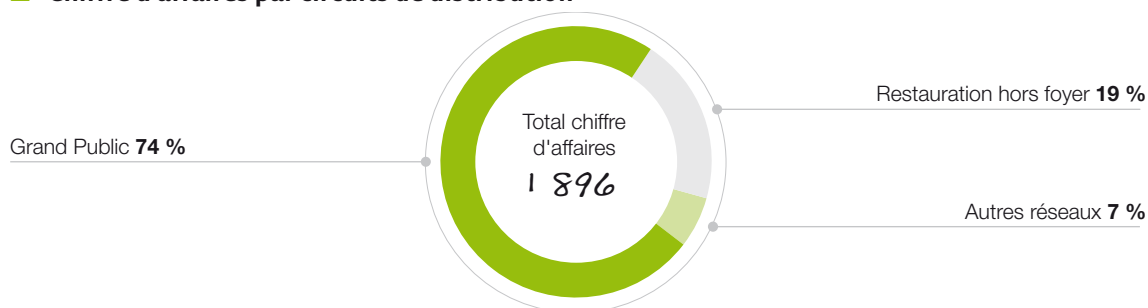
(1) Russie + autres pays de la Communauté des états indépendants (CEI).

(2) Ex-pays de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

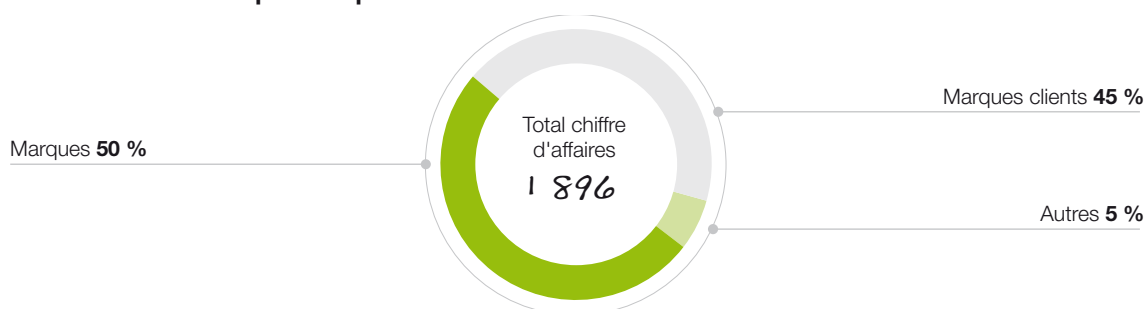
■ Chiffre d'affaires par zones Europe et Hors Europe



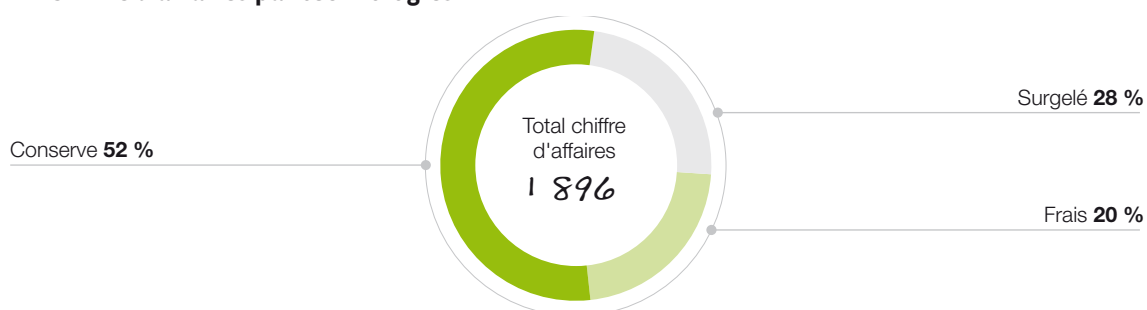
■ Chiffre d'affaires par circuits de distribution



■ Chiffre d'affaires par marques



■ Chiffre d'affaires par technologies



1.2 Message de la Direction générale

Après l'année 2011-2012 qui avait été marquée par le redressement de la rentabilité (+ 42 % de rentabilité opérationnelle), l'année 2012-2013 aura vu le groupe renouer avec une croissance forte du chiffre d'affaires (+ 7,3 %, soit + 130 millions d'euros), principalement hors Europe.



Christophe Bonduelle
Président

Croissance interne

La croissance interne (+ 1,9 %) a été inégalement répartie. Elle s'est avérée légèrement négative en Europe (- 0,8 %), traduisant une ambiance de consommation très déprimée, en particulier en Europe du Sud et en Europe centrale, et en restauration hors domicile. Dans ce contexte, cette stabilité est donc une performance. D'autant plus quand on observe que les marques du groupe se sont très bien tenues en parts de marché, alimentées notamment par des innovations réussies (gammes vapeur en conserve et surgelé Bonduelle, gamme Cassegrain...).

Croissance externe

Le printemps 2012 avait permis au groupe de saisir trois opportunités stratégiques qui ont dopé la croissance en 2012-2013 :

HONGRIE ET RUSSIE

Le groupe était arrivé à saturation de ses outils à l'Est, tant en pois qu'en maïs, et projetait la construction d'une usine en Ukraine. Ce projet, lourd et risqué, a pu être opportunément remplacé par l'acquisition des actifs industriels de Kelet en Hongrie et agro-industriels de Cecab-d'Aucy en Russie (ainsi que la marque Globus dans la CEI). Ces acquisitions ont permis d'alimenter de façon très compétitive nos croissances en pois et maïs à l'Est.

USA

De la même façon, l'opportunité s'est présentée de nous établir industriellement aux USA par l'acquisition des usines de surgelé d'Allens et de prendre le relais de nos usines canadiennes saturées, tout en sécurisant nos ventes aux USA par couverture naturelle des changes entre les dollars canadien et américain. Cette acquisition positionne désormais le groupe comme le leader nord-américain des légumes surgelés à marque distributeur.

Les éléments suivants sont à souligner :

- ces opérations, additionnées à une croissance interne forte en particulier au Brésil et en CEI, ont permis de faire évoluer très sensiblement notre portefeuille géographique : le hors Europe représente désormais plus d'un tiers de nos ventes ;
- ces acquisitions ont été refinancées de façon très satisfaisante (octroi d'un *Revolving Credit Facility* de 300 millions d'euros de la part d'un pool bancaire historique élargi) et innovante (premier placement privé obligataire européen de 145 millions d'euros) ;
- l'intégration opérationnelle de ces acquisitions s'est remarquablement déroulée avec des synergies et des améliorations de coûts dès la campagne 2012.

*"2012-2013 est
une année
de forte
croissance."*

Rentabilité

Même si la rentabilité obtenue est légèrement inférieure à nos attentes, handicapée en particulier par le climat de consommation européen plus dégradé que prévu, le résultat opérationnel courant de 105,6 millions d'euros représente néanmoins un record historique pour le groupe, et le résultat net part du groupe est en progression de 11,5 %. Cette performance est d'autant plus satisfaisante que l'inflation des matières consommables (matières agricoles, emballages, énergie...) a été très forte.

Vision 2025

Ces résultats et la nouvelle géographie du groupe lui ont permis d'entreprendre une grande réflexion à long terme baptisée *VegeGo!*, dans une démarche associant largement l'encadrement.

Si l'ambition à l'horizon 2025 a pu être définie de façon partagée : « Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », des réalisations concrètes ont d'ores et déjà été effectuées.

Ainsi l'organisation par filiales métiers devenue trop complexe à l'approche des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires a été remplacée par une organisation plus décentralisée en 4 business units très indépendantes les unes des autres : 2 en Europe (longue conservation et frais) et 2 hors Europe (Amériques et reste du monde).

Cette nouvelle organisation devenue opérationnelle au 1^{er} juillet 2013, conjuguée à la tendance de croissance et au niveau de

rentabilité atteint, est très prometteuse pour aborder les années qui viennent.

De la même façon, l'accélération des actions du groupe dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale a permis des progrès spectaculaires en matière de sécurité au travail ou d'impact sur l'environnement notamment. En la matière, l'excellente notation B+ obtenue auprès du *Global Reporting Initiative* est une reconnaissance très encourageante. L'ensemble de ces acquis permet d'aborder l'avenir avec une grande confiance.

1.3 Stratégie et politiques d'entreprise

Le Groupe Bonduelle fonde sa stratégie sur les trois objectifs fondamentaux définis par l'actionnaire familial : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs. Cette stratégie nourrit le programme VegeGo! visant à faire du groupe « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

1.3.1 Priorité au long terme

Leader mondial du légume prêt à l'emploi, Bonduelle n'a jamais sacrifié l'avenir aux exigences du court terme. Dans la continuité de cette approche qui caractérise l'entreprise depuis sa création en 1853, Bonduelle a décidé, en 2011, d'entrer dans une nouvelle phase de développement et de définir la vision du groupe en 2025. Cette réflexion, menée avec le top management et les actionnaires familiaux, a abouti fin 2012 au lancement du programme VegeGo! 22 chantiers de transformation ont été lancés afin de faire évoluer les pratiques du groupe sur des sujets tels que l'éco-conception des produits, la sécurité au travail, la participation à la vie locale des implantations, l'accompagnement des collaborateurs dans leur évolution. Ce projet fédérateur s'accompagne d'une ambition clairement définie – « Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale » – qui guide le développement du Groupe Bonduelle à long terme.

1.3.2 Croissance

Pour assurer la croissance régulière de son chiffre d'affaires, Bonduelle s'appuie sur sa dynamique commerciale combinée à une politique d'acquisitions raisonnée lui permettant de diversifier ses implantations géographiques. La pertinence de cette stratégie s'est vérifiée en 2012-2013 avec une croissance totale de 7,3 % – contre 2,4 % durant l'exercice précédent –, dont 1,9 % de croissance organique.

1.3.3 Sécurité alimentaire

Essentielle à la satisfaction des clients, à la réputation mondiale du groupe et à la pérennité de ses activités, la sécurité alimentaire des gammes Bonduelle fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue. En 2012-2013, près de 49 000 analyses ont été réalisées sur des produits de conserve et 18 000 sur des surgelés et produits frais ou traiteur. Face à la problématique liée à l'usage de la viande de cheval au lieu de la viande de bœuf – qui ne concernait nullement Bonduelle –, le groupe a décidé de mettre en place un système de tests et de contrôles ADN sur les recettes incluant des ajouts carnés. Ces tests n'ont révélé aucune anomalie. Cet épisode à caractère juridique (tromperie sur la marchandise) a donné au groupe l'occasion de démontrer la qualité de sa chaîne de production reposant sur des partenaires fiables et régulièrement audités.

1.3.4 Respect de l'environnement

Les enjeux environnementaux du Groupe Bonduelle sont multiples : limiter le prélèvement des ressources naturelles non renouvelables, maîtriser les rejets en milieu naturel, réduire son impact global sur l'environnement – et en particulier sur le réchauffement climatique –, prendre en compte l'impact global de ses activités sur la société : consommateurs, riverains, salariés... Pour atteindre ces objectifs, le groupe innove dans le domaine agricole avec pour exemples le déploiement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, l'amélioration de la performance énergétique de ses usines grâce à un travail en réseau entre ses sites, ses business units et ses services centraux et la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en mettant en place des solutions innovantes (cogénération, transport maritime...).

1.3.5 Rentabilité

En hausse de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent, la rentabilité opérationnelle du groupe a atteint en 2012-2013 un niveau historique en valeur absolue. Cette performance, d'autant plus remarquable que l'inflation des matières premières a été très forte, résulte notamment d'une progression de la rentabilité et de la marge opérationnelle en Europe, grâce aux bonnes performances des produits aux marques Bonduelle et Cassegrain, d'une activité très dynamique hors Europe et d'une stricte maîtrise des coûts industriels, commerciaux et administratifs du groupe.

1.3.6 Politique de marque

Pour nourrir son ambition – « Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale » –, le groupe s'appuie sur un portefeuille de marques reconnues. Un positionnement international a été défini en 2013 afin de créer une identité forte et commune à celles-ci : « Bonduelle votre source d'inspiration pour cuisiner et consommer avec plaisir des légumes tous les jours ». Ce positionnement, issu des travaux de l'ensemble des équipes marketing du groupe privilégie l'aspect bien vivre des produits (santé, valeurs nutritionnelles, plaisir gustatif...) et réaffirme la volonté de Bonduelle de se développer sous toutes ses marques, dans tous les circuits et toutes les technologies.

1.3.7 Innovation

Au service des clients, Bonduelle innove constamment pour proposer des produits adaptés aux attentes spécifiques des marchés, sur lesquels il est présent, et des différentes catégories de consommateurs. Cette approche apporte une valeur ajoutée différenciante d'autant plus importante dans un contexte de concurrence accrue. 2012-2013 a ainsi été marquée par la poursuite du déploiement du procédé vapeur en conserve à l'international, le lancement d'une nouvelle offre de boîtes grand format sous vide à destination des professionnels de la restauration hors foyer en Europe, le développement – en Allemagne – d'un conditionnement métallique innovant, beaucoup plus léger et nécessitant 15 % de moins de métal, la mise sur le marché de la gamme premium « Fusion » en Russie...

1.3.8 Implication agro-industrielle

Convaincu que l'agriculture de demain doit être encore plus respectueuse de l'environnement, Bonduelle multiplie les initiatives destinées à partager les expériences et à promouvoir les meilleures pratiques auprès de l'ensemble de la filière. En 2012-2013, le groupe a lancé en Russie un protocole d'essais de techniques de culture simplifiées, le *Strip till*, privilégiant la conservation du couvert végétal issu de la culture précédente et permettant d'éviter l'érosion de la terre, de limiter le passage des outils et d'améliorer la qualité des sols. Autre illustration de cet engagement durable : l'instauration et l'animation, en Picardie, d'un réseau d'une quarantaine d'agriculteurs déjà engagés dans les techniques de culture sans labour...

1.3.9 International

En 2012, Bonduelle a procédé à trois acquisitions prometteuses, renforçant sa présence en Russie et en Hongrie et lui permettant de s'établir industriellement aux États-Unis. Le renforcement de la dimension internationale du groupe l'a conduit, fin 2012, à faire évoluer son organisation afin de l'adapter à sa nouvelle géographie et à ses projets de développement. Le Groupe Bonduelle est désormais organisé autour de deux pôles – zone Europe et zone hors Europe – et de quatre business units : Bonduelle Europe Long Life regroupe l'ensemble des activités du groupe dans les légumes en conserve et les légumes surgelés en Europe ; Bonduelle Fresh Europe rassemble toutes les activités de légumes frais élaborés en Europe ; Bonduelle Americas concentre les activités de légumes en conserve et de légumes surgelés en Amérique du Nord et du Sud ; Bonduelle Development regroupe les activités et le développement du groupe dans le reste du monde et en particulier en Europe orientale.

1.3.10 Développement personnel

En cohérence avec ses valeurs – intégrité, confiance, simplicité, excellence, ouverture, équité et souci de l'Homme – Bonduelle a toujours placé les femmes et les hommes au cœur de son projet d'entreprise. Cette politique a été réaffirmée par le lancement de VegeGo! et par la méthode choisie pour animer ce projet de vision de l'entreprise à 2025, en co-design avec l'encadrement. Au final VegeGo! illustre notamment la détermination du groupe à aller encore plus loin dans ses actions en termes d'égalité des chances et de diversité, de mobilité interne et de sécurité en visant notamment le 0 accident avec arrêt de travail. La stratégie du Groupe Bonduelle donnant la priorité au long terme et à la croissance, la diversité des métiers, la dimension internationale et la collaboration en réseau sont autant de facteurs favorables à l'épanouissement personnel, volonté majeure du groupe.

1.4 Marché mondial des légumes

L'estimation réelle de la consommation de légumes à travers le monde est difficile à établir. Cependant, dans toutes les zones étudiées, les produits combinant le mieux praticité et goût préservé connaissent les plus fortes progressions. Les consommateurs plébiscitent les légumes prêts à l'emploi, en phase avec l'évolution de leurs modes de vie.

1.4.1 Tendances

La praticité d'utilisation constitue un argument majeur pour séduire les consommateurs. En quelques décennies, l'allongement des temps de transport, l'évolution du travail des femmes, l'augmentation du temps consacré aux loisirs et les nouvelles technologies facilitant

le quotidien ont modifié en profondeur les habitudes alimentaires. Le temps passé à la préparation des repas quotidiens a diminué et de nouveaux styles de consommation sont apparus comme le nomadisme alimentaire. Les légumes prêts à l'emploi accompagnent ces évolutions par leur praticité et leurs qualités gustatives et nutritionnelles optimales, issues d'un effort constant d'innovation.

■ Poids du marché des légumes dans l'alimentaire en valeur *

Europe centrale et orientale	Europe occidentale	Amérique du Nord
5,5 %	5,7 %	7,3 %

Selon un rapport de Rabobank **, malgré les campagnes de promotion mises en place par les gouvernements, la consommation de fruits et légumes frais continue de baisser aux États-Unis et en Europe de l'Ouest. La baisse du pouvoir d'achat, la perception de prix élevés et la concurrence des légumes prêts à l'emploi sont à l'origine de cette baisse selon les analystes.

Le rapport montre que les consommateurs sont tout à fait disposés à consommer des fruits et légumes frais mais qu'ils se laissent séduire par les produits transformés, plus pratiques au moment du passage à l'acte.

■ Évolution moyenne annuelle de la consommation de légumes par habitant en volume sur trois technologies entre 2007 et 2012 *

Pays	Frais brut	Surgelé	Frais 4 ^e gamme
Canada	- 1,1 %	2 %	- 1,2 %
France	- 1,3 %	1,3 %	1,3 %
Allemagne	- 0,3 %	2,3 %	0,3 %
Italie	- 2 %	4 %	0,8 %
Pologne	- 1,6 %	0,2 %	1,6 %
Hongrie	0,4 %	2,5 %	0,1 %

* Source : Food For Thought 2013.

** Source : https://www.rabobank.com/en/press/search/2013/20130704_Rabobank_Fruit_Vegetable_consumption_falls_despite_government_efforts_to_promote_health.html. Auteur : Koos Verheul/Rabobank – juillet 2013.

1.4.2 Structure

Le marché des légumes se divise en quatre catégories :

- le légume frais brut, vendu directement sans étape d'élaboration, puis le légume prêt à l'emploi, décomposé ainsi :
- le légume appertisé (en conserve, bocal...);
- le légume surgelé ;

- et le légume frais. Il est soit prêt à l'emploi (salade en sachet nommée 4° gamme), soit prêt à consommer (salade traiteur assaisonnée).

La part de la catégorie légume frais brut reste majoritaire dans le monde, ce qui laisse au légume prêt à l'emploi un formidable réservoir de croissance.

■ Part de marché de chaque catégorie en valeur *

	Europe centrale et orientale	Europe occidentale	Amérique du Nord
Légume frais brut	87 %	76 %	77 %
Légume frais prêt à l'emploi	1 %	5 %	4 %
Légume appertisé	7 %	9 %	8 %
Légume surgelé	5 %	10 %	11 %
Marché total (en milliards d'euros)	10,3	67,7	130,4

Hormis la classification par technologie, le marché du légume est structuré selon deux circuits de distribution. Le marché de la grande consommation correspond à la vente de légumes directement aux consommateurs au travers des surfaces de distribution. Vient ensuite le marché de la restauration hors domicile, incluant toutes les prestations commerciales avec le monde de la restauration et des services alimentaires hors foyer. Dans ce secteur où les professionnels attendent des produits une qualité constante et des prix compétitifs, le marché du légume prêt à l'emploi affiche des niveaux comparables à ceux du légume frais.

■ Marché des légumes pour la restauration hors domicile par technologie en valeur en 2012 *

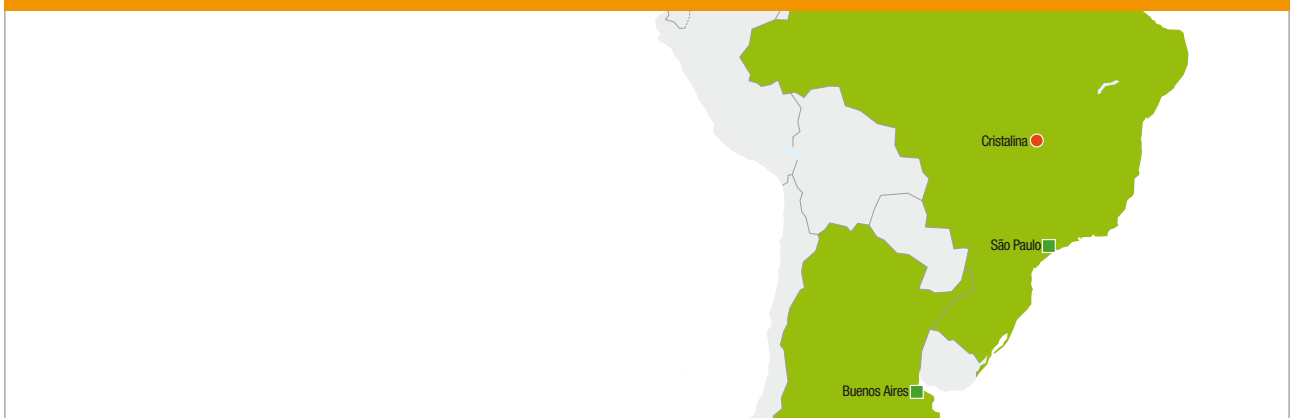
(en millions d'euros)	Frais brut	Légumes frais, surgelés et appertisés prêts à l'emploi
Canada	712	770
France	1 074	780
Allemagne	425	821
Italie	1 034	605
Pologne	604	83
Hongrie	68	13

* Source : Food For Thought 2013.

1.5 Bonduelle dans le monde



“ Bonduelle offre une gamme complète de produits aux marques nationales et marques clients adaptée aux spécificités de chaque zone géographique. Doté d'un savoir-faire agro-industriel unique, Bonduelle installe ses zones de production au plus près de ses clients. ”





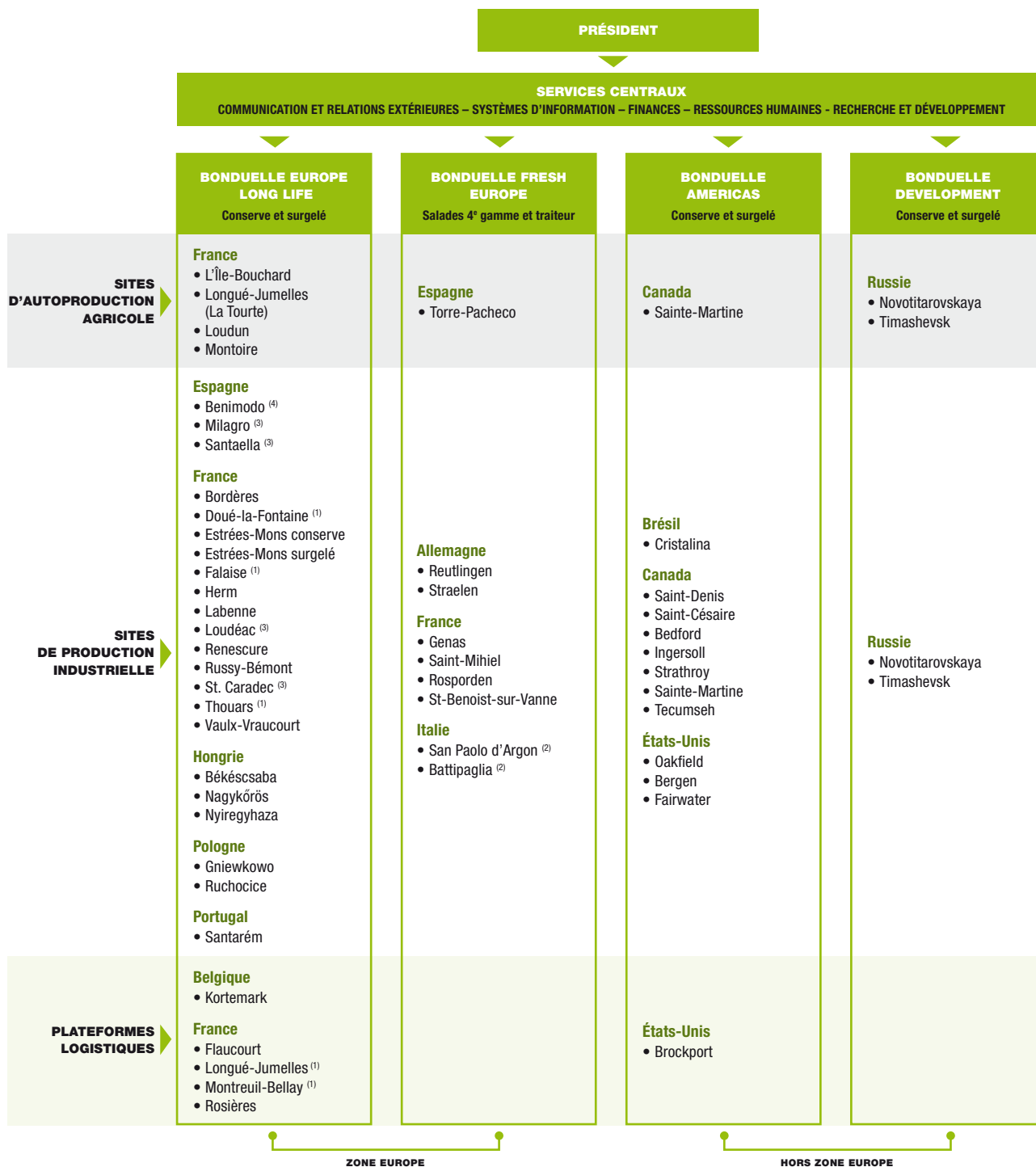
(1) En association au sein de la coopérative France Champignon.

(2) En partenariat avec OP OASI.

(3) Joint-venture Gelagri (35,5 %).

(4) Joint-venture UCR (50 %).

1.6 Organisation du groupe



(1) En association au sein de la coopérative France Champignon

(2) En partenariat avec OP OASI

(3) Joint-venture Gelagri (35,5 %)

(4) Joint-venture UCR (50 %)

1.7 Nos activités

1.7.1 L'année en revue

L'année 2012-2013 est marquée par le dynamisme des pays émergents, la timide reprise du continent nord américain et la dégradation de la consommation en Europe. La résistance du groupe sur les marchés en difficultés et ses bonnes performances sur les marchés en développement valident la stratégie de croissance durable de Bonduelle.

UNE ANNÉE CONTRASTÉE

Le recul de la consommation en Europe s'est intensifié au début de l'année 2013, particulièrement en Europe du Sud et Europe centrale. L'ensemble des réseaux de distribution (grande distribution, restauration hors domicile) est impacté. La situation est alimentée par la baisse du pouvoir d'achat, l'inflation des produits alimentaires, l'augmentation du chômage et le climat d'anxiété généré par la crise. Dans ce contexte, le maintien des investissements marketing et la bonne performance des innovations (gamme Vapeur en conserve et surgelé, développement de la gamme Cassegrain) ont été décisifs. Ils permettent de confirmer, voire développer, les parts de marché du groupe aux marques Bonduelle et Cassegrain.

En zone hors Europe, la croissance des activités de Bonduelle s'ajoute dans certains pays au dynamisme des marchés. La zone représente désormais 33,5 % du chiffre d'affaires du groupe. En Russie et dans les pays de la Communauté des états indépendants (CEI), Bonduelle progresse grâce à une approche commerciale et logistique renouvelée et à l'introduction d'innovations à forte valeur ajoutée (gamme « Fusion »). Au Brésil, des parts de marché significatives ont été gagnées et les capacités de production de Bonduelle sont saturées après moins de 3 ans de présence locale. En Amérique du Nord, le périmètre hors acquisition d>Allens a connu un redressement de ses ventes sur la fin d'année avec un chiffre d'affaires stable sur l'exercice. Le Canada et les USA rejoignent l'Allemagne en tant que premiers pays de vente hors de France du Groupe Bonduelle.

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE DURABLE

Le Groupe Bonduelle affiche une croissance de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité inédite dans l'histoire de l'entreprise. Conformément à ses objectifs, ces résultats confirment la stratégie du groupe en matière d'internationalisation et de répartition des risques par la diversification des zones géographiques (présence dans plus de

100 pays, notamment en dehors de l'Europe), des technologies (le légume en conserve, surgelé, frais prêt à l'emploi et frais prêt à consommer), des marques (Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens, Globus, marques de distributeurs) et des réseaux de distribution (grande distribution et restauration hors domicile).

Sécurisé sur le plan des financements par deux opérations réalisées en 2012 et fort d'un modèle économique éprouvé et résistant, le Groupe Bonduelle entend poursuivre ses efforts pour une croissance durable en 2013-2014. L'année budgétaire achevée concrétise, en 2013, 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers.

1.7.2 Retour sur les dernières acquisitions

Avec l'acquisition en 2012 d'actifs de différentes sociétés, le groupe s'est notamment doté de 5 usines supplémentaires.

Ces achats sont intervenus peu de temps avant la période de production : le 30 mars en Russie et aux USA et le 31 mai en Hongrie. Pour autant la mobilisation des équipes a permis d'approcher les standards de performance des outils industriels du groupe dès la campagne de l'été 2012.

Aux USA, les volumes des ventes ont été pénalisés en 2012-2013 par la diversification des approvisionnements des clients d>Allens préalablement à l'annonce de l'acquisition par le Groupe Bonduelle. La qualité de service désormais offerte aux clients américains devrait améliorer les niveaux d'activités 2013-2014. L'avance prise sur le plan d'économies annoncé a permis de confirmer les performances attendues sur 2012-2013.

Les nouvelles capacités de production achetées en Russie et en Hongrie ont permis d'accompagner les performances commerciales remarquables de cette zone en 2012-2013. Ces opportunités d'acquisition ont également pour conséquence le report du projet d'implantation agro-industriel du groupe en Ukraine, avec la cession sur l'exercice 2012-2013 du kolkhoze Maiak acquis en 2010. Cette cession est sans impact significatif sur le résultat du groupe et vise à optimiser l'utilisation de ses capitaux employés. Bonduelle bénéficie d'une option de rachat du terrain industriel dans l'optique d'une réactivation ultérieure possible du projet.

1.7.3 L'organisation managériale du groupe évolue

Annoncée lors de l'Assemblée Générale annuelle du 6 décembre 2012, l'évolution de l'organisation managériale du Groupe Bonduelle accompagnera ses ambitions de croissance et d'internationalisation.

Le groupe est désormais organisé autour de 2 pôles géographiques – zone Europe et zone hors Europe – aux caractéristiques et dynamiques distinctes, et de 4 business units :

- en zone Europe, Bonduelle Europe Long Life (conserves et surgelés) et Bonduelle Fresh Europe (salades en sachets et traiteur) pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors domicile tant aux marques nationales qu'aux marques de distributeur ;
- en zone hors Europe, Bonduelle Americas qui comprend l'ensemble des activités de légumes en conserve et surgelés en Amérique du Nord et du Sud et Bonduelle Development qui regroupe les activités et le développement du groupe dans le reste du monde, et en particulier en Europe orientale.

Les Directeurs généraux de ces 4 business units, le Directeur des ressources humaines et le Directeur financier constituent, aux côtés de Christophe Bonduelle, Président, le Comité Exécutif du Groupe Bonduelle.

La nouvelle organisation représente la première réalisation de la démarche interne VegeGo!, démarche qui accompagne l'ambition du groupe à l'horizon 2025 : « être le référent mondial qui assure le bien-être par l'alimentation végétale ».

1.7.4 Des opérations de financement remarquables

Les différentes acquisitions réalisées en 2012 se sont accompagnées d'opérations de refinancement. Bonduelle a allongé la maturité de sa dette à des conditions particulièrement compétitives.

Le groupe a rendu public le 3 juillet 2012 la signature d'un *Revolving Credit Facility* de 300 millions d'euros et a procédé le 10 septembre 2012 à une émission obligataire sous forme de placement privé (EuroPP) d'un montant de 145 millions d'euros. L'émission obligataire EuroPP est la première du genre sur le marché européen pour une entreprise de taille moyenne non notée. Elle a reçu le prix de l'opération secondaire de l'année par Nyse-Euronext et le prix de l'opération de financement de l'année, décerné par le Club des Trente regroupant les Directeurs financiers des principales sociétés composant l'indice CAC 40.

1.7.5 Une entreprise responsable

Parce que les résultats comptent autant que la manière d'y parvenir, Bonduelle a intensifié sa démarche de développement durable en 2012-2013, dont un nouvel élément structurant est le dialogue avec ses parties prenantes.

TOUJOURS PLUS DE TRANSPARENCE

Le groupe fait évoluer depuis deux ans le dialogue avec ses parties prenantes. Le renforcement en 2012-2013 de la transparence volontaire de l'entreprise en matière de développement durable en est directement inspiré. Bonduelle propose depuis mars 2013 une information précise et accessible à tous *via* le site Internet www.developpementdurable.bonduelle.com. Les indicateurs chiffrés de son rapport de responsabilité sociale et environnementale (RSE) sont certifiés par des auditeurs externes. L'ensemble du document est également validé par un organisme internationalement reconnu, le *Global Reporting Initiative*. Le niveau d'application B+ obtenu place Bonduelle parmi les meilleures entreprises françaises appliquant les principes du GRI à son rapport RSE.

POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'il contribue à l'émergence de nouveaux axes de travail dans l'entreprise (charte éthique, implication envers les communautés locales, éco-conception...), le dialogue avec ses parties prenantes renforce également les domaines historiques de sa démarche de développement durable. En voici quelques exemples :

- Agriculture : Bonduelle a présenté en mars 2013 les techniques d'Agriculture écologiquement intensive développées pour la culture des salades de plein champ en Espagne sur les 142 hectares qui lui appartiennent dans la région de Murcia ;
- Ressources humaines : le groupe a reçu le 4 juillet 2013 la mention Or du Trophée de l'économie responsable décerné par l'organisme français Réseau Alliances. Il récompense sa politique d'insertion des travailleurs handicapés ;
- Ressources naturelles : Bonduelle poursuit sa politique de développement des alternatives aux énergies fossiles, avec le lancement en 2012-2013 de plusieurs projets d'exploitation des énergies renouvelables de cogénération ou de méthanisation en Hongrie, en France et en Allemagne ;
- Transport : Bonduelle a mis en place en avril 2013 un flux de transport maritime entre son usine française de Renescure et ses sites espagnols ;
- Qualité et nutrition : le 3 mars 2013, la Fondation Louis Bonduelle en Italie a annoncé la poursuite du jeu « inOrto », une activité pédagogique qui met en contact les enfants de 6 à 12 ans avec l'univers des plantes potagères.

Le développement du dialogue avec les parties prenantes est prévu dans les différents pays où Bonduelle est implanté, de manière progressive. Après la France, l'Italie a lancé la démarche en 2012-2013.

1.7.6 Développer les marques

En 2012-2013, le Groupe Bonduelle a poursuivi le développement de ses marques, les investissements médias représentant plus de 5 % de son chiffre d'affaires à marques nationales.

Bonduelle s'est doté d'une nouvelle plateforme de marque élaborée par les Directeurs marketing des différents pays et basée sur le concept de l'inspiration culinaire. Les campagnes menées en 2012-2013 ont intégré cette plateforme. Pour exemple en Roumanie, Bonduelle a lancé le programme « Inspirelle Zi de Zi ». La marque fait part à ses consommateurs des nouvelles tendances culinaires.

Le Groupe Bonduelle a également particulièrement développé ses activités sur Internet. Le lancement de nouveaux sites est un premier axe (ex. pour la marque Bonduelle Food Service en Italie et en Pologne). Le développement des réseaux sociaux constitue un second axe majeur pour approfondir la relation des marques avec leurs consommateurs. France, Pologne, Danemark, Suède, Benelux, Lituanie, Lettonie et Estonie... autant de pays où les marques du Groupe Bonduelle animent des pages fans. Ces efforts permettent à la marque Bonduelle de figurer au 15^e rang des marques les plus achetées en Europe (Étude *Brand Footprint Kantar* 2013).

1.7.7 Pour toujours plus de saveurs

Les principales innovations marketing de l'année :

- en France, Cassegrain se lance sur le Champignon. Depuis septembre 2012, une gamme de 4 références de champignons de Paris cuisinés est à découvrir ;
- en Allemagne, un nouveau mélange en conserve est proposé depuis novembre 2012. Une composition gourmande à base de maïs doux et de cornichons, idéale pour agrémenter les plats chauds ou froids comme les *wraps* ou les salades composées ;
- l'Espagne et le Portugal complètent le succès des produits Vapeur avec le lancement de 3 références de légumes secs en décembre 2012. Ces nouveaux venus dans la gamme Natur + offrent des légumes secs mieux préservés car ils contiennent très peu d'eau ;

- janvier 2013, en République Tchèque et Slovaquie, le gobelet de maïs Corn Star est proposé à la restauration scolaire. Trois nouvelles recettes sont présentées dans le cadre de l'opération École pleine santé. Ce programme original créé par Bonduelle compte déjà 1 400 établissements scolaires adhérents ;
- en 3 minutes, grâce au processus exclusif Précuit Vapeur Bonduelle, tout le goût et les qualités de nouveaux mélanges de légumes surgelés Vapeur sont disponibles en France depuis mars 2013 ;
- lancement au printemps 2013 des légumes en conserve Sous-Vide. Une Innovation déclinée en Europe pour les professionnels de la restauration sous 7 nouvelles références en format 4/1. Cette conserve nouvelle génération apporte plus de goût et de texture ;
- en France : 3 nouvelles salades traiteur prêtes à consommer sont proposées depuis le printemps 2013. De nouveaux mélanges originaux marient les légumes avec les pâtes ou le riz.

1.7.8 En bref

SPONSORING

3 mai 2013. Après un trimaran et un monocoque de 2000 à 2005, le groupe s'envole vers de nouveaux horizons et inaugure une montgolfière à ses couleurs. Les vols en montgolfière invitent à porter un regard bienveillant sur la planète, ils symbolisent en cela l'engagement de Bonduelle dans le développement durable.

FESTIVITÉS

11 décembre 2012. Bonduelle a fêté avec ses salariés ses 20 ans de présence en Hongrie. Près de 400 personnes, dont 20 présentes depuis 1992 ont pu partager le gâteau d'anniversaire.

NOMINATION

6 décembre 2012. Isabelle Danjou a succédé à André Crespel à la Présidence du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA.



2

Responsabilité sociale et environnementale

2.1	Introduction RFA	20	2.4	Engagements sociaux et sociétaux RFA	57
2.1.1	Message de Jean-Bernard Bonduelle	20	2.4.1	Engagements sociaux	58
2.1.2	Le Groupe Bonduelle et le développement durable	20	2.4.2	Engagements auprès des partenaires économiques	66
2.2	Démarche et engagements RSE RFA	22	2.4.3	Engagements sociétaux	68
2.2.1	Enjeux et perspectives	22	2.5	Responsabilité auprès des consommateurs RFA	71
2.2.2	Gouvernance de la RSE	23	2.5.1	Qualité	71
2.2.3	Historique	24	2.5.2	Composition des produits et qualité nutritionnelle	76
2.2.4	Exigences internes	24	2.5.3	Information et satisfaction des consommateurs	77
2.2.5	Engagements externes	30	2.6	Pilotage du reporting RSE : note méthodologique RFA	78
2.3	Engagements environnementaux RFA	36	2.6.1	Contexte et objectifs	78
2.3.1	Amont agricole	38	2.6.2	Procédure	78
2.3.2	Ressources naturelles	42	2.6.3	Périmètre	79
2.3.3	Emballages	53	2.6.4	Indicateurs	80
2.3.4	Transport	55	2.6.5	Calendrier 2013	83
			2.6.6	Rapport d'assurance	84
			2.6.7	Rappel de l'ensemble des indicateurs	86
			2.7	Glossaire et acronymes	93

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

2.1 Introduction

2.1.1 Message de Jean-Bernard Bonduelle

Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies, la population mondiale devrait passer de 7,2 milliards actuellement à 8,1 milliards en 2025 et 9,6 milliards en 2050. Cette croissance démographique s'accompagne d'un triple enjeu : environnemental, économique et social.

Enjeu environnemental car les besoins en denrées alimentaires vont croître et les modes de consommation évoluer, entraînant une pression accrue sur les ressources de la planète avec de multiples conséquences déjà observées : disparition des sols, pollution des eaux, hausse des émissions de gaz à effet de serre, production accrue de déchets, dégradation de la biodiversité...

Aux problématiques environnementales se conjuguent les défis économiques, sociaux et sociétaux que sont notamment l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire pour les plus défavorisés, la nutrition et la santé.

Bonduelle est conscient de ces enjeux qui sont au cœur de sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) consistant à trouver un équilibre harmonieux entre performance économique et respect de l'environnement, des Hommes et de la société.

Le lancement, en 2012, d'une démarche de vision nommée VegeGo! réaffirme l'ambition du groupe, engagé depuis toujours dans une politique de développement durable, de répondre aux besoins des consommateurs tout en limitant l'impact de ses activités sur la planète.

Nous voulons être reconnus comme une référence, à la fois pour nos performances, mais aussi pour notre conduite responsable vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos partenaires, de nos clients et de l'environnement. Être un référent mondial implique d'en assumer les responsabilités en étant exemplaire dans nos actes pour contribuer à bâtir un monde meilleur.

2.1.2 Le Groupe Bonduelle et le développement durable

Entreprise familiale créée en 1853, Bonduelle est devenu le référent mondial du légume prêt à l'emploi. Son développement s'est résolument appuyé sur deux fondamentaux : le respect du milieu naturel – essentiel pour un groupe dont le métier est en lien direct et quotidien avec la terre –, et la volonté de mettre l'Homme au cœur d'un projet d'entreprise pérenne. Ce projet vise à offrir le meilleur de la nature dans le respect de principes éthiques forgés par six générations impliquées dans la transformation agricole.

Ainsi le groupe a-t-il été pionnier dans le domaine du développement durable, ceci en pleine cohérence avec les objectifs définis par l'actionnaire familial du groupe : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs. Soucieux de répondre mieux encore aux attentes de la société tout en formalisant sa démarche, le Groupe Bonduelle a décidé en 2002-2003 de renforcer ses actions en faveur du développement durable en procédant à la mise en place d'un Comité de Pilotage dédié.

En 2012, Bonduelle a initié une nouvelle phase de son développement pour définir ce que sera le groupe en 2025. Une démarche impliquant d'une part les actionnaires familiaux, et d'autre part les membres du Comité Exécutif, 300 managers et des experts extérieurs au groupe, a abouti fin 2012 au lancement du projet VegeGo!

Programme visionnaire et fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « Le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.

VegeGo! s'appuie sur quatre piliers fondamentaux :

● **Nous respectons la planète et nos engagements sociétaux**

Doté d'un savoir-faire agro-industriel unique – notamment avec la maîtrise de l'amont agricole, Bonduelle est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique volontariste affirmant sa détermination à être exemplaire dans ses activités.

● **Nous favorisons l'épanouissement des femmes et des hommes**

Bonduelle place les femmes et les hommes au cœur de son projet d'entreprise et ce pilier illustre la volonté du groupe d'aller encore plus loin dans ses actions dédiées à l'égalité des chances, à la diversité, à la mobilité interne et à la sécurité en visant le 0 accident.

● **Nous développons nos marques et nos légumes sous toutes leurs formes**

Bonduelle bénéficie d'un portefeuille de marques internationalement reconnues. Un positionnement international a été défini en 2013 afin de créer une unité forte : « Bonduelle votre source d'inspiration pour cuisiner et consommer avec plaisir des légumes tous les jours ». Ce positionnement privilégie l'aspect « bien-vivre » des produits (santé, valeurs nutritionnelles, plaisir gustatif...) et témoigne de la volonté du groupe de se développer sous toutes ses marques, dans tous les circuits et dans toutes les technologies.

● **Notre organisation est au service du client**

Bonduelle propose des produits aux marques nationales et aux marques clients, adaptés aux attentes spécifiques des consommateurs selon les marchés. Le groupe, présent dans tous les circuits de distribution et partout dans le monde, innove par ailleurs sur ses produits et services pour leur apporter une valeur ajoutée différenciante.

Les quatre piliers fondamentaux issus de VegeGo! (Respecter la planète et les engagements sociétaux, favoriser l'épanouissement des femmes et des hommes, développer les marques et les légumes sous toutes leurs formes, privilégier une organisation au service du client) ont guidé le lancement de 22 chantiers de transformation ; l'un des chantiers majeurs étant la nouvelle organisation du groupe mise en place en juillet 2013. Cette étape importante doit permettre d'adapter l'organisation du groupe aux nouveaux contours de son activité et à ses projets de développement à l'international.

Le Groupe Bonduelle est désormais organisé en deux pôles géographiques et quatre branches d'activités (business units) :

1. **Bonduelle Europe Long Life (BELL)** regroupe toutes les activités du groupe dans les légumes en conserve et les légumes surgelés en Europe, aux marques nationales, Bonduelle et Cassegrain, ainsi qu'aux marques de distributeurs, pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
2. **Bonduelle Fresh Europe (FRESH)** rassemble l'ensemble des activités de légumes frais élaborés : salades en sachet de 4^e gamme et salades traiteur, en Europe, à la marque Bonduelle et aux marques de distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
3. **Bonduelle Americas (BAM)** regroupe l'ensemble des activités de légumes en conserve et de légumes surgelés en Amérique du Nord et du Sud aux marques Bonduelle et Arctic Gardens, ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
4. **Bonduelle Development (BDV)** est dédiée aux activités et au développement du groupe dans le reste du monde, et en particulier en Europe orientale aux marques Bonduelle et Globus ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans toutes les technologies et tous les circuits de distribution.

Parmi les 22 chantiers de transformation de l'entreprise figurent également 7 chantiers permettant de faire progresser l'entreprise en matière de développement durable :

- Agriculture écologiquement intensive ;
- Éco-conception des produits ;
- Amélioration de la sécurité au travail ;
- Participation à la vie locale des implantations ;
- Développement du travail en réseau ;
- Investissement dans un projet sociétal et de développement ;
- Association du monde agricole à la communication.

2.2 Démarche et engagements RSE

2.2.1 Enjeux et perspectives

■ Enjeux et perspectives 2013-2017

AGRONOMIE

Produire des légumes et favoriser, en partenariat avec les agriculteurs, des modes de culture responsables et durables

Encourager les agriculteurs à des pratiques préservant l'environnement

- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Obtenir 100 % de signature de la Charte d'approvisionnement V4 à 5 ans
- Développer des fermes pilotes mettant en œuvre des méthodes alternatives de culture dans tous les pays où le groupe est présent
- Lancer un plan de réduction du gaspillage amont

Maintenir et développer des relations pérennes avec les producteurs

- Fidéliser les partenaires
- Accompagner nos partenaires sur des techniques innovantes de la culture du légume

RESSOURCES NATURELLES

Optimiser la conception et la fabrication des produits pour plus de sobriété industrielle

Optimiser l'utilisation des ressources non renouvelables

- Poursuivre la réduction de la consommation d'eau sans nuire à la qualité des produits
- Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie
- Avoir au moins 5 projets utilisant l'énergie renouvelable dans 5 ans

Éviter, trier et valoriser les déchets

- Valoriser les déchets industriels banals à hauteur de 80 % de 2012 à 2015
- Valoriser les déchets verts à 100 %
- Lancer un plan de réduction du « gaspillage »

Minimiser l'impact lié aux emballages

TRANSPORT - SUPPLY CHAIN

Maîtriser et optimiser la supply chain (transport, logistique) et les achats

Atteindre 5 000 tonnes d'économie de CO₂ sur les transports et la logistique du groupe

Mettre en place un plan de transport alternatif au routier et une expérimentation par BU
Déployer la charte achats à tous les fournisseurs

HOMMES ET SÉCURITÉ

Être une entreprise performante qui écoute et fait grandir ses Hommes dans tous les pays où le groupe est présent

Viser un taux de fréquence des accidents du travail de 0

Favoriser l'évolution des collaborateurs et leur formation

- Viser 100 % des entretiens individuels d'évaluation et d'évolution
- Favoriser la promotion interne et encourager la politique de recrutement de proximité

Diffuser la charte éthique auprès de 100 % des collaborateurs

Diffuser les principes de la RSE dans le management et dans la culture du groupe

Favoriser la diversité et respecter les principes d'équité

PARTIES PRENANTES

Être une entreprise engagée auprès des parties prenantes, dans tous les pays où elle est présente

Mettre en place un projet sociétal dans chaque site et pays où le groupe est présent

Engager des relations avec les parties prenantes dans tous les pays où le groupe est présent

Engager un projet groupe sociétal et de développement

QUALITÉ - NUTRITION

Offrir à nos consommateurs des produits sûrs et les accompagner pour promouvoir une alimentation équilibrée, naturelle basée sur les légumes

Assurer une qualité et une sécurité maximale de nos produits

- Viser la certification de 100 % des sites en matière de *process* qualité
- Réduire le taux de réclamation

Promouvoir une alimentation saine et naturelle à travers nos produits

- Poursuivre le plan d'actions de développement et de rénovation des recettes en matière nutritionnelle
- Réduire les additifs dans la composition des produits à horizon 2017

Promouvoir une alimentation saine et naturelle pour tous par des actions de support et de conseil

- Sensibiliser les consommateurs dans les pays où le groupe est présent sur l'alimentation équilibrée et la promotion du légume
- Soutenir les actions de la Fondation Louis Bonduelle et les projets de recherche

2.2.2 Gouvernance de la RSE

En cohérence avec la nouvelle organisation du Groupe Bonduelle, la composition et le fonctionnement du Comité de pilotage développement durable ont été revus. En effet, l'impulsion de la démarche de développement durable est désormais sous la responsabilité de chaque business unit. Ainsi le Comité de pilotage rassemble dorénavant un représentant de chaque Comité de Direction des quatre nouvelles business units en plus des représentants des fonctions transverses. Le Comité de pilotage travaille sur 6 axes majeurs : amont agricole ; alimentation, nutrition, santé ; ressources naturelles ; *supply chain*, transports, achats ; Hommes et management auxquelles vient s'ajouter depuis 2013 le nouvel axe « engagement auprès des parties prenantes ».

La collecte des données environnementales et sociales à l'échelle du groupe sert de base pour les actions de progrès, réactualisées chaque année, qui permettent à Bonduelle d'enrichir sa démarche. La nouvelle composition du Comité de pilotage doit permettre de mieux articuler la démarche et les objectifs de développement durable à l'échelle des business unit, dont les représentants sont amenés à fixer des objectifs précis en matière de RSE et du groupe.

Composé des responsables de ces domaines et des représentants des business units, le Comité de pilotage assure la transmission des informations entre chacune des parties de l'entreprise : fonctionnelles, opérationnelles, direction et management. Le Comité de pilotage organise un *reporting* annuel standardisé pour toutes les

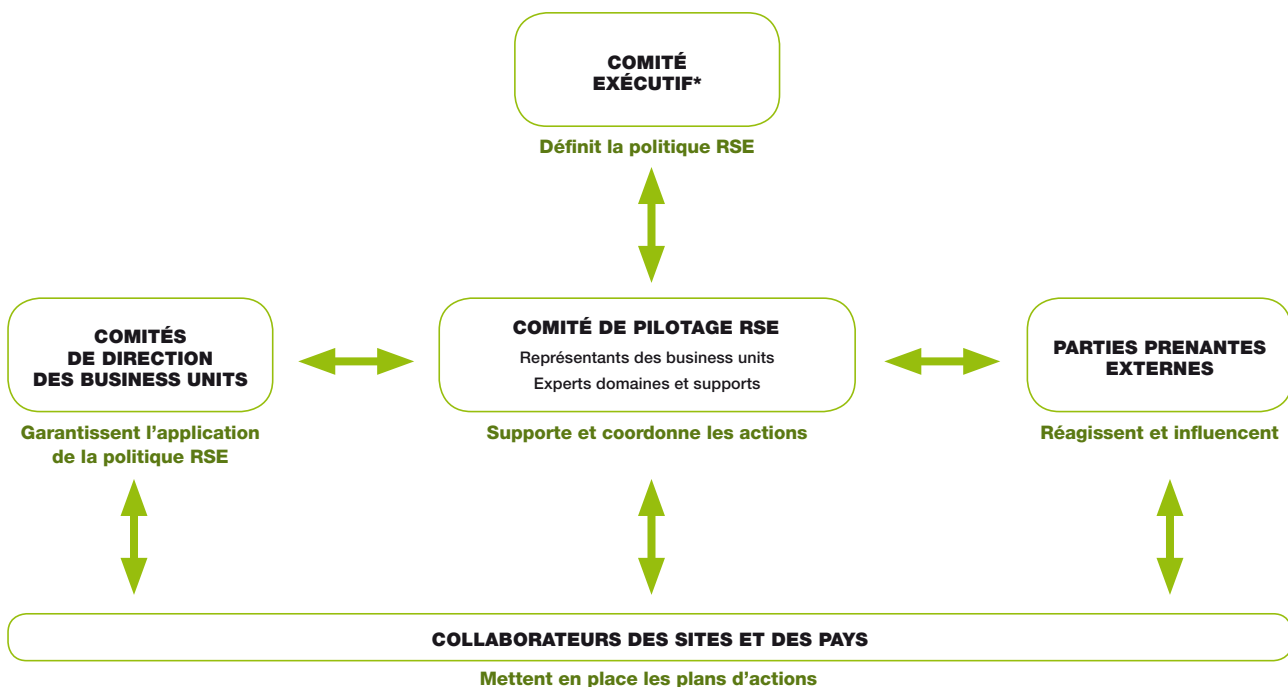
usines du groupe sur les données relatives aux ressources naturelles, ressources humaines, sécurité, agronomie, qualité et nutrition. La consolidation de ces *reportings* permet de mesurer l'état actuel des problématiques et leurs évolutions par rapport à l'historique pour chaque usine, chaque business unit et au niveau du groupe.

Bonduelle confronte également l'avancée de ses travaux à des parties prenantes lors de réunions formalisées. Lancée depuis 2 ans en France et cette année en Italie, la démarche sera étendue à tous les pays où Bonduelle exerce une activité industrielle et commerciale.

« L'évolution de l'organisation du Comité de pilotage développement durable se traduit principalement par la participation d'un représentant de chaque business unit. C'est une évolution importante qui permet, pour définir les objectifs du groupe, de prendre en considération les éléments pouvant être spécifiques aux business units. En effet, les objectifs ainsi que les enjeux peuvent varier d'une technologie à l'autre et d'une zone géographique à l'autre en fonction de l'environnement local. Les objectifs deviennent alors plus concrets car plus proches de nos préoccupations et de nos ambitions. Notre principale mission est d'être la courroie de transmission entre le groupe et la business unit. »
Pascal Piret, Directeur des opérations de Bonduelle Development et membre du Comité de pilotage RSE.

2

SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE RSE



* La présentation du Comité Exécutif figure page 58.

2.2.3 Historique

Depuis la formalisation et le lancement de sa politique de développement durable, le Groupe Bonduelle a fait évoluer sa démarche :

2002-2003

- Définition de quatre domaines d'actions prioritaires : la production agricole, les Hommes, la nutrition et la qualité, les ressources naturelles ;
- Fixation des axes de progrès ;
- Mise en place d'indicateurs ;
- Publication des premiers résultats ;
- Sensibilisation à la démarche en interne ;
- Adhésion au *Global Compact*.

2003-2004

- Homogénéisation des indicateurs ;
- Élaboration d'outils d'auto-évaluation ;
- Mise en œuvre de plans d'actions ;
- Poursuite du déploiement en interne ;
- Réponse au *Carbon Disclosure Project (CDP)*.

2004-2007

- Inscription des enjeux du développement durable dans l'ensemble des plans de progrès des filiales ;
- Mobilisation en interne ;
- Évaluation de la première phase ;
- Lancement de la Fondation Louis Bonduelle.

2007-2011

- Définition d'un cinquième domaine d'actions prioritaires : le transport ;
- Lancement de fermes pilotes sur un programme de réduction de produits phytosanitaires et de production intégrée et signature de la charte de l'Institut de l'agriculture durable ;
- Renforcement des actions en faveur de l'accueil des personnes porteuses de handicap et de la sécurité ;
- Soutien au lancement du Forum mondial de l'économie responsable à Lille ;
- Intégration au Gaïa Index, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable.

2011-2012

- Implication renforcée auprès de parties prenantes ;
- Préparation d'une charte éthique, d'un guide d'éco-responsabilité, de la quatrième version de la charte d'approvisionnement dédiée aux planteurs ;
- Bonduelle adopte le référentiel *Global reporting initiative (GRI)* et fait vérifier ses données RSE.

2012-2013

- Lancement du programme VegeGo!, vision du groupe pour 2025 ;
- Lancement du site Internet développement durable de Bonduelle ;
- Bonduelle internationalise sa démarche de dialogue avec les parties prenantes ;
- Le groupe répond à l'article 225 du Grenelle de l'environnement sur le *reporting RSE* ;
- Création de la chaire Bonduelle au sein du Groupe Edhec, pour contribuer à la recherche et à l'enseignement en marketing.

2.2.4 Exigences internes

A. CHARTE ÉTHIQUE

Le Groupe Bonduelle a rédigé en 2012 une charte éthique donnant corps aux valeurs qu'il porte depuis des années et qu'il souhaite promouvoir : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Cette charte exprime la volonté du groupe de s'impliquer dans une démarche de progrès permanent. Elle complète les différentes règles et réglementations déjà en vigueur et auxquelles les collaborateurs doivent se conformer tout en permettant à chacun de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle, en agissant en accord avec les valeurs de Bonduelle. La charte éthique rappelle en outre l'engagement du groupe dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, notamment à travers l'adhésion au *Global Compact* depuis 2003. Ce pacte mondial initié par l'ONU engage à appliquer 10 valeurs fondamentales liées aux droits de l'Homme, à la lutte contre la corruption et aux normes de travail et d'environnement. La charte souligne par ailleurs l'ensemble des points qui font de Bonduelle une entreprise citoyenne et responsable, une entreprise équitable, une entreprise intègre.

Dans la dynamique d'ouverture et de confiance qui caractérise Bonduelle, le groupe encourage le dialogue et la discussion sur les questions éthiques. Un Comité d'Éthique, chargé d'accompagner la démarche du groupe dans ce domaine et d'assurer une mission de conseil a été créé et a entamé ses travaux en 2013. La communication de la charte, initiée en 2012-2013, sera quant à elle effective au cours de l'exercice 2013-2014.

LA CHARTE ÉTHIQUE DE BONDUELLE

CHARTÉ ÉTHIQUE

L'éthique en action

- Une charte éthique, pourquoi ?

Nous avons décidé d'écrire, en 2012, une charte en nous inspirant de notre histoire, de nos valeurs et en souhaitant nous impliquer dans cette démarche de progrès permanent. Nous avons conscience que l'éthique n'est pas absolue mais qu'elle doit inspirer chacun d'entre nous en interne ainsi que les parties prenantes avec lesquelles nous sommes en relation. Elle doit nous conduire à agir de manière responsable dans l'esprit Bonduelle.

- L'esprit Bonduelle et ses valeurs

Bonduelle entend donner corps dans cette charte éthique aux valeurs qu'il souhaite défendre et promouvoir : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Bonduelle est convaincu que sa réussite provient aussi de sa culture, et souhaite continuer son développement en s'appuyant sur les valeurs précitées. Le groupe s'engage à faire vivre concrètement cet « esprit Bonduelle » à travers un comportement éthique qui favorise de saines pratiques. Bonduelle, en agissant avec intégrité, tisse un lien de confiance avec ses parties prenantes. Le défi consiste à consolider ce lien, à le faire partager et perdurer.

- Une démarche éthique, pour quoi faire ?

Cette charte éthique complète les différentes règles et réglementations déjà en vigueur et auxquelles chacun doit se conformer. Elle permet de définir le cadre des différentes politiques mises en place par Bonduelle et mieux en comprendre la logique et les intentions. Il s'agit d'un outil qui doit permettre de questionner les pratiques tout en fournissant une aide à la décision. Il permet à chacun de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle tout en agissant en accord avec les valeurs de Bonduelle. Les dilemmes éthiques n'ont que rarement des solutions évidentes, certaines situations sont en effet complexes. C'est pourquoi, dans la dynamique d'ouverture et de confiance qui caractérise Bonduelle, le groupe encourage le dialogue et la discussion sur les questions éthiques.

- Un Comité d'Éthique

Un Comité d'Éthique est constitué et pourra être consulté dans les situations d'intérêt général qui n'auront pas trouvé de réponse auprès de la hiérarchie, des experts internes du groupe, notamment en Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité ou Achats. Le Comité d'Éthique a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par Bonduelle et occupe un rôle de conseil sur les questions éthiques ; ses avis seront consultatifs. Il est composé de 4 membres, 2 désignés au sein de l'entreprise et 2 externes à l'entreprise, choisis en fonction de leur expérience, profil et expertise. Le comité se réserve la possibilité, selon les sujets, d'inviter des experts ou d'entendre des collaborateurs.

Il se réunira au minimum deux fois par an, et un secrétaire sera désigné.

- Une entreprise citoyenne et responsable

Fort de son histoire et soucieux de sa pérennité, le Groupe Bonduelle est engagé dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, notamment à travers la signature du *Global Compact*.

RESPECT DE L'HOMME

Bonduelle est soumis aux lois des diverses organisations internationales. Le groupe s'engage à respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail et porte une attention toute particulière à s'assurer que les droits fondamentaux au travail sont respectés (liberté d'association, reconnaissance effective du droit à la négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants).

RESPECT DE LA CITÉ

Par son envergure internationale, le groupe respecte les communautés et cherche à respecter les cultures locales à valoriser et développer leurs territoires dans tous les pays. C'est pourquoi Bonduelle, notamment à travers la Fondation Louis Bonduelle, s'engage auprès des collectivités où l'entreprise développe ses activités et apporte son soutien à des associations locales. Bonduelle encourage ses collaborateurs à jouer un rôle actif et à s'engager dans ce type de projets.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Bonduelle respecte l'environnement et cherche à réduire son impact écologique indépendamment de son activité. Le groupe est un acteur majeur et engagé du développement durable. Il assure la responsabilité de l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement dans les zones rurales et urbaines ainsi que sur l'environnement au sens large. Cet engagement doit également se refléter dans les actions que chacun effectue quotidiennement. Bonduelle fait référence à cette responsabilité environnementale envers l'ensemble de ses parties prenantes, notamment ses producteurs agricoles et ses fournisseurs.

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS, CONVENTIONS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires dans les relations avec l'ensemble de ses partenaires. Le groupe s'engage à respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail et porte une attention toute particulière à s'assurer que les droits fondamentaux au travail sont respectés et garantis. Il s'agit notamment de la liberté d'association, de la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, de l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et de l'abolition effective du travail des enfants. L'entreprise s'engage à respecter la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Bonduelle porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. Le groupe respecte également les communautés et cherche à valoriser et développer leurs territoires dans tous les pays.

- Une entreprise équitable

DIALOGUE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Bonduelle entend s'appuyer sur le dialogue et l'ouverture dans les relations internes. Il respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leurs choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif. Bonduelle est à l'écoute de ses collaborateurs, notamment grâce à des enquêtes internationales diligentées par un organisme externe indépendant concernant la satisfaction du personnel sur les conditions de travail.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou social. Bonduelle s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention d'effets négatifs sur la santé et les conditions de travail. Chacun doit donc respecter les règles définies par Bonduelle sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.

ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Bonduelle est attaché à proposer les conditions d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il favorise donc le dialogue et l'écoute entre les collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques afin d'organiser au mieux le travail en fonction des obligations et des attentes de chacun. Le groupe souhaite proposer un environnement de travail où le bien-être de chacun a sa place et fait l'objet d'un véritable souci.

DISCRIMINATION

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de condition de travail fondée, entre autres, sur l'âge, la couleur, l'état matrimonial, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou sociale, la race, la religion, et le sexe. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Chaque collaborateur dispose de la liberté de prendre part, à titre personnel, à des activités ou des organisations, notamment de type politique ou religieux.

HARCÈLEMENT

Bonduelle place au cœur de son organisation et de sa façon de travailler le souci de l'Homme. Les politiques de Bonduelle protègent les salariés contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de victimisation, qu'elle soit de nature physique, psychologique ou sexuelle. Tout type d'action relevant d'une forme de harcèlement moral ou sexuel est donc fermement condamné.

Chaque employé a droit au respect et à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel dans lequel les idées et les contributions de chacun sont reconnues. Tout collaborateur doit promouvoir cet engagement et s'assurer de son respect en se montrant ouvert et simple dans ses rapports avec ses collaborateurs. Ceci permettra de maintenir au sein du groupe une culture fondée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

FORMATION

L'excellence garantit la réussite et la compétitivité du groupe. Bonduelle cherche à développer à tous les stades de l'expérience professionnelle les compétences de ses employés grâce à des politiques volontaristes en matière de formation et d'apprentissage. C'est pourquoi Bonduelle a créé l'Institut Pierre et Benoît Bonduelle qui a pour vocation de dispenser des formations à l'ensemble du personnel qui font l'objet de certificats de qualification professionnelle validés par l'interprofession.

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

L'action des fournisseurs et sous-traitants intervient pour une grande part dans la valeur des produits Bonduelle et joue un rôle important dans la satisfaction du client. Il devra être adopté vis-à-vis d'eux, notamment dans les décisions d'achat, un comportement qui s'appuie sur les valeurs de Bonduelle. Bonduelle exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. Le groupe encourage par ailleurs ses sous-traitants et fournisseurs à s'engager dans une démarche éthique et souhaite qu'ils signent la présente charte. Les décisions d'achat se doivent de prendre en considération l'ensemble des valeurs prônées et mises en place par Bonduelle et s'appuient notamment sur l'équité, l'excellence et l'ouverture. Les relations avec les fournisseurs doivent entretenir une confiance réciproque dans le souci de l'Homme et de la simplicité. Ces décisions reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou sous-traitant ainsi que de l'attractivité globale de son offre par rapport à des considérations et objectifs à court et long terme. L'acheteur doit par ailleurs prendre en compte le rôle important qu'il a dans l'écosystème local.

- Une entreprise intègre

QUALITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES

Pour Bonduelle, proposer des produits et des services performants et de grande qualité prouve son engagement et son respect vis-à-vis des consommateurs. Le groupe porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. La confiance ainsi instaurée est un gage de renommée et de pérennité pour l'entreprise. La sécurité alimentaire maximale est garantie par des solutions technologiques performantes et une adaptation constante aux nouvelles contraintes réglementaires.

CONFIDENTIALITÉ

Le respect de la confidentialité garantit l'intégrité de Bonduelle et assure le maintien de relations de confiance avec ses différents partenaires. Il est donc essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à Bonduelle reste strictement confidentielle. Aucune information obtenue par des collaborateurs au sein du Groupe Bonduelle ne peut ainsi être utilisée de manière directe ou indirecte à des fins d'investissements personnels. Il est nécessaire d'assurer la confidentialité de toute information qui a trait à l'activité de l'entreprise ou à ses partenaires quels que soient les fonctions occupées et le domaine concerné, notamment en définissant le niveau d'information des différents collaborateurs et en assurant la sécurité des données.

PRÉSERVATION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Les fonds ou biens de Bonduelle ont notamment pour objet d'assurer les résultats et l'indépendance financière du groupe. Un mauvais usage ou un gaspillage de ces ressources nuit au groupe ; il ne peut donc en être fait aucune utilisation illicite ou sans rapport avec son activité. Il faudra veiller à préserver les ressources matérielles ou immatérielles de la société et à ne pas les détourner de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition d'un tiers, par exemple tout type de systèmes d'informations mis à disposition ne peut être utilisé de manière inappropriée. Tous les actifs de la société sont propriété de Bonduelle.

TRANSPARENCE

Bonduelle s'assure de traiter honnêtement et équitablement ses clients, notamment en transmettant des informations exactes et transparentes sur ses produits et services et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leur sont liées. La transparence des informations transmises aux différents collaborateurs fait partie de la relation de confiance que Bonduelle souhaite instaurer et faire perdurer.

En particulier, les actionnaires reçoivent une information fiable, transparente, véritable et en temps requis, en référence au Code de bonne conduite des pratiques boursières.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chacun doit éviter les situations où des intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de Bonduelle et qui pourraient nuire au groupe. L'objectivité doit guider chacun dans ses relations avec les différents partenaires du groupe. De telles relations ne doivent ni s'engager, ni être influencées par des éléments personnels ; il appartient à chacun de veiller à conserver cette objectivité dans les relations qui perdurent. Tout conflit potentiel doit être révélé afin de permettre à la société de le prévenir ou de le résoudre. De plus, le groupe met tout en œuvre pour empêcher la corruption et s'implique en pratique dans la mise en place d'une politique responsable dépendant du respect du principe de légalité.

CADEAUX ET INVITATIONS

L'amélioration des démarches commerciales n'exclut pas des échanges de cadeaux et d'invitation dans la mesure où ils n'entraînent pas d'incompatibilité entre bénéfices personnels et obligations professionnelles. C'est pourquoi la transparence est de mise lors de la réception des cadeaux ou des invitations ; ces derniers ne peuvent excéder une valeur symbolique. Il peut, par exemple, s'agir d'actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels mais en aucun cas s'apparenter à des actes de complaisance ou de favoritisme.

ACTIONS POLITIQUES

Chaque collaborateur a le droit de mener, à titre personnel, des activités politiques dans la mesure où elles sont effectuées en dehors des heures de travail, qu'elles n'engagent aucun bien de Bonduelle et qu'il est clair qu'il ne représente pas l'entreprise. Bonduelle et ses collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions se conforment à toute réglementation applicable régissant les contributions à des partis politiques quel que soit le lieu d'exercice des activités de l'entreprise.

REPRÉSENTER LA SOCIÉTÉ

Chaque collaborateur est ambassadeur de Bonduelle. Il est donc important d'agir avec discernement en accord avec les valeurs et les intérêts de Bonduelle et de veiller à ce que la distinction entre ses opinions ou ses intérêts personnels et ceux de Bonduelle soit explicite. Chaque collaborateur engage ainsi la réputation du groupe et veillera à ne pas tenir de propos préjudiciables à l'image de Bonduelle.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU GROUPE BONDUELLE

Article I. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir la composition, les compétences et les règles de fonctionnement du Comité d'Éthique du Groupe Bonduelle désigné ci-après Comité d'Éthique.

Article II. Composition

Le Comité d'Éthique est composé de 4 membres : deux internes collaborateurs du groupe : le Directeur en charge de la RSE, un membre du personnel et deux externes non salariés, un membre du Conseil d'Administration de Bonduelle SAS, un membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA.

Article III. Désignation des membres du Comité d'Éthique

Les membres du Comité d'Éthique sont désignés par le Président du Groupe Bonduelle.

Article IV. Durée des fonctions et assiduité

Chaque membre est nommé pour un mandat d'une durée de 3 ans, renouvelable sur décision du Président du Groupe Bonduelle. Un membre du Comité d'Éthique ne peut se faire représenter lors des réunions.

Article V. Fonctionnement

Présidence : le Président est nommé par le Président du groupe pour une durée de 3 ans renouvelable.

Bureau : lors de sa première réunion, ainsi que lors de chaque renouvellement, le comité constitue un bureau de 2 membres auprès du Président. L'ordre du jour, établi par le bureau du Comité d'Éthique, doit être adressé aux membres convoqués, accompagné des éventuels documents préparatoires et du compte rendu de la séance précédente, au moins trois jours avant la date de la réunion. Le comité délibère à la majorité de ses membres présents.

Groupes de travail : le Comité d'Éthique peut décider de constituer des groupes de travail par thème afin de préparer les séances plénières du Comité d'Éthique par un travail d'instruction préalable.

Le Comité d'Éthique se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer l'accomplissement de ses missions et au minimum deux fois par an. Il peut se réunir sans délai sur décision de son Président.

Le Comité d'Éthique peut demander au Président du Groupe Bonduelle à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant du Groupe Bonduelle ou de toute personne extérieure – qui serait alors tenue à la confidentialité – dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Il peut également avoir accès à tout document utile à ses délibérations et entendre, si nécessaire, tout collaborateur du Groupe Bonduelle.

Les membres du Comité d'Éthique peuvent valablement délibérer par vidéoconférence, par conférence téléphonique ou par écrit, y compris par mail et télécopie, dès lors que tous les membres acceptent cette procédure.

Le Président du Comité d'Éthique dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Dans le cas où un membre du Comité d'Éthique (y compris son Président) se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts concernant une question abordée par le Comité d'Éthique, il devrait alors s'abstenir de participer aux délibérations et resterait à la disposition du Comité d'Éthique pour fournir toutes informations utiles.

Article VI. Missions et compétences

Le Comité d'Éthique est une instance mandatée par le Président du Groupe Bonduelle, pluridisciplinaire, pluraliste, consultative et indépendante. Elle est un lieu de débats et tenue à leur confidentialité. Il est chargé de toute question concernant le respect de la charte éthique du Groupe Bonduelle.

Il a pour mission notamment :

1. de présenter toute recommandation concernant la charte éthique, soit sur des sujets dont le comité se sera autosaisi, soit à la suite de questions qui lui auront été posées ;
2. de favoriser la réflexion sur les questions éthiques liées à l'activité du Groupe Bonduelle ;
3. promouvoir le respect de la charte dans l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle ;
4. de s'assurer, en fonction du contexte local, de la diffusion et de la bonne compréhension de la charte éthique par l'ensemble des collaborateurs ;
5. de proposer, si nécessaire, la modification de la charte éthique ;
6. de produire des avis ou des orientations générales à partir d'études de cas, questions particulières ou thèmes généraux ;
7. de diffuser en interne des réflexions et des recommandations ;
8. de participer, le cas échéant, à la préparation des communications concernant la charte éthique avec des entités extérieures au groupe ;
9. le Comité d'Éthique rendra compte de ses travaux, de l'agenda au Président du groupe.

Le Comité d'Éthique ne peut se substituer aux autres instances, décisionnelles et de concertation du Groupe Bonduelle, ou réglementations spécifiques. Il n'est pas compétent pour trancher ou examiner des différends entre personnes. Il est tenu au respect du secret professionnel et à la confidentialité.

Article VII. Saisine

Le Comité d'Éthique peut s'autosaisir pour traiter la question de son choix qui relève de ses missions et de ses compétences par

décision prise à la majorité de ses membres. Il peut être saisi soit par courrier adressé au Président du Comité d'Éthique, rue Nicolas Appert, BP 30173, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex, par :

1. les différentes instances décisionnelles du Groupe Bonduelle ;
2. tout collaborateur de toute filiale du Groupe Bonduelle recevant une correspondance émanant d'un tiers ou d'un collaborateur mettant en cause la filiale ou le groupe ;
3. tout collaborateur rencontrant des difficultés liées à l'application de la charte éthique non résolues par sa hiérarchie et qui saisit de bonne foi le Comité d'Éthique ;
4. toute partie prenante concernée par la charte éthique et qui constaterait un manquement à cette dernière.

Article VIII. Destinataires et portée des avis et travaux du Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique répond à toute question en respectant le principe d'organisation hiérarchique, en favorisant le dialogue avec le collaborateur et en instruisant le dossier.

Les avis du comité sont purement consultatifs et informatifs. Les avis du Comité d'Éthique se conforment au principe d'anonymat et respectent impérativement le secret professionnel. Le Comité d'Éthique garantit qu'un avis sera apporté à l'auteur de la saisine.

Il est constitué annuellement un rapport présentant les saisines, leurs natures et la synthèse des travaux non confidentiels du comité et les avis à caractère général éventuellement établis à partir de l'analyse de cas concrets. Ce rapport est publié dans le rapport RSE du groupe.

Les avis issus de la réflexion du comité font l'objet d'un consensus et d'un avis collectif.

Article IX. Évolution et modification du règlement intérieur du Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique est susceptible d'évoluer et de modifier son fonctionnement, sa composition et ses missions selon les modalités qu'il a lui-même définies dans son règlement intérieur. Ces évolutions sont communiquées pour validation au Président du Groupe Bonduelle.

2

B. GUIDE D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

En 2012, une équipe regroupant des fonctions diverses au sein de l'entreprise (recherche et développement, marketing, achat, communication...) a travaillé à l'élaboration d'un guide visant à aider les équipes à intégrer des critères environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des produits. Ce guide aura vocation à aiguiller l'ensemble des équipes en charge de la conception, de la production et de la commercialisation. Il fixera des objectifs incontournables pour l'ensemble des produits des marques Bonduelle vendus dans le monde entier (Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens et Globus) et donnera des pistes d'amélioration en matière de responsabilité, tout en gardant à l'esprit les notions de plaisir, de goût et d'accessibilité des produits. Un outil sera associé au guide afin de permettre aux équipes d'engager des démarches de progrès en fonction de leurs objectifs et des attentes des consommateurs de leur marché. Une phase d'état des lieux et de test est en cours avant la publication du guide et le déploiement de l'outil auprès de l'ensemble des équipes.

Ce guide, qui sera finalisé en 2014, reposera sur 10 principes fondamentaux :

1. mesurer l'empreinte environnementale de nos produits et être transparent sur leurs impacts ;
2. assurer des approvisionnements responsables notamment *via* notre charte agronomique ou nos contrats d'approvisionnement (légumes, ingrédients, emballages) ;
3. garantir la sécurité de nos produits par les modes de culture en contrôlant et réduisant au maximum l'utilisation d'intrants pour la production des légumes cultivés, en anticipant les évolutions réglementaires et en recherchant des solutions alternatives ;
4. limiter les distances parcourues par nos légumes et nos ingrédients ;
5. limiter les impacts environnementaux, assurer une gestion sociale responsable et garantir la sécurité alimentaire lors de la fabrication de nos produits ;

6. élaborer des recettes garantissant des avantages nutritionnels pour nos consommateurs ;
7. réduire l'utilisation d'additifs ;
8. optimiser et développer des emballages aux impacts environnementaux réduits et garantissant la qualité et la sécurité des produits ;
9. limiter l'impact du transport en optimisant le taux de remplissage des camions, leurs trajets et en développant des solutions de transport alternatif ;
10. assurer aux consommateurs des conseils d'utilisation tenant compte des impacts environnementaux et nutritionnels et les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

C. NOUVELLE CHARTE D'APPROVISIONNEMENT

La charte d'approvisionnement de Bonduelle est l'expression de la demande du groupe auprès de ses partenaires producteurs. Elle a pour objectif principal de limiter les risques liés à la production agricole pour préserver la qualité des légumes.

Un chantier de renouvellement de cette charte a été lancé en 2012. Cette quatrième édition – la première avait été lancée en 1996 – constituera un document de référence pour les partenaires producteurs du Groupe Bonduelle.

La nouvelle édition intégrera de nouveaux enjeux environnementaux et sociaux (sécurité et santé). Elle accompagnera également le développement de l'entreprise à l'international par la définition d'un référentiel commun auquel chaque business unit pourra ajouter des aspects supplémentaires, en conformité avec la politique développement durable du groupe.

2.2.5 Engagements externes

A. EXIGENCES DE TRANSPARENCE

Bonduelle a obtenu, en novembre 2012, le niveau d'application B+ du référentiel *Global reporting initiative* (GRI). Bonduelle est l'une des rares sociétés hors CAC 40 à s'être engagée dans ce dispositif d'évaluation. Le niveau B+ place Bonduelle parmi les meilleures entreprises françaises utilisant ce référentiel. Cette évaluation témoigne de la volonté du groupe de bâtir une démarche homogène et crédible en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise. Ce résultat reflète en outre la qualité du travail fourni par l'ensemble des équipes – tous les sites et business unit du groupe sont concernés par ce référentiel et par le *reporting* développement durable – et l'ambition du groupe de répondre aux attentes de ses parties prenantes en termes d'information extra-financière. Cette réussite s'inscrit dans la continuité de la démarche d'amélioration continue en matière de développement durable lancée en 2003 et reprenant les grandes lignes directrices du GRI.

En 2012, le Groupe Bonduelle s'est engagé dans une démarche de vérification de certains indicateurs de son *reporting* RSE 2011-2012 par un organisme indépendant, en l'occurrence le cabinet d'audit Deloitte. Cette initiative a anticipé l'entrée en vigueur de l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, qui prévoit – à partir des exercices clos au 1^{er} janvier 2013 – pour toutes les sociétés de plus de 100 millions d'euros de total bilan ou de plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes et de plus de 500 salariés le principe d'un *reporting* des informations sociales, environnementales et de développement durable au sein du rapport de gestion avec une contrainte de vérification. En 2013, le cabinet Deloitte a aussi été retenu pour effectuer ces travaux pour l'exercice 2012-2013.



Déclaration GRI Vérification du Niveau d'Application

GRI certifie par la présente que **Groupe Bonduelle** a présenté son rapport "Document de référence 2012-2013" au Service Rapports du GRI qui en a conclu que le rapport remplit les critères correspondants au Niveau d'Application B+.

Les Niveaux d'Application GRI indiquent dans quelle mesure le contenu des Lignes directrices G3.1 a été appliqué dans le rapport de développement durable soumis.

La Vérification confirme que le type et le nombre d'informations qui correspondent à ce Niveau d'Application ont été traités dans ce rapport et que l'Index du contenu GRI a démontré une représentation valable des informations requises, comme décrites dans les Lignes directrices G3.1 du GRI. Pour la méthodologie, voir www.globalreporting.org/SiteCollectionDocuments/ALC-Methodology.pdf

Les Niveaux d'Application n'informent pas sur la performance développement durable du rédacteur, ni sur la qualité des informations contenues dans le rapport.

Amsterdam, 8 Octobre 2013

Nelmara Arbex
Directrice générale adjointe
Global Reporting Initiative



Le "+" a été ajouté à ce Niveau d'Application car **Groupe Bonduelle** a soumis (une partie de) ce rapport pour vérification externe. GRI respecte le jugement du rédacteur concernant le choix des auditeurs externes et la portée de la vérification.

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation basée sur un réseau, il était pionnier dans le développement du cadre de reporting développement durable le plus appliqué dans le monde, et il s'est engagé à l'améliorer en continu et à inciter son application dans le monde entier. Les Lignes directrices GRI détaillent les principes et les indicateurs que les organisations peuvent utiliser pour mesurer et rendre compte de leur performance économique, environnementale et sociale. www.globalreporting.org

Clause d'exclusion: Lorsque le rapport développement durable contient des liens externes, y compris du matériel audiovisuel, cette déclaration couvre uniquement le matériel soumis à GRI à la date de la vérification, le 26 Septembre 2013. GRI exclut explicitement tout changement qui a été apporté à ce type de matériel ultérieurement.

B. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Groupe Bonduelle mène de longue date une politique active de dialogue avec ses parties prenantes, tant en interne (collaborateurs, partenaires sociaux) qu'à l'externe (agriculteurs, fournisseurs, institutions publiques nationales et locales...). Des collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux d'organisations professionnelles en tant que membre de commission, administrateur ou en les présidant. Il s'agit pour Bonduelle d'assumer sa responsabilité d'acteur dans la filière et de faire valoir ses intérêts, via la communication de ces interprofessions et fédérations auprès des instances gouvernementales, en Europe et en France. Les sujets abordés portent sur la protection de l'environnement et des cultures agricoles. Par ailleurs, le Groupe Bonduelle, en France et à l'étranger, n'a financé en 2012-2013 aucun parti politique. En outre, l'entreprise a historiquement noué de nombreux partenariats et mené des actions, notamment des programmes pilotes avec des institutions et organisations publiques ou privées, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Jean-Bernard Bonduelle, Directeur des relations extérieures, en charge du développement durable a pour mission de développer les relations avec ces parties prenantes dans leur diversité : fédérations professionnelles, institutions, autorités et agences de réglementation nationales, européennes et internationales, ONG, agences de notation, communautés locales, médias, établissements d'enseignement et de recherche... Par ailleurs, la Fondation Louis Bonduelle est particulièrement dynamique pour promouvoir avec des partenaires scientifiques, publics et associatifs une évolution durable des comportements alimentaires, ceci alors que les problèmes de santé publique liés à l'alimentation ne cessent de progresser.

Le Groupe Bonduelle a également fait évoluer le dialogue avec ses parties prenantes. Le périmètre s'est élargi avec la formalisation de la démarche RSE : de nouveaux interlocuteurs (agence de notation, association de solidarité...) et de nouvelles thématiques (exigences de la grande distribution, partenariat pour mener la politique handicap et projets environnementaux comme le programme Usine Sobre) ont contribué à enrichir la démarche de Bonduelle.

Cette nouvelle dynamique, en lien avec le projet VegeGo!, se traduit notamment par un échange toujours plus constructif avec les fournisseurs sollicitant Bonduelle sur des audits RSE. Le groupe est totalement ouvert à cette démarche, consistant à répondre aux interrogations de ses clients – groupes de distribution et entreprises de restauration collective – en matière de RSE.

En décembre 2012, un panel de parties prenantes a été invité à échanger avec Christophe Bonduelle, Président du groupe, Grégory Sanson, Directeur financier, et des membres du Comité de Pilotage « développement durable ».

Les parties prenantes ont été choisies afin de représenter des experts RSE généralistes, des experts concernant les domaines d'actions prioritaires de Bonduelle et des associations. L'objectif, suite à la première réunion organisée en 2011, était de challenger la démarche développement durable du Groupe Bonduelle et la communication qui en était faite. Les parties prenantes ont pu soumettre au groupe des idées de thématiques à approfondir et demander des précisions quant aux informations publiées, notamment des informations plus pédagogiques pour le consommateur sur les actions de développement durable du groupe. Le présent rapport tient compte de la réflexion engagée à la suite de cette réunion.

Bonduelle a également, en 2012-2013, créé une boîte à outils à destination de ses business unit afin d'enrichir le dialogue avec les différentes parties prenantes dans tous les pays dans lesquels intervient le groupe.

La *Tool Box* donne à chacune des business unit et des pays les principes généraux concernant :

- l'identification des enjeux locaux et des cibles ;
- le contenu de l'information *corporate* et du dialogue ;
- les moyens et outils de la relation avec les médias ;
- les moyens et outils du dialogue avec les parties prenantes ;
- les règles de communication.

La mise en place de cette *Tool Box* s'est concrétisée en 2012-2013 par une initiative menée en Italie. Durant une journée *Open Day* Bonduelle, les invités ont pu découvrir les différents axes RSE de Bonduelle, son historique et ses objectifs sociaux et sociétaux. Cette journée a été complétée par une conférence de presse destinée aux journalistes spécialisés sur les thèmes de *business* et de durabilité. Cette démarche est en cours de développement dans d'autres pays : Allemagne, Canada, Pologne, Hongrie, Brésil, États-Unis et Russie.

Le tableau ci-dessous précise les différents types de parties prenantes avec qui Bonduelle est en lien, ainsi que les modalités d'information et de dialogue mises en œuvre par le groupe. Ce document intègre les actions menées en Italie où Bonduelle a déployé sa politique de relations avec les parties prenantes au cours de l'exercice 2012-2013.

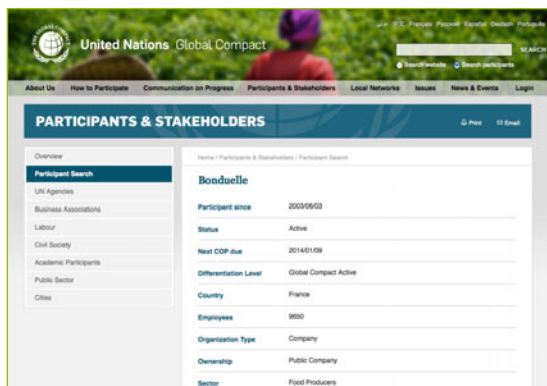
Parties prenantes	Information Communication	Dialogue consultation	Accords-partenariats- Collaboration
Collaborateurs/ partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Outils de communication Internet (Intranet, Internet) Brochures et rapports Affichage (dont affichage dynamique dans certains sites) Événements spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue avec les salariés, les représentants des salariés et les syndicats Comité d'Entreprise Européen – réunion a <i>minima</i> une fois par an 	En France, 2 accords (prévoyance et garanties de santé) signés en 2012-2013
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de responsabilité sociale et environnementale figurant dans le document de référence Questionnaires spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux questionnaires et audit RSE des clients – une fois par an 	
Citoyens/ Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Sites Internet dédiés dans les pays Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Brochures et rapports Événements spécifiques – ex. actions de sensibilisation de la Fondation Louis Bonduelle 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation de panels de consommateurs : étude usages et attitude et études spécifiques – en moyenne, une étude est réalisée chaque mois dans le groupe Fondation Louis Bonduelle en Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Canada. Ses 3 objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> informer différents publics agir sur le terrain soutenir la recherche 	
Institutions/Autorités et agences de réglementation nationale, européenne et internationale	<ul style="list-style-type: none"> Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Rapport de responsabilité sociale et environnementale figurant dans le document de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Participation d'institutions nationales et internationales à la session de parties prenantes organisée en France en décembre 2012 – une fois par an Participation au <i>Global Compact</i> * – une fois par an 	
Agriculteurs sous contrat avec Bonduelle	<ul style="list-style-type: none"> Brochures et rapports Événements spécifiques, par exemple des visites d'usines Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue et conseil – une fois par an et contact permanent durant les récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> Charte d'approvisionnement
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Brochures et rapports Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation aux droits de l'Homme, aux conditions de travail et au respect de l'environnement – une fois par an Évaluations et questionnaires – une fois par an 	<ul style="list-style-type: none"> Clause de développement durable dans les contrats d'achat (rappel de l'adhésion aux 10 principes du <i>Global Compact</i>)
ONG	<ul style="list-style-type: none"> Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Rapport de responsabilité sociale et environnementale figurant dans le document de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Réponses aux sollicitations Rencontres avec des ONG – une fois par an Participation d'associations environnementales et sociales à la session de parties prenantes organisée en France en 2012 – une fois par an Participation d'associations environnementales et sociales à la première édition de rencontre avec les parties prenantes organisée en Italie en mai 2013 – une fois par an 	

Démarche et engagements RSE

Parties prenantes	Information Communication	Dialogue consultation	Accords-partenariats- Collaboration
Agences de notation	<ul style="list-style-type: none"> Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Rapport de responsabilité sociale et environnementale figurant dans le document de référence Questionnaires spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse à des questionnaires/sollicitations ponctuelles – une fois par an 	
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Information financière trimestrielle Résultats financiers semestriels et annuels Rapports annuels/semestriels Rapport de responsabilité sociale et environnementale figurant dans le document de référence Lettre aux actionnaires Événements spécifiques comme l'Assemblée Générale des actionnaires ou des visites d'usines 	<ul style="list-style-type: none"> Événements financiers/réunions d'analystes – deux fois par an <i>a minima</i> Réunions spécifiques (fonds ISR) – deux fois par an <i>a minima</i> et entretiens individuels sur sollicitations Réponse à des questionnaires/sollicitations ponctuelles – une fois par an (pour le CDP). ex. : Bonduelle répond au questionnaire <i>Carbon Disclosure Project</i> (CDP) depuis la première édition de l'étude, en 2003. Ses réponses sont disponibles sur le site Internet du CDP (www.cdproject.net). 	
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Brochures et rapports Site Internet Événements spécifiques Sites Internet dédiés dans les pays 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue avec des communautés locales – sur sollicitation – ex. : Le 16 novembre 2012, la Fondation Louis Bonduelle en Italie a participé à la Journée mondiale pour les droits de l'enfant, organisée à Medolla en Italie, une région touchée par un séisme en janvier 2012. 50 enfants ont ainsi participé au jeu éducatif InOrto. 	
Médias	<ul style="list-style-type: none"> Communiqués et/ou dossier de presse – une fois par an <i>a minima</i> Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Événements spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Visite par la presse française des exploitations de salades situées dans la région de Murcia (Espagne), en juillet 2013 Présentation en mai 2013 à la presse italienne des activités en matière de développement durable de Bonduelle dans ce pays. 	
Fédérations professionnelles	<p>Un ou plusieurs collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux des organisations professionnelles suivantes en tant que membre de commission, administrateur ou en les présidant, moyen d'assumer sa responsabilité d'acteur dans la filière et de faire valoir ses intérêts : ADEPALE ; FIAC ; UNILET ; ANIFELT ; ANIA ; UPPIA ; CTCPA ; PROFEL ; ILEC ; ECOPAR ; SYNAFAP ; SFPPE ; AETMD ; ANICC (les acronymes sont détaillés dans la partie 2.7 Glossaire) – rencontres lors des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales. Bonduelle est signataire, avec 52 autres entreprises européennes, de la charte « Contribution des marques pour la santé et le bien-être des consommateurs » de l'AIM (European Brands association).</p>		

Parties prenantes	Information Communication	Dialogue consultation	Accords-partenariats- Collaboration
Enseignement et recherche	<ul style="list-style-type: none"> Interventions auprès des écoles à proximité des sièges, des filiales et des sites Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com 	<ul style="list-style-type: none"> Accueil de stagiaires et apprentis Partenariats/études 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec des écoles Prix de recherche international de 10 000 € attribué à un étudiant en thèse par la Fondation Louis Bonduelle – une fois par an Lancement en 2012 en France, de la chaire Bonduelle au sein du Groupe Edhec. Ce département d'enseignement et de recherche traite de l'impact des mutations technologiques sur le marketing des marques alimentaires.
Experts RSE	<ul style="list-style-type: none"> Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Rapport de responsabilité sociale et environnementale figurant dans le document de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse à des questionnaires – une fois par an Participation à des forums – une fois par an (ex. : World Forum de l'économie Responsable de Lille dont Bonduelle est « grand partenaire ») Enquêtes de satisfaction – une fois par an Bonduelle a été nommé en Italie finaliste national 2012-2013 aux European Business Awards dans la catégorie « The Millicom Award for Environment and Corporate Sustainability ». 	

* Participation au Global Compact :



2.3 Engagements environnementaux

Organisée en juin 2012, la Conférence de Rio (Rio + 20) a conduit les 188 états représentés à s'engager sur la voie d'une économie verte devant contribuer à réduire la pauvreté et à instaurer une croissance économique durable, à améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité et à créer des possibilités d'emploi et de travail décentes pour tous. Autant de défis à relever tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète.

Lors de l'allocution d'ouverture du *World Forum* organisé à Lille en novembre 2012, événement auquel le Groupe Bonduelle est associé depuis 2007, Jeremy Rifkins – expert mondial en prospective économique et scientifique, fondateur et Président de

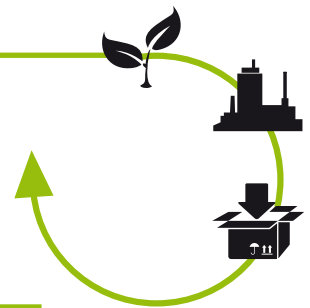
la Fondation pour les tendances économiques – a également fait de la préservation des écosystèmes un des enjeux clé de notre futur proche. Selon Rifkins, la question cruciale que tous les pays et toutes les branches économiques doivent se poser est : comment assurer la croissance durable d'une économie mondialisée dans les décennies prochaines ? Des décennies qui verront, fatalement, le déclin du système énergétique actuel, principalement fondé sur les énergies fossiles – charbon, gaz naturel et plus encore, pétrole –, dont l'usage est responsable des évolutions climatiques menaçantes pour le futur de la civilisation humaine et donc des écosystèmes terrestres.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE BONDUELLE**Enjeux****PRÉLÈVEMENT SUR LES RESSOURCES NATURELLES
NON RENOUVELABLES***Énergies fossiles / Eau / Emballages / Sols*

- Cartographier les consommations
- Optimiser et piloter les consommations
- Développer les ressources ou techniques alternatives

**Enjeux****REJETS EN MILIEU NATUREL***Rejets atmosphériques / Eau / Sols / Déchets*

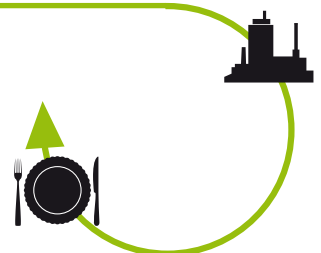
- Maîtriser le processus de traitement / Valoriser les rejets
- Réduire les rejets

**Enjeux****IMPACT GLOBAL DE L'ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT***Réchauffement climatique / Biodiversité*

- Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser la biodiversité

**Enjeux****IMPACT GLOBAL DE L'ACTIVITÉ SUR LA SOCIÉTÉ***Consommateurs / Riverains / Salariés*

- Informer / Communiquer / Former
- Prendre en compte notre impact environnemental local



2.3.1 Amont agricole

L'ambition du Groupe Bonduelle est de produire des légumes de qualité, accessibles et cultivés dans le respect de la terre, et plus largement de l'environnement. Ainsi pour Bonduelle, le sol n'est pas un simple support, mais bien un milieu de vie qu'il convient de protéger. Le groupe partage ces enjeux avec l'ensemble de ses partenaires producteurs de légumes.

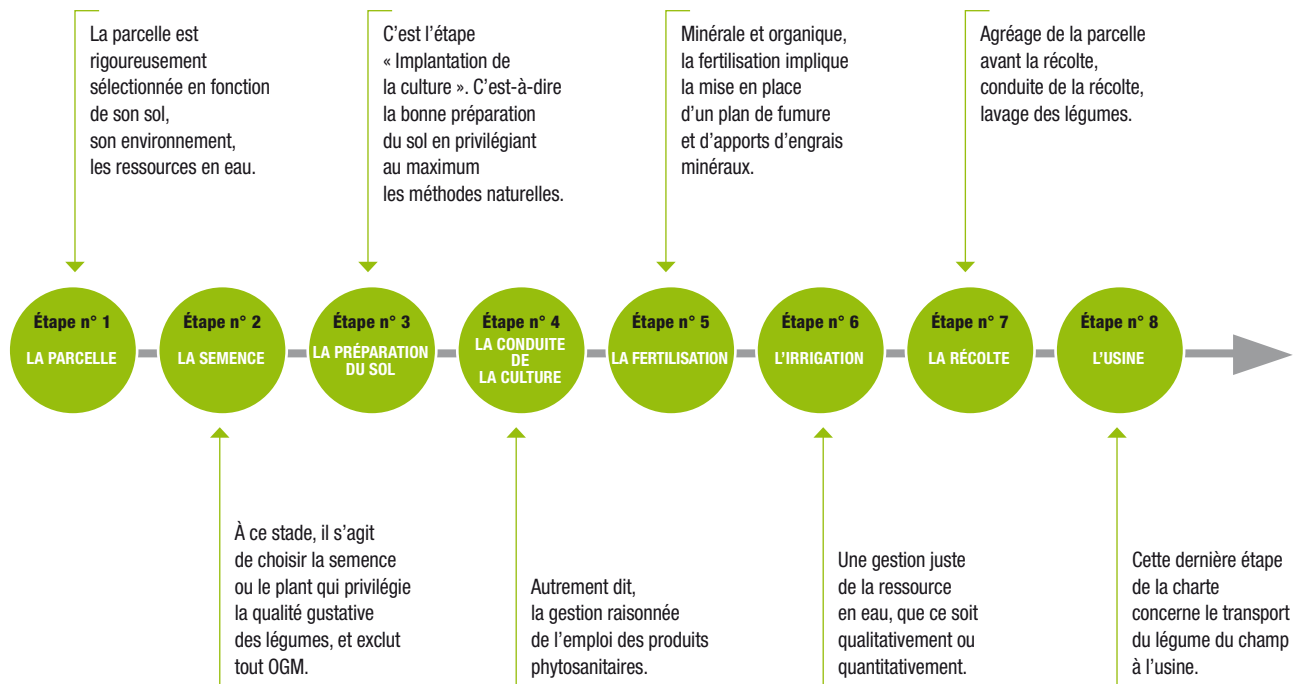
A. RAPPEL DES OBJECTIFS

Impact environnemental	Objectifs 2012-2013	Faits marquants 2012-2013
<ul style="list-style-type: none"> Respecter le sol et la biodiversité Réduire les prélèvements en ressources naturelles non renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et faire partager la 4^e charte agronomique Réduire de 20 % l'emploi de produits phytosanitaires sur la période 2011-2014 Mesurer l'impact environnemental des pratiques agricoles et mettre en place des indicateurs Poursuivre les travaux de recherche en agriculture plus respectueuse de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du pôle agronomique recherche et développement Lancement du chantier VegeGo! sur l'Agriculture écologiquement intensive

B. MOYENS MIS EN ŒUVRE

LES 8 ÉTAPES CLÉS DU SUIVI DE LA CULTURE DES LÉGUMES

De la graine à la récolte, notre charte d'approvisionnement suit, en 8 étapes, le fil de la production et de l'approvisionnement des légumes.



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AMONT AGRICOLE

Bonduelle entretient des relations étroites avec ses partenaires producteurs (3 687, regroupés dans certains pays en organisations de producteurs, OP). Ces relations permettent de garantir les critères de qualité et de rendement nécessaires à l'activité du groupe et également d'encourager les partenaires producteurs à limiter leurs impacts environnementaux.

Les partenaires producteurs de Bonduelle lui fournissent environ 90 % de ses légumes. En effet, Bonduelle ne produit pas ses propres légumes et confie cette mission à des partenaires de confiance avec qui l'entreprise signe des contrats. Les seules exceptions se situent en Russie, où Bonduelle est agriculteur, et en Espagne et au Canada, où le groupe exploite des fermes pour une partie de ses besoins.

Cette démarche permet au groupe de se concentrer sur son cœur de métier : la préparation des légumes. Bonduelle travaille également avec des prestataires de service qui peuvent assurer le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales. Ceci évite aux producteurs des investissements coûteux en matériels spécifiques.

Pour les autres achats de légumes, le groupe exige de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les dispositions législatives liées à leurs activités et à leur environnement professionnel. Des règles sont ainsi fixées par la charte d'approvisionnement de Bonduelle que le groupe demande à ses partenaires producteurs de signer. Cette charte constitue un engagement contractuel exclusif qui s'étend de la graine à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle sur différents domaines : sélection des parcelles, choix de la semence, conduite de la culture...

Les partenaires producteurs de Bonduelle sont à 91 % signataires de la charte d'approvisionnement formalisée par le groupe pour la première fois en 1996. La quatrième édition sera publiée en 2014. Elle tiendra compte de l'internationalisation du groupe et des spécificités rencontrées dans les différentes zones géographiques et les filières de production. Elle mettra également l'accent sur de nouveaux sujets comme la préservation de l'eau, la protection des personnes qui travaillent dans les champs. Cette charte résulte d'un travail participatif mené par les responsables agronomiques des différents pays et filières. Elle témoigne de l'engagement continu de Bonduelle en faveur de techniques agricoles respectueuses de l'environnement.

Pour répondre aux attentes et aux enjeux des pays et des marchés, l'organisation agronomique du groupe est conçue selon une approche par business unit chacune d'elles étant responsable de sa politique agricole. Leurs prévisions commerciales déterminent l'activité des services agronomiques de chaque zone d'activité. Ainsi les services agronomiques gèrent : le choix des surfaces à ensemer, la signature des contrats et la relation avec les producteurs et les organisations de producteurs, le choix des gammes variétales en fonction du plan de semis, le suivi des cultures et de la maturité des légumes, la date de récolte et le choix du matériel à utiliser par les prestataires spécialisés, la logistique du transport jusqu'à l'usine, et enfin s'assurent du bon respect du cahier des charges avant que les légumes soient préparés. Relais entre Bonduelle et les partenaires producteurs, les chefs de plaine jouent un rôle essentiel dans ce dispositif.

« Partenaire de Bonduelle depuis plus de 16 ans, ma relation avec le groupe s'incarne principalement au travers des échanges avec le chef de plaine. Ensemble nous discutons des surfaces à implanter selon les besoins de Bonduelle. Je sais aussi que je peux compter sur lui pour assurer le suivi technique des cultures. Le dialogue est très ouvert concernant la lutte contre les maladies et les mauvaises herbes des cultures, les nouveaux produits ou les expérimentations mises en place dans le secteur. De plus, il nous fait partager l'expérience d'autres agriculteurs sur les techniques d'implantation, de désherbage et d'utilisation des fongicides ».

Philippe Fourdiner, partenaire producteur de Bonduelle

En 2013 a été créé un pôle agronomique recherche et développement. Outre l'activité de recherche et développement, sa mission consiste à recenser les meilleures pratiques agronomiques observées dans les différentes régions d'implantations, à les diffuser et à les faire partager. Le pôle a également pour vocation d'animer le réseau Agronomique International et d'apporter aux business units des conseils spécifiques en agronomie.

PRÉVENTION

Sur le terrain, le suivi des cultures et l'accompagnement des producteurs sont les points forts de la politique agricole de Bonduelle. Ces actions se concrétisent en premier lieu par la prévention, en sélectionnant les parcelles les plus adaptées aux différents types de légumes et en procédant à la rotation régulière des cultures afin de ne pas épuiser les ressources de la terre tout en favorisant la biodiversité et de meilleurs rendements.

Le lancement, en France en 2012, d'un système de géo-référencement des parcelles, constitue dans ce domaine un atout majeur, permettant de disposer d'une véritable « mémoire agronomique » des espaces cultivés (variétés, date de semis et de récolte, rendement, analyse qualitative...) et ainsi d'affecter au mieux, d'année en année, les cultures aux sols.

Cette initiative prolonge l'instauration d'une méthode de tests prédictifs sur les terres, afin de prévenir les éventuelles maladies susceptibles de mettre en péril les semis, et réduisant de facto, les risques d'échec de culture et le gaspillage de matières premières : semences, fertilisants, eau... Dans le même esprit d'anticipation ont été mis en place des réseaux d'observation qui détectent l'arrivée de ravageurs dans les plaines.

Par exemple, en France, en fonction des informations recueillies, les partenaires producteurs sont alertés sur les techniques à mettre en œuvre pour maîtriser au mieux les risques. Cette démarche fait partie intégrante du dispositif de « surveillance biologique du territoire » établi par le ministère de l'Agriculture et dont l'animation est confiée depuis 2010 aux professionnels de la filière.

Engagements environnementaux

RESPECT DU SOL ET DE LA BIODIVERSITÉ

C'est un principe constant pour l'entreprise, qui se décline de différentes manières. Pour le Groupe Bonduelle, le sol n'est pas un simple support mais un milieu de vie qu'il convient de préserver. De même, la protection des cultures est optimisée avec pour objectif de réduire de 20 % l'utilisation de produits phytosanitaires sur 3 ans.

CHOIX DES SEMENCES

Le choix des meilleures semences constitue le « levier génétique » de la politique de réduction des produits phytosanitaires menée par Bonduelle. Le groupe travaille avec des partenaires semenciers nationaux et internationaux pour identifier les variétés les plus résistantes aux maladies, au stress hydrique et climatique, ceci grâce à des méthodes de sélection classique. Bonduelle prend également part à des tests de nouvelles variétés afin de mesurer leur adaptation et leur comportement aux différents territoires.

C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

Biodiversité	Près de 500 variétés de légumes diffusées au travers des gammes de légumes. 199 collections variétales ont permis d'observer, en 2012-2013, 942 variétés.
Effectif agronomique	239 personnes (collaborateurs des services agronomie en équivalent temps plein, comprenant les administratifs, les CDI, les CDD, les saisonniers et les stagiaires).
Charte d'approvisionnement	91 % des agriculteurs et fournisseurs l'ont signée.
Agriculteurs et fournisseurs évalués	54 % des agriculteurs et fournisseurs ont été évalués (par une démarche visant à réaliser un bilan annuel selon une grille pré-établie).
Analyse de sol	98 % des fumures azotées ont été calculées avec des méthodes d'analyse des reliquats.
Intensité culturale	28,7 ha de légumes cultivés en moyenne par producteur.
Réseau de surveillance	168 réseaux de piégeage.
Global Gap *	100 % de la production de salades réalisée par Bonduelle est certifiée <i>Global Gap</i> .

* Global Gap est un protocole regroupant les référentiels de bonnes pratiques agricoles qui définit les exigences imposées au niveau mondial aux entreprises agricoles et horticoles en matière de sécurité alimentaire de durabilité et de qualité.

D. L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Pour Bonduelle, l'agriculture est un maillon essentiel dans la chaîne de valeur de la filière des légumes préparés. C'est pourquoi le groupe est engagé, dans le cadre de son programme VegeGo!, à privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement dont l'objectif est de respecter l'environnement tout en conservant des niveaux de productivité et de rentabilité des cultures performants.

Le chantier « Agriculture écologiquement intensive » du projet VegeGo! est une démarche globale se déclinant en trois phases :

1. définir le périmètre du domaine par un état des lieux approfondi des possibilités agronomiques et des attentes clients ;
2. établir des objectifs clairs conciliant les attentes clients et les possibilités agronomiques ;
3. définir des plans d'action permettant d'atteindre ces objectifs.

Les principes de l'Agriculture écologiquement intensive ont été déployés dans la région de Murcia (Espagne) où Bonduelle cultive 18 variétés de salades sur 142 hectares. Pour réduire l'usage des pesticides, différentes solutions ont été mises en place comme des pièges à insectes ou l'utilisation de micro-organismes utiles qui agissent sur le renforcement des défenses naturelles des plantes. Pour limiter l'impact sur les ressources naturelles et réduire la consommation d'eau et d'énergies fossiles, un plan d'investissements a été mis en place afin de doubler les

La première phase, essentielle pour la réussite du chantier, a déjà été entamée. Elle nécessite de bien caractériser le champ des possibles en intégrant la diversité des situations géographiques, technologiques et comportementales. Trois domaines d'actions ont été retenus : le recensement des pratiques agronomiques applicables, le recueil et la formalisation des attentes des clients, la formalisation des démarches déjà mises en œuvre en matière agroalimentaire.

Cette démarche s'inscrit dans la logique des actions entreprises en faveur du développement durable. Nouvelles techniques de semis, méthodes alternatives de désherbage mécanique, recherches sur l'optimisation du travail du sol, tests d'apport de champignons ou de bactéries pour stimuler le système racinaire des plantes et ainsi les protéger contre les parasites, pilotage de l'irrigation grâce à des sondes capacitatives... Bonduelle et ses partenaires multiplient les projets pilotes en faveur d'une agriculture qui privilégie des moyens naturels et des mécanismes de régulation proches de ceux existants dans la nature.

largeurs de travail. Cette initiative a permis de réduire de moitié les passages de tracteur pour certaines opérations. Ainsi l'économie de gasoil a atteint 10 000 litres en 2013. Le plan de fertilisation raisonnée a permis de réduire la dose d'engrais azotés et de diminuer les émissions de CO₂ à 392 kilogrammes par hectare. La restauration et l'amélioration des sols constituent également un axe de progrès indéniable : apports de matières premières organiques pour entretenir la fertilité des sols, rotations des cultures, repos estival des terres...

Bonduelle et ses partenaires se sont investis dès 2009 dans le développement d'un programme pilote de production intégrée de légumes de plein champ. L'initiative, menée avec les organisations de producteurs du nord de la France, approvisionnant les usines de Picardie, les Chambres d'agriculture de cette région, Agro-Transfert, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Union interprofessionnelle des légumes en conserves et surgelés (UNILET), la Fédération régionale contre les organismes nuisibles de l'agriculture (FREDON), est déployée sur 8 fermes.

Au mois de juillet 2012, Bonduelle a présenté sur une exploitation pilote les premiers acquis du programme, notamment en matière de désherbage. En effet, après trois ans de travaux sur les bio agresseurs des légumes (adventices, maladies, ravageurs...), des avancées concrètes permettent de préconiser de nouvelles pratiques, permettant de faire progresser la filière et d'offrir aux consommateurs des produits toujours plus sains et de qualité. Les différents outils mécaniques testés ont permis d'optimiser les machines et de réduire certains traitements phytosanitaires. Dans la continuité de ce programme, Agro-Transfert a édité une brochure (« Le désherbage mécanique des légumes en région Picardie ») dressant le bilan de cette nouvelle approche et distribuée à l'ensemble des producteurs de la région.

Autre exemple d'implication sociétale : la visite, organisée en septembre 2011, de la ferme de la Woestyne, berceau du Groupe Bonduelle dont elle est aujourd'hui indépendante, mais toujours exploitée par des membres de la famille avec des techniques de culture innovantes : semis directs sous couvert végétal avec des cultures intermédiaires, juste utilisation des produits phytosanitaires... Un laboratoire d'idées et de bonnes pratiques pour là encore, offrir les meilleurs légumes aux consommateurs. Il s'agit donc pour Bonduelle de développer et de partager les expériences afin de promouvoir des pratiques ayant moins d'impact sur l'environnement auprès de l'ensemble de la profession.

En Russie, le groupe a lancé un protocole d'essais de techniques de cultures simplifiées, évitant le recours au labour et privilégiant la conservation du couvert végétal issu de la culture précédente. Cette méthode, le *Strip till*, permet d'éviter l'érosion de la terre, de limiter le passage des outils et conséquemment de réduire les consommations de carburant, de limiter l'achat de matériels souvent coûteux, mais surtout d'améliorer la fertilité des sols... Autre illustration de l'engagement durable de Bonduelle : l'instauration et l'animation, en Picardie, d'un réseau d'une quarantaine d'agriculteurs déjà engagés dans les techniques de culture sans labour. L'objectif est de faciliter les échanges, de favoriser la mise en place des meilleures pratiques à une échelle plus vaste.

Au Canada, et principalement dans la plaine du Saint-Laurent, Bonduelle encourage le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement qui privilégie la conservation des sols et de l'eau. Yves Duquet, responsable agronomique (section province de Québec) du groupe au Canada et Jocelyn Michon, producteur partenaire de Bonduelle, expliquent les avantages de cette approche.

Quels sont selon vous les enjeux de l'agriculture écologique de conservation ?

Jocelyn Michon : L'« Agriculture écologique intensive (AEI) », ou comme nous la nommons ici l'agriculture de conservation, concerne tout à la fois la qualité des sols et la préservation des ressources naturelles, l'eau en particulier. Choisir ce mode cultural répond à deux enjeux essentiels, d'ordre économique et environnemental. Il s'agit en effet de produire plus et mieux, avec moins de fertilisants, en réduisant le compactage des sols par les machines agricoles et notamment des tracteurs, grands consommateurs de diesel...

Comment le Groupe Bonduelle contribue-t-il au développement de ces nouvelles pratiques culturales ?

Yves Duquet : Il faut préciser, comme l'a indiqué Jocelyn, que la conservation des sols ne concerne pas seulement l'aspect organique et environnemental. Elle doit aussi permettre d'accroître le rendement grâce à des méthodes éprouvées que le groupe promeut auprès de ses producteurs partenaires, notamment dans la plaine du Saint-Laurent, dans un rayon de 100 kilomètres autour de Montréal. Des conférences agricoles donnent ainsi

l'occasion aux producteurs de partager leurs expériences et aussi de les sensibiliser aux bienfaits de pratiques plus respectueuses de la terre et de l'environnement.

Sur quelles pratiques repose l'agriculture écologique de conservation ?

J. M. : La règle de base consiste à conserver un minimum de 30 % de résidus issus des anciennes cultures sur le sol après semis. Ceci exclut donc le recours à la charrue qui enfouit tous ces éléments. Certaines pratiques, comme le semis direct, vont plus loin dans cette logique. L'objectif est alors de conserver jusqu'à 80 à 85 % des résidus à la surface du sol. Cette méthode permet tout à la fois de prévenir l'érosion des sols et d'entretenir un milieu de vie très riche grâce à une activité biologique naturelle. Un sol vivant favorise l'infiltration de l'eau et les bons rendements. En outre, supprimer la phase de labourage permet de diviser par quatre les dépenses de carburant et, à long terme lorsque l'activité biologique aura repris tout son sens, de consommer deux fois moins de fertilisants... Ceci contribue donc à abaisser significativement les émissions de gaz à effet de serre.

2.3.2 Ressources naturelles

Fort d'un savoir faire agro-industriel unique, Bonduelle est soucieux de trouver un juste équilibre entre performance et respect de l'environnement. Le groupe est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique volontariste de réduction de ses impacts.

Parmi les thèmes de l'économie verte présentés en 2012 lors de la Conférence de Rio, on reconnaît certains des axes de la stratégie de Bonduelle en matière d'environnement :

- l'intégration de critères environnementaux dans les processus de conception et de production des produits et services ;
- le désengagement, dans les décennies à venir, des combustibles fossiles dans les modes de consommation et de production ;
- la valorisation des énergies renouvelables ;
- la recherche d'une haute qualité de construction ;
- le recyclage des matières premières minérales et des matériaux ;
- le retour des matières organiques au sol pour les terres agricoles.

Le test d'outils de planification afin de prendre en compte des objectifs collectifs (dont la réduction des gaz à effet de serre et la réduction des consommations des matières premières).

La lecture des performances du groupe en matière de préservation des ressources naturelles doit tenir compte de deux éléments majeurs : l'évolution du périmètre géographique du groupe et les caractéristiques de la campagne écoulée, variables selon les différentes zones d'implantation. Concernant le développement international, Bonduelle a procédé, en 2011-2012 à l'acquisition d'actifs agricoles industriels et commerciaux du groupe français coopératif Cecab en Russie et ceux de la société hongroise Kelet-Food. L'achat de trois usines de transformation et d'un centre de conditionnement de légumes surgelés appartenant au groupe américain Allens a constitué par ailleurs un axe de développement majeur pour les activités de Bonduelle aux États-Unis. Ce changement de périmètre a bien sûr impacté les consommations de ressources naturelles. Les différentes nouvelles entités ont été formées au *reporting* et au suivi des indicateurs standards du groupe. Au-delà de l'élargissement du périmètre, les conditions climatiques ont également modifié les performances du

groupe en matière de ressources naturelles. L'été 2012 a en effet été marqué par une période de sécheresse sur l'Espagne et l'Italie, tandis que l'hiver a connu de fortes pluies. Ces mauvaises conditions ont aussi été observées au nord de la France où le printemps 2012 a été particulièrement pluvieux, générant des difficultés d'arrachage pour les légumes racines et, conséquemment, un étirement de la campagne avec des programmes de production nécessitant une forte modification des mix.

Au bilan, en intégrant la variation de périmètre, la production du groupe en 2012-2013 (tonnes de produit fabriqué, TPF) a globalement augmenté de l'ordre 6,5 % par rapport à l'exercice précédent.

L'intégration des nouvelles entités de conserve et surgelé fera de 2012-2013 une nouvelle année de référence pour mesurer les performances des usines.

A. RAPPEL DES OBJECTIFS

Enjeux environnementaux	Objectifs 2012-2013	Faits marquants 2012-2013
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les prélèvements en ressources non renouvelables • Augmenter le recours aux énergies renouvelables • Maîtriser et minimiser les rejets en milieu naturel • Comprendre et maîtriser l'impact global de l'activité sur l'environnement et la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation d'énergie de 5 % par an de 2011 à 2014 et réduire la consommation d'eau de 3 % par an de 2011 à 2014 • Lancer 5 projets valorisant l'énergie renouvelable en 5 ans • Valoriser les déchets industriels banals à hauteur de 80 % de 2012 à 2015 • Déployer le guide d'éco-responsabilité, se doter d'outils de mesure d'impact environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie réduite de 2 % en 2012-2013 * • Consommation d'eau réduite de 4 % en 2012-2013 • Lancement en 2012-2013, année 1 du programme, de 2 projets : construction d'une centrale de production de vapeur d'origine biomasse à proximité d'Estrées-Mons (France) et réutilisation opérationnelle du biogaz du site de Nagykőrös (Hongrie) • Valorisation des déchets industriels banals à 76 % • La démarche d'éco-conception entamée en 2011-2012 a été intégrée dans le programme VegeGo!

* Le périmètre et la définition du ratio de consommation de l'énergie thermique figurent dans la partie 2.6.4 Indicateurs, page 81.

B. MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour optimiser la consommation et la gestion des ressources naturelles, le Groupe Bonduelle privilégie le travail en réseau entre ses usines, ses business units et ses services centraux. Ainsi, des réunions « réseau opérationnel » sont organisées chaque année. Ces rencontres transversales sur l'énergie et l'environnement permettent de contribuer au partage des meilleures pratiques et au déploiement des axes de la politique du groupe.

Selon les thèmes, les profils des participants vont de l'exploitant d'équipements au Directeur technique de filiale. Cette approche est en cohérence avec les problématiques sociétales actuelles et les aspects plus particuliers liés à l'activité du groupe : rarefaction des ressources naturelles, volatilité des prix de l'énergie, mesure l'impact environnemental... La méthode, appliquée à chacun des domaines de gestion des ressources naturelles consiste à passer d'un pilotage à court terme à une vision dynamique à plus longue échéance garantissant la pérennité industrielle et environnementale dans le cadre d'un programme déployé en quatre phases complémentaires et successives :

1. compter pour se fixer des priorités ;
2. améliorer les performances en continu ;
3. anticiper les contraintes technologiques et économiques ;
4. expliquer, sensibiliser et former les parties prenantes internes.

1. COMPTER POUR SE FIXER DES PRIORITÉS

Le comptage des consommations et émissions et leur répartition, est à la base d'un pilotage efficace sur le court terme. Pour ce faire, Bonduelle a mis en place un système de cartographie permettant d'identifier les postes les plus demandeurs en ressources naturelles.

Ce dispositif homogène au sein du groupe et favorisant un *benchmark* entre ses différentes entités, se traduit par la mise en œuvre d'outils spécifiques tels que le maillage des compteurs, l'exploitation régulière des données, l'analyse des performances selon l'historique des ratios par TPF et les cibles fixées.

Cette approche s'est notamment concrétisée en 2012-2013 sur le site d'Estrées-Mons (France) qui a établi, pour sa production de surgelés, une cartographie complète des compteurs d'eau et d'énergie afin de constituer une base de données de ratios historiques de consommation selon la typologie de production.

Le site de Saint-Mihiel (France) a quant à lui développé des outils de supervision destinés à piloter les consommations d'eau et d'électricité des lignes de production et à optimiser le processus de lavage avec la quantité de ressources naturelles la plus juste.

2. AMÉLIORER LES PERFORMANCES EN CONTINU

À partir du comptage, le management des ressources naturelles s'organise de manière à exploiter les données accumulées de manière à corriger les dérives le plus rapidement, définir des plans d'actions spécifiques, favoriser les échanges thématiques dans le groupe.

Dans ce domaine, deux actions majeures ont été initiées en 2012-2013 :

- création d'un comité de pilotage eau et énergie sur deux usines majeures de la business unit BELL – Estrées-Mons surgelés et Renescure (France) – impliquant l'ensemble du management avec des revues périodiques permettant de prioriser les actions ;
- lancement d'une démarche de management de l'énergie répondant à la norme internationale ISO 50001 avec la mise en place d'initiatives pilote afin d'évaluer les modalités de mise en œuvre adaptées à l'activité de Bonduelle et à mesurer l'efficacité de la démarche selon les résultats obtenus.

Estrées-Mons Surgelés a ainsi obtenu en juillet 2013 la certification de niveau 1 au référentiel ISO 50001 version 2011 (selon la fiche d'opération standardisée IND-SE-01 déclinée par l'arrêté ministériel du 28 mars 2012). Le site de Straelen (Allemagne) a pour sa part entrepris une étude de calibrage des moyens nécessaires à la démarche. Ces deux initiatives permettront de définir les conditions d'un déploiement sur les autres sites du groupe.

En 2012-2013, le montant des investissements consacrés à la préservation de l'environnement a atteint 7,3 millions d'euros.

3. ANTICIPER LES CONTRAINTES TECHNOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le développement de nouvelles pratiques et technologies sobres est essentiel dans la stratégie de préservation des ressources naturelles du Groupe Bonduelle.

Les efforts se sont notamment traduits en 2012-2013 par :

- l'étude préalable à la mise en place d'un procédé de trigénération sur l'usine allemande de Reutlingen. Associant un moteur à absorption à une cogénération d'électricité, ce dispositif sera installé en 2013-2014 et améliorera le rendement global énergétique des installations ;
- la poursuite du programme de déploiement de systèmes de récupération de chaleur à partir de l'huile de refroidissement des compresseurs de groupe froid. En 2012-2013, Bonduelle a ainsi procédé à l'installation de ce type d'équipement sur son usine de Santarém au Portugal (production d'eau chaude pour les opérations de lavage de lignes et le réchauffage de l'eau alimentant la chaudière), et sur le site français de Rosporden (production d'eau chaude pour le chauffage des vestiaires).

Engagements environnementaux

En complément à ce processus d'amélioration continue de ses équipements, Bonduelle est engagé dans des programmes de recherches ambitieux sur des technologies de rupture. Ces programmes sont dérivés du projet « Usine Sobre phase 1 ».

Le projet « Usine Sobre phase 1 » a été mené en partenariat avec le service recherche et développement d'EDF et le Centre énergétique des procédés (CEP) de l'École des Mines de Paris de 2009 à 2011. Soutenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le programme Usine Sobre avait pour vocation d'étudier les enjeux énergétiques des différentes technologies (Conserves, Surgelés, Frais 4^e Gamme) utilisées dans le groupe. L'analyse faite sur 3 sites pilotes représentatifs a permis d'identifier dans un premier temps des optimisations à partir de solutions technologiques éprouvées dont la mise en place est en cours. Dans un second temps, des solutions globales de « rupture » qui concernent plusieurs étapes clés de nos procédés ont fait l'objet d'étude de concepts. Ces dernières résultent de la mise en œuvre de la méthode de l'« intégration énergétique ». Ces phases de pré-étude, réalisées en 2011-2012, ont pour certaines débouché sur le développement et la mise au point de pilotes laboratoires ou industriels. Il s'agit de tester la fiabilité des modèles élaborés par les partenaires chercheurs et de tester ces modèles sur des prototypes fabriqués par d'autres partenaires équipementiers. Des réunions d'étapes sont prévues en 2013-2014 pour vérifier à l'échelle semi-industrielle l'opportunité industrielle et économique. Ces travaux « prospectifs » concernent notamment les étapes thermiques clé de nos procédés.

La participation du groupe à des projets européens comme FRISBEE (*Food Refrigeration Innovations for Safety, consumers' Benefit, Environmental impact and Energy optimisation along the cold chain in Europe*) témoigne de son implication sur les problématiques environnementales. Avec la participation de 15 partenaires de recherche, de développement et de conseil, FRISBEE vise à réduire l'impact environnemental de la chaîne du froid en Europe, en améliorant les technologies, la qualité et la sécurité sanitaire de l'aliment.

Bonduelle est intervenu dans le processus de constitution de bases de données européennes des profils de chaînes du froid observés depuis les étapes industrielles (stockage matière première, suivi en production, stockage des produits finis) jusqu'en logistique de transfert et en stockage chez le distributeur et chez le consommateur.

4. EXPLIQUER, SENSIBILISER ET FORMER LES PARTIES PRENANTES INTERNES

La mobilisation de l'ensemble des acteurs est un facteur clé de la réussite de la démarche de préservation des ressources naturelles entamée par Bonduelle depuis plus d'une dizaine d'années et notamment structurée autour des réseaux Énergie, Environnement et Achats.

- **Le réseau Énergie** : actif sur l'ensemble du périmètre du groupe, il rassemble des représentants des business units, des Directeurs industriels, des Responsables techniques, des Directeurs d'usine, des Responsables des achats et est animée par le Responsable énergie groupe. Il favorise l'échange des bonnes pratiques de pilotage, de management, technologiques ou encore de choix d'investissement. Il se réunit une fois par an.
- **Le réseau Environnement** : lui aussi actif sur l'ensemble du périmètre du groupe, il rassemble des Responsables environnement de tous les sites et s'ouvre, selon les thématiques, aux Responsables techniques fabrication, qualité, sécurité ; aux Directeurs d'usine. Il se réunit pour échanger sur les bonnes pratiques du développement durable, les investissements, la gestion des déchets, les obligations réglementaires et les études transverses.
- **Les visites d'expertise** sont organisées sur l'ensemble du périmètre par les Responsables énergie et environnement ou un prestataire spécialisé. Ces visites sont programmées en fonction de l'actualité et des demandes des usines. Elles ont pour objectifs de proposer des plans d'actions prioritaires dans le domaine de l'énergie, de diffuser les recommandations groupe sur le terrain, de capter les bonnes pratiques pour les faire partager, d'apporter un soutien et des références en culture d'entreprise pour les sites nouvellement intégrés au périmètre. Au total, une quarantaine de visites a été organisée en 2012-2013.
- **Les guides techniques internes de référence** reposent sur l'examen de l'existant afin d'aboutir à des recommandations. Ils valorisent ainsi les efforts déployés par les équipes et permettent de disposer d'un document à vocation opérationnelle présenté lors des réunions de réseaux ou des réunions techniques de business units.

Différents guides ont ainsi été réalisés concernant notamment les chaufferies, les chambres froides, l'approvisionnement en eau potable, l'air comprimé et la gestion des eaux techniques.
- **Les formations** : encadrées par l'université interne du groupe – l'Institut Pierre et Benoît Bonduelle – elles abordent différents domaines comme l'optimisation du froid industriel, l'optimisation thermique des *process* d'appertisation, la maîtrise des approvisionnements d'eau potable en usine, la maîtrise de la gestion des eaux techniques.
- **Les journées techniques** : organisées par les business units, elles traitent notamment les questions relatives aux énergies.

C. RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS EN RESSOURCES NON RENOUVELABLES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette politique illustrée par les différentes initiatives menées dans le domaine de l'électricité, de l'utilisation du gaz et de la vapeur a permis d'atteindre les résultats suivants :

Groupe RSE	Énergie totale Ratio kWh/TPF	Électricité Ratio kWh/TPF	Thermique (fossile + renouvelable) kWhPCs/TPF*
Périmètre 2012-2013	885	355	530
Périmètre 2011-2012	901	343	558
Évolution des ratios 2012-2013 versus 2011-2012	- 2 %	+ 3,5 %	- 5 %
Objectif	- 5 %	- 5 %	- 5 %

* Intégration en début de démarche d'optimisation énergétique des consommations 2012-2013 de 3 nouveaux sites d'activité surgelée aux États-Unis.

Le montant des investissements réalisés pour économiser l'énergie en 2012-2013 s'élève à 3,2 millions d'euros, soit 45 % des investissements consacrés à la gestion des ressources naturelles.

ÉLECTRICITÉ

- Poursuite du programme d'optimisation de la consommation énergétique des chambres froides grâce au *benchmark* des meilleures pratiques. Le ratio global de consommation énergétique des chambres froides de surgélation a été stabilisé en 2012-2013 sur le périmètre BELL et BAM à une valeur 25 % plus faible qu'il y a 6 ans (base 2006-2007). Cet effort représente une économie de 46 GWh, soit la consommation annuelle de 5 700 Français ;
- Installation de luminaires de basse consommation dans les entrepôts frigorifiques et les salles de conditionnement des usines canadiennes d'Ingersoll, de Strathroy et Tecumseh ;
- Actions d'amélioration du refroidissement avant tunnel sur les usines récemment acquises aux États-Unis.

GAZ ET VAPEUR

- Injection de vapeur dans les processus de chauffage et partage des bonnes pratiques entre les sites de Ruchocice, Gniewkowo (Pologne), Renescure (France), Saint-Denis (Canada) avec des audits permettant une amélioration des équipements.

EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU :

La consommation d'eau a été en 2012-2013 de 12 434 274 m³, soit un ratio ramené à la tonne de produit fabriquée de 11,8 m³/TPF traduisant une baisse de 4 % par rapport au ratio de 2011-2012.

Groupe RSE	Eau Ratio m ³ /TPF
2012-2013	11,8
2011-2012	12,3
Évolution des ratios 2012-2013 versus 2011-2012	- 4 %
Objectif	- 3 %

Différentes actions ont permis, en 2012-2013 d'améliorer les performances du groupe dans ce domaine :

- programme d'évaluation des technologies de traitement pour le réemploi de l'eau : défini en 2012-2013 et piloté par l'usine de Saint-Césaire (Canada), il doit entrer en phase de test en 2013-2014 ;
- installation sur le site de Santarém (Portugal) d'une station d'eau chaude bénéficiant de la chaleur récupérée sur les compresseurs d'ammoniac ;
- poursuite des programmes de surveillance et de management de l'eau : en lien avec le comptage et la définition de cibles de pilotage, les sites assurent une validation au quotidien de leur ratio de consommation afin d'identifier très rapidement les dérives.

Engagements environnementaux

D. AUGMENTER LE RECOURS AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES

La mise en place de solutions alternatives dans les *process* et le développement des énergies renouvelables constituent deux vecteurs de progrès en matière de développement durable.

SOLUTIONS ALTERNATIVES À L'USAGE DE L'EAU

- Réaménagement de la salle de production de froid de l'usine de Saint-Mihiel (France) en 2012-2013 avec passage à un refroidissement à air ;
- Plan complet de réaménagement de l'usine de Timashevsk (Russie) avec passage à un transport à sec pour les convois de légumes.

SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX ÉNERGIES FOSSILES

- Achat de vapeur issue de biomasse pour le site d'Estrées-Mons (France). Ce projet, prévu pour la fin 2014 consiste en la construction par un partenaire d'une chaudière de cogénération d'origine biomasse « CBEM » proche de l'usine et qui sera en mesure d'alimenter 90 % des besoins de l'usine en vapeur. Au-delà, ce projet contribue à la création d'une filière bois-énergie en Picardie ;
- Valorisation du biogaz produit dans les stations d'épuration fonctionnant en anaérobie. L'usine de Nyiregyhaza (Hongrie) est ainsi équipée depuis 2012-2013 d'un méthaniseur, le biogaz produit étant valorisé directement dans la chaudière de l'usine ;
- Construction par une société spécialisée, d'une filière de méthanisation de sous-produits agricoles, en proximité de l'usine de Bordères (France). Ce projet nommé EGISOL s'inscrit dans le cadre d'un consortium créé en 2011 afin de favoriser la production d'électricité d'origine non fossile et de répondre aux objectifs de la politique nationale énergétique française. Bordères fournira 40 % de la biomasse nécessaire grâce à ses sous-produits issus du maïs.

E. MAÎTRISER ET LIMITER LES REJETS EN MILIEU NATUREL**MAÎTRISE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE APPROVISIONNÉE EN USINE**

Bonduelle développe l'usage de technologies sans produits chimiques comme en témoignent les actions menées à :

- Gniewkowo (Pologne) : construction et mise en service d'une station de potabilisation avec une technologie 100 % biologique ;
- Bedford (Canada) : fiabilisation de l'approvisionnement en eau de l'usine distribuée par la ville avec une étape de potabilisation par ozone et UV.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION ORGANIQUE À LA SOURCE

Cette réduction de charge à traiter permet de redonner de la capacité de traitement dans les stations, de limiter les coûts épuratoires et la production de boues, d'aider à réduire les émissions d'odeurs par fermentations organiques :

- amélioration des pratiques de pilotage sur les étapes clé du *process* (usine de Ruchocice, Pologne) en matière de production de demande chimique en oxygène (DCO) permettant une réduction des ratios de pollution ;
- filtration dès le pelage de la pulpe de carottes (usine de Russy France) permettant de sortir la matière sèche en filière alimentation animale plutôt que sous forme solubilisée en entrée de station d'épuration. L'effluent à traiter en sortie d'usine est ainsi moins chargé en DCO (pollution organique dissoute) et en matières en suspension (pollution particulaire).

AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES ET ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

Les effluents industriels générés par les usines sont traités dans les structures suivantes :

- 25 stations d'épuration biologique aérées autonomes pilotées par Bonduelle. 6 sites disposent d'un étage de traitement par réacteur biologique anaérobie (production de biogaz) ;
- 12 usines utilisent des infrastructures urbaines pour le traitement soit intégral, soit de finition, de leurs effluents ;
- 11 usines Bonduelle disposent d'une filière de valorisation agricole de leurs effluents après un traitement physique ou biologique préalable plus ou moins approfondi.

La qualité de ces effluents est contrôlée et pilotée par les services environnement des usines avant de rejoindre le milieu naturel :

- 85 % des volumes rejetés transitent par une station d'épuration urbaine ou Bonduelle ;
- 12 % des effluents sont épurés par voie agronomique (fertirrigation, épandage) ;
- 3 % des effluents sont rejetés dans le milieu naturel directement compte tenu de leur bonne qualité.

En 2012-2013, les effluents produits par l'activité industrielle représentent une charge organique d'environ 24 600 tonnes de demande biologique en oxygène. 99,4 % de cette charge est traitée par des processus opératoires sous contrôle direct de Bonduelle (station de traitement et épandage agricole).

L'épuration des effluents a généré environ 1 936 tonnes de matière sèche (MS) de boue biologique en 2012-2013. Les boues sont valorisées par épandage agricole contrôlé, en filière de compostage ou de méthanisation. Les usines développent des actions pour réduire à la source la quantité de charge organique libérée dans les effluents et pour alléger d'autant le travail d'épuration en aval.

Les usines connaissent d'importantes évolutions d'activité au cours du temps : évolution des tonnages, des typologies de légumes travaillés, des *process* industriels... La composition des effluents produits au cours des processus de fabrications se modifie en conséquence. Les stations d'épuration construites sur la base d'une situation initiale peuvent ainsi marquer, au fil du temps, des insuffisances de capacité ou encore un vieillissement de leurs équipements qui dégradent leurs performances ou ne permettent plus de s'adapter à l'évolution des exigences réglementaires dans ce domaine. Bonduelle, gestionnaire en grande majorité des filières de traitement de ses effluents, est très attentif à maintenir ses outils adaptés à ses obligations. Les actions menées sur les stations d'épuration sont de deux ordres :

Amélioration des équipements

- La station de l'usine de Strathroy (Canada) a bénéficié d'un programme complet de rénovation de son système d'aération et la station du site de Russy (France) d'un reprofilage de ses bassins de stockage et de traitement ;
- Suite aux changements de rythme d'activité des usines SOLEAL durant la campagne 2012, les stations d'épuration de Bordères et de Labenne (France) n'ont pas pu assurer pleinement leur mission. Un important programme de rénovation a été initié en 2012-2013, incluant des études et la construction d'un schéma directeur avec le soutien d'un prestataire expert externe. À cette démarche a été associé un programme pluriannuel d'investissement. Afin d'anticiper des situations analogues des études du même ordre sont en cours sur différents sites.

Les investissements pour l'amélioration des équipements de traitement d'eau s'élèvent en 2012-2013 à 3,7 millions d'euros, soit 52 % des investissements consacrés à l'environnement.

Optimisation des principes de pilotage

En plus des programmes d'investissement, les usines bâtissent des stratégies d'amélioration de leur pilotage :

- développement d'une gestion séparée des flux de pollution de l'usine de Gniewkowo (Pologne) pour s'adapter aux mieux à ses différents exutoires : station d'épuration biologique et fertilisation agricole ;
- développement de nouvelles modalités de pilotage test sur les deux usines françaises de Russy-Bémont et de Renescure pour le traitement de leur résiduel de charge en phosphore lors de bas régimes de fonctionnement ;
- amélioration des pratiques de pilotage des circuits de refroidissement et des chaudières menée sur les sites de Russy (France) et de Gniewkowo (Pologne).

VALORISATION QUALITATIVE DES SOUS-PRODUITS VÉGÉTAUX

- 576 361 tonnes brutes de sous-produits végétaux (composés végétaux - CV) ou de champignons ont été produites en 2012-2013, soit un ratio ramené à la tonne de produit fabriqué de 546 kg CV/TPF ;

En ramenant au périmètre de 2011-2012, avec 5 usines en moins, le ratio de production redescend à 470 kg CV/TPF, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à 2011-2012 (448 kg CV/TPF) ;

- En 2012-2013, 96 % du gisement a été valorisé en alimentation animale, en méthanisation ou sous forme de produit normalisé (compost NF 44-051). Les autres filières agronomiques représentent 4 % du gisement.

DÉCHETS INDUSTRIELS : RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET AMÉLIORATION DU TAUX DE RECYCLAGE

En 2012-2013, le groupe a produit 43 802 tonnes de déchets industriels banals soit un ratio de production à la tonne de produits fabriqués de 41,5 kg/TPF ce qui représente une hausse du ratio de production de 15 % par rapport à 2011-2012.

Le recyclage des déchets industriels est une autre des priorités du groupe qui a pour ambition d'atteindre 80 % de taux de recyclage en 2015 par des actions de tri sélectif à la source et de politique achat avec les fournisseurs.

En 2012-2013, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage s'est améliorée avec un taux de 76 % contre 73 % en 2011-2012. Les usines de tous les pays maintiennent la sensibilisation des salariés et optimisent l'organisation du tri à la source par le fonctionnement interne ou la sous-traitance.

Les déchets industriels spéciaux (DIS) représentent, en 2012-2013, 262 tonnes de déchets industriels spéciaux (soit 0,25 kg/TPF) produits et évacués en filière spécialisée. Le cadencement des opérations ponctuelles d'évacuation explique les variations annuelles du ratio et du tonnage produit (239 tonnes et 0,24 kg/TPF, en 2011-2012).

Un diagnostic piloté en France par la Direction des achats du groupe et un cabinet extérieur afin d'identifier des synergies économiques et d'organisation en matière de gestion des déchets industriels a été réalisé en 2012 sur 20 usines. La cartographie établie a permis de rationaliser le nombre de prestataires, les filières de traitement et d'optimiser ainsi les coûts de rachats et d'élimination pour un bénéfice environnemental supérieur.

F. COMPRENDRE ET MAÎTRISER L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

INTÉGRATION DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE DANS SON ENVIRONNEMENT LOCAL

Environnement humain

La sensibilité aux odeurs, au transport routier et au bruit est l'un des points majeurs de l'intégration des usines Bonduelle dans leur environnement. Le groupe répond à cette problématique selon deux axes, chaque Directeur d'usine gérant son plan d'actions au plus proche de la demande locale :

- investissements dans des solutions techniques : amélioration des équipements, optimisation des pilotages, mise en place de traitement supplémentaires, mise en œuvre de solutions spécifiques ;
- ouverture aux riverains avec des débats en Mairie, mise en place de jury d'observation des odeurs par des riverains volontaires et indépendants, organisation de journée porte ouverte au grand public, mesure et étude d'impact pour objectiver les plaintes.

Engagements environnementaux

Biodiversité

Bonduelle a entamé en 2012-2013 une démarche d'identification de l'ensemble de ses enjeux locaux en matière de développement durable. Sa mise en place à l'échelle du groupe permettra de dresser un état des lieux et des plans d'actions adaptés pour respecter la biodiversité des zones où Bonduelle est implanté. La présentation de cette boîte à outils figure dans la partie 2.2.5.B du présent rapport.

Les sites suivants, appartenant en totalité à Bonduelle, sont situés dans des régions considérées comme zones de biodiversité particulièrement riches (*hotspot*) :

- Bassin méditerranéen : Santarém, Torre-Pacheco ;
- Caucase : Timashevsk, Novotitarovskaya ;
- Cerrado (Brésil) : Cristalina.

Une zone géographique considérée comme *hotspot* (Source : conservation.org) doit répondre à deux critères stricts :

- contenir au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires (pourvues de vaisseaux par lesquels circule l'eau puisée par les racines) et endémiques (n'existant que dans cette région à l'état spontané), soit plus de 0,5 % du total mondial ;
- avoir perdu au moins 70 % de son habitat d'origine.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**Comptage de l'impact CO₂**

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité industrielle (achat d'énergie fossile, perte de fluide frigorigène, consommation d'électricité) s'élèvent en 2012-2013 pour le groupe à 192 034 TeqCO₂, dont 1,3 % liés aux fluides frigorigènes altérant la couche d'ozone, 1/3 liés aux émissions indirectes de l'électricité et 2/3 liés aux émissions directes des combustibles fossiles.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – QUOTAS EUROPÉENS

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté Européenne pour 4 de ses sites : Estrées-Mons, Vaulx, Renescure et Russy (France).

L'affectation des quotas pour la période 2008-2012 est de 355 115 TeqCO₂.

Les émissions annuelles ont été de :

- 2008 = 49 460 TeqCO₂ ;
- 2009 = 43 473 TeqCO₂ ;
- 2010 = 45 566 TeqCO₂ ;
- 2011 = 47 045 TeqCO₂ ;
- 2012 = 48 615 TeqCO₂.

Compte tenu de la faible visibilité donnée par l'UE en matière de gestion des quotas à partir de 2013, le stock de quotas excédentaire de près de 121 000 TeqCO₂ est conservé. Pour la période 2013-2020 dite sous ETS (*Emission Trading System*), deux sites ont pu réduire la puissance de leur chaudière grâce à un travail d'optimisation énergétique de leur *process* et ainsi sortir de la réglementation ; En 2013, Bonduelle ne comptera donc plus que deux sites (Estrées-Mons et Renescure) soumis à la réglementation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre européens.

APPLICATION DE L'ARTICLE 75 DE LA LOI GRENELLE POUR LE COMPTAGE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES (FRANCE)

L'article 75 rend la réalisation d'un bilan carbone scope 1 et 2 obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés. Les résultats ont été rendus disponibles sur le site internet de Bonduelle dédié au développement durable :

- Bonduelle Traitement International = 3 124 TeqCO₂ ;
- Bonduelle Conserve International = 39 712 TeqCO₂ ;
- Bonduelle Surgelé International = 12 309 TeqCO₂.

COMPTAGE VOLONTAIRE DE L'EMPREINTE CARBONE ET EAU DU GROUPE AU PÉRIMÈTRE 2011-2012

La collecte des données s'appuie sur l'analyse de cycle de vie (ACV) telle que décrite dans la norme ISO 14040. Au global les émissions nettes de gaz à effet de serre calculée pour l'activité 2011-2012 ont été estimées à 1 800 000 TeqCO₂ environ, soit l'émission moyenne à l'année de près de 235 000 Européens (ADEME – 8.8 TeqCO₂/Européen de l'Ouest/an).

La répartition entre les étapes de l'ACV est la suivante :

- matières premières alimentaires cultivées et achetées : émissions pour la fabrication, mise en culture et approvisionnement des usines : 42 % ;
- matières premières non alimentaires de type emballage : émissions pour la fabrication, approvisionnement, fin de vie et émissions évitées par la réutilisation matière : 34 % ;
- transformation industrielle : émissions énergétiques directes et indirectes relatives au scope 1 et 2 du GHG protocole et les émissions liées au traitement des déchets industriels banaux : 10 % ;
- transport des produits intermédiaires et finis : émissions du transport intersites et clientèle jusqu'à l'entrepôt du client distributeur : 13 % ;
- transport des salariés et déplacements professionnels : 1 %.

La consommation d'eau directe ou indirecte, calculée en 2011-2012 pour la fabrication des matières entrantes, est estimée à 87 500 000 m³/an avec la répartition suivante :

- production agricole (pour les matières alimentaires cultivées) : 62 % ;
- fabrication des matières premières non alimentaire de type emballage : 23 % ;
- transformation industrielle : 15 %.

Ces résultats ont été largement présentés et commentés sur le dernier trimestre 2012 auprès des contributeurs, des responsables de secteurs et des salariés.

Gestion des fluides frigorigènes

- La substitution du fluide réfrigérant R22 par le R134-A, conformément aux recommandations internationales sur la protection de la couche d'ozone stratosphérique a été achevée sur les sites FRESH de Saint Mihiel (France) et Straelen (Allemagne) ;
- À Estrées-Mons (France) la suppression de la chambre froide de 170 000 m³ a permis de supprimer le R22 en place et de le substituer par de l'ammoniac.

Poursuite de la Substitution énergétique

- Saint-Denis (Canada) : remplacement du fioul par du gaz naturel en 2012 et conversion de la station d'épuration au gaz naturel en remplacement de l'huile légère et du propane ; la conversion énergétique et l'amélioration de la performance énergétique ont abouti à la réduction de 6 000 TeqCO₂/an sur ce site soit une baisse de 45 % des émissions industrielles liées à l'énergie.

Ainsi en 2012-2013, la part de l'énergie thermique fournie par des combustibles fossiles liquides (fioul lourd très basse teneur en soufre et fioul domestique) a été divisée par 5 par rapport à 2011-2012 et ne représente plus en 2012-2013 que 1,6 % du mix énergétique thermique du groupe.

La part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique thermique est composée de deux sources : le bois et le biogaz. Elle a été doublée par rapport à l'exercice dernier et représente 2,2 % du mix énergétique thermique du groupe.

Bonduelle répond depuis 10 ans au questionnaire international *Carbon Disclosure Project* (CDP), précisant ses axes fondamentaux en matière de prévention du risque de changement climatique :

- diversifier ses zones d'approvisionnement agricole et ses implantations industrielles ;
- disposer d'un processus industriel réduisant sa consommation d'énergies fossiles ;
- proposer au consommateur des gammes de produits moins impactantes sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- développer l'expertise de quantification des émissions de gaz à effet de serre des procédés et des produits ;
- travailler en partenariat avec les acteurs externes des processus.

Les provisions éventuelles pour risques environnementaux sont comprises en note 24 des comptes consolidés. Le montant précis des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement sera indiqué dans le rapport 2013-2014.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE VIS-À-VIS DES CONSOMMATEURS

Affichage environnemental des produits

Bonduelle a été en 2011, une entreprise volontaire pilote au sein de l'ADEPALE dans l'expérimentation française en cours sur l'affichage de l'impact environnemental des produits de grande consommation. Actuellement mis en veille en France, l'affichage environnemental fait l'objet d'une attention plus particulièrement soutenue en Europe. Bonduelle poursuit donc une veille active sur ce sujet *via* la filière professionnelle agro-alimentaire.

La charte d'éco-responsabilité

La construction de la charte d'éco-responsabilité est pleinement intégrée au programme VegeGo! L'évaluation de l'empreinte carbone au cours de la conception d'un nouveau produit est une étape importante de la démarche.

La caractérisation des impacts environnementaux (majoritairement émissions de gaz à effet de serre à date) est un facteur pédagogique de sensibilisation des équipes marketing et de développement. La compétence groupe sur le comptage du carbone est sollicitée dans le cadre de la méthodologie d'évaluation des nouveaux produits. Différents scénarii de comptage ont été étudiés en 2012-2013. Une fois le cahier des charges validé par le groupe de travail « Eco-team », la phase de test pourra être lancée sur un périmètre pilote.

PRINCIPALES CONSOMMATIONS ET REJETS DE BONDUELLE

**Énergie : 3 247 707 GJ**

- <1 % GPL
- <1 % Fioul très basse teneur en soufre
- <1 % Biomasse
- 1 % Fioul domestique
- 1,5 % Propane
- 3,3 % Vapeur et biogaz
- 41 % Électrique
- 51 % Gaz naturel

**Traitement de l'eau**

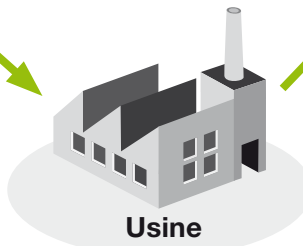
- 3 % Rejetés dans le milieu naturel compte tenu de leur bonne qualité
- 12 % Épurés via les sols (épandage)
- 85 % Épurés en station d'épuration biologique

**Eau : 12 434 274 m³**

- 3 % Eau de surface
- 22 % Eau du réseau de distribution urbain
- 75 % Eau forage

**Déchets industriels**

- < 0,1 % Déchets industriels spéciaux
- 7 % Déchets industriels banals
- 93 % Composés végétaux



Usine

**Emballages : 146 140 tonnes**

- 1,6 % Barquettes plastiques
- 2,1 % Étiquettes et autres
- 3,6 % Capsules
- 5,1 % Films plastiques
- 9,8 % Bocaux en verre
- 20,3 % Cartons
- 57,6 % Boîtes métalliques

**Émissions de gaz à effet de serre (industrie)**

- 2 446 TeqCO₂ Fluides frigorigènes
- 68 383 TeqCO₂ Émission indirectes (électricité)
- 121 205 TeqCO₂ Émission directes (énergies fossiles)

G. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

Les indicateurs ci-dessous ont été élaborés conformément à notre référentiel de *reporting*, dont les principaux éléments ont été synthétisés dans la note méthodologique figurant page 78 de ce rapport.

Tonnes TPF	1 055 837 tonnes TPF (tonnes de produits fabriqués)
Consommation d'eau	12 434 274 m ³ consommés soit 11,8 m ³ par tonne de produits fabriqués
Sourcing de l'eau	9 281 434 m ³ d'eau de forage 2 802 329 m ³ d'eau du réseau de distribution urbain 350 510 m ³ d'eau de surface
Consommation d'énergie	<p>Consommation globale de 3 247 707 GJ</p> <p>dont Électrique : 1 350 776 GJ dont Gaz naturel : 1 663 950 GJ dont Fioul (très basse teneur en soufre) : 2 082 GJ dont Propane : 48 744 GJ dont GPL : 6 275 GJ dont Fioul domestique : 39 749 GJ dont Biomasse : 29 943 GJ dont Achat Vapeur : 95 213 GJ dont Biogaz : 10 975 GJ</p> <p>Répartition de l'Électricité par pays :</p> <p>50 % France 24 % Canada 13 % États-Unis 4 % Portugal 3 % Pologne 2 % Hongrie 2 % Allemagne 1 % Russie 0,5 % Brésil</p>
Production de déchets banals	43 802 tonnes soit 41,5 kg par tonne de produits fabriqués
	<p>Filières de traitement :</p> <p>Centre d'enfouissement technique : 24 % Valorisation énergétique : 4 % Recyclage : 72 %</p>
Production des déchets spéciaux	262 tonnes soit 0,25 kg par tonne de produits fabriqués
Production de composés végétaux	576 361 tonnes soit 546 kg par tonne de produits fabriqués
	<p>Valorisation :</p> <p>Épandage agricole : 3 % Alimentation animale : 77 % Valorisation énergétique : 1 % Produit commercialisable : 19 % Autres (compost) : 1 %</p>

Engagements environnementaux**Rejets de pollution****Filières de traitement, répartition en m³ :**

- 85 % m³ rejetés en station d'épuration
- 10 % m³ rejetés en épandage après pré-traitement
- 2 % m³ rejetés en épandage direct sur culture fourragère
- 3 % m³ en rejet d'effluent clair

Rejet des polluants et proportion épurée :

- 24 591 tonnes DBO produites sur les sites industriels
- 84 % de la DBO traitée en station d'épuration Bonduelle
- 13 % de la DBO traitée par le sol et couvert végétal (épandage agricole contrôlé)
- 2 % de la DBO traitée en station d'épuration externe
- 0,6 % rejeté dans le milieu naturel conformément à la réglementation

Biosolids

- Production de 1 936 tonnes de matière sèche de boue biologique
- Production de 1 591 006 Nm³ de biogaz.

Emballage

146 140 tonnes

Répartition par typologie des matériaux :

- Boîtes métalliques : 57,6 %
- Cartons : 20,3 %
- Bocaux en verre : 9,8 %
- Films plastiques : 5,1 %
- Capsules : 3,6 %
- Barquettes en plastique : 1,6 %
- Étiquettes et autres : 2,1 %

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

- Eau et boue de station d'épuration : 3 777 825 €
- Déchets industriels et composés végétaux : 241 403 €
- Air et énergie : 3 253 175 €

Émission de gaz à effet de serre

- 68 383 TeqCO₂ d'émissions indirectes (achat électricité)
- 121 205 TeqCO₂ d'émissions directes (achat d'énergies fossiles, biomasse, fuite de fluide frigorigène)

Émissions de gaz réduisant l'ozone2 446 TeqCO₂ pour R22, R134A, R404A, R422A**QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE – UE**L'affectation des quotas pour la période 2008-2012 est de 355 115 TeqCO₂.

Les émissions annuelles ont été de :

- 2008 = 49 460 TeqCO₂ ;
- 2009 = 43 473 TeqCO₂ ;
- 2010 = 45 566 TeqCO₂ ;
- 2011 = 47 045 TeqCO₂ ;
- 2012 = 48 615 TeqCO₂.

2.3.3 Emballages

Soumise aux enjeux spécifiques des ressources naturelles, la gestion des emballages s'appuie sur le comptage des consommations et leur suivi, la recherche de solutions techniques et de technologies innovantes dans les processus de production, et la sensibilisation des acteurs internes et externes.

Pour Bonduelle, l'emballage assure notamment de nombreuses fonctions :

- conserver les produits ;
- protéger le contenu des éventuelles contaminations extérieures ;
- préserver les qualités nutritionnelles et organoleptiques ;
- transporter, regrouper, stocker les produits dans les meilleures conditions.

La conception des emballages doit par ailleurs permettre de limiter les pertes et le gaspillage alimentaire dont les impacts environnementaux et sociétaux sont multiples. Chaque type d'emballage permet un usage et une conservation différente. L'emballage appertisé permet une conservation pouvant aller jusqu'à 4 ans à température ambiante et une consommation des légumes toute l'année malgré des récoltes saisonnières. L'emballage frais donne quant à lui une durée de conservation de 10 à 14 jours et offre une salade verte également disponible tout au long de l'année.

Ainsi, Bonduelle utilise différents types d'emballages pour assurer à ses clients la meilleure qualité. Nous pouvons, par exemple, citer :

- l'acier et l'aluminium pour les boîtes métalliques ;
- le verre pour les bocaux ;
- le plastique souple pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- le plastique rigide pour les barquettes des produits traiteurs ;
- le carton pour certains emballages de surgelé et pour tous les emballages de regroupement et de transport.

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et de leur inertie par rapport au produit et à leur usage.

CONCEPTION GLOBALE

Bonduelle a pour objectif de conditionner ses légumes avec des matériaux garantissant leur qualité organoleptique et assurant leur conservation tout en limitant l'impact environnemental de l'emballage. Le groupe favorise ainsi, sur le périmètre Europe, le travail en groupe et en équipe avec les services marketing, les sites et ses fournisseurs, afin d'identifier l'emballage le plus adapté au produit. Son fonctionnement en binôme achats, associant spécialistes techniques et commerciaux, permet de relayer efficacement les meilleures initiatives et de veiller au respect du cadre réglementaire.

RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE MATÉRIAUX D'EMBALLAGE

La prévention des déchets induits est une obligation réglementaire pour la conception d'un emballage puisque les exigences essentielles imposent qu'il soit « conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et sa masse au minimum nécessaire pour assurer un niveau suffisant de sécurité, d'hygiène et d'acceptabilité » (2/ article R. 543-44 du Code de l'environnement et réglementation européenne 1462 CE). La prévention des déchets fait donc partie intégrante des travaux de conception, d'optimisation et de rénovation comme en témoignent les exemples suivants :

- programme d'optimisation par analyse de la valeur des emballages de surgelés 2009-2011. Il concerne les emballages primaires (au contact des produits), secondaires (regroupement des produits) et tertiaires (palettes, emballages de transport). L'objectif du programme est d'optimiser les emballages de surgelés. Il a amené à revoir les sorties de lignes afin d'optimiser le remplissage et donc de diminuer les dimensions des cartons. Ce redimensionnement permet d'utiliser le produit en tant qu'élément semi-porteur et donc de diminuer la résistance des cartons tout en améliorant leur qualité finale. Cette initiative a permis d'économiser 155 tonnes de cartons en France en 2012 ;
- Bonduelle a de plus réduit les dimensions de certaines références en sachet et économisé jusqu'à 11 % de surface de film par emballage ;
- programme d'optimisation par analyse de la valeur des emballages conserves, démarré en 2012. Cette initiative concerne les emballages secondaires et a pour ambition d'optimiser le système de fardelage (film rétractable, carton, parc machine) avec différents axes d'amélioration : optimisation des épaisseurs des films rétractables de lot et de fardelage, travail sur les dimensions des cartons (barquettes et cuvettes), amélioration des machines de fardelage afin de réduire les épaisseurs de films plus facilement et de réduire les consommations d'énergie ;
- programme de réduction du poids des emballages appertisés suivant deux axes :
 - une démarche continue de réduction des épaisseurs de paroi des boîtes métalliques, dont l'objectif est de limiter la quantité de matière première acier ou aluminium mise en œuvre. Ce travail mené depuis plusieurs années implique de nombreux essais de qualification afin de tenir compte des contraintes spécifiques des différents *process* et outils industriels. Ainsi, toujours sur le périmètre Europe, Bonduelle est parvenu à économiser 400 tonnes de métal entre 2009 et 2012 sur l'ensemble des formats ¼ (212 millilitres) et ½ (425 millilitres),
 - une démarche dédiée aux innovations de rupture qui permettent de concevoir et de mettre en œuvre des emballages innovants avec, entre autres, pour les formats de boîte 2 personnes un processus spécifique générant une réduction de 15 % du poids de métal.

Les travaux entrepris consistent également en l'amélioration des outils et équipements de conditionnement en optimisant les *process*, afin de limiter les freintes et l'utilisation des différents matériaux.

Engagements environnementaux**ÉCO-RESPONSABILITÉ : S'INSCRIRE
DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION
CONTINUE**

La démarche d'éco-conception entamée en 2011-2012 a été intégrée dans le programme VegeGo! Le suivi et la comparaison des emballages entre eux dans des familles identifiées sont l'un des piliers majeurs des démarches d'éco-conception. Bonduelle travaille à l'établissement de ratios internes par gamme homogène de produits pour aider ses équipes de développement produit, de marketing et de commerce à caractériser l'impact de l'emballage dans les gammes commercialisées. Cette initiative permettra également d'orienter toute nouvelle conception de produit sur une utilisation d'emballage nécessaire et suffisante à son usage et d'en apprécier le bénéfice environnemental et économique global.

**VEILLE : ANTICIPER LES CONTRAINTES
TECHNOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES
FUTURES**

Bonduelle entretient une veille active sur les emballages respectueux de l'environnement, étudiant toutes les propositions du marché qu'il s'agisse de matières à base de produits recyclés ou de matières bio sourcées. Le groupe travaille en outre à la mise en place de ratios de consommation de matières premières pour chaque emballage.

**RECYCLAGE : EXPLIQUER, SENSIBILISER
ET FORMER LE GRAND PUBLIC**

Le groupe est également engagé en faveur du recyclage qui, après la prévention, est l'un des moyens de réduire l'impact environnemental de l'emballage. En France, Bonduelle a récemment décidé de mettre l'Info-tri Point Vert, proposé par Éco Emballages, sur la majorité de ses emballages. Ce pictogramme sensibilise les consommateurs aux bons gestes de tri et indique comment trier l'emballage qu'ils ont en main.

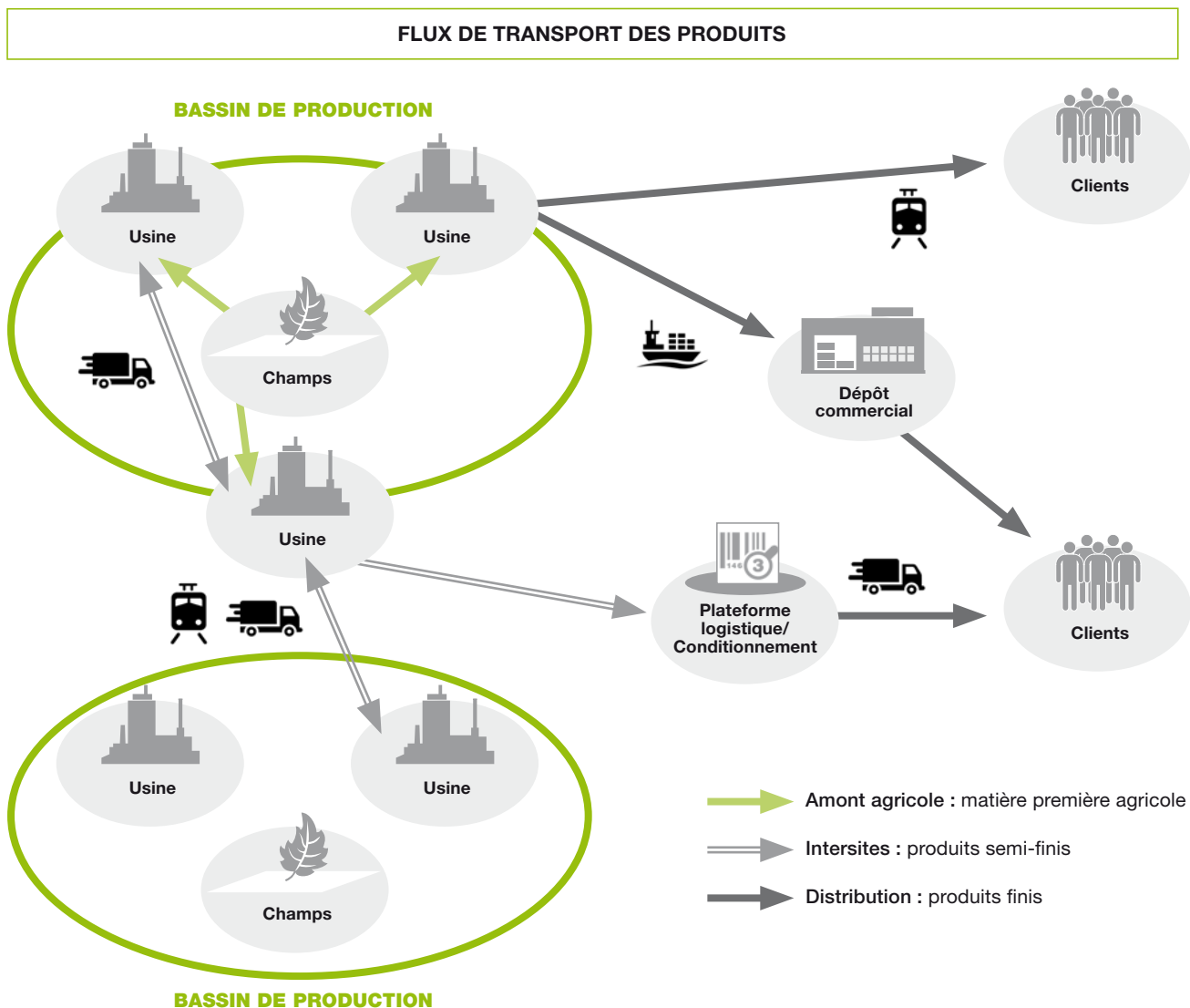
2.3.4 Transport

Le transport des légumes vers les sites industriels et des produits finis auprès des points de distribution est un élément central des activités de Bonduelle. Le groupe déploie de nombreux projets pour optimiser les flux et ainsi réduire les impacts environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

A. RAPPEL DES OBJECTIFS

Impact environnemental	Objectifs 2012-2013	Faits marquants 2012-2013
<ul style="list-style-type: none"> Comprendre et maîtriser l'impact sur le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre 3 000 tonnes d'économie de CO₂ Poursuivre le déploiement des mesures d'émission CO₂ dans toutes les filiales Identifier et partager les actions pilotes Optimiser les outils logistiques et intensifier les alternatives à la route 	<ul style="list-style-type: none"> Autoroute de la mer Développement du rail-route 3 057 tonnes de CO₂ économisées en 2012-2013, grâce au rail-route

B. MOYENS MIS EN ŒUVRE



Engagements environnementaux

Pour appuyer sa stratégie dans ce domaine, Bonduelle s'appuie sur un Comité de suivi « Transport et développement durable » composé de représentants internationaux des services commerciaux et des entités logistique des usines, de membres du département *Supply chain* et de la Direction des achats, de responsables du développement durable.

Le comité est notamment chargé d'opérer une veille sur les évolutions législatives du secteur, les avancées du Grenelle de l'Environnement en France, et de rechercher des solutions pérennes pour abaisser les impacts environnementaux des flux.

Depuis sa création et afin de conserver au mieux les qualités des produits cueillis à maturité en limitant les temps entre la récolte et le traitement des produits, Bonduelle implante ses usines à proximité des bassins de production agricole. Ces derniers sont sélectionnés en fonction des terres et climats des régions mais sont également choisis au plus près des marchés. Ce dernier élément permet de limiter les kilomètres parcourus par les produits Bonduelle et de favoriser le développement des économies locales.

Au-delà de ces principes, Bonduelle s'interroge systématiquement sur l'optimisation des transports de ses produits et de l'ensemble de ses approvisionnements. Cela peut se faire par la mise en place d'infrastructures de stockage suffisamment dimensionnées. Les sites logistiques sont également organisés par aires géographiques et sont chargés du référencement des transporteurs pour la distribution auprès de la clientèle afin de sélectionner les options de transport les plus cohérentes.

En 2008, le groupe a initié un programme de mesure des émissions de CO₂ au sein de sa filiale BCI (Bonduelle Conserve International, aujourd'hui intégrée à la business units BELL) afin d'identifier les marges de progrès et les meilleurs leviers d'action pour abaisser le niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette approche pionnière dans le secteur agro-alimentaire était basée sur une méthode de calcul élaborée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et validée par Bio Intelligence Service, un cabinet d'expertise indépendant.

Mis en place initialement sur les transferts de produits entre les usines et les plateformes logistiques françaises de BCI, le programme de mesure a par la suite été étendu à l'ensemble des pays d'Europe desservis en produits finis pour les livraisons en clientèle. Il a permis de mesurer les progrès accomplis grâce au déploiement du trafic rail-route, notamment entre les usines françaises du sud-ouest et le Nord-Picardie. Le rail-route a également été déployé pour les livraisons des clients du Nord-Picardie vers le sud-est de la France et l'Italie, ainsi que pour les flux au départ de Hongrie à destination de l'Allemagne.

Ce dispositif de mesure se poursuit dans le cadre de la nouvelle organisation du groupe, désormais doté de quatre business units répondant à des zones géographiques distinctes. Le périmètre couvre en 2012-2013 la quasi-totalité des business units BELL, BDV, FRESH. Pour animer cette démarche, les performances de la business unit BELL en matière de CO₂ sont régulièrement reportées sur la plateforme collaborative du groupe. Ce compteur d'économie a pour objectif, outre la mesure des progrès réalisés, de faire partager aux autres business units les résultats obtenus et de les inciter à développer également des actions spécifiques et mesurables qui pourront s'inscrire dans le dispositif mis en place.

Simultanément, le recours au mode combiné rail-route a été renforcé (liaison Hongrie-France, Hongrie-Belgique par exemple), permettant d'améliorer la performance environnementale. En privilégiant ce mode alternatif, Bonduelle a dépassé ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la période 2012-2013.

Initialement prévues à hauteur de 3 000 tonnes, ces économies atteindront finalement 3 057 tonnes équivalent CO₂ grâce au rail-route.

Ces performances s'expliquent par l'intensification des flux rail-route existants, avec les tonnes transportées supplémentaires suivantes :

- 2 450 tonnes en rail-route entre le Nord-Picardie et l'Italie ;
- 1 000 tonnes du Nord-Picardie vers la région sud-est ;
- 9 000 tonnes entre les sites du sud, du Nord-Picardie et de la Belgique ;
- 2 900 tonnes de la Hongrie vers le Nord-Picardie et la Belgique ;
- 1 200 tonnes du Nord-Picardie et de la Belgique vers la Hongrie.

En parallèle Bonduelle a développé de nouveaux flux rail-route notamment entre la Picardie et l'Espagne, profitant de l'homogénéisation des largeurs de rails entre les deux pays. Au delà de ces bonnes performances, un des événements marquants de l'exercice écoulé est pour Bonduelle la concrétisation d'un projet à l'étude depuis quelques années : l'utilisation des autoroutes de la mer.

De Zeebruges à Bilbao par l'autoroute de la mer. Depuis avril 2013 et à raison d'un chargement par semaine, Bonduelle privilégie cette solution originale. Depuis le site historique de Renescure partent un tracteur et sa remorque. La remorque est chargée seule sur le bateau. Au terme de trois jours de voyage, le cargo arrive à Bilbao où la remorque est prise en charge par un tracteur espagnol pour rejoindre la plateforme de distribution Bonduelle située à Sesena, près de Madrid, et qui dessert l'ensemble de l'Espagne. L'intérêt de cette démarche est double : pertinente économiquement comparée au transport routier, elle est aussi écologiquement très satisfaisante puisque le total des émissions de CO₂ s'élève à 1,34 tonne contre 2,44 tonnes par la route. Le rythme d'acheminement par bateau entre Zeebruges et Bilbao devrait donc être accentué en 2013-2014, Bonduelle étudiant d'autres perspectives de développement pour cette solution, notamment entre Boulogne-sur-Mer et Larvik, à 60 kilomètres d'Oslo, afin de desservir la Norvège, la Suède et la Finlande.

En plus du combiné rail-route, Bonduelle s'est engagé avec deux de ses prestataires de transport historiques dans le déploiement de chargements de 44 tonnes pour la totalité des flux routiers intersites dans l'Hexagone. Ce nouveau dispositif fait suite à l'autorisation officielle donnée en France en 2011 pour la circulation de ce type d'attelage qui permet de réduire massivement le nombre de camions sur la route.

C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Émissions CO₂ (en tonnes)	En amont agricole, 15 657 tonnes équivalent CO ₂
	En intersite, 16 716 tonnes équivalent CO ₂
	En distribution, 72 941 tonnes équivalent CO ₂
	Soit 105 314 tonnes équivalent CO ₂ (hors Canada)
Ratio kg CO₂/tonne	En amont agricole, 18 kg CO ₂ émis/tonne transportée
	En intersite, 20 kg CO ₂ émis/tonne transportée
	En distribution, 75 kg CO ₂ émis/tonne transportée

2.4 Engagements sociaux et sociétaux

Bonduelle a pour ambition d'être reconnu comme une référence, tant par ses performances que par sa conduite responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses clients et de son environnement sociétal. Ses engagements sociaux et sociétaux nourrissent sa vision et contribuent à la pérennité du groupe.

IMPACTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX DE BONDUELLE

Enjeux

RESPECT DES NORMES DE COMPORTEMENT : ÉTHIQUE

Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs

- Être loyal en matière de commercialisation et de communication
- Respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail
- S'engager pour le respect des principes du *Global compact*

Enjeux

SÉCURITÉ ET BIEN ÊTRE

Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs

- Maîtriser la sécurité alimentaire sur l'ensemble du cycle de vie du produit
- Engager la chaîne de valeur dans la qualité
- Promouvoir des bonnes pratiques nutritionnelles
- Proposer de nouvelles recettes pour favoriser la diversité des goûts
- Assurer la sécurité des travailleurs et leur protection contre les maladies
- Développer la diversité parmi les collaborateurs

Enjeux

CRÉATION DE RICHESSE

Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs

- Développer l'emploi local
- Développer les relations économiques avec les fournisseurs locaux
- Veiller à la pérennité économique des partenaires
- Assurer la satisfaction client
- Rendre accessibles les produits

Enjeux

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs

- Développer les compétences des employés
- Diffuser des bonnes pratiques au sein de la chaîne de valeur
- Informer et sensibiliser les consommateurs
- Mettre en place des programmes de recherche

2.4.1 Engagements sociaux

Les derniers exercices ont vu l'internationalisation croissante des activités de Bonduelle et la hausse régulière de ses effectifs dans le monde. Le projet VegeGo!, vision du groupe à l'horizon 2025, a notamment pour objectifs, en termes de ressources humaines, d'accompagner le développement futur de l'entreprise en privilégiant trois axes complémentaires : le modèle de croissance international, la création de valeur économique et le développement du capital humain dans le respect des valeurs qui animent l'entreprise.

A. OBJECTIFS

Impacts sociaux	Objectifs 2012-2013	Faits marquants 2012-2013
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des Hommes • Développement des potentiels • Diversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité au travail, viser 0 accident du travail • Favoriser l'évolution des collaborateurs et leur formation, réaliser 100 % des entretiens d'évolution • Poursuivre les travaux visant à favoriser l'équité, la diversité et l'intégration des personnes porteuses de handicap • Poursuivre les actions en faveur de l'égalité hommes-femmes • Déployer la charte éthique 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de fréquence des accidents du travail est passé de 18,76 en 2011-2012 à 11,75 en 2012-2013 • Mise en place démarche sécurité STOP • Accords sur la prévoyance, les garanties Santé, l'intéressement • Trophée Or de l'Économie responsable

B. MOYENS MIS EN ŒUVRE

Dialogue social, conditions de travail, formation, diversité, santé et sécurité... Ces préoccupations sont centrales dans la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle, fondée sur les 7 valeurs de l'entreprise : le souci de l'Homme, l'intégrité, la confiance, l'excellence, l'équité, l'ouverture, la simplicité. Elle repose sur trois grands axes :

- **le modèle de croissance internationale**, induisant le développement des savoir-faire, l'internationalisation du management et l'anticipation des besoins ;
- **la création de valeur économique**, nécessitant le recrutement de collaborateurs à fort potentiel, le transfert de connaissances et le management de la création de valeur avec des objectifs quantifiés ;
- **le développement du capital humain**, incluant le développement des talents, la cohésion et la culture commune, l'adhésion au projet d'entreprise.

Les collaborateurs Bonduelle sont 9 758 en équivalent temps plein, dont 6 613 permanents. 29 % des effectifs sont situés hors Europe, 24 % en Europe (hors France) et 47 % en France.

MODE D'ORGANISATION

Pour mener à bien sa politique de ressources humaines, Bonduelle s'appuie sur un Directeur des ressources humaines groupe. Celui-ci participe et contribue à l'élaboration de l'ensemble des décisions

stratégiques du groupe. Il est assisté d'une équipe de quatre personnes en charge de :

- définir les politiques et les *process* de développement des Hommes communs pour le groupe ;
- développer et piloter des programmes permettant de renforcer les compétences clés et le management ;
- concevoir et mettre en œuvre des actions de communication interne, en soutien des enjeux du groupe et en favorisant le partage et le fonctionnement en réseau ;
- piloter la politique de rémunération et des avantages sociaux du groupe et accompagner les business units.

Un séminaire international, organisé deux fois par an, rassemble l'équipe de la Direction des ressources humaines groupe et l'ensemble des DRH des quatre business units (BAM, BDV, BELL, FRESH). Ces rencontres permettent de présenter la stratégie globale de Bonduelle en matière de ressources humaines et de recenser les priorités d'actions de chacune des business units, qui ont en charge la gestion des RH sur leur périmètre respectif. Des réunions de coordination mensuelles entre les quatre DRH de business unit et les quatre responsables RH groupe permettent notamment de recenser les postes à pourvoir et les ressources humaines disponibles. Cela favorise la mobilité des collaborateurs entre les quatre business units. La politique, validée par le Comité Exécutif *, est ensuite déployée dans chaque business unit où les interlocuteurs RH pilotent un réseau de correspondants dédiés.

* Le Comité Exécutif regroupe les Directeurs des business units (ou branches d'activités) de Bonduelle situées en Europe et hors Europe, ainsi que le Président et les Directeurs financier et ressources humaines du groupe.

Ses membres sont :

- Christophe Bonduelle, Président ;
- Benoît Bonduelle, Directeur général Bonduelle Development (BDV) ;
- Pascal Bredeloux, Directeur général Bonduelle Fresh Europe (FRESH) ;
- Philippe Carreau, Directeur général Bonduelle Europe Long Life (BELL) ;
- Bruno Rauwel, Directeur ressources humaines ;
- Grégory Sanson, Directeur financier ;
- Daniel Vielfaure, Directeur général Bonduelle Americas (BAM).

SÉCURITÉ

Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou social ou encore de prévention des éventuelles maladies professionnelles. Bonduelle s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention d'effets négatifs sur la santé et les conditions de travail.

En novembre 2011, le groupe a entrepris de revoir son organisation en matière de sécurité en redéfinissant les responsabilités de chacun à tous les niveaux hiérarchiques et en lançant une vaste campagne de sensibilisation sur ce thème fondamental dans l'activité de Bonduelle à travers le monde. Bonduelle a de plus nommé un collaborateur en charge des questions de sécurité au niveau du groupe, présent lors des réunions du Comité Exécutif.

Le dispositif de *reporting* a ainsi été renforcé, la sécurité figurant obligatoirement à l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif et des Comités de Direction des usines (organisés chaque semaine), des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque filiale avec les Directeurs d'usine, et des réunions trimestrielles entre la Direction générale des filiales et les responsables des pays.

Afin de mobiliser plus fortement les salariés sur cette problématique, la politique du groupe incite les managers à intégrer la sécurité dans les primes de rémunération variable accordées aux collaborateurs opérationnels.

Autre axe de progrès : la constitution d'un réseau sécurité, entamée en mai 2012, rassemblant des représentants de l'ensemble des sites et des filiales afin d'échanger sur les meilleures pratiques, les priorités d'actions et d'investissements. Les travaux prévoient également la réalisation d'un *reporting* mensuel.

La mise en œuvre d'un réseau sécurité a permis au groupe d'enregistrer des progrès significatifs, puisque le taux de fréquence d'accidents est passé de 24,4 en 2010-2011 à 18,76 en 2011-2012 et à 11,75 en 2012-2013. Ces résultats expriment l'attention particulière portée par Bonduelle aux questions de sécurité et ceci sur chacun de ses sites, partout dans le monde, à l'image de Strathroy (Canada) où aucun accident n'a été déploré ces cinq dernières années.

En plus des actions entreprises dans les différentes business units, BELL et FRESH vont déployer la méthode STOP (Sécurité au Travail par l'Observation Préventive) développée par DuPont. Cette démarche entre dans le cadre d'un des 22 chantiers du programme VegeGo! afin de parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025. Ce programme est basé sur l'expérience de l'entreprise DuPont, qui a mis en place des solutions pour éradiquer les accidents de travail. Bonduelle Fresh Europe a présenté cette méthode durant les journées techniques début juin 2013 en Italie. Des salariés seront formés pour animer et déployer ce dispositif sur leurs sites respectifs. L'objectif de la business unit est de diminuer de moitié le taux de fréquence sur le prochain exercice et de parvenir à 0 accident d'ici trois ans. La mise en place chez BELL va débuter sur les sites de Renescure, d'Estrées-Mons (partie des produits

surgelés), de Bordères et de Labenne. L'expérience de ces usines profitera ensuite aux autres sites français et européens de la business unit. Les équipes d'Estrées-Mons Surgelés ont déjà entamé les formations. 15 personnes vont débiter les visites d'observation de comportement au niveau du secteur fabrication. La « BELL attitude » va s'étendre progressivement aux autres départements de l'usine avec l'objectif de parvenir à un taux de fréquence à 10 sur le prochain exercice puis à 0 dans quatre ans. 45 personnes formées dans les six prochains mois.

La méthode STOP, Sécurité au Travail par l'Observation Préventive, élaborée par DuPont de Nemours, repose sur l'observation préventive des comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Pour ceci, les participants sont formés à des méthodes leur donnant toutes les connaissances, les outils et la volonté nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite déployer ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

DIALOGUE SOCIAL

Conformément à sa charte éthique, communiquée en 2012-2013 aux dirigeants et qui sera déployée en 2013-2014 sur l'ensemble du groupe, Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leurs choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif. Le groupe ne déplore pas de crise sociale sur l'exercice 2012-2013. Il a signé, sur cette même période, au total 41 accords avec les différentes instances représentatives des salariés dans les pays où il est présent.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) se réunit *a minima* une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe. Le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserves, surgelés, frais et traiteur).

Le Comité de Groupe permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français (47 % des effectifs) des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

La dynamique du dialogue social au sein du Groupe Bonduelle s'est notamment illustrée en 2012-2013 par la signature de différents accords :

- accord collectif instituant les évolutions des Garanties complémentaires Incapacité Invalidité et Décès. Cet accord en vigueur en France uniformise la gestion de la prévoyance au sein de la société ;

Engagements sociaux et sociétaux

- accord d'entreprise relatif au régime collectif et obligatoire de « Remboursement des frais de santé » au profit de l'ensemble des salariés. Cet accord en vigueur en France instaure un régime famille unique.

Ces accords font suite à ceux signés en 2011-2012 :

- avenant à l'accord seniors et salariés âgés ;
- avenant à l'accord bien-être au travail ;
- accord égalité hommes-femmes ;
- accord Pénibilité ;
- accord Handipol 3.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'exercice 2012-2013 a été largement consacré, en matière de Ressources Humaines, à la mise en application des accords signés durant l'exercice précédent. Ainsi, l'accord sur la pénibilité au travail négocié en juin 2012 avec les partenaires sociaux a pour objectif de préserver chaque salarié de toute forme de pénibilité dans l'exécution de son travail : contraintes physiques, environnement agressif, rythme. Il fixe pour principes directeurs la réduction de la polyexposition des salariés aux facteurs de risques, l'adaptation et l'aménagement des postes de travail, l'amélioration globale des conditions de travail en intervenant sur les sources de pénibilité, la prévention et la formation. Ce dernier axe se décline en quatre points :

- stages de sensibilisation aux différents risques ;
- intégration dans les formations techniques aux postes de travail de modules dédiés à la prévention ;
- sensibilisation du personnel d'encadrement ;
- actions de professionnalisation pour les collaborateurs occupant des postes pénibles.

Pour atteindre ses objectifs, Bonduelle entend consacrer en France 10 % du budget formation à la sécurité-pénibilité. L'accord, signé pour 3 ans prévoit en outre une à deux réunions de suivi annuel avec présentation du bilan des actions engagées, ainsi qu'une consultation sur la base d'un bilan établi par le CHSCT de chaque site.

L'avenant à l'accord sur le bien-être au travail vise quant à lui à renforcer la prise de conscience et la compréhension du stress au travail et des risques psychosociaux par l'entreprise, les salariés et leurs représentants. Il s'agit d'anticiper les risques susceptibles d'apparaître dans des situations particulières touchant à l'organisation du travail (aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité, introduction de nouvelles technologies...) et de fournir aux collaborateurs un cadre permettant de détecter, de prévenir et de traiter les éventuels cas de stress au travail.

SALAIRES ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Dans l'ensemble des pays dans lesquels est présent Bonduelle au travers de ses quatre business units, le groupe mène une politique salariale ajustée en s'efforçant, au-delà des *minima* sociaux en vigueur, de proposer des rémunérations conformes aux salaires moyens de son secteur d'activité.

EMPLOI LOCAL

Les accords sociaux signés par Bonduelle s'inscrivent dans la continuité des actions menées de longue date par le groupe, qui développe depuis des années des actions spécifiques dédiées aux personnels saisonniers. De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie en effet un nombre important de saisonniers. Les emplois saisonniers représentent 19 % de l'ensemble des contrats du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Ils sont fidélisés grâce à une politique de rémunération attractive et des contrats de travail par type de récolte leur assurant une activité professionnelle compatible avec d'autres emplois saisonniers. À ce titre, Bonduelle travaille, sur certains sites, en lien avec des groupements d'employeurs afin de partager les compétences et d'assurer une régularité d'activité aux saisonniers qui peuvent bénéficier de formations spécifiques telles que la qualification « cariste ». Cette politique passe également par le développement, aux États-Unis et au Canada, de maisons d'accueil permettant aux travailleurs saisonniers de loger dans de bonnes conditions. Le groupe offre par ailleurs des sessions de formation spécifiques à ce personnel maîtrisant peu ou mal l'anglais grâce à un système de vidéo-enseignement. Il déploie également, en Italie par exemple, des programmes spécialement dédiés aux saisonniers n'ayant pas une bonne connaissance de la langue locale, et, en Hongrie notamment, des systèmes de ramassage par bus leur évitant de supporter les coûts de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Toutes ces initiatives contribuent à fidéliser les saisonniers.

Selon les bassins d'emplois où ses sites sont implantés, Bonduelle privilégie l'emploi local ou l'accueil de personnes issues de zones économiques offrant peu d'opportunités professionnelles. Les procédures de recrutement favorisent l'embauche d'employés et de dirigeants locaux pour mener à bien ses activités, à l'exemple de la Hongrie où la majorité des travailleurs et des cadres sont Hongrois (deux expatriés français).

ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS

L'accompagnement et le développement des potentiels des collaborateurs sont un des éléments centraux de la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle qui, pour assurer la poursuite de son développement international et saisir les opportunités de croissance qui s'ouvrent à lui, doit pouvoir compter sur les meilleures compétences dans chacun des pays où il est implanté. Cette vision internationale anime l'ensemble de la politique RH du groupe. Enfin, la formation est d'autant plus essentielle que les effectifs du groupe ne cessent de croître : 9 758 en 2012-2013 contre 8 971 personnes en équivalent temps plein en 2011-2012.

La politique de formation de Bonduelle privilégie l'accompagnement et le développement de la sécurité dans l'ensemble de ses activités, la capitalisation des compétences, la découverte et l'intégration au groupe, et le développement des nouveaux talents. Le taux de formation des salariés est de 1,57 % (dépenses de formation rapportées à la masse salariale) et la durée moyenne de formation est de 23 heures.

L'université interne du groupe lancée en 2002, l'Institut de formation Pierre et Benoît Bonduelle (IPB), se veut un accélérateur du développement des compétences et de la dimension humaine du groupe. Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Ses activités s'articulent autour de trois objectifs :

- partager les valeurs et la culture de l'entreprise. Par exemple des séminaires « découverte de l'entreprise » et des séjours d'immersion linguistiques sont organisés pour permettre aux nouveaux arrivants d'intégrer la culture du groupe ;
- développer les savoir-faire et les expertises métiers spécifiques du Groupe Bonduelle. Par exemple des modules de formation aux techniques du sertissage sont proposés aux usines de l'activité conserve ;
- développer les compétences relationnelles et managériales. Le dernier programme de l'institut, le *Bonduelle Executive Program*, porte sur la détection et le développement des talents internes, afin d'anticiper sur l'organisation managériale de demain. Le BEP a été complété en 2012-2013 d'un module dédié au développement personnel.

L'avenant à l'accord sur la gestion prévisionnelle et préventive des emplois et compétences (GPEC), signé en France en 2008 et étendu fin 2011, prévoit en outre d'évaluer les évolutions prévisibles des métiers et du marché de l'emploi en rapport avec les besoins de l'entreprise et de promouvoir de façon pédagogique la connaissance de ses travaux, dans le but d'informer et de responsabiliser l'ensemble des acteurs. Il contribue à orienter certaines actions de formation en identifiant différents éléments :

- besoins en effectifs en augmentation qui nécessitent d'anticiper des actions de formation, de reconversion, de recrutement, etc. ;
- besoins en effectifs en diminution. Au-delà du mouvement des départs naturels, il existe des emplois menacés, qui nécessitent d'anticiper des actions de reconversion, de formation, etc. ;
- besoins en effectifs stables, mais avec des départs naturels importants nécessitant des mesures correctrices garantissant la permanence des ressources et compétences clés ;
- évolutions importantes en termes de contenu exigeant des compétences nouvelles et appelant des politiques de formations adaptées.

En 2012-2013, le groupe a privilégié trois axes majeurs pour sa politique de formation :

- culture d'entreprise : accompagner le développement des managers, mettre en œuvre et partager les valeurs, intégrer et accompagner le développement des collaborateurs ;
- expertise métier : capitaliser et développer les domaines d'expertise (agronomie, industrie, qualité, *supply chain*, marketing, commerce, innovations produits...);
- responsabilité sociale : améliorer la sûreté, la sécurité au travail et l'employabilité des collaborateurs ;

- sécurité : analyser les causes d'accident, améliorer la sécurité aux postes de travail et en améliorer l'ergonomie, développer les échauffements avant la prise de poste...

DIVERSITÉ

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Elle s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité. Ainsi en 2011-2012 a été signé un accord sur l'égalité hommes-femmes au sein du groupe s'appuyant sur quatre thèmes :

- recrutement ;
- conditions de travail ;
- rémunération effective ;
- articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale.

Cet accord s'accompagne d'un plan d'actions visant notamment à :

- nouer des partenariats avec les écoles et/ou centres de formation agréés pour susciter des candidatures ;
- réaliser 3 guides métiers et un film sur les carrières ;
- mettre en place une journée porte ouverte dans 4 sites industriels à destination prioritaire des étudiants ;
- étudier les contraintes des postes par un travail en amont pour adapter des structures de vie professionnelles et de formation ;
- examiner les actions de formation à envisager avant le retour d'un collaborateur ayant pris un congé familial.

La féminisation du personnel de management s'est poursuivie en 2012-2013 avec la nomination d'une Directrice générale pour le Brésil, d'une responsable de production sur le site de Cristalina (Brésil) et d'une Directrice de marketing en Pologne. En 2011-2012 le groupe avait nommé une Directrice à la tête de l'un des plus importants sites industriels du groupe dans le nord de la France, à Renescure, et deux Directrices des affaires financières, en Pologne et en Espagne.

La signature de l'accord Handipol 3, en 2011-2012, doit ancrer les démarches engagées depuis plusieurs années grâce à de nouvelles actions de sensibilisation en interne et à l'implication de tous les collaborateurs. En France, le groupe s'engage ainsi à :

- atteindre un taux d'emploi des salariés porteurs de handicap supérieur ou égal à 6 % * ;
- adapter à chaque filiale les objectifs et moyens mis à leur disposition dans ce domaine ;
- anticiper la gestion des éventuelles inaptitudes afin de favoriser le maintien dans l'emploi ;
- agir en tenant compte des problématiques de population vieillissante sur les différents sites du groupe.

* La part des travailleurs porteurs de handicap dans le Groupe Bonduelle (sur les effectifs permanents) est passée de 7,76 % en 2010-2011 à 10,65 % en 2011-2012 et à 2,38 % ETP en 2012-2013. Ce chiffre ne traduit pas une baisse du nombre de travailleurs porteurs de handicap employés par Bonduelle. Il résulte d'un changement de mode de calcul : le groupe retient en effet la définition du handicap selon la législation française, très exigeante en la matière, et non plus la définition propre à chaque pays dans lequel il est implanté.

Engagements sociaux et sociétaux

De multiples initiatives soutiennent la politique du groupe en matière de handicap :

- création de la Mission Handicap au sein de la DRH France avec un pilote dans chaque établissement et un Comité Paritaire de suivi au niveau du groupe ;
- création d'un poste de coordinateur Handipol 3 ;
- organisation de campagnes d'information et de sensibilisation pour les collaborateurs présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 10 % ;
- communication régulière sur les actions menées via le journal interne et l'Intranet ;
- recrutement de 2 travailleurs porteurs de handicap en CDI à l'issue de l'accord ;
- 13 reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de collaborateurs permanents ;
- ouverture de tous les postes accessibles aux personnes porteuses de handicap ;
- tutorat possible avec accord collaborateur porteur de handicap ;
- formation ou sensibilisation des acteurs directs de la politique handicap de l'entreprise aux spécificités de l'emploi des porteurs de handicap ;
- développement de l'accueil de stagiaires issus du milieu protégé.

Le Trophée d'Or de l'Économie Responsable a été remis à Bonduelle en juillet 2013, saluant ainsi la politique d'insertion des travailleurs porteurs de handicap menée par le groupe. Organisés par le Réseau Alliances (nord de France), les Trophées de l'Économie Responsable récompensent chaque année les démarches d'entreprises intégrant la Responsabilité Sociétale au cœur de leur stratégie. Ce Trophée décerné dans la catégorie des entreprises de plus de 500 salariés, a été remis par Pierre De Saintignon, Vice-président du Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais à Christophe Bonduelle, Président du groupe et à Hélène D'Huyveter, Directrice de l'usine de Renescure, site pilote de cette démarche. En effet depuis 2008, le site historique et berceau du Groupe Bonduelle, emploie 3 travailleurs porteurs de déficiences intellectuelles en Contrat à Durée Indéterminée. Après avoir effectué un important travail préparatoire en collaboration avec les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)* « les Papillons Blancs » d'Hazebrouck, un processus de sélection et de recrutement avait été mis en place par le service Ressources Humaines de l'usine, processus accompagné de la formation de 3 référents Bonduelle pour faciliter et accompagner leur intégration. Cette initiative a contribué à renforcer les liens de l'usine Bonduelle de Renescure avec son environnement. En 2012, le site comptait 613 collaborateurs en Équivalent Temps Plein dont 41 travailleurs porteurs de handicap. Pour Bonduelle, la diversité sociale dont l'insertion des personnes porteuses de handicap, initiée il y a plus de 5 ans notamment à Renescure, fait partie intégrante de sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale). Cette démarche d'intégration a été développée dans un premier temps sur tous les sites de Bonduelle en France où le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap atteint 8,14 %, et a été ensuite étendu à l'ensemble du groupe.

Pour compléter cette politique diversité, Bonduelle a signé avec les partenaires sociaux un avenant à l'accord de 2009 sur l'emploi des seniors avec trois principes essentiels : l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, le développement des compétences et des qualifications ainsi que l'accès à la formation, la transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat. Selon cet accord, le groupe devait compter plus de 11 % de salariés de 55 ans et plus au 31 décembre 2012. Au 30 juin 2013 la part des salariés permanents âgés de plus de 55 ans était de 14,6 %.

DROITS DE L'HOMME

Bonduelle respecte les règles internationales en matière de travail. Il s'attache au respect de la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le groupe s'engage également à respecter et à promouvoir les 7 conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'abolition effective du travail des enfants, et à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions. Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays. En effet, les pays non signataires des conventions sont les suivants :

- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, Canada, États-Unis ;
- convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : Canada, États-Unis ;
- convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention n° 138 sur l'âge minimum de travail : Canada, États-Unis ;
- convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis.

Tous les pays Bonduelle ont ratifié les conventions suivantes :

- convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé.

Dans le cadre de sa charte éthique, Bonduelle exige de l'ensemble de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. Il encourage ses sous-traitants et fournisseurs à s'engager dans une démarche éthique.

Enfin, le Groupe Bonduelle est membre depuis 2003 du *Global Compact*, une initiative lancée en 2000 par les Nations Unies incitant les entreprises à adopter des valeurs fondamentales selon dix principes inspirés de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la convention des Nations Unies contre la corruption.

C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS**EFFECTIF**

- 6 736 permanents.
- 9 758 CDI, CDD, saisonniers et autres en équivalent temps plein.

■ Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Permanent	3 301	1 352	1 960	6 613
Non Permanent	286	103	81	470
Saisonnier	778	541	577	1 895
Autres	268	314	198	780

■ Effectif total par sexe, statut et zone géographique (effectifs permanents)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 349	618	683	2 650
Hommes	1 989	863	1 234	4 086
Cadre	675	301	220	1 196
Non-cadre	2 663	1 180	1 697	5 540

Ancienneté (effectifs permanents) :

- 0 à 3 ans : 1 530 ;
- 3 à 9 ans : 1 571 ;
- + 9 ans : 3 635.

Ancienneté Moyenne : 13,29.

Embauches en nombre de contrats :

- CDI : 589 ;
- CDD : 1 095 ;
- Saisonniers : 4 986.

Personnes porteuses de handicap en ETP : 232.

Engagements sociaux et sociétaux

TURNOVER

Turnover total groupe : 11,64 %*.

■ Départs par type de contrat

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total	
Cadre	Du fait d'un licenciement – Cadre	10	6	2	18
	Du fait d'un décès, retraite, rupture conventionnelle... – Cadre	13	6	2	21
	Du fait du salarié (démission, fin période essai...) – Cadre	32	7	7	46
	Du fait d'une mutation	39	0	2	41
Non-Cadre	Du fait d'un licenciement – Non-Cadre	52	30	242	324
	Du fait d'un décès, retraite, rupture conventionnelle... – Non-Cadre	74	66	24	164
	Du fait du salarié (démission, fin période essai...) – Non-Cadre	212	101	592	905
	Du fait d'une mutation	27	0	6	33

■ Turnover par sexe*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover Femme	7,5 %	6,4 %	20,4 %	10,59 %
Turnover Homme	6,9 %	8,9 %	23,3 %	12,37 %
Départs Femme	145	65	213	423
Départs Homme	186	115	412	713

■ Turnover par âge*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover moins 26 ans	2,1 %	2,6 %	8,0 %	3,90 %
Turnover 26-35 ans	1,9 %	1,8 %	4,4 %	2,62 %
Turnover 36-45 ans	1,1 %	1,8 %	3,9 %	2,07 %
Turnover 46-49 ans	0,2 %	0,6 %	1,3 %	0,59 %
Turnover plus de 50 ans	1,8 %	1,0 %	4,6 %	2,45 %
Départs moins de 26 ans	98	59	224	381
Départs 26-35 ans	89	42	125	256
Départs 36-45 ans	50	42	110	202
Départs 46-49 ans	9	13	36	58
Départs plus de 50 ans	85	24	130	239

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

FORMATION

- Part de la masse salariale : 1,57 %.
- Nombre d'heures de formation : 123 795.
- Durée moyenne de formation par individu : 23 heures.
- Répartition des formations par sexe : 39,08 % de femmes et 60,92 % d'hommes.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ

- Taux de fréquence des accidents du travail : 11,75.
- Taux de gravité des accidents du travail : 0,61.
- Taux de gravité des Maladies Professionnelles pour la France : 1,39.

■ Répartition des accidents du travail (AT)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme – Taux de fréquence	17,87	11,31	4,34	12,26
Homme – Taux de fréquence	16,32	11,89	5,22	11,43
Taux de fréquence	16,95	11,65	4,92	11,75
Femme – Nombre AT avec arrêt	51	17	8	76
Homme – Nombre AT avec arrêt	68	25	18	111
Nombre AT avec arrêt	119	42	26	187
Femme – Taux de gravité	1,14	0,15	0,60	0,74
Homme – Taux de gravité	0,88	0,49	0,14	0,53
Taux de gravité	0,99	0,35	0,30	0,61
Femme – Nombre jours perdus AT	3 253	226	1 103	4 582
Homme – Nombre jours perdus AT	3 668	1 032	495	5 195
Nombre jours perdus AT	6 921	1 258	1 598	9 777

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme – Taux de gravité MP	2,80	ND	ND	2,80
Homme – Taux de gravité MP	0,43	ND	ND	0,43
Taux de gravité MP	1,39	ND	ND	1,39
Femme – Nombre jours perdus AT MP	8 005	ND	ND	8 005
Homme – Nombre jours perdus AT MP	1 780	ND	ND	1 780
Nombre jours perdus AT MP	9 785	ND	ND	9 785

Données non disponibles

RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement : 454.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Nombre d'heures travaillées : 15 914 984.
- Taux d'absentéisme : 4,46 %.

RÉMUNÉRATION ET ÉVOLUTION

- Montant des rémunérations (CDI + CDD + saisonniers) : 241 900 106 euros (en 2011-2012 : 234 819 248 euros).
- Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 80,45 %.
- Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 87,13 % de femmes et 78,70 % d'hommes.

2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques

Intégrité, confiance, simplicité, excellence, ouverture, équité et souci de l'Homme : ces sept valeurs fondatrices sont au cœur du projet d'entreprise du groupe qui développe une collaboration équitable et innovante avec ses partenaires économiques.

A. OBJECTIFS

Impacts sociaux	Objectifs 2012-2013	Faits marquants 2012-2013
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes de comportement : Éthique • Sécurité alimentaire des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des indicateurs de suivi des fournisseurs de Bonduelle en matière d'engagements RSE 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'indicateurs de signature par les fournisseurs de Bonduelle des principes du <i>Global Compact</i> • Création d'une cartographie des risques RSE des fournisseurs de Bonduelle

B. MOYENS MIS EN ŒUVRE

POLITIQUE D'ACHAT DU GROUPE BONDUELLE

L'engagement sociétal du Groupe Bonduelle s'illustre notamment par son implication sur la chaîne de valeur : politique d'approvisionnement, de formation et de sensibilisation intégrant des critères environnementaux et sociaux.

La Direction des achats de Bonduelle a pour vocation de contribuer au développement et à la pérennité du groupe en achetant selon une qualité définie et constante, dans un rapport qualité/prix équilibré, en mettant en œuvre les moyens nécessaires à la maîtrise de la sûreté et la sécurité produit, des risques financiers et des contraintes techniques. Cette logique d'achat inclut notamment une recherche permanente des acteurs de la filière et une veille concurrentielle permettant d'être dans le prix du marché.

La politique qualité achats s'inscrit dans une déclinaison de la politique qualité groupe selon trois axes fondamentaux :

- écouter et satisfaire les besoins et attentes de nos clients internes ;
- assurer la qualité des produits et prestations achetés en conformité avec les cahiers des charges et la réglementation ;
- mettre en œuvre une dynamique d'amélioration continue.

Tout comme pour les achats de légumes cultivés par ses partenaires producteurs (3 687, regroupés en organisations de producteurs) – signataires d'une charte d'approvisionnement particulièrement rigoureuse – Bonduelle s'attache pour ses autres fournisseurs (boîtes métalliques, cartons et films d'emballage, légumes et ingrédients entrant dans la composition de ses recettes et non cultivés ou produits par le groupe, énergie, denrées animales, publicité et communication, semences...) à mettre en avant ses valeurs fondatrices, dont l'équité, l'excellence et l'ouverture. Le groupe exige ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent

toutes les dispositions législatives liées à leurs activités et à leur environnement professionnel. De plus, cette politique d'achat se traduit par l'intégration de critères RSE dans les contrats d'achat (passés à l'échelle du groupe ou localement). Pour les denrées alimentaires, Bonduelle a mis en place des procédures spécifiques pour évaluer et maîtriser les risques sanitaires liés aux produits. Pour les emballages, Bonduelle recherche en permanence l'optimisation des consommations de matières premières.

ENCOURAGER LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS À S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RSE

Dans le cadre de la relation contractuelle, les fournisseurs s'engagent à respecter les principes du *Global Compact* auxquels Bonduelle a adhéré en 2003. Cette démarche est en cours de déploiement à l'échelle du groupe. Pour exemple, en 2011-2012, 85 % des contrats d'achats de boîtes de conserve (en quantité) intègrent les principes du *Global Compact*. Les boîtes métalliques représentent 40 % de l'ensemble des achats en valeur.

Les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou du sous-traitant ainsi que de l'attractivité globale de son offre par rapport à des considérations et objectifs à court et long terme. Les acheteurs de la Direction des achats groupe – avec, pour certains produits, des relais locaux – doivent par ailleurs prendre en compte le rôle important qu'ils ont dans l'écosystème local. Cela est d'ailleurs inhérent aux activités de Bonduelle.

Les relations avec les fournisseurs sont par ailleurs fondées sur une confiance réciproque et dans le respect du souci de l'Homme et de la simplicité. Bonduelle s'attache à travailler ainsi avec ses partenaires pour garantir dans la durée la meilleure performance économique, qualitative et environnementale.

Bien que la politique du groupe soit de s'approvisionner au plus près des bassins de consommation, les approvisionnements, pour certains types de produits, doivent parfois se faire dans des pays plus éloignés, notamment en Afrique. Dans ce cas, l'entreprise choisit des partenaires organisés de manière à travailler avec des petits producteurs, leur garantissant ainsi des revenus complémentaires à leur activité et à la culture vivrière. Les partenaires de Bonduelle ont des certifications en matière de qualité et ils accompagnent leurs producteurs afin de limiter et maîtriser au mieux les traitements nécessaires. Ce travail de long terme avec des partenaires reconnus est, pour Bonduelle, l'assurance de contribuer efficacement au développement économique local. L'un d'entre eux propose par exemple aux petits producteurs travaillant pour lui des solutions de micro-crédit servant à financer leur location, leur main-d'œuvre, ou encore un service de soins aux salariés de l'usine. Pour s'assurer du respect des critères de production définis par Bonduelle et pour accompagner ses partenaires dans une démarche de progrès continu, le groupe assure une présence permanente ou périodique par ses propres collaborateurs.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2012-2013 Bonduelle s'est doté de nouveaux indicateurs d'adhésion de ses fournisseurs aux principes du *Global Compact*. Ces indicateurs prennent en compte le pourcentage des fournisseurs signataires du *Global Compact* pour le périmètre achat, comme par exemple :

- 84 % des fournisseurs contractualisés sont signataires des principes du *Global Compact* pour la catégorie des achats stockés en France ;
- 86 % des fournisseurs contractualisés sont signataires des principes du *Global Compact* pour la famille des jus et concentrés en France.

Ces indicateurs prennent aussi en compte le pourcentage du chiffre d'affaires que représentent les fournisseurs signataires du *Global Compact* :

- 71 % du chiffre d'affaires des achats stockés France est issu de fournisseurs ayant signé les principes du *Global Compact* ;
- 75 % du chiffre d'affaires des achats de la famille des jus et concentrés est issu de fournisseurs ayant signé les principes du *Global Compact*.

Au global sur le périmètre mesuré en 2012-2013 (hors Brésil et Canada), 70 % du budget des achats est couvert par un engagement au *Global Compact*.

En complément, Bonduelle met en place une cartographie des risques RSE de ses fournisseurs reposant sur un questionnaire RSE décliné en 23 questions sur 4 thèmes :

- démarche RSE de l'entreprise ;
- engagement social de l'entreprise ;
- engagement sociétal de l'entreprise ;
- engagement environnemental.

Concrètement ce questionnaire permet à Bonduelle de connaître les engagements de ses fournisseurs sur les points suivants :

- engagements en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations ;
- intégration des principes du *Global Compact* dans les contrats signés ;
- mesures prises en faveur de la réduction de l'empreinte environnementale (baisse des consommations d'énergie et d'eau, prévention de la pollution, réduction des déchets et recyclage, réduction des distances de transport).

Autre fait marquant de l'année, la rédaction fin 2012 d'une charte éthique Achats, inspirée de la charte éthique du groupe. Approuvée en novembre 2012 par les acheteurs, elle a été signée au printemps 2013 par tous les acheteurs du groupe.

C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

% SIGNATURE GLOBAL COMPACT (SUR 91 % DU PÉRIMÈTRE)

- 86 % du budget des achats concerné par des contrats cadres ;
- 88 % du budget de ces contrats cadres pour lequel le *Global Compact* a été signé ;
- 2 % du budget non concerné par des contrats cadres pour lequel le *Global Compact* a été signé.

	France	Hongrie	Pologne	Allemagne
% budget des achats concerné par des contrats cadres (A)	88 %	89 %	77 %	57 %
% de ces achats sous contrat cadres pour lesquels les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (B)	88 %	97 %	84 %	54 %
% budget des achats concerné par des contrats cadres et pour lequel les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (AxB)	77 %	86 %	65 %	31 %
% budget des achats non concerné par des contrats cadres (C)	12 %	11 %	23 %	43 %
% de ces achats hors contrat cadre pour lesquels les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (D)	0 %	0 %	22 %	8 %
% budget des achats non concerné par des contrats cadres et pour lequel les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (CxD)	0 %	0 %	5 %	3 %
Taux de couverture du budget avec engagement au respect des principes du <i>Global Compact</i>	77 %	86 %	70 %	34 %

2.4.3 Engagements sociétaux

Entreprise citoyenne, Bonduelle entend pleinement participer aux problématiques sociétales actuelles pour faire évoluer durablement les comportements alimentaires et encore affirmer son engagement auprès des communautés proches de ses implantations.

FAIRE ÉVOLUER DURABLEMENT LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES : LA FONDATION LOUIS BONDUELLE

La Fondation Louis Bonduelle est née en 2004 du désir du groupe de contribuer au débat sur l'alimentation et de concrétiser son engagement dans le domaine de la nutrition. La Fondation Louis Bonduelle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires en plaçant les légumes et leurs bienfaits au centre de son action.

À travers la Fondation d'entreprise Louis Bonduelle, le groupe lance chaque semestre depuis 2007, un appel à projets destiné à soutenir les initiatives locales, dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir. Ces appels, ouverts mondialement, ont déjà permis de soutenir 112 projets, soit plus de 260 000 individus bénéficiaires, pour un budget total de 375 000 euros.

De même, chaque année depuis 2005, la Fondation Louis Bonduelle propose un prix de recherche de 10 000 euros destiné à soutenir un travail de thèse lié à l'alimentation. Le périmètre de ce prix est également mondial. Les efforts de soutien à la recherche menés par la Fondation Louis Bonduelle représentent plus de 1 160 000 euros. Une information théorique et pratique sur les méthodes pour faire évoluer les comportements alimentaires est par ailleurs proposée sur le site Internet de la Fondation Louis Bonduelle. Son contenu est accessible en anglais, français, italien et néerlandais. Il sera également accessible en espagnol et portugais durant l'exercice 2013-2014.

La Fondation d'entreprise Louis Bonduelle est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres bénévoles : 3 experts indépendants choisis pour leur qualification dans le domaine d'intervention – Béatrice de Reynal, nutritionniste, Marie-Laure Frelut, pédiatre et Secrétaire du bureau de l'European Childhood Obesity Group (ECOG), Jean-Charles Fruchart, Président de la société Internationale d'Athérosclérose – et 4 représentants du groupe –, Christophe Bonduelle, Président de la Fondation Louis Bonduelle et Président du Groupe Bonduelle, Jean-Bernard Bonduelle, Directeur des relations extérieures et du développement durable, Laurence Depezay, Responsable nutrition, et Christophe Château, Directeur de la communication et du marketing *corporate*.

L'action de la Fondation Louis Bonduelle repose sur trois piliers :

- informer et sensibiliser, en livrant *via* son site Internet www.fondation-louisbonduelle.org des données et outils pratiques sur les légumes à destination des enseignants, des professionnels de la santé, des journalistes et du grand public ;
- soutenir la recherche, avec chaque année un prix destiné à soutenir un travail de thèse et un prix commun avec l'European Childhood Obesity Group. La Fondation est de plus co-fondatrice de la Fondation Cœur et Artères, reconnue d'utilité publique ;
- mettre en place et soutenir des actions de terrain visant à faire évoluer les pratiques alimentaires auprès des cibles qui en ont le plus besoin, comme les enfants ou les personnes en situation précaire, afin de remettre les légumes au cœur de leur alimentation.

Parmi les étapes majeures du développement de la Fondation Louis Bonduelle figurent :

2004-2005

- Lancement de la Fondation en France ;
- Lancement de l'opération le Jour du légume ;
- Lancement du Prix de Recherche Louis Bonduelle ;
- Lancement du site Internet de la Fondation ;
- La Fondation Louis Bonduelle devient Co-fondateur de la Fondation Cœur et Artères, reconnue d'utilité publique.

2005-2006

- Lancement de la Fondation en Italie ;
- Premières actions de sensibilisation des salariés Bonduelle à une meilleure alimentation ;
- Lancement en France de l'action Les Robins du potager pour les enfants (9-11 ans) ;
- Lancement en Italie de l'action *Amici per la Tavola* pour les enfants (6-12 ans).

2006-2007

- Lancement de la Fondation en Belgique et aux Pays-Bas ;
- Lancement de l'action *Het Groente & Fruit Lab*, aux Pays-Bas pour les enfants (4-12 ans) ;
- Lancement en France de l'action Légumes 2000 pour les jeunes adultes ;
- La Fondation Louis Bonduelle reçoit le prix Nutridor pour sa communication nutritionnelle.

2007-2008

- Premiers appels à projets internationaux ;
- Premières Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle organisées à Paris ;
- Lancement en France des actions en partenariat avec le Secours populaire français, le projet Ronde des légumes pour les populations en situation de précarité ;
- Lancement en Italie de l'action *5ive* pour les enfants (6-12 ans).

2009-2010

- Lancement du Prix de Recherche European Childhood Obesity Group et Louis Bonduelle ;
- Prorogation pour 99 ans de la Fondation Louis Bonduelle en France ;
- Déjeuner-débat au Parlement Européen de Bruxelles ;
- Collaborations avec Age Platform Europe ;
- Lancement en Italie de l'action *Orto in Condotta* pour les enfants (6-14 ans).

2010-2011

- Lancement de la Fondation au Canada ;
- Conclusion en France d'un partenariat avec la Fédération Nationale des Maisons d'accueil rurales pour personnes âgées ;
- La Fondation est reconnue auprès des professionnels de santé ⁽¹⁾.

2011-2012

- Exposition et conférence au Parlement Européen de Bruxelles : organisée en novembre 2011, cette exposition avait pour objectif de présenter la vocation et les actions de la Fondation. Elle s'est accompagnée d'une conférence, parrainée par Madame Sophie Auconie, députée européenne, sur le thème « Bien manger pour bien vivre ? » permettant de mieux cerner l'impact des nouveaux modes de vie et habitudes alimentaires sur la santé des citoyens ;
- Tenue des 5^{es} Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle, avec pour thème « Alimentation et bien vieillir » ;
- Remise du Prix de Recherche Louis Bonduelle à Éloïse Rémy, Centre des sciences du goût et de l'alimentation à l'Inra de Dijon, pour « Étude des facteurs influençant la prise alimentaire et sa régulation chez l'enfant », et à Nathalie Michels, département de santé publique de l'Université de Gand en Belgique, pour « Étude longitudinale visant à évaluer l'influence du stress sur les habitudes alimentaires et la composition corporelle des enfants en école primaire » ;
- Remise du prix ECOG (European Childhood Obesity Group) et Louis Bonduelle à l'équipe du service de nutrition de l'Université John Moores de Liverpool pour ses travaux de recherche et d'étude sur les habitudes alimentaires des enfants de cette ville ;

- Conclusion en France d'un partenariat avec le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture.
- Lancement en France, avec la Fédération nationale des maisons d'accueil rurales pour personnes âgées, de l'action Art et saveurs nature. Ces ateliers ont été reconnus par le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture par l'attribution du logo du Programme National pour l'Alimentation (PNA) ;
- Lancement en Italie de l'action *Il Gioco di in Orto*, un jeu ludico-éducatif qui met en contact les enfants (6-12 ans) avec le monde du légume et fait découvrir les différentes étapes à suivre pour créer un véritable jardin potager.

2012-2013

- Tenue des 6^{es} Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle sous le haut patronage du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture. Trois experts, Nicoletta Diasio, Marie Marquis et Claude Fischler, ont présenté de nouvelles approches sur l'alimentation à une période charnière de la vie : l'adolescence ;
- Remise du prix de recherche Louis Bonduelle 2013 à Filipe de Vadder, Université Lyon 1, pour « Rôle des fibres alimentaires solubles et des acides gras à courte chaîne sur l'induction de la néoglucogenèse intestinale et l'homéostasie énergétique » ;
- Remise du Prix de recherche ECOG et Louis Bonduelle récompensant l'équipe d'Elisabeth Ardel-Gattinger (Université de Salzbourg) pour ses travaux dont l'objectif est de trouver un système de mesures avec des variables interdisciplinaires sur l'obésité infantile. Une seconde équipe, menée par Héliène Thibault a été récompensée pour *Improvement of food supply un middle and high schools of Aquitaine Region – Southwest of France* ;
- En partenariat avec le ministère de l'alimentation, lancement du projet Gustaterrium pour la construction d'une formation permettant la réalisation d'un potager transportable avec des enfants ou des adultes ;
- Tenue d'un stand au congrès sur l'alimentation durable organisée à Lille en mai 2013 par les sociétés françaises, belges et anglaises de nutrition. La Fondation était également présente aux journées Francophones de Nutrition organisées à Lyon en décembre 2012 et au colloque Regards croisés sur l'obésité organisé à Wattrelos en juin 2013. La Fondation réalise en outre des dossiers d'information dans les malettes des congrès comme lors du Nutri-Débat qui s'est tenu à Paris en novembre 2012, et à l'occasion de la conférence annuelle l'International Society of Behavioral Nutrition and Physical Activity (Gand, Belgique, mai 2013) ;
- Mise à disposition de trois nouveaux dossiers scientifiques disponibles sur son site Internet, comptant désormais plus de 50 000 visiteurs mensuels :
 - Comment se nourrir pour bien vieillir,
 - Le comportement alimentaire des 11-15 ans en Europe,
 - Le magnésium dans les végétaux.

(1) *Étude Opinion Way menée pour la Fondation Louis Bonduelle en France en octobre 2009 puis en mai 2011. Notoriété assistée en hausse de 16 points, soit 49 %. Opinion favorable en hausse de 19 points, soit 100 %.*

ENGAGEMENTS AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Par ailleurs, l'ambition de Bonduelle est de développer ses engagements sociétaux dans chacun des pays où il est présent. C'est pourquoi sa Fondation développe régulièrement de nouvelles implantations avec une présence au Canada et dans plusieurs pays européens. Dans ces pays la Fondation mène des actions nationales. Pour exemples :

- en France la Fondation a réalisé des actions de sensibilisation des populations défavorisées à une meilleure alimentation dans le cadre de l'action « Ronde des légumes » ;
- en Italie, la Fondation a sensibilisé les enfants 6 à 14 ans aux principes d'une alimentation équilibrée et à l'origine des aliments dans le cadre de l'action *Orto in Condotta*.

Si la Fondation mène ses propres actions de terrain, elle apporte également un soutien financier à des projets locaux. La Fondation a lancé deux appels à projets internationaux en juin 2012 et en décembre 2013. Le second appel a pour thématique la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au-delà des activités de sa Fondation, Bonduelle a fait, dans le cadre de son programme *VegeGo!*, de la participation à la vie locale de ses implantations une priorité. Les objectifs de ce programme sont multiples et complémentaires :

Développer une image de marque en harmonie avec les valeurs du groupe par une implication accrue de ses sites et de ses

collaborateurs dans la vie locale par le biais de projets visant au développement des communautés, à leur mieux vivre, ceci en tenant compte des spécificités de chacune des zones d'implantation. Chaque implantation a pour ambition d'initier au moins un projet social mené avec des acteurs locaux. Pour mener à bien ce programme le groupe lancera des appels à projet auprès de chaque collaborateur. Ces appels à projets concerneront l'agriculture, le développement durable, le handicap, l'éducation, le comportement alimentaire où encore les œuvres sociales. Pour exemples, ils peuvent concrètement être déployés *via* des actions éducatives auprès d'établissements scolaires, des programmes d'animations dans les maisons de retraite, le parrainage ou l'accompagnement de jeunes en difficulté et la participation à des œuvres caritatives. Ce projet s'inscrit dans la poursuite des actions déjà initiées par le groupe et ses différentes entités, tant en matière de dons alimentaires, de dons à des clubs et associations, d'animations et de participations à des événements.

DONS ALIMENTAIRES

L'investissement social et sociétal de Bonduelle s'exprime également par les dons alimentaires dont le volume a atteint 2 031 tonnes en 2012-2013 pour la France, l'Italie, la Pologne et la Hongrie, sur des produits en conserve, surgelés, en salade 4^e gamme et traiteur.

2.5 Responsabilité auprès des consommateurs

Être un référent mondial implique d'en assumer pleinement les responsabilités. Ainsi le Groupe Bonduelle multiplie les initiatives pour apporter aux consommateurs le plaisir de cuisiner et de manger des légumes.

2.5.1 Qualité

Garante de l'engagement de Bonduelle auprès des clients, particuliers et entreprises spécialisées dans la restauration hors foyer, la politique qualité du Groupe Bonduelle fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue tant en interne qu'avec les fournisseurs.

A. OBJECTIFS

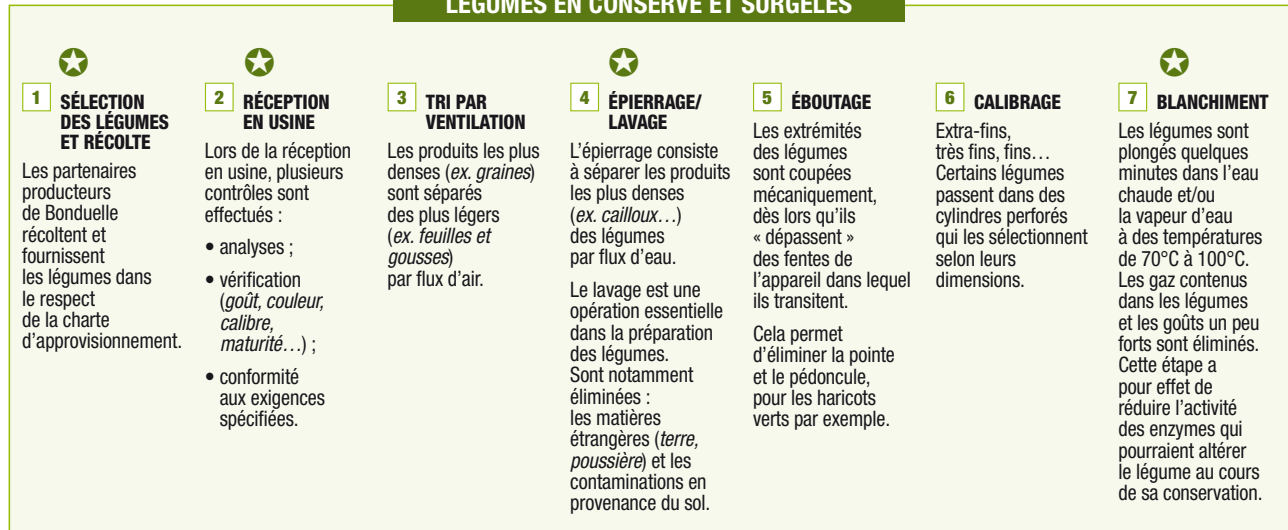
Impacts liés au produit	Objectifs 2012-2013	Faits marquants 2012-2013
<ul style="list-style-type: none"> Sécurité alimentaire des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Étendre la charte approvisionnement fournisseurs à 100 % des fournisseurs de fruits et légumes Réduire le taux de réclamation Maintenir les certifications et les reconnaissances par organismes extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> 49 000 analyses sur les conserves, 18 000 sur les surgelés Test sur vernis de substitution au bisphénol A Revue de toutes les recettes pour diminuer ou limiter les additifs Test ADN sur les recettes incluant des ajouts carnés

B. MOYENS MIS EN ŒUVRE

LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

Depuis l'agrégage et jusqu'au stockage sont effectués des dizaines de contrôles qualité, notamment pour la température, la bactériologie et le poids. Bonduelle assure ainsi une parfaite traçabilité du champ à l'expédition afin de réagir vite en cas de détection de problème qualitatif. Ces schémas présentent les principaux contrôles effectués tout au long des procédés de fabrication.

LÉGUMES EN CONSERVE ET SURGELÉS



LÉGUMES EN CONSERVE



LÉGUMES SURGELÉS



★ Contrôles qualité

LÉGUMES FRAIS PRÊTS À L'EMPLOI (SALADES EN SACHET) ET LÉGUMES FRAIS PRÊTS À CONSOMMER (SALADES TRAITEUR ASSAISONNÉES)



1 SÉLECTION DES LÉGUMES

Les partenaires producteurs de Bonduelle récoltent et fournissent les légumes dans le respect de la charte d'approvisionnement.

La récolte est une opération délicate pour tous les légumes fragiles, en particulier pour les salades.



2 RÉCEPTION EN USINE

À partir de ce point, les légumes évoluent dans un environnement maintenu à +4°C.

Lors de la réception en usine, plusieurs contrôles sont effectués :

- analyses ;
- vérification (*goût, couleur, calibre, maturité...*) ;
- conformité aux exigences spécifiées.

LÉGUMES FRAIS

3 COUPE

Les salades sont coupées, triées et soigneusement contrôlées avant le départ vers l'opération de lavage.



4 LAVAGE

Les salades sont lavées efficacement pour éliminer terre et insectes sans abîmer les feuilles elles-mêmes.



5 ESSORAGE OU SÉCHAGE

Le surplus d'eau provenant du lavage est éliminé tout en respectant le produit, soit par essorage soit par ventilation.



6 PESAGE ET ENSACHAGE

Les salades sont dosées et mises en sachets ou barquettes. La date limite de consommation est ensuite imprimée sur chaque emballage.

7 CONDITIONNEMENT

Les sachets et barquettes sont soigneusement mis en cartons, en prenant soin d'éviter tout choc ou écrasement.

8 STOCKAGE

Les produits sont stockés quelques heures maximum avant expédition, à +4°C.



9 EXPÉDITION

La même température de +4°C est garantie tout au long de la chaîne logistique jusqu'au linéaire de vente, par camion frigorifique.

LÉGUMES TRAITEUR



3 PRISE DE COMMANDE ET RÉCEPTION

Les salades traiteur assaisonnées étant des produits à courte durée de vie, c'est l'ordre du client qui déclenche les approvisionnements et la mise en œuvre de la production.



4 TRANSFORMATION

Les légumes sont rincés, coupés, râpés et égouttés.



5 ASSEMBLAGE

À chaque recette ses ingrédients : le fabricant les réunit avant toute fabrication commandée.



6 MÉLANGE

Les ingrédients sont mis en œuvre pour composer la recette. Bonduelle veille à un dosage soigné des composants pour le bon équilibre du produit final.



7 PESAGE ET ENSACHAGE

Les salades sont dosées et pesées dans les différents types d'emballages.

8 ÉTIQUETAGE

La boîte et le couvercle sont assemblés par pression. L'étiquette précise le contenu, le mode de conservation et de consommation, la date limite de consommation.

9 STOCKAGE

Les produits sont stockés quelques heures maximum avant expédition, à +4°C.



10 EXPÉDITION

La même température de +4°C est garantie tout au long de la chaîne logistique jusqu'au linéaire de vente, par camion frigorifique.

MAÎTRISE DES PROCÉDÉS

Pour assurer la qualité maximale de ses produits, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management, conduits dans chacune de ses business units par un Directeur qualité. Ceux-ci travaillent au sein d'un réseau animé par un coordinateur général et se réunissent une fois par an. Dans chaque business unit est établi un plan qualité tenant compte de ses spécificités technologiques (conserves, surgelés, frais...) et des contraintes, notamment réglementaires, propres aux différentes implantations géographiques.

Les plans qualité sont déployés dans chacun des sites de production du groupe selon trois volets principaux : contrôle à réception des matières premières « légumes » et achats d'autre nature ; contrôle de la qualité sur les lignes de production ; contrôles finaux des produits avant expédition. Un plan de surveillance continue est déployé en interne. En 2012-2013, près de 49 000 analyses ont été réalisées sur des produits de conserve, et 18 000 sur des surgelés et produits frais ou traiteurs.

De plus, le groupe poursuit chaque année sa politique de renouvellement et de mise à niveau de ses trieurs optiques permettant de détecter la présence d'éventuels corps étrangers lors de la préparation des légumes. Ces investissements s'inscrivent dans la logique du programme de réduction des produits phytosanitaires et de la promotion de pratiques culturales plus respectueuses, qui entraînent inévitablement des réceptions de légumes à trier.

Bonduelle dispose en outre d'un processus de certification de ses sites de production particulièrement complet, exigeant, *a minima* le respect de la norme internationale ISO 9001 ou de normes équivalentes. À cette certification s'ajoutent d'autres référentiels (IFS, BRC), spécifiques aux normes de la profession, des zones d'implantation, ou encore de demandes de clients (Mac Donald's...)

97 % des usines Bonduelle possèdent au moins une certification, soit 99 % du tonnage du groupe. Parmi les unités de productions certifiées, la plupart des usines possèdent plusieurs certificats :

- 17 disposent de la norme ISO 9001.
(Norme internationale permettant d'accéder à une certification du système qualité par un organisme externe accrédité. Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la qualité afin que le produit soit conforme aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables. La version actuelle de cette norme est ISO 9001 V 2008) ;
- 1 site possède l'ISO 22000.
(Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des aliments, visant à améliorer la satisfaction du client grâce à une maîtrise efficace des dangers) ;
- 34 unités bénéficient du référentiel IFS et/ou du référentiel BRC.
(IFS : référentiel privé, propriété de la FCD – fédération des entreprises du commerce et de la distribution – et de son équivalent allemand. Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. La version actuelle est IFS V6. BRC British Retail Consortium : référentiel privé, propriété d'un groupe de

distributeurs anglo-saxons, il est très proche de l'IFS. La version actuelle est BRC V6) ;

- 4 sont accrédités FSSC 22000 et 4 sites américains sont accrédités SQF (*Safety Quality Food*).
(Référentiel privé, propriété de la « Foundation for Food Safety Certification », fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire, basé sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires).

L'ensemble des certifications fait l'objet d'audits de renouvellement réguliers : tous les trois ans et tous les ans pour IFS, BRC et FSSC. La norme ISO nécessite également une vérification annuelle.

Enfin, d'autres certificats couvrant soit des domaines particuliers (certificats « bio »), ou des exigences propres à certains clients sont également engagés, eux aussi audités par des organismes extérieurs accrédités.

APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

L'approvisionnement en matières premières est un autre des points essentiels de la politique « Qualité » du groupe. Ainsi, les partenaires producteurs de légumes signent une charte spécifique avec le groupe garantissant le respect du cahier des charges de culture de chaque type de légumes. Une troisième version de cette charte, lancée en 1996, a été publiée en 2007. Une nouvelle charte a été élaborée en 2012-2013 et sera mise en application en 2014.

Dans un souci d'amélioration constante, Bonduelle a conçu en 2010 une charte d'approvisionnement dédiée aux fournisseurs des produits alimentaires entrant dans la composition de ses recettes mais qui ne sont pas cultivés directement ou indirectement par le groupe. Au-delà de la signature de cette charte, ces fournisseurs peuvent être soumis à un audit permettant de vérifier leur performance et le respect de leur engagement.

Concernant les légumes, ingrédients et produits achetés par le groupe, Bonduelle demande à ses fournisseurs des garanties de qualité et, une fois par an, sélectionne un échantillon de fournisseurs pour l'analyser. Par ailleurs, les fournisseurs situés en Afrique doivent tous disposer des certifications concernant les *process* de qualité.

Au 1^{er} janvier 2015, la loi française interdira l'usage du bisphénol A (BPA) dans les conditionnements à vocation alimentaire. Bonduelle est de facto concerné par cette évolution réglementaire : le BPA est en effet un des composants des vernis protégeant l'intérieur des emballages métalliques afin d'éviter leur oxydation. Anticipant la législation, Bonduelle travaille depuis plus de trois ans avec des fabricants d'emballages afin de trouver des substituts au BPA. Des tests ont été menés sur différents types de vernis et des séries importantes de boîtes ont été produites en 2012-2013 afin de valider ces alternatives. L'objectif du groupe est d'effectuer une transition durant la campagne de production 2014 afin d'assurer le respect de la loi au 1^{er} janvier 2015.

C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

Effectif dédié à la qualité	589 personnes (en équivalent temps plein) dont : 8,3 % dans les services qualité des filiales et à la Direction des achats 35,9 % dans les services qualité des usines 40,4 % au niveau des contrôles qualité sur les lignes de production 18,1 % au niveau des contrôles à réception
Sites certifiés	17 sont certifiés ISO 9001 1 site possède l'ISO 22000 23 unités bénéficient du référentiel IFS 4 sont accrédités FSSC 22000 17 possèdent le BRC (British Retail Consortium) 4 sont accrédités SQF 9 produisent des produits certifiés « biologiques »
Services consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays
Achats de fruits & légumes	78 fournisseurs ont signé la charte simplifiée, soit 32 % 277 analyses phyto et ETM effectuées dont 96 % conformes 44 fournisseurs ont été audités, soit 18 % 126 fournisseurs ont été évalués, soit 51 %

2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle

Bonduelle travaille à intégrer des principes de nutrition et de respect de critères environnementaux dans ses produits. Dans ce sens et pour compléter ce dispositif qualité, le groupe a instauré dans chacune de ses business units une charte de développements produits qui va au-delà des exigences réglementaires.

Ces chartes ont été revues durant l'exercice 2011-2012. Elles incluent notamment la liste des ingrédients et additifs que Bonduelle a décidé d'interdire dans la composition de ses produits. Par exemple, les produits Bonduelle ne contiennent pas d'OGM conformément à la législation en vigueur, et la suppression de l'huile de palme dans les produits fabriqués et commercialisés par l'ensemble du Groupe Bonduelle est effective.

Un projet initié lui aussi durant l'exercice passé, vise également à diminuer ou à limiter les additifs présents dans les recettes. En fonction des catégories définies par le programme, Bonduelle interdit des additifs et travaille à la limitation de certains autres. Toutes les recettes ont ainsi été revues en 2012-2013.

La qualité nutritionnelle est une des priorités du groupe qui a lancé en 2008 Visa Santé, une démarche de progrès continu basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits. Avec ce programme Bonduelle témoigne de sa volonté de se doter d'un code volontaire de communication et de marketing transparent.

Visa Santé repose sur 4 points essentiels :

- la réalisation d'un audit nutritionnel des produits à la marque Bonduelle : le département Nutrition du Groupe Bonduelle a établi un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux recommandations relatives au taux de sel, de sucre, de matières grasses – en quantité et en qualité. 1 158 produits – issus de toutes les technologies – ont été analysés par le département Nutrition du groupe afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé ;
- la catégorisation des produits en trois familles « nutrition », selon des seuils de composition en certains nutriments :
 - « produits bruts peu transformés »,
 - « légumes légèrement cuisinés »,
 - « produits cuisinés et gourmands » ;
- la reformulation des recettes : Les 200 recettes ne répondant pas aux critères nutritionnels ont été revues par les services développement de chaque business unit ;

- le développement de tout nouveau produit à base de légumes doit se faire dans le respect des seuils définis par Visa Santé.

Avec Visa Santé, Bonduelle propose aux consommateurs des produits d'une qualité nutritionnelle maîtrisée : réduction du taux de sel dans toutes les gammes, suppression de l'huile de palme, réduction du taux de matières grasses dans les sauces des salades traiteur... 100 % des produits aux marques du Groupe Bonduelle (périmètre 2009) ont été audités.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe s'engage à ce titre à ne pas développer d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits « cuisinés et gourmands ».

Lancé sous l'impulsion de la Direction générale, Visa Santé mobilise, au-delà du département nutrition les ingénieurs qualité, recherche et développement, les services marketing des différentes filiales. Au total, plus d'une centaine de collaborateurs est impliquée dans ce projet transverse et mature et qui constitue aujourd'hui un engagement pérenne et quotidien pour le groupe.

Dans la même logique a été lancé en mai 2012 l'outil MARELLE (www.marelle-repasequilibres.com) permettant de créer des plans alimentaires conformes à la réglementation française GEMRCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition) et les menus qui en découlent pour la restauration scolaire. Ce travail a été reconnu par le ministère français de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt. Il se traduit par l'attribution du logo du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Avec Visa Santé et MARELLE, le projet Mistral gagnant est le troisième pilier de la boîte à outils nutrition développée par Bonduelle. Mistral Gagnant a conduit à la mise en place de Nutrigo, qui consiste à mettre à disposition des équipes Bonduelle tous les éléments nécessaires à la communication nutritionnelle. L'ensemble de ces données, issues notamment des recherches menées par le groupe, sont disponibles pour les équipes Bonduelle sur une plateforme informatique.

La prise en compte des attentes des consommateurs est essentielle pour Bonduelle. Les goûts varient en effet d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre. Pour satisfaire pleinement les attentes de ses clients, Bonduelle procède donc à des analyses sensorielles et à des tests hédoniques permettant de sélectionner les ingrédients les plus prisés et d'adapter les recettes.

2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs

Cette démarche se conjugue aux actions menées pour diffuser une information transparente sur les produits et leurs bienfaits sur la santé. À la qualité, s'ajoutent ainsi, comme principe pour Bonduelle dans la fabrication de ses produits, le plaisir, le goût et la responsabilité (environnementale et sociétale).

Tous les produits Bonduelle possèdent une information consommateur indiquant les mentions obligatoires demandées par la législation européenne en vigueur. Dès 2004, Bonduelle, dans un souci de transparence, s'est spontanément engagé dans un étiquetage nutritionnel de ses produits mentionnant les éléments suivants : valeur énergétique, quantité de protéines, de glucides et de lipides, teneur en acides gras saturés, en sucres, en fibres alimentaires et en sodium. En 2012-2013 plus de 80 % des produits aux marques du Groupe Bonduelle comportaient un étiquetage nutritionnel. L'objectif est d'atteindre 100 % courant 2014.

Autant d'éléments dont l'affichage a été rendu obligatoire par le règlement européen INCO (Information des consommateurs sur les denrées alimentaires n° 1169/2011) entré en vigueur le 13 décembre 2011. Ses dispositions générales seront applicables en 2014. Le groupe va d'ailleurs plus loin en présentant sur la majorité de ses contenants (lorsque la taille le permet), les AJR, Apports Journaliers Recommandés (en minéraux et vitamines) dans le cadre d'une alimentation variée et d'un mode de vie sain.

Le Groupe Bonduelle anticipe les exigences émergentes de la société civile. Il participe par exemple à l'expérimentation française en cours sur l'affichage de l'impact environnemental des produits de grande consommation et pour laquelle Bonduelle est entreprise volontaire pilote au sein de l'ADEPALE (Association des entreprises de produits alimentaires élaborés).

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service consommateurs s'attache à la satisfaction des consommateurs et répond à leurs réclamations et les répercute auprès des responsables qualité. Ainsi, sur chaque emballage figure un numéro vert permettant aux clients d'entrer en contact à tout moment avec le service consommateurs, tant pour déposer une réclamation que pour s'informer.

Les réclamations peuvent porter sur la présence de corps étrangers, un mauvais partage des mélanges de légumes dans les conditionnements, des anomalies d'emballages... Le groupe a déployé un outil de suivi à l'échelle internationale de ces réclamations lui permettant de mettre en place les mesures correctives nécessaires dans les délais les plus brefs.

La problématique liée à l'usage de viande de cheval au lieu de viande de bœuf dans la composition de plats préparés ne concernait aucunement Bonduelle dont l'activité et les produits sont essentiellement orientés sur le légume. Cependant, conscient des enjeux éthiques, commerciaux et sanitaires, le groupe a décidé de mettre en place un système de test et de contrôle ADN sur les recettes incluant des ajouts carnés : lardons, morceaux de volailles... Ces tests n'ont révélé aucune anomalie. Cet épisode à caractère juridique (tromperie sur la marchandise) a donné au groupe l'occasion de démontrer la qualité de sa chaîne de production reposant sur des partenaires fiables et régulièrement audités.

Bonduelle est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le groupe propose à ses consommateurs différents packagings leur permettant de faire des choix éclairés en fonction du type de foyer et de consommation. Par ailleurs figurent sur son site Internet dédié au développement durable des conseils pratiques notamment sur la Date Limite de Consommation (DLC) qui s'applique aux produits susceptibles de présenter un danger pour la santé après une courte période ou sur la Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) qui concerne plus particulièrement les conserves et les surgelés.

En plus de ces conseils, Bonduelle prend part à des études spécifiques sur ce sujet comme celle menée à la fin de l'année 2012 dans une école de la ville de Lyon. Ce projet a permis de mieux comprendre le gaspillage en restauration scolaire avec un focus particulier sur les légumes, et surtout de décrire le gaspillage qualitativement et quantitativement ainsi que les raisons de non-consommation. Cette étude a été réalisée en collaboration avec Bonduelle, le Centre de Recherche de l'institut Paul Bocuse et Elior restauration.

L'appel à projet « été 2013 » de la Fondation Louis Bonduelle porte sur le gaspillage alimentaire. Un fléau puisqu'en moyenne les Français jettent 20 % des aliments qu'ils achètent chaque année, dont 7 kilogrammes de produits non consommés encore emballés ! Toute l'Europe est concernée : en Belgique l'équivalent de 174 euros de nourriture part à la poubelle par habitant chaque année. En Grande-Bretagne, 25 % des aliments achetés sont jetés. Un gaspillage qui a non seulement des conséquences sur le budget des ménages mais qui est aussi un non-sens environnemental. Cet appel à projet vise à soutenir des actions permettant de réduire le gaspillage au domicile des consommateurs.

Dans un esprit similaire, Bonduelle et l'Institut Paul Bocuse ont organisé, à l'occasion de la *Veggi'Week* un challenge autour du gaspillage alimentaire en restauration scolaire. L'objectif du projet était de faire réagir les étudiants du Master Management Culinaire et Innovation de l'institut Paul Bocuse sur la question suivante : « comment lutter contre le gaspillage alimentaire en développant la consommation de légumes dans les restaurants de collectivités ? ». Avec l'aide des experts Bonduelle, ils ont ainsi pu bâtir un programme de recommandations stratégiques et opérationnelles à l'usage des restaurants. L'ambition est à la fois nutritionnelle et environnementale : améliorer l'équilibre nutritionnel des enfants en encourageant la consommation de légumes, aider les chefs des cuisines scolaires à limiter le gaspillage et sensibiliser l'ensemble des intervenants à l'impact de certains comportements sur l'environnement.

2.6 Pilotage du reporting RSE : note méthodologique

2.6.1 Contexte et objectifs

L'analyse de la performance développement durable du groupe fait l'objet d'un reporting annuel dans le présent document de référence.

Bonduelle a défini sa démarche de progrès développement durable en 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats. Les indicateurs portant sur les axes prioritaires de la démarche développement durable de Bonduelle ont été élaborés par les responsables de domaine en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès d'opérationnels. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base des engagements développement durable de Bonduelle croisés avec le référentiel GRI version 3 et ont donné lieu à la constitution d'un référentiel de reporting propre à Bonduelle.

Depuis 2011, Bonduelle réunit chaque année un panel de parties prenantes afin de réinterroger la communication et le reporting RSE du groupe, ce qui l'a notamment conduit à se fixer comme objectif l'amélioration de son reporting et l'obtention du GRI B+ en 2012. Bonduelle a, dans un deuxième temps, confronté en 2013 ses axes d'engagements aux attentes de ses parties prenantes. Les remontées d'un dialogue régulier (2.2.5 Engagements externes - partie B - Dialogue avec les parties prenantes - p. 32) à travers les études consommateurs, l'écoute des demandes des clients distributeurs et les panels de parties prenantes (4.1.7 Faits marquants de l'exercice - p. 116) réalisés ont permis à Bonduelle de redéfinir ses enjeux et ses axes d'engagement lors d'un séminaire réunissant différents acteurs internes à l'entreprise. Chaque enjeu jugé comme pertinent au regard de l'activité et de l'implantation du groupe a été évalué en fonction de l'importance de cet enjeu pour les parties prenantes, pour l'entreprise et pour la vision de Bonduelle à 2025, définie dans le cadre du programme VegeGo!. À cette occasion, les axes d'actions prioritaires qui structurent la démarche du groupe ont été redéfinis, passant de 5 à 6 piliers.

Le dialogue avec les parties prenantes est essentiel pour enrichir la stratégie RSE de Bonduelle, qui développe des outils pour accompagner ses business units dans la mise en place d'une consultation des parties prenantes locales.

Le reporting est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période budgétaire, soit cette année du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Les indicateurs publiés dans le document de référence présentent les résultats de l'année écoulée.

Le reporting complet a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche. Les résultats sont ainsi analysés par le Comité de Pilotage « développement durable » et par le Comité Exécutif du Groupe Bonduelle afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant.

Le document de référence de l'exercice 2012-2013 a été réalisé en conformité avec les exigences du niveau B+ du GRI et de l'article 225 de la loi Française Grenelle 2, du 12 juillet 2010.

Il a été vérifié par l'association GRI (version 3.1 du GRI *Food Sector Supplement* – l'attestation figure page 31).

Pour cet exercice, le rapport de responsabilité sociale et environnementale, le processus de reporting et une sélection d'indicateurs ont également été vérifiés par le cabinet Deloitte, Co-Commissaire aux Comptes (avis d'assurance page 84) pour répondre aux exigences de certification de la loi Grenelle 2 et afin d'intégrer une vérification externe sur la fiabilité du reporting pour obtenir la note B+.

2.6.2 Procédure

Le pilotage du reporting est assuré par le Directeur du développement durable du groupe ainsi que par les responsables des cinq domaines concernés (transport, qualité-nutrition, agriculture, ressources naturelles, et Hommes et sécurité).

Un référentiel multilingue (sept langues) et homogène sur l'ensemble du groupe comprend des indicateurs sélectionnés selon les exigences du GRI (*Global Reporting Initiative*) et du Grenelle, les enjeux spécifiques aux activités du Groupe Bonduelle et les demandes exprimées par les parties prenantes.

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les filiales. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

Depuis 2011-2012, la collecte se fait via la plateforme d'échanges Intranet du groupe, « e-space ». Les outils de collecte suivants y sont déposés :

- une grille de reporting (tableau Excel) ;
- le référentiel de définition des indicateurs du reporting (disponible dans la langue du correspondant).

Dans une démarche d'amélioration continue, les référentiels de définition ont été structurés sur un plan commun : nom de l'indicateur, objectifs de l'indicateur, périmètre, unité, définition et règles de calcul.

Pour la qualité et les ressources naturelles, les contrôles de cohérence sont effectués à plusieurs niveaux : usines, business units, groupe, responsables de domaine :

NIVEAU SITE

Le correspondant chargé de collecter les indicateurs effectue des contrôles de cohérence vis-à-vis de l'historique (résultat année N versus N-1).

Pour certains indicateurs, le contrôle de gestion du site est impliqué dans la collecte et valide les indicateurs.

Le Directeur d'usine est le garant des données collectées.

NIVEAU BUSINESS UNIT

Le contrôle de gestion de la business unit effectue des contrôles de cohérence pour tous les sites appartenant à sa business unit.

NIVEAU GROUPE

La Direction consolidation et gestion consolide et effectue des contrôles de cohérence sur les données du groupe. Les experts de domaine font également un contrôle de cohérence sur indicateurs de leur domaine pour tous les sites.

L'ensemble des indicateurs (groupe) sont validés lors d'un Comité de Pilotage « développement durable » en septembre.

Pour l'amont agricole, le *reporting* est réalisé au niveau des bassins de production (France Nord-Picardie ; France sud-ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Russie ; Portugal ; Québec ; Ontario ; USA). Les responsables agricoles de ces zones sont les garants de la remontée des informations. Chaque bassin effectue des contrôles de cohérence avant un contrôle au niveau groupe (Direction consolidation et gestion et experts de domaine).

En ce qui concerne le transport, ce sont les services *supply chain* qui effectuent le *reporting*. Chaque filiale contrôle ses indicateurs avant une consolidation groupe (contrôles de gestion + expert de domaine).

Pour le domaine Hommes et sécurité, les données sont remontées par les interlocuteurs ressources humaines de chacun des sites. Elles sont ensuite consolidées et validées par les responsables des 3 périmètres France, Europe hors France et Hors Europe, puis consolidées par le responsable du domaine Hommes et sécurité.

LES OUTILS INTERNES UTILISÉS DANS LE CADRE DU REPORTING

Le choix des indicateurs en fonction des spécificités et activités du Groupe Bonduelle permet d'avoir une grille de *reporting* majoritairement composée d'indicateurs opérationnels. Par exemple, en ressources naturelles, la consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi hebdomadaire, et les déchets d'un suivi mensuel.

Les *supply chain* utilisent l'outil d'exploitation de base de données COGNOS pour le *reporting* Transport.

La méthode de calcul des émissions de Gaz à Effet de Serre a été construite en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dès 2009-2010 sur la base du tableur Bilan Carbone® V-6 2010 et a été revue par Bio intelligence service en 2011. Le comptage concerne le transport de marchandises (combustion de carburant et consommation de fluides frigorigènes pour le transport

froid) via la route (camions), le rail, ou le fret maritime. La fabrication des camions et leur amortissement n'est pas pris en compte dans les calculs.

Les hypothèses associées sont les suivantes :

- transport routier : la charge utile maximale des camions a été prise égale à 25 tonnes pour un tracteur routier 40 T et 28 tonnes pour un tracteur 44 T, aux deux exceptions suivantes près. Pour l'amont, elle a été considérée égale au tonnage maximal de légumes transportable en fonction de leur densité et de leur résistance à l'écrasement. Pour les transports réfrigérés, une charge utile maximale de 22,5 tonnes a été retenue pour tenir compte du poids du système de refroidissement. Pour la distribution, le taux de retour à vide (partie du trajet qui s'effectue à vide) a été pris égal à 21 % ;
- transport maritime : pour les transports maritimes entre continents, on considérera un tanker moyen pour lequel est donné un facteur d'émission dans la base de données Ecoinvent. Pour les autres transports, les bateaux utilisés sont des rouliers (facteurs émission ADEME) ;
- transport ferroviaire : pour les pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni) on considère que le transport ferroviaire se fait grâce à l'électricité. Pour les autres pays, on estime que les trains roulent essentiellement au gazole.

Les différents outils internes utilisés dans le cadre du *reporting* social sont :

- outil d'exploitation de base de données : COGNOS ;
- outil de gestion de la formation : FOEDERIS ;
- interfaces de paie : ARCOLE, HOROQUARTZ, CEGID, ADP GSI.

Le *reporting* RSE sollicite environ 200 correspondants dans l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle et exerçant des métiers différents : experts qualité, experts environnement, *supply chain*... Afin de favoriser les échanges, une *newsletter* a été mise en place pour tenir ce « réseau » de correspondant au courant des enjeux du *reporting* et des actualités du développement durable. L'objectif est de créer une communauté sur le nouvel outil Google du groupe afin de mieux partager documents et bonnes pratiques.

2.6.3 Périmètre

L'ensemble des sites et business units du Groupe Bonduelle (cf. 1.6 Organisation du groupe - page 14) est concerné par le *reporting* développement durable. Le périmètre de *reporting* est défini selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et business units intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante ;
- les sites et business units sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence (cf. 5.5 Annexe aux comptes consolidés - note 31 - page 176) sont exclues du périmètre. Leurs activités sont considérées comme des achats externes ;

Pilote du reporting RSE : note méthodologique

- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de *reporting*, à l'exception des domaines transport et Hommes et sécurité ;
- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale (cf. 5.5 Annexe aux comptes consolidés - note 31 - page 176) sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine Hommes et sécurité.

Les évolutions de périmètre suivantes sont intervenues durant l'année 2012-2013 :

Les nouveaux sites industriels aux États-Unis : Bergen, Oakfield, Brockport et Fairwater, en Russie Timachevsk et en Hongrie Nyiregyhaza entrent dans le périmètre du *reporting* 2012-2013.

Ce qui donne le périmètre suivant présenté page 14 (1.6 Organisation du groupe).

Le domaine transport a été intégré à la démarche développement durable de Bonduelle en 2007-2008. Les données intégreront progressivement l'ensemble du groupe. C'est pourquoi le périmètre opérationnel du *reporting* transport est défini en 2012-2013 ainsi :

	Surgelé	Conserve	Champignon	Frais	Traiteur	Canada
Amont agricole	France Nord-Picardie France sud-ouest	Hongrie France Nord-Picardie France sud-ouest	Ramasse des champignons saumurois (France)	France Italie Allemagne	France	-
Intersites	France Pologne Portugal	Hongrie France Nord-Picardie France sud-ouest	France Pologne	France Italie Allemagne	France	-
Distribution	France Espagne Italie Benelux Allemagne/Autriche	France Europe Russie Brésil Export	Pologne France Belgique Espagne Italie Allemagne	France Italie Allemagne	France	-

Par rapport à 2011 2012, la *supply chain* conserve a intégré l'amont agricole de la Hongrie et la nouvelle usine de ce pays à son comptage. En surgelé distribution, la *supply chain* a ajouté dans le *reporting* l'Italie, le Benelux et l'Allemagne/Autriche. Les autres technologies assurent le même périmètre que l'année dernière.

Pour l'amont agricole, les bassins de production ayant réalisé le *reporting* sont :

France Nord-Picardie ; France sud-ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Russie ; Portugal ; Québec ; Ontario. Seule l'usine de Fairwater aux USA est concernée par le domaine agronomie (les autres usines réalisant uniquement des achats). Le *process* de *reporting* « agriculture » n'y a pas encore été mis en place, nous laissons au site le temps de se structurer pour garantir une bonne fiabilité des données.

2.6.4 Indicateurs

L'ensemble des indicateurs quantitatifs du *reporting* sont situés en page 242 (8.4 Tables de concordance). Une table de concordance permet également de retrouver les indicateurs GRI et leur correspondance avec les thématiques du Grenelle.

DESCRIPTION DES INDICATEURS VÉRIFIÉS PAR LE CABINET DELOITTE

INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

Effectif total par type de contrat de travail, par âge et zone géographique (exprimé en Équivalent temps plein)

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, travailleurs extérieurs).

Comptage sur le périmètre France, Europe (hors France) et hors Europe.

Embauches réalisées sur l'année fiscale

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI) et non permanents (CDD).

Comptage sur le périmètre France, Europe (hors France) et hors Europe.

DÉFINITION

Nombre d'embauches

Nombre de personnes ayant une date d'ancienneté comprise dans l'année fiscale de référence.

Les cas suivants ne sont pas inclus dans l'indicateur :

- titularisations de CDD en CDI ;
- renouvellement de CDD ;
- mobilités inter-société entrantes avec un nouveau contrat de travail ;
- retours d'absence longue durée.

Départs et mutations

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, travailleurs extérieurs).

Comptage sur le périmètre France, Europe (hors France), hors Europe.

Comptage des départs :

- de l'initiative du salarié (démissions) ;
- de l'initiative de l'employeur (licenciements) ;
- du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite ;
- du fait d'une mutation dans un autre établissement du groupe.

Turnover

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, travailleurs extérieurs).

DÉFINITION

Le *turnover* est calculé en rapportant le nombre de départs (de l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite) à l'effectif total exprimé en équivalent temps plein.

Taux d'absentéisme

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, travailleurs extérieurs).

DÉFINITION

Pourcentage d'heures d'absences pour accident du travail, de trajet, de maladie professionnelle, d'absences non justifiées ou non rémunérées avec un justificatif de dernière minute (absence autorisée ou non rémunérée) sur le nombre d'heures théoriques pendant la période considérée.

Taux de fréquence des accidents de travail

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD) et saisonniers.

DÉFINITION

Nombre d'accidents de travail survenus au cours de l'année fiscale, ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins une journée complète par million d'heures travaillées.

Taux de gravité des accidents de travail

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, travailleurs extérieurs).

DÉFINITION

Nombre de journées perdues pour cause d'accident de travail par million d'heures travaillées. On comptabilise les journées perdues liées à des accidents survenus avant la période fiscale (avant le 1^{er} juillet 2012) et qui se poursuivent dans la période fiscale. Le suivi se fait en jours calendaires. Les jours d'arrêt après la fin du contrat ne sont pas comptabilisés.

Nombre d'heures de formation (heures)

PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers.

DÉFINITION

Formation Professionnelle Continue

Acquisition et développement de savoirs dans le cadre de son activité professionnelle. Les contrats de professionnalisation sont rattachés à la formation professionnelle continue.

Est considérée comme formation **une session supérieure ou égale à 4 h continue ou non**.

INDICATEURS RESSOURCES NATURELLES

Les indicateurs sont issus de données quantitatives mesurées (facturation, pesée, comptage, etc.). À défaut de mesure quantitative directe, les données peuvent être estimées à partir de règles de calculs dûment décrites et validées par les usines.

Les consommations énergétiques des sous-traitants tels que les exploitants de chaufferie sont comptées en volume de gaz dans la consommation des sites concernés et non en volume de vapeur consommé par l'usine.

Les énergies renouvelables (exemple biogaz produit *in situ* ou en proximité) autoconsommées dans les chaufferies sont comptées en parallèle des énergies fossiles.

Ratio de consommation de l'énergie thermique

PÉRIMÈTRE

La consommation de gaz naturel, énergie majoritaire dans notre usage industriel, est complétée, pour les sites non fournis en gaz naturel, par leur énergie majoritaire (fioul très basse teneur en soufre, propane, achat de vapeur).

DÉFINITION

C'est la somme des consommations de gaz naturel, vapeur achetée, biogaz valorisé en chaudière, propane du site de St Benoist, fioul très basse teneur en soufre (TBTS) du site de St Denis (exprimées en Mega Watt Heure Pouvoir Calorifique Supérieur), divisée par le tonnage de produit fabriqué du périmètre d'étude.

Consommation d'eau et sourcing (m³)

PÉRIMÈTRE

Eau de forage.

Eau de surface.

Eau de réseau de distribution d'eau potable.

Quantité de pollution produite et traitée sur site industriel, en Tonne de Demande Biologique en Oxygène (TDBO) produite et TDBO traitée

PÉRIMÈTRE

- DBO traité en station d'épuration Bonduelle ;
- DBO traitée par le sol et le couvert végétal (épandage agricole contrôlé) ;
- DBO traitée en station d'épuration externe ;
- Rejet dans le milieu naturel conformément à la réglementation.

DÉFINITION

DBO : Demande Biologique en Oxygène. Lorsque des mesures de DBO ne sont pas disponibles, la DBO est estimée à partir des mesures de Demande Chimique en Oxygène (DCO) et d'un facteur de proportionnalité adapté à chaque usine. Lorsqu'un tel facteur n'est pas disponible, un ratio de 2 a été utilisé en amont des stations d'épuration et de 5 en aval (données experts Bonduelle).

Production de déchets « composés végétaux » et valorisation (tonnes brutes/an)

PÉRIMÈTRE

Tonnage pesé en sortie d'usine (poids brut) ou, à défaut de pesée, calculé selon une règle établie par l'usine.

Production et valorisation des déchets industriels banals (DIB) (tonnes brutes/an)

PÉRIMÈTRE

Tonnage = poids brut facturé par les prestataires de service sur l'exercice.

DÉFINITION

DIB : déchets industriels non toxiques au sens de la nomenclature européenne des déchets, confiés à des prestataires de service agréés pour l'élimination des déchets. Par exemple : papier, carton, bois, plastique, verre, huiles alimentaires, rebus de repas, refus de fabrication...

Production de déchets industriels spéciaux (DIS) (kg/an)

PÉRIMÈTRE

Tonnage = poids brut facturé par les prestataires de service enlevant les déchets industriels spéciaux sur l'exercice.

DÉFINITION

DIS = déchets industriels dangereux pour l'environnement, identifiés dans la nomenclature européenne des déchets, confiés à des prestataires de services agréés pour l'élimination des déchets spéciaux. Par exemple : huiles et graisses techniques, solvants, bidons de produits chimiques, déchets médicaux, néons, cartouches d'encre...

Consommation d'électricité en Mega Watt Heure (MWh)

PÉRIMÈTRE

On compte les consommations totales du site industriel : secteurs de production, de stockage, station d'épuration... Ces consommations correspondent au total facturé sur le site.

Consommation de gaz naturel en Mega Watt Heure Pouvoir Calorifique Supérieur (MWhPCs)

PÉRIMÈTRE

C'est la consommation totale de gaz naturel exprimée en Méga Watt Heure PCs.

Tonnes d'emballages utilisées et types d'emballages (t/an)

PÉRIMÈTRE

Emballages primaires, secondaires et tertiaires des produits approvisionnés sur l'exercice.

Les emballages nécessaires à la production sont exclus du périmètre.

TYPES D'EMBALLAGE

Emballages primaires : emballage en contact avec le produit (cartons, films plastiques, barquettes plastiques, sachets, boîtes...).

Emballages secondaires : cartons de regroupement utilisés pour la palettisation...

Emballages tertiaires : films plastique de palettisation et de transport.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes liées aux usines (TeqCO₂)

PÉRIMÈTRE

Émissions liées à la consommation d'énergie fossile, électrique et de combustion de biomasse sur les sites industriels.

DÉFINITION

Conversion des quantités d'énergie totales consommées par les sites à partir des facteurs d'émission ADEME correspondants, à l'exception du Canada où des facteurs d'émission plus précis par État ont été utilisés (source : Environnement Canada).

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes liées au transport de nos produits (TeqCO₂)

DÉFINITION

Émissions directes lors du transport des produits.

Périmètre variable en fonction de la filiale.

a minima :

- transport intersites : entre usines Bonduelle ;
- transport distribution : des usines Bonduelle vers nos clients.

DÉFINITION

La méthodologie appliquée a été construite avec l'ADEME 2010 et challengée par Bio intelligence service en 2011.

2.6.5 Calendrier 2013

Date	Action	Département
Mars	Mise à jour de la grille de reporting incluant les exigences du GRI et de l'art. 225 du Grenelle → Indicateurs	Responsables de domaine & coordinateur du reporting
Avril	Mise à jour des référentiels de définitions	Responsables de domaines & coordinateur du reporting
Mai	Revue des référentiels de définitions par Deloitte	Deloitte
Avril	Traduction des référentiels et des outils de collecte puis mise à jour	Coordinateur du reporting
Juin	Transmission des outils de collecte aux correspondants du reporting	Coordinateur du reporting
Juillet	Collecte des informations et remontée des informations	Sites/zones de la filiale au coordinateur filiale
Août	Remontée des informations	Coordinateur filiale au contrôle de gestion groupe
Août	Consolidation groupe par domaine et validation de la consolidation	Contrôle de gestion groupe aux responsables de domaine
Août	Audits du reporting sur les sites industriels	Sites industriels audités et Deloitte
Septembre	Audit de la consolidation groupe	Contrôle de gestion groupe & Deloitte
Septembre	Entretiens avec les responsables de domaines : audit de la politique Développement Durable	Responsables de domaines & Deloitte
Septembre	Revue du document de référence pour la certification GRI et la conformité réglementaire au Grenelle	GRI & Deloitte
Septembre	Validation du document de référence et tableaux de bord détaillés	Responsables de domaine à la communication groupe et contrôle de gestion groupe

Le contact pour toute question sur le contenu du rapport est joignable à cette adresse : www.developpement_durable@bonduelle.com. Le dernier rapport de développement durable publié figure dans le document de référence du Groupe Bonduelle, diffusé sur www.bonduelle.com le 25 octobre 2012.

2.6.6 Rapport d'assurance

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux Comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 30 juin 2013

À L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bonduelle, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la Gérance de la société Bonduelle d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponibles sur demande, dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie 2.6 du rapport de gestion ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe Bonduelle d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental ;
- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux :
 - concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

(1) Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz naturel ; Production de déchets : composés végétaux ; Production de déchets industriels banals (DIB) ; Production de déchets industriels spéciaux (DIS) ; Tonnes d'emballages utilisées ; Tonnes de DBO rejetées (traitées en station d'épuration externe + rejetées dans le milieu naturel conformément à la réglementation) ; Émissions de CO₂ (Scope 1) ; Émissions de CO₂ (Scope 2) ; Émissions de CO₂ liées au transport ; Effectifs permanents au 30 juin : par sexe, âge, zone géographique ; Effectifs ETP saisonniers ; Nombre de départs par raison (initiative du salarié ; initiative de l'employeur ; mutations) ; Embauches permanents et non permanents ; Nombre d'heures de formation ; Heures travaillées ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ; Taux de gravité des accidents du travail.

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations,
- au niveau des sites que nous avons sélectionnés ⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 15 % des effectifs et entre 10,1 % et 41,7 % des informations quantitatives environnementales testées,
- concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité ;

- pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires ;
- enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que certaines hypothèses méthodologiques spécifiques ont été retenues pour le calcul des émissions de CO₂ liées au transport. Elles sont mentionnées dans la Note Méthodologique.

Lille, le 2 octobre 2013
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Gérard BADIN

(1) Bordères, Renescure, Saint Benoist, Straelen, Tecumseh.

2.6.7 Rappel de l'ensemble des indicateurs

ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

AMONT AGRICOLE

Biodiversité	Près de 500 variétés de légumes diffusées au travers des gammes de légumes. 199 collections variétales ont permis d'observer, en 2012-2013, 942 variétés.
Effectif agronomique	239 personnes (collaborateurs des services agronomie en équivalent temps plein, comprenant les administratifs, les CDI, les CDD, les saisonniers et les stagiaires).
Charte d'approvisionnement	91 % des agriculteurs et fournisseurs l'ont signée.
Agriculteurs et fournisseurs évalués	54 % des agriculteurs et fournisseurs ont été évalués (par une démarche visant à réaliser un bilan annuel selon une grille pré-établie).
Analyse de sol	98 % des fumures azotées ont été calculées avec des méthodes d'analyse des reliquats.
Intensité culturale	28,7 ha de légumes cultivés en moyenne par producteur.
Réseau de surveillance	168 réseaux de piégeage.
Global Gap *	100 % de la production de salades réalisée par Bonduelle est certifiée <i>Global Gap</i> .

* Global Gap est un protocole regroupant les référentiels de bonnes pratiques agricoles qui définit les exigences imposées au niveau mondial aux entreprises agricoles et horticoles en matière de sécurité alimentaire de durabilité et de qualité.

RESSOURCES NATURELLES

Tonnes TPF	1 055 837 tonnes TPF (tonnes de produit fabriqué)
Consommation d'eau	12 434 274 m ³ consommés soit 11,8 m ³ par tonne de produits fabriqués
Sourcing de l'eau	9 281 434 m ³ d'eau de forage 2 802 329 m ³ d'eau du réseau de distribution urbain 350 510 m ³ d'eau de surface
Consommation d'énergie	<p>Consommation globale de 3 247 707 GJ</p> <p>dont Électrique : 1 350 776 GJ dont Gaz naturel : 1 663 950 GJ dont Fioul (très basse teneur en soufre) : 2 082 GJ dont Propane : 48 744 GJ dont GPL : 6 275 GJ dont Fioul domestique : 39 749 GJ dont Biomasse : 29 943 GJ dont Achat Vapeur : 95 213 GJ dont Biogaz : 10 975 GJ</p> <p>Répartition de l'Électricité par pays :</p> <p>50 % France 24 % Canada 13 % États-Unis 4 % Portugal 3 % Pologne 2 % Hongrie 2 % Allemagne 1 % Russie 0,5 % Brésil</p>
Production de déchets banals	43 802 tonnes soit 41,5 kg par tonne de produits fabriqués
	<p>Filières de traitement :</p> <p>Centre d'enfouissement technique : 24 % Valorisation énergétique : 4 % Recyclage : 72 %</p>
Production des déchets spéciaux	262 tonnes soit 0,25 kg par tonne de produits fabriqués
Production de composés végétaux	576 361 tonnes soit 546 kg par tonne de produits fabriqués
	<p>Valorisation :</p> <p>Épandage agricole : 3 % Alimentation animale : 77 % Valorisation énergétique : 1 % Produit commercialisable : 19 % Autres (compost) : 1 %</p>

Rejets de pollution**Filières de traitement, répartition en m³ :**

- 85 % m³ rejetés en station d'épuration
- 10 % m³ rejetés en épandage après pré-traitement
- 2 % m³ rejetés en épandage direct sur culture fourragère
- 3 % m³ en rejet d'effluent clair

Rejet des polluants et proportion épurée :

- 24 591 tonnes DBO produites sur les sites industriels
- 84 % de la DBO traitée en station d'épuration Bonduelle
- 13 % de la DBO traitée par le sol et couvert végétal (épandage agricole contrôlé)
- 2 % de la DBO traitée en station d'épuration externe
- 0,6 % rejeté dans le milieu naturel conformément à la réglementation

Biosolids

- Production de 1 936 tonnes de matière sèche de boue biologique
- Production de 1 591 006 Nm³ de biogaz.

Emballage

146 140 tonnes

Répartition par typologie des matériaux :

- Boîtes métalliques : 57,6 %
- Cartons : 20,3 %
- Bocaux en verre : 9,8 %
- Films plastiques : 5,1 %
- Capsules : 3,6 %
- Barquettes en plastique : 1,6 %
- Étiquettes et autres : 2,1 %

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

- Eau et boue de station d'épuration : 3 777 825 €
- Déchets industriels et composés végétaux : 241 403 €
- Air et énergie : 3 253 175 €

Émission de gaz à effet de serre

- 68 383 TeqCO₂ d'émissions indirectes (achat électricité)
- 121 205 TeqCO₂ d'émissions directes (achat d'énergies fossiles, biomasse, fuite de fluide frigorigène)

Émissions de gaz réduisant l'ozone

2 446 TeqCO₂ pour R22, R134A, R404A, R422A

TRANSPORT (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)**Émissions CO₂ (en tonnes)**

- En amont agricole, 15 657 tonnes équivalent CO₂
- En intersite, 16 716 tonnes équivalent CO₂
- En distribution, 72 941 tonnes équivalent CO₂
- Soit 105 314 tonnes équivalent CO₂ (hors Canada)

Ratio kg CO₂/tonne

- En amont agricole, 18 kg CO₂ émis/tonne transportée
- En intersite, 20 kg CO₂ émis/tonne transportée
- En distribution, 75 kg CO₂ émis/tonne transportée

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX**ENGAGEMENTS SOCIAUX****Effectif**

- 6 736 permanents.
- 9 758 CDI, CDD, saisonniers et autres en équivalent temps plein.

Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Permanent	3 301	1 352	1 960	6 613
Non Permanent	286	103	81	470
Saisonnier	778	541	577	1 895
Autres	268	314	198	780

Effectif total par sexe, statut et zone géographique (effectifs permanents)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 349	618	683	2 650
Hommes	1 989	863	1 234	4 086
Cadre	675	301	220	1 196
Non-cadre	2 663	1 180	1 697	5 540

ANCIENNETÉ (EFFECTIFS PERMANENTS) :

- 0 à 3 ans : 1 530 ;
- 3 à 9 ans : 1 571 ;
- + 9 ans : 3 635.

Ancienneté Moyenne : 13,29.

EMBAUCHES EN NOMBRE DE CONTRATS :

- CDI : 589 ;
- CDD : 1 095 ;
- Saisonniers : 4 986.

Personnes porteuses de handicap en ETP : 232.

Pilotage du reporting RSE : note méthodologique

TURNOVER

Turnover total groupe : 11,64 %*.

■ Départs par type de contrat

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total	
Cadre	Du fait d'un licenciement – Cadre	10	6	2	18
	Du fait d'un décès, retraite, rupture conventionnelle... – Cadre	13	6	2	21
	Du fait du salarié (démission, fin période essai...) – Cadre	32	7	7	46
	Du fait d'une mutation	39	0	2	41
Non-Cadre	Du fait d'un licenciement – Non-Cadre	52	30	242	324
	Du fait d'un décès, retraite, rupture conventionnelle... – Non-Cadre	74	66	24	164
	Du fait du salarié (démission, fin période essai...) – Non-Cadre	212	101	592	905
	Du fait d'une mutation	27	0	6	33

■ Turnover par sexe*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover Femme	7,5 %	6,4 %	20,4 %	10,59 %
Turnover Homme	6,9 %	8,9 %	23,3 %	12,37 %
Départs Femme	145	65	213	423
Départs Homme	186	115	412	713

■ Turnover par âge*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover moins 26 ans	2,1 %	2,6 %	8,0 %	3,90 %
Turnover 26-35 ans	1,9 %	1,8 %	4,4 %	2,62 %
Turnover 36-45 ans	1,1 %	1,8 %	3,9 %	2,07 %
Turnover 46-49 ans	0,2 %	0,6 %	1,3 %	0,59 %
Turnover plus de 50 ans	1,8 %	1,0 %	4,6 %	2,45 %
Départs moins de 26 ans	98	59	224	381
Départs 26-35 ans	89	42	125	256
Départs 36-45 ans	50	42	110	202
Départs 46-49 ans	9	13	36	58
Départs plus de 50 ans	85	24	130	239

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

Formation

- Part de la masse salariale : 1,57 %.
- Nombre d'heures de formation : 123 795.
- Durée moyenne de formation par individu : 23 heures.
- Répartition des formations par sexe : 39,08 % de femmes et 60,92 % d'hommes.

Conditions de sécurité

- Taux de fréquence des accidents du travail : 11,75.
- Taux de gravité des accidents du travail : 0,61.
- Taux de gravité des Maladies Professionnelles pour la France : 1,39.

■ Répartition des accidents du travail (AT)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme – Taux de fréquence	17,87	11,31	4,34	12,26
Homme – Taux de fréquence	16,32	11,89	5,22	11,43
Taux de fréquence	16,95	11,65	4,92	11,75
Femme – nombre AT avec arrêt	51	17	8	76
Homme – nombre AT avec arrêt	68	25	18	111
Nombre AT avec arrêt	119	42	26	187
Femme – Taux de gravité	1,14	0,15	0,60	0,74
Homme – Taux de gravité	0,88	0,49	0,14	0,53
Taux de gravité	0,99	0,35	0,30	0,61
Femme – nombre jours perdus AT	3 253	226	1 103	4 582
Homme – nombre jours perdus AT	3 668	1 032	495	5 195
Nombre jours perdus AT	6 921	1 258	1 598	9 777

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme – Taux de gravité MP	2,80	ND	ND	2,80
Homme – Taux de gravité MP	0,43	ND	ND	0,43
Taux de gravité MP	1,39	ND	ND	1,39
Femme – nombre jours perdus AT MP	8 005	ND	ND	8 005
Homme – nombre jours perdus AT MP	1 780	ND	ND	1 780
Nombre jours perdus AT MP	9 785	ND	ND	9 785

Données non disponibles

Restructurations industrielles

Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement : 454.

Organisation du temps de travail

- Nombre d'heures travaillées : 15 914 984.
- Taux d'absentéisme : 4,46 %.

Rémunération et évolution

- Montant des rémunérations (CDI + CDD + saisonniers) : 241 900 106 euros (en 2011-2012 : 234 819 248 euros).
- Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 80,45 %.
- Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 87,13 % de femmes et 78,70 % d'hommes.

ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

% Signature *Global Compact* (sur 91 % du périmètre)

- 86 % du budget des achats concerné par des contrats cadres ;
- 88 % du budget de ces contrats cadres pour lequel le *Global Compact* a été signé ;
- 2 % du budget non concerné par des contrats cadres pour lequel le *Global Compact* a été signé.

	France	Hongrie	Pologne	Allemagne
% budget des achats concerné par des contrats cadres (A)	88 %	89 %	77 %	57 %
% de ces achats sous contrat cadres pour lesquels les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (B)	88 %	97 %	84 %	54 %
% budget des achats concerné par des contrats cadres et pour lequel les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (AxB)	77 %	86 %	65 %	31 %
% budget des achats non concerné par des contrats cadres (C)	12 %	11 %	23 %	43 %
% de ces achats hors contrat cadre pour lesquels les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (D)	0 %	0 %	22 %	8 %
% budget des achats non concerné par des contrats cadres et pour lequel les principes du <i>Global Compact</i> ont été signés (CxD)	0 %	0 %	5 %	3 %
Taux de couverture du budget avec engagement au respect des principes du <i>Global Compact</i>	77 %	86 %	70 %	34 %

RESPONSABILITÉ AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

QUALITÉ

Effectif dédié à la qualité	589 personnes (en équivalent temps plein) dont : 8,3 % dans les services qualité des filiales et à la Direction des achats 35,9 % dans les services qualité des usines 40,4 % au niveau des contrôles qualité sur les lignes de production 18,1 % au niveau des contrôles à réception
------------------------------------	---

Sites certifiés	17 sont certifiés ISO 9001 1 site possède l'ISO 22000 23 unités bénéficient du référentiel IFS 4 sont accrédités FSSC 22000 17 possèdent le BRC (British Retail Consortium) 4 sont accrédités SQF 9 produisent des produits certifiés « biologiques »
------------------------	---

Services consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays
-------------------------------	---

Achats de fruits & légumes	78 fournisseurs ont signé la charte simplifiée, soit 32 % 277 Analyses phyto et ETM effectuées dont 96 % conformes 44 fournisseurs ont été audités, soit 18 % 126 fournisseurs ont été évalués, soit 51 %
---------------------------------------	--

2.7 Glossaire et acronymes

GLOSSAIRE

Adventice

Se dit d'une plante qui pousse spontanément dans une culture et dont la présence est plus ou moins nocive à celle-ci. (La nocivité des plantes adventices s'explique par des effets de compétition avec la plante cultivée, vis-à-vis de l'eau, de la lumière et des éléments minéraux contenus dans le sol).

Agriculture intégrée ou Agriculture écologiquement intensive (AEI)

Mode de production agricole priorisant l'agronomie (travail du sol, rotation des cultures, intercultures...). Le principal objectif est d'optimiser le résultat économique du producteur tout en maîtrisant les quantités d'intrants (en particulier les substances chimiques telles que les engrais ou autres produits phytosanitaires) afin de limiter au maximum leurs impacts négatifs sur l'environnement.

Agronomie

Science de l'agriculture.

Bilan énergétique

Le bilan énergétique d'une opération ou d'une technologie est mesuré par le ratio entre énergie fournie et énergie dépensée. Dans les techniques de l'énergie, il permet de s'assurer que l'on récupère plus d'énergie qu'on n'en a consommée.

Bio agresseurs

Organisme vivant tel qu'un virus, une bactérie, un champignon ou un parasite.

Biodiversité

La biodiversité est un terme générique pour désigner la diversité et la richesse en espèces vivantes qui peuplent la Terre, un territoire ou un écosystème. Elle est évaluée en fonction du nombre de gènes, d'espèces et d'écosystèmes différents dans une zone géographique donnée.

Cette notion s'applique aux différentes espèces végétales et animales, allant des organismes unicellulaires aux organismes les plus complexes.

Biogaz

Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement.

Biomasse

La biomasse est un terme qui en écologie désigne la masse totale d'organismes vivants dans un biotope donné à un moment donné, elle peut être estimée par unité de surface s'il s'agit d'un milieu terrestre ou bien par unité de volume s'il s'agit d'un milieu aquatique.

Carbon Disclosure Project

Le *Carbon Disclosure Project* (CDP) est une association dont l'objectif est d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Chaque année, le CDP envoie ainsi aux principales entreprises mondiales un questionnaire portant sur leur prise en compte du changement climatique (stratégie, risques et opportunités, etc.) et sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES : émissions directes, indirectes et induites, objectif et politique de réduction, etc.). Le CDP contribue ainsi à améliorer la qualité de l'information publiée par les entreprises, en particulier en créant une base de données mondiale des émissions de GES.

Cleanlabel

Au sens propre est synonyme d'une déclaration claire, propre et compréhensible des denrées alimentaires, qui exclut des termes techniques ainsi que certains ingrédients artificiels.

Cogénération

Principe de production simultanée de deux énergies différentes dans le même processus.

Demande biologique en oxygène (DBO)

Quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries). La demande biologique en oxygène (DBO) est un indice de pollution de l'eau qui permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.

Effluents

Désigne généralement les eaux usées domestiques et urbaines (Bonduelle reçoit des effluents dans les stations d'épuration) et, par extension, les eaux usées issues des procédés industriels.

Enzymes

Molécules naturellement présentes dans le légume, impliquées dans les réactions chimiques et responsables des pertes de couleur et d'apparition de mauvais goûts.

Empreinte écologique

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'Homme sur la nature. Cet outil permet d'évaluer la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.

Global Compact

Appelé en français Pacte Mondial, le *Global Compact* a été lancé en janvier 2000 lors du Forum Économique Mondial de Davos par Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies. Le *Global Compact* a pour ambition d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels afin de responsabiliser les entreprises.

Huile de palme

L'huile de palme est une huile extraite par pression à chaud de la pulpe des fruits du palmier à huile. Il faut environ 100 kg de fruits pour obtenir 22 kg d'huile.

Impact carbone

On appelle « empreinte carbone » la mesure du volume de dioxyde de carbone (CO₂) émis par combustion d'énergies fossiles, par les entreprises ou les êtres vivants.

Impact environnemental

L'impact environnemental désigne l'ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, un processus, un procédé, un ou des organismes et un ou des produits, de sa conception à sa fin de vie.

Intrants

En agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, ce terme comprend les engrais et les amendements (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...).

Méthanisation

Traitement naturel des déchets organique qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz), provenant de la décomposition biologique des matières organiques dans un milieu en raréfaction d'air (appelée « fermentation anaérobie » car sans oxygène) et d'un digestat (les déchets « digérés »), utilisable brut ou après traitement (déshydratation et compostage, hygiénisation) comme compost.

Produits phytosanitaires

Un produit phytosanitaire est un produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux.

Référentiel GRI

Le *Global Reporting Initiative* est une organisation indépendante réunissant des parties prenantes d'horizons différents : entreprises, ONG, universitaires, chercheurs, syndicats. Le GRI s'est fixé comme mission de développer des directives applicables au niveau international permettant de structurer et normaliser les rapports de gestion des organisations en matière de développement durable. La principale contribution du GRI concerne la définition du référentiel d'indicateurs composé de près de 80 indicateurs (extra-financiers) qui permettent de mesurer et de suivre la performance des politiques de responsabilité sociétale des organisations.

Semencier

Un semencier est un type d'entreprise ayant pour activité la production de semences, c'est-à-dire de graines permettant la production de plantes par l'agriculture.

Tonne de produits fabriqués (TPF)

La tonne de produits fabriqués correspond au poids net égouté.

ACRONYMES

- **ADEPALE** : Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés.
- **AETMD** : Association Européenne des Transformateurs de Maïs Doux.
- **AGRO-TRANSFERT RESSOURCES ET TERRITOIRES** : cet organisme a été créé à l'initiative du Conseil régional de Picardie, de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et des Chambres d'agriculture de Picardie. C'est à la fois une plateforme d'application et un réseau de transfert de la recherche agronomique.
- **ANIA** : Association Nationale des Industries Alimentaires.
- **ANICC** : Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche.
- **ANIFELT** : Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés.
- **CTCPA** : Centre Technique Agro-alimentaire.
- **ECOPAR** : Compagnie Pour la Participation Éco-Emballages.
- **EDHEC** : École des hautes études commerciales.
- **FIAC** : Fédération Française des Industries d'Aliments Conservés.
- **GES** : Gaz à effet de serre.
- **IAD** : Institut de l'Agriculture Durable.
- **ILEC** : Institut de Liaisons et d'Études des industries de Consommation.
- **IFT** : Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires.
- **OGM** : Organisme génétiquement modifié. Les produits Bonduelle ne contiennent pas d'OGM.
- **ORSE** : Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- **RSE** : Responsabilité sociétale (ou sociale) des entreprises.
- **PROFEL** : Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes.
- **SFPAE** : Syndicat des Fabricants de fruits et légumes Prêts À l'Emploi.
- **SYNAFAP** : Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais.
- **UNILET** : Interprofession des légumes en conserve et surgelés.
- **UPPIA** : Union Pour la Promotion des Industries conserve Appertisé.

3

Gouvernement d'entreprise

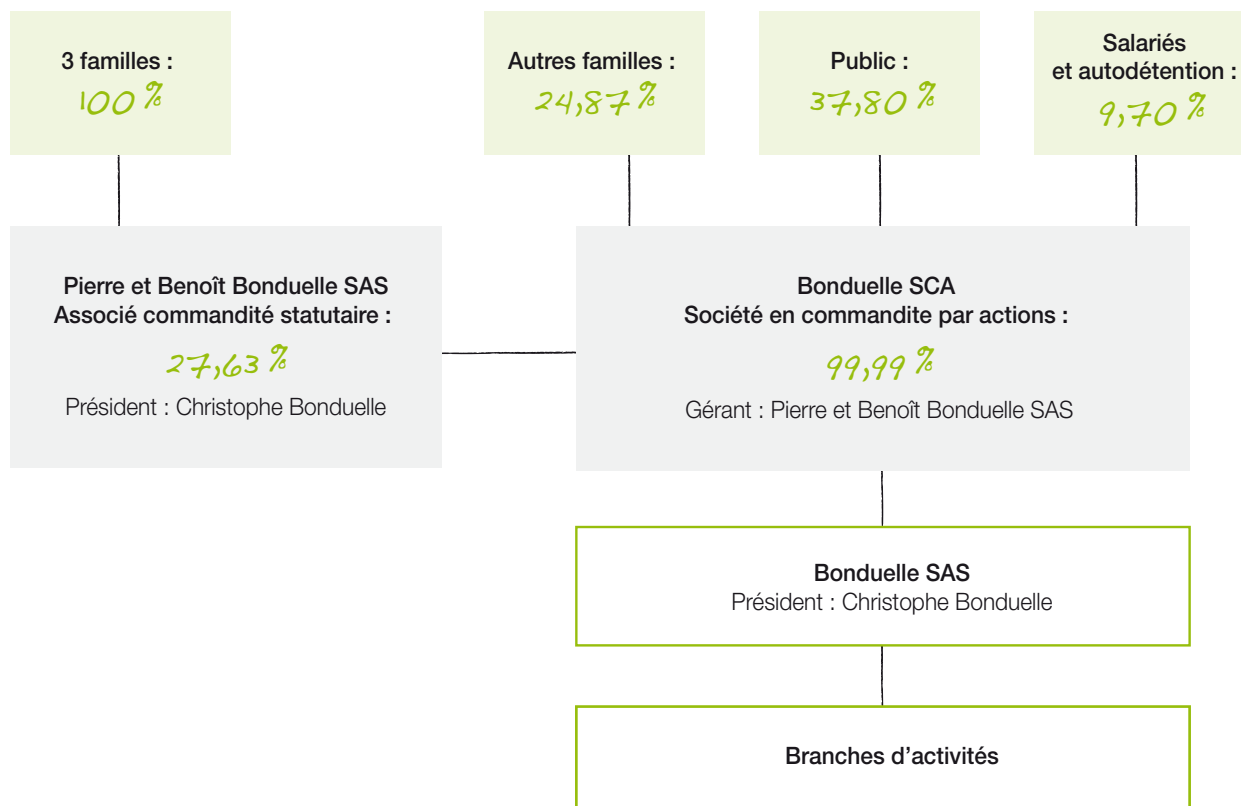
3.1	Organes d'administration, de direction et de contrôle	96	3.4	Rapport du Conseil de Surveillance	106
3.1.1	Schéma de l'actionnariat	96	3.5	Rapport du Président du Conseil de Surveillance RFA	107
3.1.2	Bonduelle SCA	97	3.6	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance RFA	112
3.1.3	Bonduelle SAS	97			
3.2	Informations concernant les mandataires sociaux	99			
3.3	Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance	102			
	Mandats et fonctions dans d'autres sociétés exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux	102			
	Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	105			
	Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance	105			
	Transactions avec les parties liées	105			
	Contrats de service	105			

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle

3.1.1 Schéma de l'actionnariat

L'actionnariat de Bonduelle, caractérisé par une forte présence familiale, est gage de stabilité et de continuité.



3.1.2 Bonduelle SCA

LA COMMANDITE PAR ACTIONS COMPORTE 2 CATÉGORIES D'ASSOCIÉS :

- la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, détenue par trois familles, est Associée commanditée, responsable indéfiniment et solidairement sur ses biens propres des dettes sociales. Élu en son sein, un Comité d'Orientation Patrimonial de huit membres est chargé d'arrêter les options patrimoniales des Associés commandités familiaux ; ses membres sont, par ailleurs, administrateurs de Bonduelle SAS ;
- les associés commanditaires (autres familles, public, salariés + autodétention) sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il assure le contrôle permanent de la gestion de la société (examen des comptes, jugement sur la conduite des affaires sociales) pour le compte des actionnaires commanditaires.

La composition du Conseil de Surveillance (dont les huit membres sont indépendants) en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour assurer sa mission et représenter les intérêts des actionnaires.

Membres :

- Isabelle Danjou, *Président*
- Daniel Bracquart, *Vice-président*
- Louis Bonduelle
- Martin Ducroquet
- Matthieu Duriez
- Élisabeth Minard
- Yves Tack
- Marie-France Tisseau

LE COMITÉ DES COMPTES

Émanation du Conseil de Surveillance, ce comité est chargé de l'examen des comptes, de l'évaluation du contrôle interne et des programmes annuels de révision des Commissaires aux Comptes.

Membres :

- Yves Tack, *Président*
- Daniel Bracquart
- Isabelle Danjou
- Marie-France Tisseau

3.1.3 Bonduelle SAS

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Il regroupe les Directeurs des branches d'activités de Bonduelle situées en Europe et hors Europe, ainsi que le Président et les Directeurs financier et ressources humaines du groupe. Il s'appuie, pour la mise en place des politiques relatives aux activités européennes, sur le Comité Opérationnel Européen (COE), composé des Directeurs des branches d'activités de cette zone et des responsables des services centraux membres du Comité Exécutif.

Membres :

- Christophe Bonduelle, *Président*
Branches d'activités situées en Europe
- Pascal Bredeloux, Directeur général Bonduelle Fresh Europe
- Philippe Carreau, Directeur général Bonduelle Europe Long Life
Branches d'activités situées hors Europe
- Benoît Bonduelle, Directeur général Bonduelle Development
- Daniel Vielfaure, Directeur général Bonduelle Americas
Services centraux
- Bruno Rauwel, Directeur ressources humaines
- Grégory Sanson, Directeur financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de membres de la famille Bonduelle et d'administrateurs indépendants. Ce conseil est chargé de définir la stratégie de l'entreprise et sa politique d'investissements.

Membres :

- Christophe Bonduelle, *Président*
- Benoît Bonduelle
- François Bonduelle
- Jean-Bernard Bonduelle
- Jérôme Bonduelle
- Marc Bonduelle
- Guillaume Debrosse
- Pierre Deloffre
- Thomas Derville
- Hubert Mulliez
- Philippe Vasseur

Organes d'administration, de direction et de contrôle**LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Ce comité, entièrement indépendant, comprend les membres suivants :

- Pierre Deloffre
Président du comité, ancien Directeur général du Groupe Bonduelle ;
- José-Maria Aulotte
Directeur des ressources humaines d'Arc International ;
- Yves Delloye
Directeur associé de Transearch ;

- Thomas Derville
Ancien Président d'Amora-Maille ;
- Antoine Fiévet
Président du Directoire d'Unibel.

Au cours de l'exercice, ce comité a examiné les systèmes et les niveaux de rémunération des dirigeants de Bonduelle SAS et des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne aussi un avis sur la politique de rémunération des principaux managers.

3.2 Informations concernant les mandataires sociaux

Christophe BONDUELLE

**Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS,
Gérant de Bonduelle SCA**

1^{re} nomination : 17/06/1995

Mandat illimité

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

39 048 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

Sociétés consolidées :

Président et Directeur général de Pierre et Benoît Bonduelle SAS

Président de Bonduelle SAS

Président de Bonduelle Canada

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Italia

Administrateur de Bonduelle Nederland BV

Administrateur de Bonduelle Nordic

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Northern Europe

Président de Bonduelle Ontario

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Portugal

Président de Terricole

Président de Bonduelle US Holding

Président de Bonduelle USA

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA de CV

Administrateur de Gelagri SAS

Administrateur de Gelagri Bretagne

Autres sociétés :

Administrateur Banque Crédit du Nord

Gérant de la société civile immobilière Chanvoleon

Gérant de la société civile L'Amirauté

Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune

Gérant de la société civile d'Etienfort

Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

Louis BONDUELLE

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

1^{re} nomination : 04/12/2008

Échéance du mandat : AGO 2013

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

90 250 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

A exercé diverses fonctions dans le secteur de la distribution GMS et RHF. Actuellement, est Directeur centrale d'achats dans une filiale du groupe Pomona.

Daniel BRACQUART

Vice-président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

1^{re} nomination : 10/12/2003

Échéance du mandat : AGO 2015

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

29 184 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

Autres sociétés :

Administrateur de la SA ID Group

Gérant de la SCI Jutiver

A été successivement, entre 1975 et fin 2002 : Ingénieur, Directeur d'usines, Directeur industriel, Directeur général et Président du Directoire du Groupe Bonduelle. A pris sa retraite en juillet 2004. Depuis est administrateur de sociétés et Vice-président du Conseil de Surveillance, Membre du Comité des Comptes, et a été Président du Comité des Rémunérations du Groupe Bonduelle de 2002 à 2012.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Informations concernant les mandataires sociaux

Martin DUCROQUET**Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1^{re} nomination : 06/12/2012

Échéance du mandat : AGO 2015

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

2 664 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

Autres sociétés :

Gérant de Tactus SARL

A exercé des fonctions chez Siparex Private Equity pendant près de dix ans, notamment en tant que Directeur d'investissements. À ce titre était représentant permanent dans divers Conseils d'Administration et de Surveillance de sociétés non cotées. Actuellement gérant de Tactus.

Isabelle DANJOU**Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre du Comité des Comptes****Membre indépendant**1^{re} nomination : 07/12/2006

Échéance du mandat : AGO 2015

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

69 020 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

Docteur en sciences de gestion, a été Directrice de recherche à ESC Lille de 1998 à 2006 et a publié aux éditions L'Harmattan l'ouvrage : « Entreprendre, la passion d'accomplir ensemble ». Depuis, est consultante et formatrice en relations humaines.

Élisabeth MINARD**Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1^{re} nomination : 02/12/2010

Échéance du mandat : AGO 2013

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

84 280 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

A été chef d'entreprise textile de 1975 à 2008. Se consacre depuis 2008 à la peinture.

Est inscrite à la maison des artistes et expose son travail dans plusieurs galeries.

Yves TACK**Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Président du Comité des Comptes****Membre indépendant**1^{re} nomination : 01/12/2004

Échéance du mandat : AGO 2013

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

4 000 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité belge

Taux de présence : 100 %

Autres sociétés :

Administrateur de la société Sedev SA

Président de la société Massai SAS

Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Blanc

Administrateur de la société Verywear SA

Associé-Gérant de la société civile Girls

Associé-Gérant de la société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

A passé les dix premières années de sa carrière aux États-Unis dans les secteurs de l'analyse financière et de la gestion de portefeuilles. A créé Dessauer & Tack Asset Management à Boston puis a été ensuite fondateur de Global Equities à Paris et Directeur du département Equity chez BNP Paribas Capital Markets à Londres. Rentré dans le Nord dont il est originaire, a dirigé Participex, société cotée de capital développement et transmission, jusqu'à sa cession au Crédit Agricole. Est aujourd'hui conseil de nombreuses sociétés familiales dans leurs orientations stratégiques tant au niveau de l'exploitation que de leur organisation capitalistique.

Est également Président du club Business Angels de la région Nord-Pas-de-Calais, Président de l'Institut Français des Administrateurs et Membre du Comité Financier de l'Association Française contre les Myopathies.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Marie-France TISSEAU**Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1^{re} nomination : 08/12/2011

Échéance du mandat : AGO 2014

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

37 874 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

Licenciée en Droit, spécialisation « Droit des Affaires ». De 1970 à 2008 : a exercé à Paris, l'activité de Conseil Juridique puis d'Avocat-Conseil, spécialisé en « Droit des Sociétés » et « Droit Fiscal » auprès de Sociétés Familiales et de Filiales Françaises de Groupes Étrangers. En retraite depuis le 1^{er} avril 2008.

Matthieu DURIEZ**Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1^{re} nomination : 08/12/2011

Échéance du mandat : AGO 2014

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

19 060 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Taux de présence : 100 %

Autres sociétés :

Gérant de la SARL Duriez Amo

Président de la SAS Duriez Invest

Président de la SAS Amo Développement

Architecte de formation, a exercé cette activité durant 15 ans.

Depuis 2002 est Promoteur immobilier et assistant à la Maîtrise d'ouvrage.

En 2009 a créé la structure Amo Développement.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

3.3 Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux

■ GÉRANT ASSOCIÉ COMMANDITÉ : CHRISTOPHE BONDUELLE

Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS
Gérant de Bonduelle SCA

2008-2009

Sociétés consolidées

Président du Conseil de Gérance de P & B Bonduelle SAS
Administrateur de la Société La Plaine
Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG
Président de Bonduelle Canada
Gérant de BFP GmbH
Gérant de Bonduelle Deutschland
Administrateur Délégué de Bonduelle Food Service Italia
Administrateur de Bonduelle Frais France
Président Administrateur Général de Bonduelle Iberica
Président de Bonduelle Italia
Directeur général de Bonduelle Limited
Directeur général de Bonduelle Nederland BV
Administrateur de Bonduelle Nordic
Administrateur Délégué de Bonduelle Northern Europe
Président de Bonduelle Ontario
Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
Administrateur de Bonduelle Portugal
Président de Terricole
Conseiller de Fresco Italia
Administrateur de La Corbeille Groep
Administrateur de La Corbeille Industrie
Administrateur de La Corbeille SA
Administrateur de Conserven Picolo

Autres sociétés

Administrateur de la société Lesaffre & Cie
Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau
Gérant de la société civile L'Amirauté

2009-2010

Sociétés consolidées

Président du Conseil de Gérance de P & B Bonduelle SAS
Administrateur de la Société La Plaine
Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG
Président de Bonduelle Canada
Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe
Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica
Président de Bonduelle Italia
Directeur général de Bonduelle Limited
Directeur général de Bonduelle Nederland BV
Administrateur de Bonduelle Nordic
Administrateur de Bonduelle Northern Europe
Président de Bonduelle Ontario
Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
Administrateur de Bonduelle Portugal
Président de Terricole
Membre du Conseil de Surveillance de Champiloire
Conseiller de Fresco Italia
Administrateur de La Corbeille Groep

Autres sociétés

Administrateur de la société Lesaffre & Cie
Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau
Gérant de la société civile L'Amirauté

2010-2011

Sociétés consolidées

Président du Conseil de Gérance de Pierre et Benoît Bonduelle SAS
Administrateur de la Société La Plaine
Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SAS et DG
Président de Bonduelle Canada
Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica
 Président de Bonduelle Italia
 Directeur général de Bonduelle Limited
 Directeur général de Bonduelle Nederland BV
 Administrateur de Bonduelle Nordic
 Administrateur de Bonduelle Northern Europe
 Président de Bonduelle Ontario
 Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
 Administrateur de Bonduelle Portugal
 Président de Terricole
 Président du Conseil de Surveillance de Champiloire SA

Autres sociétés

Administrateur de la société Lesaffre & Cie
 Administrateur Banque Crédit du Nord
 Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau
 Gérant de la société civile L'Amirauté

2011-2012

Sociétés consolidées

Président et Directeur général de Pierre et Benoît Bonduelle SAS
 Président de Bonduelle SAS
 Président de Bonduelle Canada
 Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Italia
 Administrateur de Bonduelle Nederland BV
 Administrateur de Bonduelle Nordic
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Northern Europe
 Président de Bonduelle Ontario
 Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Portugal
 Président de Terricole
 Président de Bonduelle US Holding
 Président de Bonduelle USA
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA de CV
 Administrateur de Gelagri SAS
 Administrateur de Gelagri Bretagne

Autres sociétés

Administrateur Banque Crédit du Nord
 Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau
 Gérant de la société civile L'Amirauté

Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune
 Gérant de la Société Civile d'Etienfort
 Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

LOUIS BONDUELLE

2008 À 2012

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

DANIEL BRACQUART

Sociétés consolidées

2008 À 2012

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

Autres sociétés

2008 À 2010

Administrateur de la société Continentale Nutrition
 Gérant de la SCI Jutiver
 Gérant de la SARL Habedia

2010-2011

Gérant de la SARL Habedia
 Gérant de la SCI Jutiver

2011-2012

Gérant de la SCI Jutiver
 Administrateur de la SA ID Group

MARTIN DUCROQUET

2008 À 2012

Sociétés consolidées

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

Autres sociétés

Gérant de Tactus SARL

ISABELLE DANJOU

2008 À 2012

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

ÉLISABETH MINARD

2008 À 2012

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance**YVES TACK****Sociétés consolidées****2008 À 2012**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

Autres sociétés**2008**

Représentant de la société Colam
Co-Gérant de la société Dumaco
Gérant de la SCI Le Moulin Le Blanc
Administrateur de Heatwave Technology SA
Administrateur de Osyris SA
Administrateur de la société Devianne SA
Administrateur de la société Disport SA
Administrateur de la société Mag Vet SA
Administrateur Carrare SA
Gérant de la société civile Girls
Co-Gérant de la société civile Team TT
Gérant de la société Totem SARL

2009

Représentant de la société Colam
Co-Gérant de la société Dumaco
Gérant de la SCI Le Moulin Le Blanc
Administrateur de Ekkyo SA
Administrateur de Osyris SA
Administrateur de la société Devianne SA
Administrateur de la société Disport SA
Administrateur de la société Mag Vet SA
Administrateur Carrare SA
Gérant de la société civile Girls
Co-Gérant de la société civile Team TT
Gérant de la société Totem SARL

2010

Représentant de la société Colam
Co-Gérant de la société Dumaco
Gérant de la SCI Le Moulin Blanc
Administrateur de Ekkyo SA
Membre du Comité de suivi NFD, SAS
Administrateur de la société Verywear SA
Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société Mag Vet SA
Administrateur Carrare SA
Gérant de la société civile Girls
Co-Gérant de la société civile Team TT
Gérant de la société Totem SARL

2011

Administrateur de la société Sedev SA
Président de la société Massai SAS
Gérant de la société Dumaco
Gérant de la SCI Le Moulin Blanc
Administrateur de Ekkyo SA
Administrateur de la société Verywear SA
Associé-Gérant de la société civile Girls
Associé-Gérant de la société civile Team TT
Gérant de la société Totem SARL

2012

Président de la société Massai SAS
Gérant de la société Dumaco
Gérant de la SCI Le Moulin Blanc
Administrateur de la société Verywear SA
Associé-Gérant de la société civile Girls
Associé-Gérant de la société civile Team TT
Gérant de la société Totem SARL

MARIE-FRANCE TISSEAU**2008 À 2012**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

MATTHIEU DURIEZ**2008 À 2011**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

2011 À 2012**Sociétés consolidées**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

Autres sociétés

Gérant de la SARL Duriez Amo
Président de la SAS Duriez Invest
Président de la SAS Amo Développement

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des mandataires sociaux, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par la Gérance ou les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

La société est contrôlée par son associé commandité et estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Transactions avec les parties liées

- rémunérations des mandataires sociaux. Cf. note 16 de l'annexe aux comptes sociaux annuels ;
- rémunération des dirigeants. Cf. note 29 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

Contrats de service

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services significatifs liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.4 Rapport du Conseil de Surveillance

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission de contrôle que vous avez bien voulu nous confier.

Votre conseil a régulièrement été informé par la Gérance de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle, lors de nos réunions.

La Gérance a tenu à notre disposition tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes sociaux et consolidés. Elle nous a fourni toutes les informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe.

Le rapport de la Gérance montre l'évolution des activités et des résultats du groupe au cours de l'exercice 2012-2013. Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires de 1 896,1 millions d'euros contre 1 767,- millions d'euros l'exercice précédent, un résultat opérationnel en hausse à 103,- millions d'euros contre 98,2 millions d'euros et un bénéfice net part du groupe de 52,1 millions d'euros contre 46,7 millions d'euros en 2011-2012.

Le conseil souligne avec satisfaction que le groupe a de nouveau su poursuivre son développement et accroître sa rentabilité à des niveaux non atteints jusqu'alors malgré un environnement économique toujours difficile.

Le conseil note également l'excellente intégration des trois acquisitions réalisées à la fin de l'exercice précédent et la sécurisation du financement de l'entreprise au travers de deux opérations exécutées durant l'été 2012.

Le Conseil de Surveillance s'associe à la proposition faite par la Gérance de fixer le montant du dividende à 0,375 euro par action.

Il vous est proposé de renouveler les autorisations arrivées à échéance accordées à la Gérance lors des Assemblées Générales antérieures.

Le Conseil de Surveillance a adhéré lors de sa réunion du 4 décembre 2008 aux principes de Code de gouvernance Afep-Medef. Si le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ne prévoit pas de limite au renouvellement des mandats, le conseil a exprimé le souhait de s'inspirer du Code Afep-Medef en la matière.

Ainsi, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de deux membres du Conseil de Surveillance, Madame Élisabeth Minard et Monsieur Yves Tack ainsi que sur la nomination de Monsieur Laurent Bonduelle en remplacement de Monsieur Louis Bonduelle.

Le conseil tient à remercier ce dernier pour sa contribution assidue aux travaux du conseil.

Le conseil comprendra, sous réserve de l'adoption des résolutions proposées à l'Assemblée Générale, 3 femmes et 5 hommes, se conformant par anticipation à la loi sur la parité du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle et aux dispositions du Code Afep-Medef.

Comme l'année précédente, un rapport spécifique du Président du Conseil de Surveillance est annexé au rapport de la Gérance à l'Assemblée ; ce rapport rend compte des principes de gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des comités durant l'exercice et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

En conclusion, les comptes présentés et les résolutions qui vous ont été proposées ont reçu notre approbation et nous vous recommandons de les adopter.

3.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Sur la gouvernance, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de la gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

La préparation du présent rapport a bénéficié du concours des membres du Conseil de Surveillance, du Président de Bonduelle SAS, du Directeur financier et du Directeur de l'audit interne du groupe ainsi que du service juridique.

La société Bonduelle SCA est une société en commandite par actions. Au sein de ce type de société, il existe 2 sortes d'actionnaires appelés Associés :

- les Associés commanditaires qui sont apporteurs en capitaux et ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et qui sont représentés par un Conseil de Surveillance ;
- les Associés commandités qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers.

La société en commandite par actions est dirigée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales choisies parmi les commandités ou les tiers non associés.

Code de gouvernance

Le Conseil de Surveillance du Groupe Bonduelle a adhéré aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef lors de la réunion du 4 décembre 2008.

Il a observé que certaines dispositions avaient un caractère non applicable dans le cas d'une société en commandite par actions disposant d'un actionnariat familial de contrôle, du fait notamment du rôle du Conseil de Surveillance dans le processus de décision et celui du Comité de Nomination et de Rémunération du Gérant, personne morale au cas particulier de Bonduelle SCA.

Par ailleurs, le conseil comprend 8 administrateurs indépendants au sens de son règlement intérieur, ce dernier ne prévoyant notamment pas de limite aux renouvellements des mandats.

Le conseil a précisé que les recommandations Afep-Medef sont, dans leur esprit, appliquées dans la société opérationnelle Bonduelle SAS et ses filiales françaises.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres choisis parmi les Associés n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans.

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 8 membres dont la Présidente, Madame Isabelle Danjou, qui n'exerce par ailleurs aucun autre mandat. Les 8 membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants au regard des critères fixés par le règlement intérieur du conseil, ces critères étant fondés sur le principe selon lequel un membre du Conseil de Surveillance est indépendant et libre d'intérêts dès lors qu'il n'entretient aucune relation avec la société ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Si ledit règlement n'apporte pas de limites au renouvellement des mandats, le conseil a néanmoins émis le souhait de s'inspirer des dispositions du Code Afep-Medef à l'occasion du renouvellement des mandats venant à échéance.

Lors de sa réunion du 27 septembre 2013, le conseil a confirmé, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, qu'aucun des membres ne s'était trouvé en conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice de son mandat au titre de 2012-2013.

REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Il est rappelé que le conseil comporte parmi ses membres 3 femmes et 5 hommes. La société respecte par anticipation les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle et les recommandations du Code Afep-Medef auxquelles elle a adhéré, soulignant l'engagement de la société en la matière.

MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la société. Cette mission s'étend aux domaines suivants :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels arrêtés par la Gérance ;
- l'appréciation de la conduite des affaires sociales ;
- l'appréciation des systèmes de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- l'appréciation du respect des droits des actionnaires.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance a élaboré un règlement intérieur qui précise également les droits et les obligations de ses membres.

Le conseil a décidé de la création d'un Comité des Comptes composé d'au moins 3 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont les critères de compétence sont définis dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Ce comité est chargé de préparer les réunions du Conseil de Surveillance notamment sur les points suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés et suivi du contrôle légal par les Commissaires aux Comptes ;
- l'examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques tant financiers qu'opérationnels et leur couverture ;
- l'élaboration des programmes de révision des Commissaires aux Comptes et de la Direction de l'audit interne ;
- l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes s'appuie dans son fonctionnement sur les recommandations du rapport Poupart Lafarge du 22 juillet 2010, rapport établi sous l'égide de l'AMF.

De plus, il existe au sein du groupe un Comité des Rémunérations composé majoritairement de membres extérieurs à l'entreprise. Ce comité décide des niveaux de rémunérations de la Direction générale de Bonduelle SAS ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux managers.

Les Statuts prévoient que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et le règlement intérieur fixe à 4 le nombre minimum de réunions.

Au cours de ces réunions, le conseil peut, s'il l'estime utile, entendre le Gérant, les Directeurs généraux du groupe et des branches d'activités, les Commissaires aux Comptes, le Directeur financier du groupe, le Directeur de l'audit ou tout autre collaborateur pour approfondir sa réflexion et assurer sa mission.

Il peut également faire appel à des experts ou conseils externes de son choix et ce aux frais de la société.

ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE

TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Durant l'exercice, 4 réunions, d'une durée moyenne de 4 heures, se sont tenues ainsi qu'une visite, en juillet, des sites agro-industriels de l'activité champignon situés dans le Val de Loire (France) incluant la présentation détaillée des activités agronomique, industrielle et commerciale, permettant de mieux en appréhender les enjeux et les contraintes spécifiques et d'échanger avec les équipes locales.

Lors des réunions des 28 septembre 2012 et 26 février 2013, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance et pris connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Le conseil a également bénéficié de présentations spécifiques effectuées par la Gérance sur la marche des affaires et le suivi des activités du groupe ainsi que sur les orientations stratégiques.

Il lui a été notamment exposé l'état d'avancement du processus de cartographie des risques, le dispositif de gestion de crise mis en œuvre par le groupe ainsi que le bilan de la communication financière de l'exercice 2011-2012.

Le taux de participation à ces réunions a été de 100 %.

Le conseil a bénéficié d'informations et de présentations d'une grande qualité. Il a apprécié l'exhaustivité des informations et des rapports qui ont été présentés, ainsi que la qualité des échanges entre le conseil et la Gérance.

Le Conseil de Surveillance a procédé le 5 juillet 2013 à une revue de son fonctionnement et considère qu'il a été en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle.

TRAVAUX DU COMITÉ DES COMPTES

Le Comité des Comptes était composé au titre de l'exercice 2012-2013 de 4 membres.

Monsieur Yves Tack en a assuré la présidence, les autres membres étant Mesdames Isabelle Danjou et Marie-France Tisseau et Monsieur Daniel Bracquart.

L'ensemble des membres du Comité des Comptes sont indépendants et disposent de compétences comptables, juridiques et financières, caractérisées par la formation et/ou le parcours professionnels desdits membres.

Il s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice. Le taux de participation a été de 100 %.

Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen approfondi des comptes semestriels et annuels ;
- l'examen des rapports de l'audit interne ;
- le suivi de la démarche « cartographie des risques » et des plans d'actions engagés relatifs aux principaux risques identifiés ;

- l'examen de l'actualité fiscale ;
- l'examen de l'activité réglementaire et des évolutions attendues des règles IFRS ;
- le bilan du mandat des Commissaires aux Comptes et recommandation au Conseil de Surveillance de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes ;
- la répartition des travaux au sein du collège des Commissaires aux Comptes, la nature des missions annexes confiées et leur indépendance.

Par ailleurs, le comité a défini, en accord avec la Direction du groupe, le programme des travaux et missions confiés à la Direction de l'audit interne.

Le Comité des Comptes a, au cours de ses réunions, entendu le Directeur financier du groupe, des responsables des services financiers du groupe et de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes constate avec satisfaction qu'à l'occasion de leur audition les Commissaires aux Comptes ont souligné à nouveau la qualité de l'organisation des clôtures comptables, des dossiers mis à disposition et des explications fournies par les Directions financières locales et la Direction des services financiers du Groupe Bonduelle.

Le Président a présenté au Conseil de Surveillance le compte rendu des travaux du comité, lors de sa réunion du 6 décembre 2012.

Procédures de contrôle interne et de Gestion des risques

Le Groupe Bonduelle a retenu comme outil le Cadre de Référence relatif au contrôle interne de l'AMF publié en janvier 2007 et actualisé en juillet 2010.

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs de la société, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité comprenant un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société, intégrée globalement ainsi que certaines sociétés mises en équivalence, qui :

- permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société ;
- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de gestion des risques vise plus particulièrement à :

- a) créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société en identifiant et analysant les principales menaces potentielles de la société ;

- b) identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société ;
- c) favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- d) sensibiliser et mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Cependant, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système ou processus comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement, le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

L'ORGANISATION DU GROUPE BONDUELLE

La société Bonduelle SCA est une société holding et exerce la gestion opérationnelle de ses activités à travers sa filiale Bonduelle SAS à laquelle sont rattachées les 4 branches d'activités du groupe.

Bonduelle SAS gère les fonctions suivantes :

- la gestion des participations, fusions, acquisitions ou reventes d'actifs ;
- la croissance externe ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du groupe, y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, de gestion de l'encadrement et de développement des compétences ;
- la protection de la propriété intellectuelle ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;
- la communication *corporate* et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources telles que l'informatique ;
- les programmes de recherche et développement.

Les branches d'activités sont découpées par zone géographique ou métier. Chaque branche est dotée de moyens financiers propres, est responsable du développement de ses produits et en assure majoritairement la fabrication et totalement la commercialisation.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Pour chacune de ces entités, le groupe a défini les missions, leur organisation, leur contribution aux décisions critiques, la mesure de leur performance et leurs échanges avec les autres entités.

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance. Ils concernent, non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré d'excellence, tels que le management des ressources humaines, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et la protection de l'environnement.

Les objectifs tiennent compte des performances passées, d'un diagnostic approfondi ainsi que de l'évolution de l'environnement.

L'analyse des risques liés aux activités fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans qui prévoit une identification des facteurs clés de succès et une analyse des principales hypothèses pour atteindre ces objectifs.

LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES DU CONTRÔLE INTERNE

Les principaux organes de la gestion des risques et du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

AU NIVEAU DU GROUPE

La Direction de Bonduelle SAS est exercée exclusivement, depuis le 1^{er} janvier 2013, par son Président dont les pouvoirs sont attribués par la loi et les Statuts.

Les services centraux sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction et doivent notamment s'assurer que les informations qui lui sont communiquées sont fiables et pertinentes.

Le Comité Exécutif comprend 7 membres et regroupe le Président de Bonduelle SAS, les 4 Directeurs généraux des différentes branches d'activités, le Directeur financier et le Directeur des ressources humaines. Il passe en revue les performances commerciales et financières du groupe et débat de toutes les questions générales relatives à la vie du groupe et de ses branches d'activités. Il s'est réuni à 12 reprises durant l'exercice.

L'audit interne du groupe est rattaché fonctionnellement à la Direction financière et rapporte hiérarchiquement au Président de Bonduelle SAS. Les missions d'audit et les programmes de travail sont validés par la Direction et le Comité des Comptes. Chaque mission fait l'objet d'un rapport diffusé au Comité Exécutif, au Comité des Comptes et aux responsables opérationnels des entités auditées. Au titre de l'exercice 2012-2013, 13 missions d'audit ont été menées dans les différentes unités managériales du groupe. À la suite de chaque mission, un plan d'action est élaboré par les Directions opérationnelles concernées pour corriger les faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit, un suivi de ces plans d'actions est assuré par la Direction de l'audit interne et les responsables opérationnels puis revue par la Direction du groupe.

Le choix des Commissaires aux Comptes est du ressort du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Comptes. Le groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture géographique et globale des risques du groupe.

AU NIVEAU DES BRANCHES D'ACTIVITÉS

Le Comité de Direction comprend le Directeur général et les Directeurs des principales fonctions. Le Directeur financier est plus particulièrement chargé de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes.

Une fois par trimestre, le Président et les Directeurs financier et des ressources humaines du groupe se réunissent en Conseil d'Administration interne avec les Comités de Direction de chaque branche d'activité pour fixer les objectifs, passer en revue les performances et décider de la politique à suivre au niveau de la branche d'activité. Sont notamment abordés les sujets suivants :

- en février : Résultats semestriels
- en juin : Budget N+1
- en septembre : Résultats annuels et investissements N+1
- en novembre : Plan à 3 ans

LES BASES DES PROCÉDURES DU CONTRÔLE INTERNE

Le recueil des règles générales de fonctionnement définit les domaines d'intervention et les responsabilités respectives des services centraux et des branches d'activités.

Une procédure formelle de délégation de pouvoir précise les pouvoirs des membres de la Direction générale, des Directeurs de services centraux et des Comités de Direction des branches d'activités.

Le contrôle budgétaire s'articule autour de 3 axes :

- le budget, préparé en fonction des orientations et des directives fixées par la Direction ;
- le suivi des performances, dans le cadre d'un *reporting* mensuel et des réunions de Conseil d'Administration Interne ;
- le plan stratégique sur 3 ans, établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget.

Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés.

Le contrôle budgétaire repose sur les équipes de Contrôle de gestion de Bonduelle SAS et des différentes branches d'activités.

PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe Bonduelle est exposé, dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites au paragraphe 4.2 « Facteurs de risques ».

Pour conforter l'appréhension de ces risques, le groupe a initié en 2008 une démarche de cartographie des risques généraux qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels il pourrait se juger exposé, en termes de gravité, d'éventualité, d'occurrence et de degré de maîtrise.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le groupe a étendu cette démarche de réflexion en impliquant chaque Direction opérationnelle sur les risques majeurs propres à son activité selon les mêmes

méthodes d'identification et d'évaluation. Cette démarche aboutira à l'établissement de cartographies des risques au niveau de chaque branche d'activité au cours de l'exercice 2013-2014, et ce dans la perspective d'adapter la gestion du risque à l'évolution de l'organisation actuelle du groupe, à la croissance de son périmètre survenue notamment depuis 2008 et son développement dans les pays émergents.

Les résultats des démarches de cartographie des risques sont analysés au niveau du Comité Exécutif du groupe pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués et développer les plans d'action et les mesures de prévention appropriés.

Il est rendu compte au Conseil de Surveillance, du déroulement de ces démarches et des plans d'actions associés relatifs aux différents risques identifiés.

■ **CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE**

Le groupe élabore des comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction consolidation et gestion rattachée à la Direction des services financiers du groupe.

L'élaboration de cette information s'articule autour d'un calendrier annuel transmis aux filiales dont les principales étapes sont les suivantes :

- le *reporting* mensuel d'activité ;
- la liasse de *reporting* trimestrielle ;
- les clôtures semestrielles et annuelles des comptes.

La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses extraites

des systèmes informatiques par chaque filiale et transmises au service consolidation sur un logiciel unique. Les transactions sont enregistrées conformément aux règles du manuel de consolidation, référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation pour l'ensemble du groupe et le formalisme afférent a été élaboré et diffusé à l'ensemble du groupe et revu par les Commissaires aux Comptes.

Les équipes comptables opèrent lors des clôtures une révision des comptes et se rapprochent du Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre ou les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.

■ **AUTRES INFORMATIONS**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans les paragraphes 6.4 « Annexe aux comptes sociaux annuels » note 16 tableau 10, 7.1 « Renseignements concernant le capital », 7.2.1 « Répartition du capital et des droits de vote », 7.2.3 « Pacte d'actionnaires » et 7.5 « Renseignements de caractère général concernant la société ».

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées à l'article 23 des Statuts de la société Bonduelle SCA qui sont disponibles, sur demande, au siège administratif de Villeneuve-d'Ascq.

Le présent rapport a été présenté, discuté et approuvé par le Conseil de Surveillance lors de la réunion du 27 septembre 2013.

3.6 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Bonduelle et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Lille le 2 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Jean-Maurice EL NOUCHI

Léon LEWKOWICZ

Deloitte & Associés

Gérard BADIN

4

Commentaires sur l'exercice



4.1	Activités et résultats	RFA	114	4.2	Facteurs de risques	RFA	120
4.1.1	Chiffre d'affaires		114	4.2.1	Risques financiers		120
4.1.2	Rentabilité opérationnelle		115	4.2.2	Risques sur actions		121
4.1.3	Résultat net		115	4.2.3	Risques juridiques		121
4.1.4	Investissements et recherche et développement		115	4.2.4	Risques industriels et environnementaux		122
4.1.5	Évolution des capitaux employés et du besoin en fond de roulement		115	4.2.5	Couverture des risques non financiers		122
4.1.6	Dette financière et ratio d'endettement		115				
4.1.7	Faits marquants de l'exercice		116				

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

INTRODUCTION

L'environnement économique de l'année 2012-2013 a été marqué par une évolution contrastée : des pays émergents toujours dynamiques, une timide reprise sur le continent nord américain, et une Europe au climat déprimé.

Malgré ce contexte délicat et volatil, le Groupe Bonduelle affiche un chiffre d'affaires et une rentabilité d'un niveau jamais atteint dans l'histoire de l'entreprise et conformes à ses objectifs, marquant par cette performance, en cette année 2013, 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers.

Cette réussite est la concrétisation d'une stratégie volontariste d'internationalisation notamment hors d'Europe, tant par croissance interne que par acquisitions, mais également d'un souci permanent de répartition des risques par la diversification de ses activités, qu'elle soit géographique (présence dans plus de 100 pays), technologique (conserves, surgelés, frais prêt à l'emploi), par marque (Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens, Globus mais également marques de distributeurs) et par réseaux de distribution (grande distribution et restauration hors foyer).

Sécurisé sur le plan des financements au travers de deux opérations réalisées durant l'été 2012 et fort de ce modèle économique particulièrement résilient, le Groupe Bonduelle entend poursuivre ses efforts pour une croissance durable en 2013-2014 malgré des conditions économiques vraisemblablement toujours difficiles.

4.1 Activités et résultats

4.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé sur l'exercice 2012-2013 (1^{er} juillet 2012 – 30 juin 2013) à 1 896,1 millions d'euros contre 1 767,- millions d'euros l'exercice précédent, soit une progression en données publiées de + 7,3 %.

La croissance organique * s'établit en 2012-2013 à + 1,9 % contre + 3,2 % l'exercice précédent. Cette évolution, portée par le dynamisme de la zone hors Europe, se révèle satisfaisante malgré la dégradation particulièrement marquée de l'environnement de consommation en Europe au second semestre de l'exercice.

L'évolution du périmètre d'activité (principalement l'acquisition de l'activité conserve de Cecab en Russie et de l'activité surgelé d'Allens aux États-Unis) a positivement impacté le chiffre d'affaires de + 4,5 %, l'évolution des taux de change apportant un supplément de croissance de 0,9 %.

ZONE EUROPE

Le chiffre d'affaires de la zone Europe s'inscrit en retrait de 0,8 % en données comparables * (- 1,4 % en données publiées) contre + 1,3 % l'exercice précédent.

Le retour de la zone Europe en territoire négatif s'explique par la dégradation du climat de consommation au début de l'année 2013 dans l'ensemble des pays et réseaux de distribution (*retail*, restauration hors domicile) et particulièrement forte en Europe du Sud et Europe centrale, le 4^e trimestre confirmant la dégradation du début d'année, renforcée par une climatologie peu favorable aux produits estivaux (mais en conserve, salades en sachet et salades

traiteur). Dans des marchés négativement orientés en volumes, le maintien des investissements marketing, la politique promotionnelle ciblée et la bonne performance des innovations (gamme Vapeur en conserve et surgelé, développement de la gamme Cassegrain) ont permis de confirmer, voire développer, les parts de marché du groupe aux marques Bonduelle et Cassegrain.

ZONE HORS EUROPE

La zone hors Europe confirme son dynamisme avec une croissance en données comparables * à + 8,6 % contre + 8,9 % l'exercice précédent.

Les très fortes croissances enregistrées en Russie et dans les pays de la CEI, grâce à une approche commerciale et logistique renouvelée et à l'introduction d'innovations à forte valeur ajoutée (gamme « Fusion »), et au Brésil, dont les capacités de production sont saturées après moins de 3 ans de présence locale, s'accompagnent dans l'ensemble de ces pays de gains de parts de marché. Le périmètre historique (hors acquisition d'Allens) en Amérique du Nord a connu un redressement de ses ventes sur la fin d'année permettant d'afficher une stabilité du chiffre d'affaires sur l'exercice.

Les acquisitions réalisées en 2012 portant sur 12 mois en 2012-2013 contre 3 mois en 2011-2012, bien que légèrement en deçà des objectifs initiaux en volumes, ont permis de porter la croissance totale de la zone à + 30,1 %, soulignant à la fois la taille de ces relais de croissance et l'internationalisation renforcée du groupe. La zone hors Europe représente désormais 33,5 % du chiffre d'affaires du groupe, le Canada et les USA rejoignant l'Allemagne en tant que premiers pays de vente hors de France du Groupe Bonduelle.

* À taux de change et périmètre constants.

4.1.2 Rentabilité opérationnelle

Le Groupe Bonduelle atteint un plus haut dans l'histoire du groupe en rentabilité opérationnelle courante à 105,6 millions d'euros, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, contre 100,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une progression de 4,7 %. Cette remarquable performance, également conforme aux objectifs annoncés en début d'exercice, résulte :

- d'une progression de la rentabilité et de la marge opérationnelle en Europe (66,5 % du chiffre d'affaires) grâce aux bonnes performances des produits aux marques Bonduelle et Cassegrain ;
- d'une activité très dynamique hors Europe (33,5 % du chiffre d'affaires) dont la rentabilité contribue pour plus de 55 % à la rentabilité opérationnelle courante totale du groupe ;
- d'une stabilité des dépenses marketing-média en appui des marques Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens et Globus ;
- d'une maîtrise des coûts du groupe tant industriels que commerciaux et administratifs ;
- de l'impact favorable, bien que limité sur cet exercice, des variations de périmètre.

Le contraste entre les zones Europe et hors Europe tant en terme d'évolution du contexte économique, de progression du chiffre d'affaires, qu'en niveau de rentabilité conforte la stratégie de développement et d'internationalisation hors d'Europe du groupe.

La charge nette des éléments non récurrents s'élève à 2,7 millions d'euros, principalement constituée de frais de restructuration et de réorganisation, stable comparée à l'exercice précédent. Après prise en compte de ces éléments non récurrents, la rentabilité opérationnelle s'établit à 103,- millions d'euros contre 98,2 millions d'euros l'exercice précédent, soit une progression de 4,9 %.

4.1.3 Résultat net

La charge financière nette du groupe s'élève à 27,6 millions d'euros contre 30,5 millions d'euros l'exercice précédent. La hausse de la charge d'intérêt liée aux acquisitions réalisées fin 2011-2012 a été compensée par les gains de change enregistrés sur l'exercice. Le coût de l'endettement financier net s'affiche stable sur l'exercice, malgré le rallongement significatif de la maturité moyenne de la dette du groupe (4,5 ans) suite aux opérations de refinancement de l'été 2012.

Le résultat des sociétés mises en équivalence, principalement constitué de la quote-part des résultats des *joint-ventures* Gelagri et UCR, s'élève à - 3 millions d'euros contre - 1,7 million d'euros en 2011-2012, du fait des restructurations engagées en Espagne et de la dégradation de la rentabilité de l'activité surgelé MDD (marques de distributeurs) en Europe.

La charge d'impôt s'élève à 20,4 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit un taux effectif d'impôt stable à 27,1 %.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe Bonduelle enregistre un résultat net part du groupe de 52,1 millions d'euros, soit une progression de 11,5 % supérieure à la progression du chiffre d'affaires.

La Gérance proposera à l'Assemblée Générale du 5 décembre 2013 un dividende de 0,375 euro par action, stable comparé à l'exercice précédent.

4.1.4 Investissements et recherche et développement

Les efforts de recherche et développement, s'élevant à près d'1 % du chiffre d'affaires, se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux process industriels qu'en matière de packaging et d'économies d'énergie.

Les investissements industriels de l'exercice s'élèvent à 79,7 millions. L'exercice a vu Bonduelle investir sur les sites américains et russes acquis en 2012, au Brésil, mais aussi poursuivre sa recherche de compétitivité dans ses sites historiques européens qui ont mobilisé 66,5 % des investissements du groupe.

4.1.5 Évolution des capitaux employés et du besoin en fond de roulement

La gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement, et en particulier du délai client, à nouveau en réduction sur l'exercice, s'est traduite par une augmentation de celui-ci limitée à 16,9 millions d'euros, soit 21,5 % de chiffre d'affaires contre 22,1 % en 2011-2012.

Compte tenu d'une génération de *cash flow* en croissance, de l'évolution du besoin en fonds de roulement, des investissements industriels et de la politique d'optimisation des capitaux employés poursuivie par le groupe, le total des capitaux employés (total capitaux propres et dette financière) affiche une stabilité à 1 107,3 millions d'euros contre 1 112,1 millions d'euros en 2011-2012.

Cette stabilité des capitaux employés et la progression de la rentabilité améliorent en conséquence le ratio rentabilité opérationnelle avant impôt/capitaux employés qui progresse de 50 bp à 9,3 %.

4.1.6 Dette financière et ratio d'endettement

La dette financière nette du groupe s'établit au 30 juin 2013 à 591,9 millions d'euros et le ratio d'endettement à 114,9 % contre 120,8 % l'exercice précédent. Le coût moyen de la dette reste stable à 3,45 % contre 3,39 % l'exercice précédent.

Le groupe dispose d'un montant de 1 999 312 actions propres soit une contre-valeur de 34 millions d'euros, générateur d'un endettement du même montant et soustrait, conformément aux IFRS, des capitaux propres. Retraité de cet autocontrôle, le ratio d'endettement du groupe s'établit à 101,6 %.

Le groupe a rendu public le 3 juillet 2012 la signature d'un *Revolving Credit Facility* de 300 millions d'euros, d'une maturité de 5 ans *in fine* auprès de sept groupes financiers internationaux et a procédé

Activités et résultats

le 10 septembre 2012 à une émission obligataire sous forme de placement privé (EuroPP) d'un montant de 145 millions d'euros, d'une maturité de 6,5 ans (mars 2019) offrant un coupon de 3,83 %, afin de refinancer les acquisitions et anticiper les échéances de la composante obligataire des OBSAAR 2007 et 2009. La structure financière du groupe, cohérente avec les caractéristiques de son activité (saisonnalité de la production) et de son *business model* (intégration agro-industrielle), se voit renforcée par les opérations de refinancement réalisées, allongeant la maturité de sa dette (4,5 ans) à

des conditions particulièrement compétitives, plaçant le groupe dans une situation financière solide et sécurisée.

L'émission obligataire EuroPP, première du genre sur le marché européen pour une entreprise de taille moyenne non notée a reçu le prix de l'opération secondaire de l'année par Nyse-Euronext et le prix de l'opération de financement de l'année décerné par le Club des Trente, regroupant les Directeurs financiers des principales sociétés composant l'indice CAC 40.

■ Endettement financier net

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2011	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2013
Endettement financier net	491,6	608,4	591,9
Capitaux propres	483,8	503,7	515,4
Dette financière nette sur fonds propres	1,02	1,21	1,15

4.1.7 Faits marquants de l'exercice

■ ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION MANAGÉRIALE DU GROUPE

À l'occasion de son Assemblée Générale annuelle tenue le 6 décembre 2012, le Groupe Bonduelle a annoncé l'évolution de son organisation managériale.

L'exercice 2011-2012 marqué par une croissance interne solide, un rebond significatif de sa rentabilité et 3 acquisitions prometteuses, avait souligné à la fois sa résistance dans un contexte économique délicat, ses ambitions de croissance et l'accélération de son internationalisation.

Cette étape importante dans l'évolution du groupe impliquait de faire évoluer son organisation afin de l'adapter aux nouveaux contours de son activité et à ses projets de développement.

Le groupe est désormais organisé autour de 2 pôles géographiques – zone Europe et zone hors Europe – aux caractéristiques et dynamiques distinctes, et de 4 branches d'activités :

- en zone Europe, Bonduelle Europe Long Life (conserves et surgelés) et Bonduelle Fresh Europe (salades en sachets et traiteur) pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer tant aux marques nationales qu'aux marques de distributeur ;
- en zone hors Europe, Bonduelle Americas qui comprend l'ensemble des activités de légumes en conserve et surgelés en Amérique du Nord et du Sud et Bonduelle Development qui regroupe les activités et le développement du groupe dans le reste du monde, en particulier en Europe orientale.

Les Directeurs généraux de ces 4 branches d'activités, les Directeurs des ressources humaines et financier du groupe, constituent, aux côtés de Christophe Bonduelle, Président, le Comité Exécutif du Groupe Bonduelle.

■ DÉVELOPPEMENT DURABLE : ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL GRI

Dans le cadre d'une démarche homogène et crédible en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, le Groupe Bonduelle a adopté pour sa communication extra-financière le référentiel internationalement reconnu GRI (*Global Reporting Initiative*). Bonduelle est ainsi une des très rares sociétés hors CAC 40 à avoir entrepris une telle démarche. À l'issue de sa première évaluation, le Groupe Bonduelle a obtenu en octobre 2012 le niveau d'application B+, qui le place parmi les meilleures entreprises françaises utilisant ce référentiel.

Le GRI, organisation internationale indépendante créée en 1997 en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), a pour mission de développer des directives applicables partout dans le monde, en vue de structurer et de normaliser les rapports de gestion des entreprises (et des organisations) en matière de développement durable.

■ INTÉGRATION DES ACQUISITIONS 2012 TRÈS SATISFAISANTE

Malgré des acquisitions réalisées à des dates proches de la période de production (30 mars 2012 aux USA et en Russie, 31 mai 2012 en Hongrie), les performances des outils industriels acquis ont été améliorées dès la campagne de l'été 2012. Le Groupe Bonduelle a démontré à nouveau son savoir-faire industriel et sa capacité d'intégration des acquisitions. Les capacités nouvelles mises en œuvre en Russie et Hongrie ont permis d'accompagner les performances commerciales remarquables de cette zone.

Aux USA, si les ventes en volume ont été pénalisées en 2012-2013 par la diversification des approvisionnements par les clients d>Allens préalablement à l'annonce de l'acquisition par le Groupe Bonduelle, la qualité de service désormais offerte aux clients américains permet d'être confiant sur les niveaux d'activités 2013-2014. L'avance prise sur le plan d'économies annoncé a permis de confirmer les performances attendues sur 2012-2013.

Du fait du caractère tardif et récent de ces acquisitions, ces dernières ont néanmoins été, comme prévu, faiblement contributives à la rentabilité sur cet exercice.

■ CESSION EFFECTIVE DU KOLKHOZE MAIAK

Le groupe a procédé à la cession sur l'exercice 2012-2013 à un groupe coopératif français partenaire de Bonduelle dans le sud-ouest du kolkhoze acquis en 2010 en Ukraine.

Consécutivement à l'acquisition des activités agro-industrielles de Cecab en Russie et de Kelet en Hongrie, le projet d'implantation agro-industrielle du Groupe Bonduelle en Ukraine a été reporté. Le groupe bénéficie d'une option de rachat du terrain industriel dans l'optique d'une réactivation ultérieure possible du projet. Cette cession est sans impact significatif sur le résultat du groupe.

■ CAMPAGNES AGRICOLES 2013

Le début de campagne 2013 s'est révélé particulièrement difficile et chaotique tant en Europe qu'au Canada du fait d'une forte pluviométrie et de températures très inférieures aux moyennes historiques.

Cette situation climatologique entraîne à la fois une irrégularité de l'approvisionnement des usines et des quantités de légumes inférieures aux programmes prévus. Ces facteurs de sous-efficacité industrielle s'ajoutant aux inflations de matières premières concourent ensemble à une augmentation des coûts de production sur l'exercice 2013-2014.

■ COMMUNICATION

En 2012-2013, le Groupe Bonduelle a poursuivi sa politique de promotion de ses marques : Bonduelle, Cassegrain et Arctic Gardens, dans les quatre technologies (conservé, surgelé, frais et traiteur), les investissements médias représentant plus de 5 % de son chiffre d'affaires à marques nationales.

Des campagnes de communication produites ont été mises en place dans les zones suivantes : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, France, Georgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pays Baltes, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Scandinavie et Ukraine.

Cette présence a permis à la marque de figurer au 15^e rang des marques les plus achetées en Europe (Étude *Brand Footprint Kantar 2013*).

Par ailleurs, une nouvelle plate-forme de communication a été développée par les Directeurs marketing des différents pays, permettant de donner à la marque Bonduelle un positionnement et une image identique partout dans le monde.

En complément des sites Internet spécifiques par filiales ou par pays, le groupe a continué à développer sa présence sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et Youtube. Cette nouvelle forme de communication permet de développer une relation différente et complémentaire avec les consommateurs, notamment plus interactive.

Le groupe a par ailleurs lancé un nouveau site internet www.developpementdurable.bonduelle.com consacré à sa politique de développement durable, fournissant ainsi à ses parties prenantes et à ses consommateurs une information précise et adaptée à chacun sur sa politique RSE.

■ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Par son métier, en lien direct avec le monde agricole, par ses produits, base naturelle de la nutrition, par son éthique, construite au fil des générations en se basant sur des valeurs essentielles, le Groupe Bonduelle a su donner au travers de son histoire une importance centrale à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler développement durable.

Le groupe a arrêté six axes prioritaires auxquels se trouvent attachés des objectifs :

- la production agricole ;
- les collaborateurs ;
- la nutrition/qualité ;
- les ressources naturelles ;
- le transport ;
- le dialogue avec les parties prenantes.

Pour chacun de ses axes, des objectifs ambitieux ont été fixés. Leur réalisation fait l'objet d'une validation par la Direction de l'audit interne du groupe.

Par ailleurs, le Groupe Bonduelle initie et participe à de nombreuses initiatives visant à une prise de conscience collective de ces enjeux.

BONDUELLE ADOPTE LE RÉFÉRENTIEL GRI ET FAIT CERTIFIER SES DONNÉES RSE

Dans le cadre de sa démarche de progrès en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, et afin de se conformer au référentiel international, le groupe a adopté en 2012 le référentiel GRI (*Global Reporting Initiative*) pour lequel il a obtenu la classification B+, confirmée sur l'exercice 2012-2013.

Conformément à la réglementation française dite Grenelle II visant à la certification des données RSE, le groupe a soumis ses données à l'examen d'un tiers indépendant, le cabinet Deloitte qui les a vérifiées.

PARTENAIRE DU WORLD FORUM DE LILLE

Depuis sa création, Bonduelle est partenaire du World Forum de Lille, une manifestation annuelle créée à l'initiative de Monsieur Philippe Vasseur. Elle a pour objectif de promouvoir l'économie responsable en valorisant les bonnes pratiques d'entreprises qui exercent de manière responsable leur activité partout dans le monde. En 2013, le thème du forum porte sur « Entreprendre et consommer autrement ».

GUIDE D'ÉCO-RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Le Groupe Bonduelle a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire dans l'objectif d'élaborer un guide d'éco-responsabilité de ses produits à marque. Pour chacune des étapes du

Activités et résultats

cycle de vie du produit, des spécialistes ont établi les critères et outils de mesure permettant de minimiser leur impact environnemental. Cette charte est désormais en phase de test.

BONDUELLE EXPÉRIMENTE L’AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Donner une information objective et loyale sur les produits et services, tel est un des objectifs du « Grenelle de l’environnement », loi française visant à favoriser la protection de l’environnement.

Bonduelle s’inscrit pleinement dans cette démarche et participe depuis juillet 2011 à l’expérimentation nationale en matière d’affichage environnemental.

BONDUELLE INTÉGRÉ DANS LE GAÏA INDEX ET DANS L’INDICE IAS

Bonduelle fait parti de l’index Gaïa, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable. Le palmarès 2012 a permis de souligner les progrès accomplis par le groupe qui apparaît désormais à la 16^e place sur les 229 entreprises concernées par ce classement tous secteurs confondus, et à la 9^e place dans le palmarès des sociétés industrielles.

Avec plus de 3 % de son actionariat détenu par ses salariés, le Groupe Bonduelle fait également partie de l’indice IAS (Indice de l’Actionariat Salarié) établie par Nyse-Euronext.

DÉVELOPPER LE DIALOGUE DE BONDUELLE AVEC SES PARTIES PRENANTES

Le Groupe Bonduelle mène de longue date une politique active de dialogue avec ses parties prenantes, tant en interne (collaborateurs, partenaires sociaux), qu’à l’externe (agriculteurs, fournisseurs, institutions publiques nationales et locales...). Depuis deux ans le Groupe Bonduelle a fait évoluer ce dialogue en instaurant des rencontres régulières. En France, en décembre 2012, un panel de parties prenantes a été invité à échanger avec Christophe Bonduelle, Président du groupe, et Grégory Sanson, Directeur financier. Les parties prenantes ont été choisies afin de représenter des experts RSE généralistes, des experts concernant les domaines d’actions prioritaires de Bonduelle et des associations. Bonduelle a également, en 2012-2013, créé une boîte à outils à destination de ses business units afin d’enrichir le dialogue avec les différentes parties prenantes dans tous les pays dans lesquels intervient le groupe. La mise en place de cette *Tool Box* s’est concrétisée en 2012-2013 par une initiative menée en Italie avec une journée *Open Day* Bonduelle visant à sensibiliser le public sur les différents axes RSE de Bonduelle, son historique et ses objectifs sociaux et sociétaux. Cette journée a été complétée par une conférence de presse destinée aux journalistes spécialisés. Cette démarche est en cours de développement dans d’autres pays.

TROPHÉE DE L’ÉCONOMIE RESPONSABLE

Le Groupe Bonduelle s’est vu attribuer le 4 juillet 2013 en France, la mention Or du Trophée de l’économie responsable, qui récompense sa politique d’insertion des travailleurs handicapés. Ce Trophée décerné par le Réseau Alliances dans la catégorie des entreprises de plus de 500 salariés, a été remis à Christophe Bonduelle, Président du groupe et à Hélène D’Huyveter, directrice de l’usine de Renescure, site pilote de cette démarche.

* À taux de change et périmètre constants.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À l’exception des éléments cités précédemment, aucun événement postérieur à la clôture n’est à signaler.

PERSPECTIVES

L’exercice 2013-2014 sera marqué par un début de campagne estivale difficile et la nécessaire modération des augmentations négociées avec les opérateurs de la grande distribution et de la restauration hors foyer pour préserver les volumes commercialisés. Malgré ce contexte adverse et l’absence de signes tangibles de reprise de la consommation alimentaire en Europe, le Groupe Bonduelle devrait néanmoins afficher une croissance de 3 à 5 % de son chiffre d’affaires* et une rentabilité opérationnelle courante en ligne avec ses performances historiques*.

COMPTES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA

COMPTE DE RÉSULTAT

La société holding Bonduelle SCA a réalisé un bénéfice net de 38,6 millions d’euros.

Le résultat se compose principalement :

1. Du résultat financier qui représente un produit net de 38,8 millions d’euros et s’établit comme suit :

• Produits d’intérêts relatifs aux OBSAAR/EuroPP	+ 5,4 M€
• Reprises sur provisions et transferts de charges	Néant
• Intérêts et charges assimilés	- 0,3 M€
• Charges d’intérêts relatifs aux OBSAAR/EuroPP	- 5,4 M€
• Dividendes reçus de Bonduelle SAS	+ 39 M€
2. Des charges d’exploitation qui s’élèvent à 2,4 millions d’euros ;
3. Un produit d’impôt de 1,2 million d’euros.

BILAN

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

1. l’actif immobilisé essentiellement financier représente 734 millions d’euros ;
2. les capitaux propres s’élèvent à 356 millions d’euros.

DIVIDENDES

Cf. paragraphe 7.3.2 du chapitre 7. Informations sur la société et son capital.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Au 30 juin 2013, le capital de la société est composé de 32 000 000 d’actions au nominal de 1,75 euro et le nombre total des droits de vote ressort à 46 090 806.

À la connaissance de la société, détiennent au moins 5 % du capital :

- La Plaine SAS avec 22,36 % du capital et 31,05 % des droits de vote ;

- Pierre et Benoît Bonduelle SAS avec 5,27 % du capital et 7,31 % des droits de vote.

La part du capital détenu par les salariés du groupe principalement par l'intermédiaire du fonds commun de placement représente 3,45 %.

La Gérance n'a pas consenti, au cours de l'exercice, d'options d'achat à des salariés.

Les transactions intervenues sur les titres de la société par les hauts dirigeants et personnes liées sont consultables sur le site www.amf.org.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Cf. notes 3 et 5 de l'annexe aux comptes sociaux.

DÉTAIL DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES – EXERCICE 2012-2013

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société Bonduelle SCA a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2012-2013 aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

	Quantités	Prix unitaire moyen (en euros)	Valorisation (en euros)
Actions propres inscrites à l'ouverture de l'exercice 2012-2013 :	2 087 240	16,80	35 074 277
Actions propres achetées durant l'exercice 2012-2013	374 842	18,48	6 927 005
Actions propres vendues durant l'exercice 2012-2013	(462 770)	17,76	(8 221 173)
Reclassement à la valeur nette d'actions propres affectées à des plans d'actions			-
Valorisation au cours de clôture des actions détenues à la clôture			20 748
NOMBRE D'ACTIONS INSCRITES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012-2013 :	1 999 312	16,91	33 800 857
Valeur nominale des actions propres détenues			1,75

Le coût du contrat d'animation du cours de Bourse par la société ODDO s'est élevé à 29 900 euros TTC pour l'exercice 2012-2013.

Motifs des acquisitions d'actions propres	% du Capital
Animation du cours de Bourse (contrat de liquidités)	1,17 %
Actionnariat salarié	Néant
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions (stock-options)	Néant
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

	Actionnariat Salarié	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	-	-	-	-

RÉSULTAT FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Cf. paragraphe 6.6 des comptes sociaux.

4.2 Facteurs de risques

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par son actionnaire de référence : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs, a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, hormis ceux présentés ci-dessous. La société a en effet procédé à la réalisation d'une cartographie des risques.

La démarche de cartographie des risques consiste en :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'action.

Les plans d'actions sont revus et validés par la Direction générale et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, la société a mis en place un dispositif de gestion de crise impliquant les différentes fonctions de l'entreprise et des outils de communication dédiés.

4.2.1 Risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie, valide sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur le compte de résultat, afin de minorer

les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2013). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

B. RISQUES DE MARCHÉ

1. RISQUE DE CHANGE

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé, en 2012-2013, 65 % de son chiffre d'affaires et 38 % de son résultat opérationnel en euros. La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, dollar américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises. Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée. La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur l'actif net de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises

en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe. La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque. Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille est repris en note 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2013.

2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille est repris en note 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2013.

3. RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif et fait appel à son assureur-crédit pour une partie de ses encours. La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

4. RISQUE DE CONTREPARTIE

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

5. RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture. Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achat de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

C. GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent. Les capitaux propres au 30 juin 2013 s'élevaient à 515,4 millions d'euros sur la base desquels le Conseil de Surveillance propose un dividende de 0,375 euro par action.

4.2.2 Risques sur actions

La société agit chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires. Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un Prestataire de services d'investissement (PSI) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2013, la société détenait 1 999 312 actions propres. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres. La société n'est pas exposée par ailleurs au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV Actions ou autres instruments financiers avec une composante action.

4.2.3 Risques juridiques

A. RÉGLEMENTATION

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à toutes les réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Facteurs de risques

Les risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime avoir mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

B. MARQUES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La protection des marques fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes internes assistées de conseils en propriété industrielle assurent la surveillance des marques du groupe, notamment les marques Bonduelle, Cassegrain, Globus et Arctic Gardens, procèdent aux dépôts et au renouvellement des dépôts de marques, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

C. AUTRES RISQUES JURIDIQUES

Bonduelle ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe en dehors de celles mentionnées à l'annexe des comptes consolidés.

4.2.4 Risques industriels et environnementaux

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses dont les principales concernent l'eau, l'air, les sols et les déchets. La politique de gestion des risques du groupe vise en priorité à :

- maîtriser les processus agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaire de ses produits ;
- réduire autant que possible les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement et les Hommes.

A. AGRICULTURE

L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, Bonduelle s'appuie sur une charte d'approvisionnement qui fixe les critères en matière de sélection des terres agricoles et de maîtrise des cultures que doivent respecter les agriculteurs travaillant avec le groupe. Synthèse des normes européennes et reprenant notamment l'exigence des principes de l'agriculture intégrée en France dans l'ensemble des autres pays, cette charte est signée par 91 % des producteurs et couvre 90 % des approvisionnements légumes, les 10 % restants étant couverts par des cahiers des charges spécifiques.

* Hazard analysis critical control point.

B. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

La sécurité alimentaire est une priorité de la politique qualité et Bonduelle a mis en place les moyens pour maîtriser les risques identifiés (méthode HACCP*) lors des différents stades de l'élaboration des produits. Les dispositifs mis en place dans tout le groupe permettent de maîtriser la traçabilité des produits depuis la semence jusqu'aux premiers points de livraison de nos clients. Des démarches d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques ont été mises en place dans l'ensemble des actes de production.

97 % des usines Bonduelle possèdent au moins une certification, soit 99 % du tonnage du groupe.

De nombreux audits ont été réalisés sur ces sites selon différents référentiels, à la fois par des auditeurs internes et externes.

C. RESSOURCES NATURELLES

L'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent des domaines d'amélioration continue intégrée dans les axes de progrès suivants :

- maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ;
- amélioration des équipements de traitement de l'eau et des stations d'épuration ;
- poursuite de la politique de gestion des déchets industriels et des composés végétaux.

Les usines achetées aux États-Unis, en Hongrie et en Russie entrent dans le périmètre du *reporting* ressources naturelles de l'exercice 2012-2013.

Afin d'assurer une parfaite restitution de l'eau au milieu naturel, Bonduelle a équipé son dispositif industriel de stations de traitement biologique, de systèmes d'épandage agricole après pré-traitement, de systèmes de pré-traitement avant rejet en structure externe et de stations biogaz.

Pour améliorer encore ses consommations d'énergie, Bonduelle a notamment poursuivi :

- le projet Usine Sobre mettant en œuvre l'énergie minimale requise pour la transformation des légumes ;
- ses études de production et valorisation d'énergies alternatives de type biogaz, soit issu de la méthanisation de ses effluents industriels, soit de projet de méthanisation incluant des sous-produits ;
- ainsi que ses projets de réduction des emballages.

4.2.5 Couverture des risques non financiers

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire familial dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs.

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissement, au niveau de nos actifs de production, de l'évolution de nos process, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

La politique d'assurance du groupe est fondée sur deux grands principes :

ÉVALUATION DES RISQUES

Le service assurances qui fait partie de la Direction financière du groupe est chargé d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques, en liaison étroite avec les entités opérationnelles. Les niveaux

Les principaux programmes sont résumés dans le tableau suivant :

Risques	Franchise (en euros)	Assureur
Domage – Perte d'exploitation	80 000 à 200 000 € selon les sites	Allianz/RSA/Chartis
Responsabilité civile	2 500 €	Chartis
Contamination et image de marque	1 000 000 €	HDI GERLING
Risque crédit	Couverture 87 %	Atradius

et montants de couverture sont ainsi fixés au niveau du groupe, en fonction des objectifs définis par la Direction générale. Les programmes d'assurance sont négociés par le service assurances groupe et placés auprès de contreparties de premier rang.

TRANSFERT DES RISQUES

Pour les risques importants, en termes stratégiques et impact financier, il a été mis en place des programmes mondiaux intégrés visant à transférer ces risques au marché de l'assurance :

- compte tenu de la dispersion géographique et de la taille de nos sites industriels ainsi que du niveau des franchises, l'ensemble des risques dommages directs a été transféré ;
- pour les autres risques, des programmes de couverture ont été mis en place dans les limites des possibilités des marchés de l'assurance et de la réassurance.

D'autres programmes d'assurance, pour des risques de moindre importance ont également été souscrits.

5

Comptes consolidés



5.1	Compte de résultat consolidé <small>RFA</small>	126	5.4	Variation des capitaux propres consolidés <small>RFA</small>	129
5.2	Bilan consolidé <small>RFA</small>	127	5.5	Annexe aux comptes consolidés annuels <small>RFA</small>	130
	Actif	127			
	Passif	127			
5.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé <small>RFA</small>	128	5.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés <small>RFA</small>	178

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Compte de résultat consolidé

5.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Chiffre d'affaires	5	1 766 951	1 896 148
Achats et charges externes	6	(1 274 203)	(1 373 916)
Charges de personnel	7	(334 148)	(348 848)
Amortissements et dépréciations		(71 937)	(75 524)
Autres produits opérationnels	8	60 457	42 364
Autres charges opérationnelles	8	(46 195)	(35 272)
Résultat sur cession de participations consolidées		(0)	683
Résultat opérationnel courant		100 926	105 635
Éléments non récurrents	9	(2 749)	(2 663)
Résultat opérationnel		98 177	102 972
Coût de l'endettement financier net		(27 092)	(30 589)
Autres produits et charges financiers		(3 383)	2 953
Résultat financier	10	(30 475)	(27 636)
Résultats des sociétés mises en équivalence		(1 655)	(3 006)
Résultat avant impôts		66 047	72 329
Impôts sur le résultat	11	(18 325)	(20 402)
RÉSULTAT NET		47 722	51 927
• Part du groupe		46 705	52 094
• Part des minoritaires		1 017	(167)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION *	12	1,56	1,74
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION *	12	1,56	1,74

* Conformément à l'adoption de la résolution lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2012, la Gérance a procédé fin mars 2013 à la division par 4 du nominal de l'action Bonduelle. Au 30/06/2012, le calcul du résultat par action tient également compte de cet événement.

■ Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Résultat net de la période	47 722	51 927
Dont reclassable en résultat	1 348	(14 902)
Couverture de flux de trésorerie	(3 209)	324
Écarts de conversion	3 399	(15 109)
Impact fiscal	1 158	(117)
Dont non-reclassable en résultat	(2 170)	(1 645)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(3 259)	(2 791)
Impact fiscal	1 089	1 146
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(821)	(16 547)
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	46 901	35 380
dont quote-part du groupe	46 007	35 618
dont quote-part des minoritaires	894	(238)

5.2 Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Actifs non courants		810 910	776 141
Autres immobilisations incorporelles	13	34 731	31 967
Goodwill	14	211 005	207 629
Immobilisations corporelles	15	511 275	475 773
Titres mis en équivalence		10 620	9 635
Autres actifs financiers non courants	17	19 481	28 354
Impôts différés	11	14 704	13 866
Autres actifs non courants	16	9 094	8 917
Actifs courants		930 955	911 627
Stocks et encours	18	569 804	544 348
Clients et autres débiteurs	19	322 339	313 066
Créances d'impôt		3 993	10 901
Autres actifs courants	16	7 934	7 318
Autres actifs financiers courants	16	7 944	7 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	18 941	28 303
TOTAL ACTIF		1 741 865	1 687 768

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Capitaux propres, part du groupe		487 516	507 795
Capital social		56 000	56 000
Primes liées au capital		22 545	22 545
Réserves consolidées		408 971	429 250
Intérêts minoritaires	1.B	16 229	7 560
Capitaux propres		503 745	515 355
Passifs non courants		509 554	422 199
Dettes financières	21	437 255	355 089
Engagements envers le personnel	22	13 395	15 656
Autres provisions non courantes	24	25 102	16 838
Impôts différés	11	19 820	22 559
Autres passifs non courants	16	13 982	12 058
Passifs courants		728 566	750 214
Dettes financières courantes	21	212 576	279 975
Provisions courantes	24	1 838	1 390
Fournisseurs et autres créditeurs	25	507 434	462 327
Dettes d'impôt		1 282	634
Autres passifs courants	16	5 436	5 888
TOTAL PASSIF		1 741 865	1 687 768

Tableau de flux de trésorerie consolidé

5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Résultat net		47 722	51 927
Résultat des sociétés mises en équivalence		1 655	3 006
Amortissements et perte de valeur		55 739	67 771
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie		8 943	(6 034)
Impôts payés		(21 133)	(13 787)
Charges (produits) d'impôt	11	18 325	20 402
Intérêts courus		(1 194)	393
Cash flow		110 057	123 678
Variation du Besoin en fonds de roulement		(12 149)	(20 585)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		97 908	103 093
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		(72 652)	(4 500)
Cession de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée		0	5 118
Variation de périmètre		(3)	(6 063)
Investissements industriels		(71 356)	(81 206)
Investissements financiers		(21)	0
Cession d'immobilisations et d'actifs financiers		6 547	2 185
Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées		(121)	(210)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(137 605)	(84 676)
Augmentation de capital		0	0
(Acquisition) Cession d'actions propres		(16 279)	1 273
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à plus d'un an		195	145 206
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à moins d'un an		(22 105)	(144 042)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires		(11 653)	(11 225)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(49 842)	(8 788)
Incidence des variations des taux de change		(2 908)	(269)
Variation de trésorerie		(92 448)	9 361
Trésorerie à l'ouverture		111 389	18 941
Trésorerie à la clôture		18 941	28 303
VARIATION DE TRÉSORERIE		(92 448)	9 361

5.4 Variation des capitaux propres consolidés

	En nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts actuariels	Actions propres	Réserves de conver- sion	Résultats accumu- lés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 1^{er} juillet 2011	8 000 000	56 000	22 545	(1 495)	(12 704)	(322)	403 904	467 929	15 845	483 774
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres		0	0	(2 103)	0	3 455	(2 051)	(698)	(123)	(821)
Résultat 30/06/2012							46 705	46 705	1 017	47 722
Options d'achat d'actions							469	469	0	469
Puts sur minoritaires							342	342	(582)	(240)
Variation de périmètre							0	0	0	0
Actions Propres					(16 282)		0	(16 282)	0	(16 282)
Autres							656	656	73	729
Dividendes versés							(11 605)	(11 605)	0	(11 605)
Capitaux propres au 30 juin 2012	8 000 000	56 000	22 545	(3 598)	(28 985)	3 134	438 421	487 516	16 229	503 745
Capitaux propres au 1^{er} juillet 2012	8 000 000	56 000	22 545	(3 598)	(28 985)	3 134	438 421	487 516	16 229	503 745
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres		0	0	(1 574)	0	(15 109)	207	(16 476)	(71)	(16 547)
Résultat 30/06/2013							52 094	52 094	(167)	51 927
Options d'achat d'actions							429	429		429
Puts sur minoritaires										
Variation de périmètre							(3 534)	(3 534)	(8 431)	(11 965)
Actions Propres					1 420			1 420	0	1 420
Autres							(2 428)	(2 428)		(2 428)
Dividendes versés							(11 225)	(11 225)	0	(11 225)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2013	32 000 000	56 000	22 545	(5 172)	(27 565)	(11 975)	473 963	507 795	7 560	515 355

5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels

SOMMAIRE

NOTE 1	Modalités d'élaboration	130	NOTE 17	Autres actifs financiers non courants	155
NOTE 2	Principes comptables	133	NOTE 18	Stocks et encours	156
NOTE 3	Gestion des risques financiers	139	NOTE 19	Clients et autres débiteurs	156
NOTE 4	Évolution du périmètre de consolidation	140	NOTE 20	Instruments financiers dérivés	157
NOTE 5	Informations sectorielles	141	NOTE 21	Endettement net	161
NOTE 6	Achats et charges externes	142	NOTE 22	Engagements envers le personnel	167
NOTE 7	Rémunérations et effectifs	142	NOTE 23	Paiements fondés sur des actions	169
NOTE 8	Autres produits et autres charges opérationnelles	142	NOTE 24	Autres provisions	171
NOTE 9	Éléments non récurrents	143	NOTE 25	Fournisseurs et autres créditeurs	171
NOTE 10	Résultat financier	143	NOTE 26	Honoraires des Commissaires aux Comptes	172
NOTE 11	Impôt sur le résultat	145	NOTE 27	Engagements conditionnels et éventualités	173
NOTE 12	Résultat par action	146	NOTE 28	Risques et litiges	173
NOTE 13	Autres immobilisations incorporelles	147	NOTE 29	Transactions avec les parties liées	174
NOTE 14	Goodwill	148	NOTE 30	Événements postérieurs à la clôture	175
NOTE 15	Immobilisations corporelles	149	NOTE 31	Liste des sociétés du groupe	176
NOTE 16	Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie	151			

NOTE 1

Modalités d'élaboration

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2012-2013 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union européenne.

L'annexe aux comptes consolidés annuels est établie en conformité avec les normes IFRS et suit la recommandation 2012-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

LES NORMES, MISES À JOUR ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLEMENT APPLICABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2012-2013

- L'amendement à IAS 1 relatif à la présentation des autres éléments de résultat global, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, appliqué par anticipation sur l'exercice précédent ;
- L'amendement à IAS 19 relatif notamment au traitement comptable du coût des services passés en cas de changement de régime et aux informations publiées en annexes, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2013, appliqué par anticipation.

S'agissant d'une première application, le coût des services passés a été reconnu en capitaux propres.

La suppression de l'option de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux prestations définies selon la méthode du corridor est sans effet sur les comptes du groupe. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2006, le Groupe Bonduelle reconnaît les gains/pertes actuarielles directement en contrepartie des capitaux propres selon la méthode du « SORIE » (*Statement of Recognized Income and Expense*) ;
- Les améliorations annuelles des normes IFRS, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013, appliquées par anticipation :
 - IFRS 1, relatives aux applications successives d'IFRS 1,
 - IAS 1, relatives à la clarification des exigences pour l'information comparative et à la cohérence avec la mise à jour du cadre conceptuel,

- IAS 16, relatives à la classification du matériel de service et d'entretien,
- IAS 32, relatives aux effets fiscaux liés aux distributions bénéficiant aux actionnaires et aux coûts relatifs à des opérations sur capitaux propres,
- IAS 34, relatives à l'information financière intermédiaire et à l'information sectorielle pour le total des actifs d'un secteur.

LES NORMES, MISES À JOUR ET INTERPRÉTATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE APPLICABLES ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES DE MANIÈRE ANTICIPÉE PAR LE GROUPE

- L'amendement à IAS 32 relatif à la présentation des compensations d'actifs et de passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- L'amendement à IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur les instruments financiers et à la compensation d'actifs et de passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- La norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 relatives respectivement aux états financiers consolidés, aux partenariats et aux informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- La norme IAS 27 révisée relative aux états financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- La norme IAS 28 révisée relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

A. Informations relatives au groupe

Cotée sur Euronext (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par action de droit français. Bonduelle détient des positions de leader sur le marché des légumes en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais prêt à l'emploi (traiteur et IV^e gamme).

La Gérance a arrêté les comptes consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2013 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 5 décembre 2013.

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION MANAGÉRIALE DU GROUPE

À l'occasion de son Assemblée Générale Annuelle tenue le 6 décembre 2012, le Groupe Bonduelle a annoncé l'évolution de son organisation managériale.

L'exercice 2011-2012 marqué par une croissance interne solide, un rebond significatif de sa rentabilité et 3 acquisitions prometteuses, avait souligné à la fois sa résistance dans un contexte économique

délicat, ses ambitions de croissance et l'accélération de son internationalisation.

Cette étape importante dans l'évolution du groupe impliquait de faire évoluer son organisation afin de l'adapter aux nouveaux contours de son activité et à ses projets de développement.

Le groupe est désormais organisé autour de 2 pôles géographiques – zone Europe et zone hors Europe – aux caractéristiques et dynamiques distinctes, et de 4 branches d'activités :

- en zone Europe, Bonduelle Europe Long Life (conserve et surgelé) et Bonduelle Fresh Europe (salades en sachets et traiteur) pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer tant aux marques nationales qu'aux marques de distributeur ;
- en zone hors Europe, Bonduelle Americas qui comprend l'ensemble des activités de légumes en conserve et surgelé en Amérique du Nord et du Sud et Bonduelle Development qui regroupe les activités et le développement du groupe dans le reste du monde, en particulier en Europe orientale.

Les Directeurs généraux de ces 4 branches d'activités, les Directeurs des ressources humaines et financier du groupe, constituant, aux côtés de Christophe Bonduelle, Président, le Comité Exécutif du Groupe Bonduelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL GRI

Dans le cadre d'une démarche homogène et crédible en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, le Groupe Bonduelle a adopté pour sa communication extra-financière le référentiel internationalement reconnu GRI (*Global Reporting Initiative*). Bonduelle est ainsi une des très rares sociétés hors CAC 40 à avoir entrepris une telle démarche. À l'issue de sa première évaluation, le Groupe Bonduelle a obtenu en octobre 2012 le niveau d'application B+, qui le place parmi les meilleures entreprises françaises utilisant ce référentiel.

Le GRI, organisation internationale indépendante créée en 1997 en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), a pour mission de développer des directives applicables partout dans le monde, en vue de structurer et de normaliser les rapports de gestion des entreprises (et des organisations) en matière de développement durable.

INTÉGRATION DES ACQUISITIONS 2012 TRÈS SATISFAISANTE

Malgré des acquisitions réalisées à des dates proches de la période de production (30 mars 2012 aux USA et en Russie, 31 mai 2012 en Hongrie), les performances des outils industriels acquis ont été améliorées dès la campagne de l'été 2012. Le Groupe Bonduelle a démontré à nouveau son savoir-faire industriel et sa capacité d'intégration des acquisitions. Les capacités nouvelles mises en œuvre en Russie et Hongrie ont permis d'accompagner les performances commerciales remarquables de cette zone.

Aux USA, si les ventes en volume ont été pénalisées en 2012-2013 par la diversification des approvisionnements par les clients d'Allens préalablement à l'annonce de l'acquisition par le Groupe Bonduelle,

Annexe aux comptes consolidés annuels

la qualité de service désormais offerte aux clients américains permet d'être confiant sur les niveaux d'activités 2013-2014. L'avance prise sur le plan d'économies annoncé a permis de confirmer les performances attendues sur 2012-2013.

Du fait du caractère tardif et récent de ces acquisitions, ces dernières ont néanmoins été, comme prévu, faiblement contributives à la rentabilité sur cet exercice.

■ CESSIION EFFECTIVE DU KOLKHOZE MAIAK

Le groupe a procédé à la cession sur l'exercice 2012-2013 à un groupe coopératif français partenaire de Bonduelle dans le Sud-Ouest du Kolkhoze acquis en 2010 en Ukraine.

Consécutivement à l'acquisition des activités agro-industrielles de Cecab en Russie et de Kelet en Hongrie, le projet d'implantation agro-industrielle du Groupe Bonduelle en Ukraine a été reporté. Le groupe bénéficie d'une option de rachat du terrain industriel dans l'optique d'une réactivation ultérieure possible du projet. Cette cession est sans impact significatif sur le résultat du groupe.

■ CAMPAGNES AGRICOLES 2013

Le début de campagne 2013 s'est révélé particulièrement difficile et chaotique tant en Europe qu'au Canada du fait d'une forte pluviométrie et de températures très inférieures aux moyennes historiques.

Cette situation climatologique entraîne à la fois une irrégularité de l'approvisionnement des usines et des quantités de légumes inférieures aux programmes prévus. Ces facteurs de sous-efficacité industrielle s'ajoutant aux inflations de matières premières concourent ensemble à une augmentation des coûts de production sur l'exercice 2013-2014.

B. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle. Le groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une société lorsqu'il a la capacité d'orienter les politiques opérationnelles et financières de cette société, indépendamment de son pourcentage de participation. Ainsi, certaines sociétés sont-elles consolidées par intégration globale bien que le groupe ne détienne qu'un pourcentage de détention inférieur ou égal à 50 %. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Concernant la société SOLEAL, elle est consolidée en intégration globale à 48 %, car le groupe possède juridiquement le contrôle de cette société et par ailleurs, sur un plan contractuel et économique, SOLEAL a pour client intra-groupe unique la société Bonduelle Conserve International (BCI).

Concernant les trois sociétés Gelagri, mises en équivalence, les pourcentages de contrôle et d'intérêts sont déterminés par les actions de préférence émises pour les trois sociétés.

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2013 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Coubanskie Conservi, Bonduelle do Brasil, Maiak Khudiaky Cherkassy Oblast, SCA des Hureaux, SCA Champignonnières de Dampierre, UltraCongelados de la Ribera et les sociétés du groupe Gelagri. L'ensemble de ces sociétés sont consolidées sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2013.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

C. Information sectorielle

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du *reporting* interne dénommé également « management approach ».

Les deux secteurs opérationnels sont : zone Europe et hors zone Europe.

Les branches d'activités de la zone Europe couvrent les zones géographiques suivantes : France, Allemagne, Italie, Péninsule Ibérique, Benelux et Europe centrale.

Les branches d'activités hors zone Europe couvrent les zones d'Europe orientale, Mercosur, Amérique du Nord et Export.

Ces secteurs reposent sur l'organisation managériale du Groupe Bonduelle.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Aux titres des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, résultat opérationnel et actifs non courants sont déclinés par zones géographiques, le chiffre d'affaires est également détaillé par secteurs d'activités.

D. Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans les rubriques produits financiers et charges financières du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste « Différences de conversion » des capitaux propres consolidés.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice et leurs comptes de résultat sont convertis en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période hors hyperinflation. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

E. Regroupements d'entreprise

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée (Regroupements d'entreprises) depuis le 1^{er} juillet 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements ayant été réalisés après le 1^{er} juillet 2009, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

De même, à compter du 1^{er} juillet 2009, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de *goodwill* complet). Cette option s'applique transaction par transaction.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

NOTE 2

Principes comptables

Les états financiers consolidés au 30 juin 2013 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe »).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

A. Immobilisations incorporelles

GOODWILL

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et les passifs éventuels représente le *goodwill*. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « *Goodwill* » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les écarts d'acquisitions relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les excédents sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

Annexe aux comptes consolidés annuels

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

SUIVI DE LA VALEUR DES MARQUES

Les facteurs importants ayant conduit à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volumes d'activités, de notoriété ainsi que leur rentabilité à long terme attendue.

Elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en application de l'IAS 36, qui comporte notamment le suivi des indicateurs mentionnés ci-avant.

SUIVI DE LA VALEUR DES GOODWILL

La valeur comptable des *goodwill* fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue pour les autres immobilisations incorporelles. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'Unité Génératrice de la Trésorerie (UGT), puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'UGT à laquelle se rattachent les immobilisations testées.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans est de 1 %.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation, avec un taux avant impôt, sur la base d'un coût moyen pondéré du capital (WACC de 6,53 %) déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité.

Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 40 % et d'un taux sans risque de 3,70 % (OAT FR 30 ans).

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : zone Europe et zone hors Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités de la conserve et du surgelé ;
- les activités du frais.

Pour la zone hors Europe :

- les activités de la conserve et du surgelé en Amérique du Nord ;
- les activités de la conserve et du surgelé en Europe orientale.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations détenues au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lorsque le contrat transfère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans ;
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans ;
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.

C. Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (y compris les dérivés actifs) ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces actifs.

Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

1. LES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent le cas échéant les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

2. LES PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont incluses dans cette catégorie.

Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

Le groupe, dans sa politique de financement peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan. Le groupe ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés.

3. LES ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers. Bonduelle ne détient pas ce type d'actifs à la clôture.

4. LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

Les dépréciations durables constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché.

Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers.

D. Passifs financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours de locations financements ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IAS 39 sur les principes de la comptabilité de couverture en juste valeur, la dette obligataire, *swappée* à l'émission, a été réévaluée à sa valeur de marché. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

E. Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.
- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée immédiatement en résultat.
- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres. Les montants ainsi enregistrés ne seront repris en résultat qu'au moment où l'investissement sera cédé. La part inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.
- Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période. Ils sont repris dans la catégorie « Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS ».

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 7.27A distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- Niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- Niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les fixings Banques Centrales ainsi que les données contribuées de plateformes de type Reuters.

F. Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire ;
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation, et toutes les pertes de stocks, sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

G. Actions propres

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne « Actions Propres », pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

H. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte-courant bancaire et les parts d'OPCVM monétaires ou BMTN mobilisable à court terme dont le risque de changement de valeur est considéré comme négligeable.

I. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

J. Impôts

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SAS, Bonduelle Conserve International SAS, Bonduelle Surgelé International SAS, Bonduelle Development SAS,

Champloire SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SA, SCI de Revoisson, Bonduelle Traiteur International SAS, SAS Champignonnières des Roches, SAS Champignonnières de la Vienne, SAS Champiland, et SAS Euromycel.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des écarts d'acquisition. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actif résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Types de régime	Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	Régimes de retraite	Régimes de cessation d'activité	Fonds de pension
Taux d'actualisation	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Taux de rendement des actifs	2,75 %	NA	NA	2,75 %
Progression future des salaires	2,20 %	1,75 %	NA	2,50 %
Âge de départ à la retraite	63 ans	65 ans	62 ans	65 ans

Le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est uniforme pour le calcul des engagements des différents régimes (2,75 %). Il a été déterminé au regard des taux de rendement obligataires d'émetteurs privés de la zone euro de notation AA. Le taux de progression des salaires présenté est un taux moyen par plan.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

K. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Le groupe offre des avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie et un fonds de pension aux Pays-Bas.

Conformément à IAS 19 révisée, le Groupe Bonduelle reconnaît les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Conformément à IAS 19 révisée, le coût des services passés généré après le 1^{er} juillet 2013 est constaté en résultat l'année de leur réalisation.

Les lignes « Effet de l'actualisation » et « Rendement attendu des actifs du régime » sont comptabilisées en résultat financier.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

L. Autres provisions non courantes et provisions courantes

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.

M. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturés par les distributeurs.

N. Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges ne concourant pas directement à l'activité.

O. Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les excédents, les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les *goodwill*) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, les frais d'acquisitions, ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

P. Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, et les actions gratuites accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

Q. Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

R. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse.

Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

S. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

T. Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

NOTE 3

Gestion des risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie, valide sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur le compte de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

A. Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2013).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

B. Risques de marché

1. RISQUE DE CHANGE

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2012-2013 65 % de son chiffre d'affaires et 38 % de son résultat opérationnel en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, dollar américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur l'actif net de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille est repris en note 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2013.

2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille est repris en note 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2013.

3. RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

4. RISQUE DE CONTREPARTIE

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

5. RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux Producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le Producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achat de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

C. Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2013 s'élèvent à 515,4 millions d'euros sur la base desquels le Conseil de Surveillance propose un dividende par action de 0,375 euro par action.

NOTE 4

Évolution du périmètre de consolidation

France Champignon

Suite aux modifications apportées dans les relations commerciales et les évolutions de règles de gouvernance statutaires de la société France Champignon, en accord avec les normes IFRS, le Groupe Bonduelle ne détient plus le contrôle exclusif sur cette dernière.

Dans ce cadre et du fait des particularités juridiques liées au statut coopératif, la société France Champignon est désormais non consolidée à compter du 31 décembre 2012.

Les impacts sur nos états financiers sont non significatifs.

Les titres non consolidés apparaissent dans le poste « Autres actifs financiers non courants ».

SOLEAL

Le 11 mars 2013, Le Groupe Bonduelle a acquis 92 778 actions de la société SOLEAL pour un montant de 4,5 millions d'euros, faisant ainsi accroître son pourcentage de contrôle de 36,95 % à 47,85 %.

Maiak

La cession du kolkhoze Maiak est sans impact significatif sur le résultat du groupe.

NOTE 5

Informations sectorielles

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Hors zone Europe	Éliminations	Total au 30/06/2012
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires	1 286 301	487 375	(6 725)	1 766 951
Résultat opérationnel	44 503	53 674		98 177
Actifs non courants	564 258	246 652		810 910

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Hors zone Europe	Éliminations	Total au 30/06/2013
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires	1 268 908	634 292	(7 051)	1 896 148
Résultat opérationnel	45 594	57 377		102 972
Actifs non courants	542 072	234 069		776 141

■ Informations par activités

(en milliers d'euros)	Conserves/ Surgelés	Frais	Autres	Total au 30/06/2012
Chiffre d'affaires hors groupe	1 385 927	381 024		1 766 951

(en milliers d'euros)	Conserves/ Surgelés	Frais	Autres	Total au 30/06/2013
Chiffre d'affaires hors groupe	1 527 587	368 561		1 896 148

■ Informations par zones géographiques

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012		Au 30/06/2013	
France	642 944	36 %	628 691	33 %
Amérique du Nord	315 289	18 %	422 077	22 %
Allemagne	212 564	12 %	207 580	11 %
Italie	185 519	10 %	180 049	10 %
Europe orientale ⁽¹⁾	130 343	7 %	168 546	9 %
Benelux	79 816	5 %	81 804	4 %
Europe centrale ⁽²⁾	82 923	5 %	81 585	4 %
Ibérique	45 130	3 %	39 499	2 %
Autres	72 423	4 %	86 317	5 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 766 951	100 %	1 896 148	100 %

(1) Russie + pays CEI.

(2) Pays de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

NOTE 6

Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Achats de marchandises et autres approvisionnements	(893 183)	(973 247)
Production stockée	8 394	23 898
Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements	20 053	(9 702)
Autres charges externes	(409 467)	(414 866)
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	(1 274 203)	(1 373 916)

NOTE 7

Rémunérations et effectifs

<i>(en milliers d'euros et nombre de salariés)</i>	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Frais de personnel des sociétés intégrées	(334 148)	(348 848)
Effectif moyen annuel	8 973	9 758
Effectif permanent	6 449	6 736

NOTE 8

Autres produits et autres charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Prestations opérationnelles	6 266	6 984
Reprises de provisions et pertes de valeur	24 555	15 069
Autres produits opérationnels	29 635	20 310
TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	60 457	42 364

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Impôts et taxes	(22 490)	(21 958)
Dotations aux provisions et pertes de valeur	(12 715)	(6 878)
Autres charges opérationnelles	(10 989)	(6 436)
TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(46 195)	(35 272)

NOTE 9

Éléments non récurrents

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Cession d'actifs immobiliers hors exploitation		
Frais de réorganisation et de restructuration	(1 456)	(2 663)
Frais d'acquisitions	(1 293)	
TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	(2 749)	(2 663)

NOTE 10

Résultat financier

Le résultat financier du groupe au 30/06/2013 s'élève à - 27,6 millions d'euros contre - 30,5 millions d'euros un an auparavant.

(en milliers d'euros)		Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Coût de l'endettement financier	A	(27 092)	(30 589)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		666	822
Intérêts au taux d'intérêt effectif		(27 644)	(31 163)
Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur		(22 672)	8 451
Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur		22 558	(8 698)
Autres produits et charges financiers	B	(3 383)	2 953
Gains et pertes de change		(1 142)	(889)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie		(312)	348
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux)		(948)	3 707
Autres charges financières		(981)	(213)
RÉSULTAT FINANCIER	A + B	(30 475)	(27 636)

Le coût de l'endettement financier net, composante principale du résultat financier, s'affiche en hausse, passant ainsi de - 27,1 millions d'euros au 30/06/2012 à - 30,6 millions d'euros au 30/06/2013.

Il est composé à la fois des intérêts payés au taux d'intérêt effectif (- 31,2 millions d'euros), des produits de trésorerie (+ 0,8 million d'euros) et de l'inefficacité résiduelle de - 0,2 million d'euros calculée entre les gains et pertes sur la dette couverte en juste valeur (+ 8,5 millions d'euros) et les gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur (- 8,7 millions d'euros). Cette inefficacité est exclusivement liée à des effets de taux (les dettes en devises étant intégralement couvertes du risque de change).

La hausse du coût de l'endettement financier net s'explique principalement par une hausse de l'endettement moyen liée aux acquisitions réalisées par le groupe l'année dernière.

Par ailleurs, le groupe a mis en place deux opérations de refinancement significatives :

- un *Revolving Credit Facility* (RCF) fin juin 2012 pour 300 millions d'euros offrant une maturité de 5 ans ;
- un placement privé européen (EuroPP) en septembre 2012 pour 145 millions d'euros offrant un coupon de 3,83 % pour une maturité de 6,5 ans.

Le coupon de l'EuroPP, légèrement plus élevé que le coût moyen de la dette du groupe, permet toutefois de rallonger significativement la durée moyenne de la dette, et aux côtés du RCF, de sécuriser les besoins en refinancement, en permettant, tout particulièrement, de faire face aux échéances obligataires de 2013-2014.

Annexe aux comptes consolidés annuels

Au final, le taux d'intérêt, calculé sur la dette moyenne du groupe toutes devises confondues et retraité des effets IFRS, s'établit à 3,45 % contre 3,39 % l'année précédente.

Les autres charges et produits financier (+ 3 millions d'euros) se décomposent comme suit :

- + 2,5 millions d'euros de résultat de change correspondant au résultat des couvertures de change opérées sur les flux liées aux activités commerciales en devises (la décomposition est la suivante : - 0,9 million d'euros de perte de change, + 0,3 million d'euros de part inefficace des couvertures de trésorerie et 3 millions d'euros de gains sur dérivés non éligibles en comptabilité de couverture) ;
- + 0,4 million d'euros d'autres produits et charges financières correspondant essentiellement à des gains sur instruments dérivés de taux, non éligibles en comptabilité de couverture.

Des calculs de sensibilités permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significative des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date d'arrêté qui est recalculée en opérant une translation de +/- 50 bp sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction des financements et de la trésorerie, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'informations en temps réel (Reuters...).

■ Étude de sensibilité aux taux d'intérêt

	Variation des taux d'intérêt de			
	+ 50 bp		- 50 bp	
(en milliers d'euros)	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
Intérêts sur les dettes	0	(4 207)	0	4 207
Valorisation <i>Mark to market</i> des dettes	0	5 439	0	(5 634)
Dettes	0	1 232	0	(1 427)
Produits financiers des produits dérivés de taux	0	1 042	0	(1 042)
Valorisation <i>Mark to market</i> des produits dérivés de taux	1 616	(2 770)	(1 527)	2 908
Produits dérivés de taux	1 616	(1 728)	(1 527)	1 866
TOTAL	1 616	(496)	(1 527)	439

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement, (USD, HUF, CAD, RUB, PLN...) les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le taux (systèmes d'informations et plateforme de valorisation...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrites au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, ainsi que l'ensemble des instruments dérivés utilisés pour couvrir ces expositions de change.

Conformément à IFRS 7 §23, il est précisé que dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments

de couverture associés est généralement inférieure à un an. Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 5 ans, à l'exception des couvertures sur l'emprunt USPP émis en 2010 dont les couvertures courent jusqu'à l'échéance de l'obligation (2022). Dans ce cas, les flux (intermédiaires et finaux) des instruments de couvertures sont concomitants aux flux des sous jacents couverts et leurs impacts se compensent en compte de résultat chaque trimestre ou semestre selon les calendriers d'échanges de flux déterminés.

Pour les modalités d'élaboration des calculs de sensibilité aux variations des devises, une variation de +/- 5 % de l'euro contre les principales devises a été retenue.

■ Étude de sensibilité aux cours de change hors situation patrimoniale

<i>(en milliers d'euros)</i>	Variation des cours de change de			
	+ 5 % de variation de l'euro contre devise		- 5 % de variation de l'euro contre devise	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
HUF/EUR	28	83	(20)	(111)
USD/EUR	4	(53)	(4)	57
PLN/EUR	42	(45)	(43)	47
RUB/EUR	(30)	(173)	12	159
USD/CAD	102	0	(101)	0
TOTAL	147	(189)	(157)	151

NOTE 11

Impôt sur le résultat

1. Analyse de la charge nette d'impôts

La charge totale d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Taux d'impôt moyen :	27,07 %	27,08 %

2. Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2012	%	Au 30/06/2013	%
Résultat net part du groupe	46 705		52 094	
Intérêts minoritaires	1 017		(167)	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 655)		(3 006)	
Charge d'impôt	18 325		20 402	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	67 702		75 336	
Charge d'impôt théorique	24 441	36,1 %	27 196	36,1 %
Rapprochement :				
Différences permanentes	(1 194)	- 1,8 %	(2 697)	- 3,6 %
Différentiel de taux (pays étrangers)	(9 775)	- 14,4 %	(8 157)	- 10,8 %
Incidence des déficits reportables et autres	4 853	7,2 %	4 060	5,4 %
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	18 325	27,1 %	20 402	27,1 %

3. Impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Provisions et immobilisations	4 351	(3 381)
Marges sur stocks	677	907
Déficits reportables *	10 803	8 188
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(25 154)	(17 178)
Autres **	4 207	2 770
ACTIF NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(5 116)	(8 692)

* En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

** Variation d'impôts due aux retraitements d'instruments financiers.

Les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé s'élèvent au 30 juin 2013 à 103,0 millions d'euros, contre 114,8 millions d'euros au 30 juin 2012.

■ Variation des actifs nets d'impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
À L'OUVERTURE	(10 725)	(5 116)
Différences de conversion	(1 093)	354
Acquisition et cessions de filiales	2 345	0
Impôts imputés au compte de résultat	2 808	(6 616)
Impôts imputés directement en capitaux propres	1 549	2 686
À LA CLÔTURE	(5 116)	(8 692)

NOTE 12

Résultat par action

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 5 décembre 2013 est de 0,375 euro par action.

Au 30/06/2013, le capital de Bonduelle SCA se compose de 32 millions d'actions d'une valeur nominale de 1,75 euro.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012 publié	Au 30/06/2012 retraité *	Au 30/06/2013
Résultat net part du groupe	46 705	46 705	52 094
Nombre d'actions retenues pour le calcul :			
• Du résultat net	7 478 190	29 912 760	30 000 688
• Du résultat net dilué	7 478 190	29 912 760	30 000 688
Résultat par action (en euros)			
• De base	6,25	1,56	1,74
• Dilué	6,25	1,56	1,74

* Conformément à l'adoption de la résolution lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2012, la Gérance a procédé fin mars 2013 à la division par 4 du nominal de l'action Bonduelle.

NOTE 13

Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2011	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2012
Valeurs brutes					
Marques, brevets et licences	25 222	1 646	(30)	82	26 920
Logiciels	47 977	1 675	(27)	47	49 672
Autres	3 588	0	(0)	366	3 954
Immobilisations en cours	613	1 317	0	(606)	1 324
	77 400	4 637	(57)	(111)	81 870
Amortissements et pertes de valeur					
Marques, brevets et licences	2 166	77	(30)	(25)	2 187
Logiciels	40 568	3 316	(25)	(244)	43 615
Autres	1 064	219	0	54	1 337
	43 798	3 612	(55)	(216)	47 138
Valeurs nettes					
Marques, brevets et licences	23 055				24 733
Logiciels	7 409				6 057
Autres	2 524				2 617
Immobilisations en cours	613				1 324
	33 603				34 731

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2013
Valeurs brutes					
Marques, brevets et licences ⁽²⁾	26 920	100	0	(219)	26 801
Logiciels	49 672	1 954	(3 652)	118	48 092
Autres	3 954	0	0	(2 574)	1 380
Immobilisations en cours	1 324	145	0	(855)	615
	81 870	2 200	(3 652)	(3 530)	76 887
Amortissements et pertes de valeur					
Marques, brevets et licences	2 187	166	0	(8)	2 345
Logiciels	43 615	1 757	(2 657)	(772)	41 943
Autres	1 337	15	0	(719)	632
	47 138	1 938	(2 657)	(1 499)	44 920
Valeurs nettes					
Marques, brevets et licences	24 733				24 456
Logiciels	6 057				6 149
Autres	2 617				748
Immobilisations en cours	1 324				615
	34 731				31 967

(1) Variation de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Les valeurs comptables des marques en milliers d'euros sont les suivantes : Cassegrain (20 215), Arctic Gardens (2 344), Globus (1 500).

NOTE 14

Goodwill

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2011	Acquisition ou dotation ⁽¹⁾	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2012
VALEUR BRUTE	189 425	19 546	0	2 034	211 005
Perte de valeur	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE	189 425	19 546	0	2 034	211 005

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2013
VALEUR BRUTE	211 005			(3 376)	207 629
Perte de valeur	0				0
VALEUR NETTE	211 005				207 629

(1) Au 30 juin 2012, l'augmentation correspond aux goodwill des acquisitions de l'exercice : Coubanskie Conservi (11 783), Corn Food (7 763).

(2) Écarts de conversion.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un *goodwill*, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2013.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenus par le groupe est une valeur d'utilité ou une valeur de marché. Les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité de chaque UGT sont décrites en note 2A.

Les résultats des tests de dépréciation 2013 n'ont pas conduit à constater une dépréciation des *goodwill*.

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées n'ont pas mis en évidence de scénario probable qui conduirait à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable.

NOTE 15

Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2011	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2012
Valeurs brutes					
Terrains	52 209	459	(827)	3 509	55 350
Constructions	400 547	11 459	(5 273)	37 063	443 795
Installations techniques, outillages et matériels industriels	764 730	22 603	(32 377)	34 822	789 779
Autres	53 806	4 700	(4 792)	9 302	63 017
Immobilisations en cours	32 871	37 622	(3 189)	(31 852)	35 451
	1 304 164	76 843	(46 459)	52 844	1 387 393
Amortissements					
Terrains	9 788	585	(113)	32	10 293
Constructions	239 909	16 816	(3 126)	5 993	259 592
Installations techniques, outillages et matériels industriels	532 710	48 713	(26 961)	(3 228)	551 233
Autres	42 944	3 797	(5 570)	5 776	46 946
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
	825 351	69 911	(35 770)	8 572	868 064
Pertes de valeur					
Terrains	576	(51)	0	0	525
Constructions	1 754	(34)	0	0	1 720
Installations techniques, outillages et matériels industriels	6 312	(1 162)	0	(0)	5 149
Autres	28	(1)	(28)	0	1
Immobilisations en cours	871	(18)	(2 994)	2 800	659
	9 540	(1 264)	(3 022)	2 800	8 054
Valeurs nettes					
Terrains	41 846				44 532
Constructions	158 884				182 483
Installations techniques, outillages et matériels industriels	225 709				233 397
Autres	10 834				16 071
Immobilisations en cours	32 000				34 792
	469 273				511 275

(1) Soit 41,5 millions d'euros en valeur nette dus principalement aux variations de périmètre.
Coubanskie Conservi (+ 22,3 M€), Allens (+ 13,8 M€), Corn Food (+ 2,6 M€), UCR (- 3,7 M€).
Le reste correspond principalement aux écarts de conversion et transferts de poste à poste.

Annexe aux comptes consolidés annuels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2013
Valeurs brutes					
Terrains	55 350	342	(145)	(2 374)	53 172
Constructions	443 795	9 670	(1 100)	(27 586)	424 780
Installations techniques, outillages et matériels industriels	789 779	28 107	(20 099)	(27 971)	769 816
Autres	63 017	3 937	(4 172)	(3 798)	58 984
Immobilisations en cours	35 451	37 607	0	(39 921)	33 138
	1 387 393	79 662	(25 516)	(101 638)	1 339 902
Amortissements					
Terrains	10 293	520	(18)	(105)	10 690
Constructions	259 592	18 044	(988)	(15 951)	260 697
Installations techniques, outillages et matériels industriels	551 233	51 834	(17 718)	(33 689)	551 661
Autres	46 946	3 362	(2 615)	(9 029)	38 664
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
	868 064	73 760	(21 339)	(58 773)	861 713
Pertes de valeur					
Terrains	525	0	0	267	792
Constructions	1 720	(89)	0	(1 444)	187
Installations techniques, outillages et matériels industriels	5 149	(94)	0	(4 487)	568
Autres	1	(1)	0	1	0
Immobilisations en cours	659	2	0	208	869
	8 054	(182)	0	(5 456)	2 416
Valeurs nettes					
Terrains	44 532				41 690
Constructions	182 483				163 896
Installations techniques, outillages et matériels industriels	233 397				217 587
Autres	16 071				20 319
Immobilisations en cours	34 792				32 269
	511 275				475 773

(1) Variation de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les immobilisations acquises ou refinancées par crédit-bail s'élèvent en valeurs brutes et nettes respectivement à 42,0 et 5,2 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 50,9 et 9,0 millions d'euros au 30 juin 2012.

NOTE 16

Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie

■ Au 30/06/2012

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Prêts & Créances	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	19 482	19 482	4 984	177	14 321	
Titres de participation	408	408	408			
Instruments financiers dérivés actifs	14 498	14 498		177	14 321	
Autres immobilisations financières	4 576	4 576	4 576			
Autres actifs non courants	9 094	9 094	8 612			482
Autres créances non courantes	8 612	8 612	8 612			
Charges constatées d'avance	482	482				482
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	322 339	322 339	322 339			
Autres actifs courants	7 934	7 934	565			7 369
Prêts et créances rattachés non consolidés	556	556	556			
Charges constatées d'avance	7 369	7 369				7 369
Autres actifs	9	9	9			
Instruments financiers dérivés actifs	7 944	7 944		2 491	5 453	
VMP et autres placements	0					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 941	18 941	18 941			

Annexe aux comptes consolidés annuels

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Passif non courant						
Dettes financières	437 255	438 967	413 028	6 687	29 530	
Dette financière hors dérivés	426 678	428 390	413 028		25 640	
Instruments financiers dérivés passifs	10 577	10 577		6 687	3 890	
Autres passifs non courants	665	665	665			
Subventions d'investissements						
Dettes diverses	665	665	665			
Passif courant						
Fournisseurs et autres créditeurs divers	507 434	507 434	507 434			
Dettes financières courantes	212 576	213 326	204 409	835	7 332	
Dette financière hors dérivés	205 085	205 835	204 409		676	
Instruments financiers dérivés passifs courants	7 491	7 491		835	6 656	
Autres passifs courants	5 436	5 436				5 436
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	5 436	5 436				5 436

■ Au 30/06/2013

			Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
	Valeur au Bilan	Juste valeur	Prêts & Créances	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	28 354	28 354	21 199	182	6 974	
Titres de participation	16 182	16 182	16 183			
Instruments financiers dérivés actifs	7 156	7 156	0	182	6 974	
Autres immobilisations financières	5 016	5 016	5 016			
Autres actifs non courants	8 917	8 917	8 824			93
Autres créances non courantes	8 824	8 824	8 824			
Charges constatées d'avance	93	93	0			93
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	313 066	313 066	312 782			
Autres actifs courants	7 318	7 318	127			7 191
Prêts et créances rattachés non consolidés	118	118	118			
Charges constatées d'avance	7 191	7 191	0			7 191
Autres actifs	9	9	9			
Instruments financiers dérivés actifs	7 691	7 691		1 011	6 681	
VMP et autres placements	0					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 303	28 303	28 303			

Annexe aux comptes consolidés annuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Passif non courant						
Dettes financières	355 089	355 694	340 427	4 714	9 949	
Dette financière hors dérivés	345 402	346 007	340 427		4 975	
Instruments financiers dérivés passifs	9 687	9 687		4 714	4 974	
Autres passifs non courants	302	302	302			
Subventions d'investissements	0	0	0			
Dettes diverses	302	302	302			
Passif courant						
Fournisseurs et autres crédettes divers	462 327	462 327	462 327			
Dettes financières courantes	279 975	279 558	275 763	952	3 260	
Dette financière hors dérivés	276 882	276 465	275 763		1 118	
Instruments financiers dérivés passifs courants	3 093	3 093		952	2 142	
Autres passifs courants	5 888	5 888				5 436
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	5 888	5 888				5 436

NOTE 17

Autres actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2011	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽³⁾	Au 30/06/2012
Valeurs brutes ⁽²⁾					
Titres de participation ⁽¹⁾	1 698	20	0	(213)	1 505
Instruments financiers dérivés actifs	4 924	0	0	9 574	14 498
Autres immobilisations financières	4 436	949	(413)	(154)	4 818
	11 060	969	(413)	9 207	20 822
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽¹⁾	1 248	0	(150)	0	1 098
Autres immobilisations financières	192	0	0	50	243
	1 441	0	(150)	50	1 341
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽¹⁾	451	20	150	(213)	408
Instruments financiers dérivés actifs	4 924	0	0	9 574	14 498
Autres immobilisations financières	4 244	949	(413)	(205)	4 576
	9 619	969	(263)	9 157	19 482

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽³⁾	Au 30/06/2013
Valeurs brutes ⁽²⁾					
Titres de participation ⁽¹⁾	1 505	0	0	15 811	17 317
Instruments financiers dérivés actifs	14 498	0	0	(7 342)	7 156
Autres immobilisations financières	4 818	717	(250)	(27)	5 259
	20 822	717	(250)	8 442	29 732
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽¹⁾	1 098	36	0	(0)	1 134
Autres immobilisations financières	243	0	0	0	243
	1 341	36	0	(0)	1 377
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽¹⁾	408	(36)	0	15 811	16 183
Instruments financiers dérivés actifs	14 498	0	0	(7 342)	7 156
Autres immobilisations financières	4 576	717	(250)	(27)	5 016
	19 482	681	(250)	8 442	28 354

(1) Cette rubrique représente la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe.

(2) Les principes de valorisation sont précisés dans la note 2.

(3) Variation de périmètre, reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

NOTE 18

Stocks et encours

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2012	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2013
Matières et emballages	157 114	(2 539)	154 575	139 235	(1 840)	137 396
Produits finis	431 280	(16 051)	415 229	416 422	(9 470)	406 952
	588 395	(18 590)	569 804	555 657	(11 309)	544 348

■ Détail des provisions pour dépréciation des stocks et encours :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Matières et emballages		
À l'ouverture de l'exercice	(2 833)	(2 539)
Dotations	(500)	(907)
Reprises	785	463
Écarts de conversion et autres	8	1 144
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(2 539)	(1 840)
Produits finis		
À l'ouverture de l'exercice	(15 299)	(16 051)
Dotations	(8 843)	(1 893)
Reprises	8 191	7 790
Écarts de conversion et autres	(101)	684
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(16 051)	(9 470)

NOTE 19

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2012	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2013
Clients	233 637	(6 705)	226 931	235 581	(5 483)	230 098
Créances fiscales et sociales	55 435	0	55 435	45 599	0	45 599
Autres créances	40 397	(424)	39 973	37 732	(363)	37 369
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	329 469	(7 130)	322 339	318 912	(5 846)	313 066

Variation des pertes de valeurs sur clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Clients		
À l'ouverture de l'exercice	(8 410)	(6 705)
Dotations	(2 694)	(1 238)
Reprises	4 852	2 177
Écarts de conversion et autres	(452)	283
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(6 705)	(5 483)
Autres créances		
À l'ouverture de l'exercice	(731)	(424)
Dotations	0	0
Reprises	299	0
Écarts de conversion et autres	7	61
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(424)	(363)

Échéanciers des clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Non échues	198 416	192 334
Échues		
• moins de 30 jours	22 555	29 906
• entre 30 et 90 jours	4 296	5 628
• plus de 90 jours	1 664	2 230
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	226 931	230 098

NOTE 20

Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Dérivés de Taux

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Parmi les emprunts obligataires du groupe émis à taux fixe, deux ont été *swappés* pour partie à taux variable dès l'émission. Ces *swaps* répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39. La quote-part de dette sous jacente et les *swaps* sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Par ailleurs, en juillet 2007 et avril 2009, le groupe a émis des OBSAAR de respectivement 150 millions d'euros et 140 millions d'euros, toutes deux à taux variable. Ces dettes ont ensuite été partiellement couvertes par des options ou des instruments à terme fermes. Dans la mesure où les tests prospectifs ont validé l'efficacité de la relation de couverture, les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres.

Il en est de même pour l'instrument de couverture ramenant un taux fixe USD en taux fixe euros sur l'opération d'USPP réalisée en août 2010.

COUVERTURES NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE IFRS

La dette du groupe est pour partie composée d'emprunts obligataires *swappés* à taux variable. Le groupe est donc exposé aux hausses de taux d'intérêts en euros. Pour couvrir ce risque, le groupe a mis en

Annexe aux comptes consolidés annuels

place des instruments optionnels de type tunnels, ou *caps*, permettant de se prémunir d'une hausse importante des taux d'intérêt. Toutefois, s'agissant des couvertures de dette *swappée* à l'origine, aucun de ces dérivés n'est éligible à la comptabilité de couverture de flux futurs au sens de la norme IAS 39. Ils ont donc été classés en instruments détenus à des fins de transaction et leurs variations de juste valeur passent en résultat de l'année.

Dérivés de Change

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Le groupe a émis en 2010 un emprunt obligataire en USD. De ce fait, le groupe est exposé au risque de variation de valeur de cette dette en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. Des instruments dérivés : change à terme et *cross currency swap*, répondant aux critères de la comptabilité de couverture au sens IAS 39, ont été mis en place pour couvrir ce risque à hauteur de 100 % du nominal résiduel.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euros. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollar américain et canadien, en forint hongrois, en rouble russe et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

À l'instar des années précédentes, le groupe a mis en place des couvertures de change et de taux sur des financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Canada, Russie, Brésil, Hongrie, Pologne). Ces financements intra-groupe en devises font l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement ces couvertures ont été réalisées par le biais de *cross currency swaps* ou ventes à terme.

Les *cross currency swaps* englobent également une composante « taux d'intérêt » dans la couverture. Lorsqu'il s'agit de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie en les figeant à l'aide d'un taux fixe, ces couvertures sont éligibles à un traitement de type *Cash Flow Hedge* ; les variations de valeur sont alors enregistrées en capitaux propres, puis recyclées en résultat au fur et à mesure de la survenance des flux couverts.

COUVERTURES NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE IFRS

Certains dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Il s'agit essentiellement de stratégies optionnelles en dehors de la monnaie. Dans ce cas, les variations de valeur sont enregistrées directement en résultat.

■ Instruments dérivés au 30/06/2012

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de Flux de trésorerie	313 624	177	7 469	177	7 469
Couvertures de Juste Valeur (<i>swaps</i>)	244 782	13 468	30	13 468	30
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	(9 890)	35	3 716	35	3 716
<i>Dont instruments fermes : Basis swaps</i>	7 500	0	1 139	0	1 139
<i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>	25 000	35	0	35	0
<i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>	(42 390)	0	2 577	0	2 577
Dont Courant				1 537	4 506
Dont Non courant				12 143	6 710
Dérivés de change (B)					
Couvertures de Flux de trésorerie	61 546	2 491	53	2 491	53
<i>Dont instruments à terme</i>	47 723	1 660	53	1 660	53
<i>Dont instruments optionnels</i>	13 823	830	0	830	0
Couvertures de Juste Valeur (instruments fermes)	246 651	4 837	5 698	4 837	5 419
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	94 197	1 434	1 380	1 434	1 380
<i>Dont instruments à terme</i>	88 042	1 434	1 078	1 434	1 078
<i>Dont instruments optionnels</i>	6 155	0	302	0	302
Dont Courant				6 406	2 985
Dont Non courant				2 355	3 867
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont Courant				7 944	7 491
Dont Non courant				14 498	10 577

Annexe aux comptes consolidés annuels

■ Instruments dérivés au 30/06/2013

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de Flux de trésorerie	236 652	182	5 468	182	5 468
Couvertures de Juste Valeur (swaps)	152 630	7 644	0	7 644	0
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	32 009	74	3 024	74	3 024
<i>Dont instruments fermes : Basis swaps</i>	49 399	59	1 188	59	1 188
<i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>	25 000	15	0	15	0
<i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>	(42 390)	0	1 836	0	1 836
Dont Courant				1 222	1 189
Dont Non courant				6 678	7 303
Dérivés de change (B)					
Couvertures de Flux de trésorerie	44 805	1 011	197	1 011	197
<i>Dont instruments à terme</i>	37 477	920	197	920	197
<i>Dont instruments optionnels</i>	7 328	90	0	90	0
Couvertures de Juste Valeur (instruments fermes)	196 507	826	2 474	826	2 474
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	121 380	5 111	1 617	5 111	1 617
<i>Dont instruments à terme</i>	114 846	4 700	877	4 700	877
<i>Dont instruments optionnels</i>	6 534	412	740	412	740
Dont Courant				6 470	1 904
Dont Non courant				478	2 384
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont Courant				7 691	3 093
Dont Non courant				7 156	9 687

■ Position nette de change du groupe à moins d'un an * (hors exposition patrimoniale)

(en milliers d'euros)	30/06/2012					
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	126 812	(42 953)	(15 886)	1 588	(1 667)	2 710
Position nette après couverture	(2 675)	11 270	0	1 588	569	814

(en milliers d'euros)	30/06/2013					
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	98 559	25 137	(10 703)	(7 859)	3 794	(4 682)
Position nette après couverture	(839)	(1 279)	0	(1 557)	(816)	(1 736)

* Les positions à plus d'un an sont actuellement couvertes à 100 %.

- = Exposition à la baisse de la devise.

+ = Exposition à la hausse de la devise.

NOTE 21

Endettement net

1. Ventilation par nature de l'endettement net

■ Au 30/06/2012

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette Obligataire USPP	228 235	4 736	15 764	84 293	135 890	240 683
OBSAAR (voir 2.)	243 334		45 796	194 504		240 300
Locations Financements	5 476	557	557	2 888	1 473	5 476
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	81 839	78 269		3 570		81 839
Emprunts et dettes financières diverses	4 137	39	39	4 059		4 137
Intérêts courus	3 678	3 678				3 678
Concours bancaires courants	55 650	55 650				55 650
Total endettement brut avant dérivés	622 348	142 929	62 156	289 315	137 363	631 763
Dérivés – Passifs		1 141	6 350	10 576	0	18 067
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>						
<i>Dont autres dérivés</i>		1 141	6 350	10 576		18 067
Total endettement brut après juste valeur des instruments dérivés		144 070	68 506	299 890	137 363	649 830
Dérivés – Actifs		2 801	5 143	5 432	9 066	22 442
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		361	936	5 188	8 888	15 373
<i>Dont autres dérivés</i>		2 440	4 207	244	178	7 069
VMP						
Disponibilités	18 941	18 941				18 941
Total des placements	18 941	21 742	5 143	5 432	9 066	41 383
TOTAL ENDETTEMENT NET		122 328	63 364	294 458	128 297	608 447
Total endettement net avant instruments dérivés		123 988	62 156	289 315	137 363	612 822

Annexe aux comptes consolidés annuels

■ Au 30/06/2013

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette Obligataire USPP	208 235	15 825	5 264	63 267	128 960	213 316
OBSAAR (voir 2)/EuroPP	341 667	149 935	45 962	0	144 441	340 338
Locations Financements	3 197	0	430	1 720	1 047	3 197
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	26 638	24 998		1 639	0	26 638
Emprunts et dettes financières diverses	4 607	0	42	4 565		4 607
Intérêts courus	4 784	4 784	0	0	0	4 784
Concours bancaires courants	29 405	29 405	0	0	0	29 405
Total endettement brut avant dérivés	618 532	224 947	51 697	71 192	274 448	622 284
Dérivés – Passifs		1 582	1 511	5 584	4 103	12 780
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		0	90	180	2 204	2 474
<i>Dont autres dérivés</i>		1 582	1 421	5 404	1 899	10 306
Total endettement brut après juste valeur des instruments dérivés		226 529	53 208	76 776	278 551	635 064
Dérivés – Actifs		5 860	1 831	4 443	2 713	14 847
<i>Dont Dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		1 096	892	3 768	2 713	8 469
<i>Dont autres dérivés</i>		4 764	939	675	0	6 378
VMP						
Disponibilités	28 303	28 303	0	0	0	28 303
Total des placements	28 303	34 163	1 831	4 443	2 713	43 150
TOTAL ENDETTEMENT NET		192 366	51 377	72 333	275 838	591 914
Total endettement net avant instruments dérivés		196 644	51 697	71 192	274 448	593 981

2. Ventilation des OBSAAR par composante

(en milliers d'euros)	30/06/2012	30/06/2013
Composante option en capitaux propres *	8 680	8 680
• dont OBSAAR 2007	5 475	5 475
• dont OBSAAR 2009	3 205	3 205
Emprunt et dettes financières	240 300	240 300
• dont OBSAAR 2007	148 709	148 709
• dont OBSAAR 2009	91 592	91 592

* La composante en capitaux propres des OBSAAR se décompose en :

	OBSAAR 2007	OBSAAR 2009
<i>Brut – impact dette</i>	5 475	3 205
<i>Impôts différés</i>	(1 976)	(1 157)
<i>Quote-part de frais d'émissions</i>	(27)	(24)
Net – impact capitaux propres	3 563	2 077

La valeur brute est constituée de :

- OBSAAR 2007 : 750 000 BSAAR à 7,3 euros = 5 475 milliers d'euros ;
- OBSAAR 2009 : 699 999 BSAAR à 4,58 euros = 3 205 milliers d'euros.

Conformément à l'adoption de la résolution lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2012, la Gérance a procédé fin mars 2013 à la division par 4 du nominal de l'action Bonduelle. Au 30/06/2013, un BSAAR ouvre droit, en cas de conversion, à 4 actions Bonduelle.

3. Ventilation par taux des dettes financières nettes hors instruments dérivés

(en milliers d'euros)	30/06/2012	30/06/2013
Dettes financières nettes hors instruments dérivés	612 822	593 981
Avant couverture de taux		
Taux fixe	335 813	396 982
Taux variable	277 009	196 999
Après couverture de taux		
Taux fixe	397 643	425 224
Taux variable *	215 179	168 758
<i>Dont Taux variable protégé</i>	45 316	75 316

* Net de disponibilités.

Annexe aux comptes consolidés annuels

4. Ventilation par devise des dettes financières nettes hors instruments dérivés

<i>(-) = disponibilités</i>	30/06/2012	30/06/2013
EUR *	425 498	386 370
USD	14 335	22 485
CAD	92 875	113 009
HUF	43 000	35 379
RUB	12 950	13 455
BRL	7 583	7 776
PLN	16 581	15 508
TOTAL	612 822	593 981

* Net de disponibilités.

5. Endettement brut *

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2012	30/06/2013
À l'ouverture de l'exercice	614 928	649 830
Augmentation	82 258	145 071
Remboursements diminutions	(104 972)	(146 316)
Variations de périmètre	25 364	(762)
Variations de Juste Valeur	25 066	(7 003)
Écarts de conversion	7 187	(5 756)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	649 830	635 064

* Y compris dérivés.

6. Valeur de marché des actifs et passifs financiers hors dérivés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Passifs			
Dettes			
Dettes Obligataire USPP	228 235	256 207	240 683
OBSAAR	243 334	240 300	240 300
Emprunts auprès des établissements de crédit	87 314	87 314	87 314
Emprunts et dettes financières diverses	4 137	4 137	4 137
Intérêts courus	3 678	3 678	3 678
Concours bancaires courants	55 650	55 650	55 650
TOTAL	622 348	647 287	631 763
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		202 468	186 790
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		307 047	307 774
Actifs			
Disponibilités	18 941	18 941	18 941
TOTAL	18 941	18 941	18 941

Pour tous les autres actifs et passifs financiers hors dérivés, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Passifs			
Dettes			
Dettes Obligataire USPP	208 235	225 442	213 316
OBSAAR (voir 2)/EuroPP	341 667	340 338	340 338
Emprunts auprès des établissements de crédit	29 815	29 815	29 815
Emprunts et dettes financières diverses	4 626	4 626	4 626
Intérêts courus	4 784	4 784	4 784
Concours bancaires courants	29 405	29 405	29 405
TOTAL	618 532	634 410	622 284
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		171 659	160 294
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		230 132	229 372
Actifs			
Disponibilités	28 303	28 303	28 303
TOTAL	28 303	28 303	28 303

Pour tous les autres actifs et passifs financiers hors dérivés, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

7. Échéancier de la dette obligataire

■ Au 30 juin 2013

(en milliers)	Échéance	Notionnel	Devises	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		Total	
				Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*
Émissions publiques			-								
Émissions privées	2016	25 000	EUR	5 000	880	15 000	1 132	0	0	20 000	2 012
	2017	75 000	EUR	15 000	2 490	45 000	3 735	0	0	60 000	6 225
	2022	145 000	USD	0	7 308	0	29 246	145 000	18 259	145 000	54 813
	2022	15 175	EUR	0	723	0	2 894	15 175	1 812	15 175	5 429
	2019	145 000	EUR	0	2 769	0	22 244	145 000	11 077	145 000	36 090
OBSAAR 2007	2013	150 000	EUR	150 000	0	0	0	0	0	150 000	0
OBSAAR 2009	2014	140 000	EUR	46 667	440	0	0	0	0	46 667	440

* Montants exprimés avant couverture de taux ; les intérêts à taux variable sont calculés sur la base du taux Euribor forward du 30 juin 2013.

8. Liquidités

Le 2 juillet 2012, le groupe a annoncé la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit RCF ou *Revolving Credit Facility* pour un montant de 300 millions d'euros et une maturité de 5 ans avec remboursement *in fine*.

Le crédit mis en place par un pool bancaire international de 7 groupes bancaires internationaux permet de faire face aux échéances de remboursement de la composante obligataire des OBSAAR 2007 et 2009 qui arrivent à échéance en 2013-2014.

Au 30 juin 2013, ce RCF n'est pas utilisé.

Par ailleurs, à cette même date, le groupe bénéficie de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéances comprises entre 1 et 5 ans portant le montant des lignes bancaires confirmées (y compris RCF) à 500 millions d'euros (541 millions d'euros au 30 juin 2012), utilisées à hauteur de 23 millions au 30 juin 2013 (76 millions au 30 juin 2012).

■ RCF

Le Groupe Bonduelle a émis fin juin 2012 un *Revolving Credit Facility* (RCF).

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Devise : euro ;
- Nominal : 300 000 000 ;
- Date d'émission : 26 juin 2012 ;
- Maturité : 3 juillet 2017 ;
- Amortissement : *in fine* ;
- Seniorité : *pari passu* ;

• Covenants package :

- clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de remboursement sur dette financière (*cross default*),
- ratio Dettes Long Terme/Capitaux Permanents < 0,60,
- ratio Actifs courants/Passifs courants > 1,1.

■ EUROPP

Le Groupe Bonduelle a émis en septembre 2012 un Placement Privé Européen.

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Devise : euro ;
- Nominal : 145 000 000 (1 450 bons de 100 000 euros) ;
- Date d'émission : 10 septembre 2012 ;
- Maturité : 11 mars 2019 ;
- Taux : 3,83 % ;
- Émission au pair ;
- Coupon annuel ;
- Seniorité : *pari passu* ;
- Covenants package :
 - clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de remboursement sur dette financière > 50 000 000 euros (*cross default*),
 - ratio Dettes Long Terme/Capitaux Permanents < ou = 0,60,
 - ratio Actifs courants/Passifs courants > ou = 1,1.

Au 30/06/2013, le groupe respecte ces covenants.

NOTE 22

Engagements envers le personnel

1. Régimes à cotisations définies

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 27 732 milliers d'euros au 30 juin 2013, contre 26 939 milliers d'euros au 30 juin 2012.

2. Régimes à prestations définies

Le groupe a, par ailleurs principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

La description des plans se trouve note 2.K.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011-2012	2012-2013
Compte de résultat : Charge de Retraite		
Coût des services rendus dans l'année	1 202	1 520
Effet de l'actualisation	1 205	1 044
Rendement attendu des actifs du régime	(537)	(503)
Amortissement du coût des services passés	277	0
CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE	2 148	2 061

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011-2012	2012-2013
Variation de la valeur actualisée de l'obligation		
Valeur actualisée de l'obligation DBO au 1^{er} juillet	25 439	31 368
Coût des services rendus dans l'année	1 202	1 520
Effet de l'actualisation	1 205	1 044
Cotisations employés	80	91
Regroupement d'activités	0	(2 101)
Prestations versées	(913)	(645)
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	(152)	103
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses actuarielles	4 625	1 125
(Gains)/Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience	(119)	(938)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO AU 30 JUIN	31 368	31 567

Annexe aux comptes consolidés annuels

(en milliers d'euros)	2011-2012	2012-2013
Variation de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} juillet	13 083	14 327
Rendement attendu des actifs du régime	537	503
Cotisations employeur	208	382
Cotisations employés	80	91
Prestations versées	(677)	(540)
Gains/(Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience	1 095	1 149
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN	14 327	15 911

(en milliers d'euros)	2011-2012	2012-2013
Réconciliation du montant reconnu au bilan		
Situation financière nette : surplus/(déficit)	(17 042)	(15 656)
Coût des services passés non comptabilisés	3 648	0
Effet de la limitation des surplus (<i>asset ceiling</i> IAS 19 #58)	(28)	(28)
(Provision) au 30 juin	(13 421)	(15 684)
ACTIF NET AU 30 JUIN	0	0

(en milliers d'euros)	2011-2012	2012-2013
Écarts actuariels		
(Gains)/Pertes actuariels générés au 1^{er} juillet	2 182	5 441
(Gains)/Pertes actuariels générés entre le 1 ^{er} juillet et le 30 juin	3 259	(860)

(en milliers d'euros)	2011-2012	2012-2013
Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice		
(Passif) Actif net d'ouverture	(8 459)	(13 421)
Coût des services passés (IAS 19R)	0	(3 648)
(Charge) Produit de retraite	(2 148)	(2 061)
Prestations payées par l'employeur	236	104
Cotisations payées par l'employeur	208	382
Regroupement/Cession d'activités	0	2 101
Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres	(3 259)	860
(PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE	(13 421)	(15 684)

Pour les hypothèses actuarielles en fin d'exercice, se référer à la note 2.K.

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR), adossés sur l'actif général.

Au 30 juin 2013, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,25 point du taux d'actualisation aurait diminué la dette du groupe de 1 664 milliers d'euros. À l'inverse, une baisse de 0,25 point aurait augmenté la dette du groupe de 631 milliers d'euros. L'impact sur la charge de l'exercice serait non significatif.

NOTE 23

Paiements fondés sur des actions

La Gérance de Bonduelle SCA peut octroyer à certains dirigeants et cadres du groupe des options d'achat d'actions et des actions gratuites de la société Bonduelle.

L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du *cash flow* exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

■ Caractéristiques des plans d'options

	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date d'Assemblée	06/12/2007	06/12/2007	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	16/04/2008	25/05/2009	24/06/2010
Nombre initial d'actions attribuées	174 000	296 200	197 800
<ul style="list-style-type: none"> • Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA 	18 400	37 600	34 000
<ul style="list-style-type: none"> • Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif (hors mandataire social) 	66 800	138 000	83 000
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾	(118 480)	(29 400)	(1 600)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	55 520	266 800	196 200
Point de départ d'exercice des options	17/04/2012	26/05/2013	25/06/2014
Date d'expiration	16/04/2013	25/05/2014	24/06/2016
Prix de souscription	18,00	14,27	19,11
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2013	55 520	19 409	0
		Plan n° 15	Plan n° 16
Date d'Assemblée		03/12/2009	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance		07/12/2010	15/12/2011
Nombre initial d'actions attribuées		188 800	207 600
<ul style="list-style-type: none"> • Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA 		32 000	23 600
<ul style="list-style-type: none"> • Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif (hors mandataire social) 		87 600	21 600
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾		(3 200)	(2 400)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		185 600	205 200
Point de départ d'exercice des options		08/12/2014	16/12/2015
Date d'expiration		07/12/2016	15/12/2017
Prix de souscription		15,90	15,73
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2013		0	0

(1) Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice ou à des actions non souscrites à l'échéance du plan.

■ Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'Assemblée	02/12/2010	02/12/2010
Date du Conseil de Gérance	04/01/2012	02/01/2013
Nombre initial d'actions attribuées	5 040	13 600
<ul style="list-style-type: none"> Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA 	2 640	7 200
<ul style="list-style-type: none"> Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif (hors mandataire social) 	2 400	6 400
Nombre total d'actions gratuites attribuées	5 040	13 600
Date d'attribution effective ⁽²⁾	04/01/2014	02/01/2015
Date de première cession possible	04/01/2016	02/01/2017
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2013	0	0

(2) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

■ Valorisations des plans d'option et d'attribution d'actions gratuites

Comme indiqué en partie P de la note 2, les options d'achat d'actions et actions gratuites accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, sur la base d'hypothèses déterminées par la direction. Les options et actions gratuites attribuées en 2012 et 2013 ont été valorisées sur la base des hypothèses suivantes :

	Options	Actions gratuites	
	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Taux d'intérêt sans risque	1,94 %	2,00 %	0,51 %
Durée de vie estimée	4 ans	2 ans	2 ans
Volatilité estimée	24,01 %		
Décote d'illiquidité		3,58 %	3,49 %
Taux de dividendes attendus	2,04 %	2,04 %	2,17 %

La volatilité anticipée est estimée selon l'approche historique. Celle-ci consiste à déterminer l'écart type des rentabilités journalières de l'action sur la période précédant la date d'attribution des stock-options égale à la durée de vie moyenne de ces dernières, soit une période de 5 ans.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 671 milliers d'euros nette d'impôt.

NOTE 24

Autres provisions

(en milliers d'euros)	30/06/2012	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autre ⁽¹⁾	30/06/2013
Risques commerciaux	1 455	101	(88)	(134)	(417)	917
Risques fiscaux ⁽²⁾	4 914	427	(1 248)	(1 514)	850	3 429
Risques sociaux	3 779	977	(1 444)	(545)	204	2 970
Restructurations et réorganisations	6 628	275	(2 061)	(105)	(1 858)	2 878
Autres risques ⁽³⁾	10 164	1 695	(1 553)	(4 137)	1 865	8 034
	26 940	3 475	(6 394)	(6 436)	644	18 228

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	30/06/2013
Risques commerciaux	118	799	917
Risques fiscaux ⁽²⁾	448	2 981	3 429
Risques sociaux	765	2 205	2 970
Restructurations et réorganisations	0	2 878	2 878
Autres risques ⁽³⁾	60	7 974	8 034
	1 390	16 838	18 228

(1) Écarts de conversion, variation de périmètre et transferts de poste à poste.

(2) Les provisions pour risques fiscaux correspondent à des contrôles fiscaux en cours provisionnés compte tenu de l'analyse des dossiers par le groupe.

(3) Les provisions pour autres risques sont constituées pour couvrir essentiellement des risques et des charges à caractère industriel.

NOTE 25

Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Dettes fournisseurs	351 912	324 086
Dettes sur acquisitions d'actifs	26 699	25 428
Dettes fiscales et sociales	99 944	88 682
Autres dettes	28 879	24 131
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	507 434	462 327

NOTE 26

Honoraires des Commissaires aux Comptes

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

Mazars

Représenté par M. Jean-Maurice El Nouchi et M. Léon Lewkowicz, 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Suppléant : M. Jérôme de Pastors, 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Deloitte & Associés

Représenté par M. Gérard Badin, 67 rue de Luxembourg – 59777 Euraille

Suppléant : BEAS, 7/9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-seine

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2012, leur mandat se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2011-2012 et 2012-2013.

(en milliers d'euros)	Mazars				Deloitte & Associés				Total			
	2011-2012		2012-2013		2011-2012		2012-2013		2011-2012		2012-2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	193	22 %	178	21 %	167	18 %	151	18 %	360	20 %	329	20 %
• Filiales intégrées globalement	622	70 %	604	72 %	776	82 %	681	82 %	1 398	76 %	1 284	77 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes												
• Émetteur												
• Filiales intégrées globalement	22	3 %	33	4 %	2	0 %	0	0 %	24	1 %	33	2 %
Sous-total	837	95 %	815	97 %	945	100 %	832	99 %	1 782	98 %	1 647	99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
• Juridique, fiscal, social	46	5 %	23	3 %	0	0 %	1	0 %	46	2 %	24	1 %
• Autres												
Sous-total	46	5 %	23	3 %	0	0 %	1	0 %	46	2 %	24	1 %
TOTAL DES HONORAIRES	883	100 %	837	100 %	945	100 %	833	100 %	1 828	100 %	1 670	100 %

NOTE 27

Engagements conditionnels et éventualités

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés (nets des utilisations)	20 896	51 361
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus (nets des utilisations)	1 047	2 029

La variation de nos engagements correspond à la couverture de nos activités courantes.

Locations simples

(en milliers d'euros)	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018
Engagements donnés en matière de location simple	27 665	6 071	5 473	5 237	4 255	4 223

Environnement

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en terme d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en états des sites industriels fermés.

Gaz à effet de serre : en l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés. Bonduelle respecte le quota d'émission de 375 115 TeqCo₂ qui lui a été attribué pour la période 2008-2012. Pour l'année 2012, le volume des émissions soumises à quotas s'est élevé à 48 615 TeqCo₂, selon la comptabilité du système européen.

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF représente 401 264 heures pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe et le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 398 236 heures.

NOTE 28

Risques et litiges

Bonduelle peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Bonduelle fait également l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Bonduelle du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés et fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux Comptes, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Concurrence

Tel que mentionné dans l'avis financier du 6 août 2013, il est rappelé que la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction à l'encontre du groupe et d'autres intervenants sur le marché du champignon en conserve visant à poursuivre l'instruction sur l'existence d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles.

Bonduelle ne dispose d'une activité de transformation et de commercialisation de champignons que depuis l'acquisition en avril 2010 auprès de Butler Capital Partners du périmètre d'activité France Champignon.

Dans l'attente des conclusions de l'enquête de la Commission, Bonduelle a initié à titre conservatoire une action judiciaire contre l'ancien propriétaire fondée sur le dol et la garantie de passif et dont le tribunal de commerce de Paris reste à ce jour saisi.

Le Groupe Bonduelle fait par ailleurs l'objet d'une enquête complémentaire au titre de ses autres activités de conserve en Europe par la même Commission européenne.

À ce stade des enquêtes, aucun grief n'a été notifié au Groupe Bonduelle. Aucun calendrier ne peut être déterminé relativement à ces procédures d'enquête. Aucune provision pour un passif éventuel n'a été comptabilisée sur l'exercice, conformément aux principes comptables IFRS.

NOTE 29

Transactions avec les parties liées

Filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 31.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions avec les sociétés associées (MEE) Huerta Gama et Bonduelle Espagnola sont non significatives pour le groupe.

Pour les sociétés mises en équivalence Gelagri et OP OASI, UltraCongelados de la Ribera, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013		
	Gelagri	OP OASI	UltraCongelados de la Ribera
Bilan			
Clients	2 099	3 844	369
Fournisseurs	807	14 087	783
Compte de résultat			
Ventes	13 957	5 805	2 113
Achats	(9 661)	(73 464)	(2 113)

Les transactions avec les autres parties liées sont non significatives.

Organes de direction et de contrôle

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. La Gérance, Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
2. Le Conseil de Surveillance, constitué de 8 membres ;
3. Le Comité Exécutif, constitué de 7 membres.

Le compte-courant créditeur avec Pierre et Benoît Bonduelle SAS s'élève à 2 205 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

AVANTAGES À COURT TERME

- La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société, au titre de laquelle, il a été versé la somme de 1 168 milliers d'euros pour l'exercice 2012-2013.
- De leur côté, les membres du Conseil de Surveillance ont perçu, au titre de l'exercice 2012-2013, des jetons de présence pour la somme de 36 milliers d'euros. Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale.
- Rémunérations brutes versées au Comité Exécutif.

La rémunération des dirigeants est fixée par le Comité des Rémunérations.

La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe et des filiales en matière, notamment, de progression du chiffre d'affaires, du résultat net part du groupe et de la rentabilité des capitaux employés.

(en euros)	2011-2012	2012-2013
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du Comité Exécutif	4 009 449	4 092 798

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour solde par le groupe.

La contribution de la société au titre de ce contrat pour l'exercice 2012-2013 est non significative.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Néant.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2012-2013, ils représentent une somme de 608 milliers d'euros pour les membres du Comité Exécutif.

PAIEMENTS EN ACTIONS

a) Plans d'options attribuées antérieurement

Les options d'achat attribuées aux membres du Comité Exécutif au titre des plans de stock-options antérieurs sont décrites en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Les attributions d'options sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif sont décrites en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

c) Levées d'options de l'ensemble des membres du Comité Exécutif.

Aucune option d'achat n'a été levée au cours de l'exercice 2012-2013.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisitions ni de cessions par la société de ses propres actions en vue d'une cession à ses salariés par la société hors levée de stock-options.

Le Groupe Bonduelle adhère aux principes du Code Afep-Medef en matière de rémunérations.

NOTE 30

Événements postérieurs à la clôture

À l'exception des éléments cités précédemment, aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 31

Liste des sociétés du groupe

Les sociétés du groupe ont été consolidées de la façon suivante :

	% d'intérêts 30/06/2012	% contrôle 30/06/2013	% d'intérêts 30/06/2013
1. PAR INTÉGRATION GLOBALE			
France			
Bonduelle SAS	100 %	100 %	100 %
Champiloire SAS	100 %	100 %	100 %
Sud Ouest Alliance – SOLEAL SAS ⁽¹⁾	36,95 %	100 %	47,85 %
Bonduelle Frais Traiteur SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Frais France SA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Traiteur International SAS	100 %	100 %	100 %
Revoisson S.C.I.	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Surgelé International SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Development SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Conserve International SAS (ex-SA Champiloire)	100 %	100 %	100 %
SCA Champignonnières de Dampierre	64,92 %	64,92 %	64,92 %
SCA Cultures France Champignon	100 %	100 %	100 %
SAS Champignonnières des Roches	100 %	100 %	100 %
SCA Champignonnières de l'Est	100 %	100 %	100 %
SAS Champignonnières de la Vienne	100 %	100 %	100 %
SCA Champignonnières de Rou Marson	100 %	100 %	100 %
SCA des Champignonnières du Moulin	100 %	100 %	100 %
SCA Culture de la Vienne	100 %	100 %	100 %
SAS Champiland	100 %	100 %	100 %
SAS Euromycel	100 %	100 %	100 %
Société France Champignon	55,58 %	0 %	0 %
GIE Champifor	89,57 %	77,06 %	77,06 %
SCA des Hureaux	65 %	65 %	65 %
Étranger			
Bonduelle Northern Europe, Belgique	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Nederland, Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Deutschland GmbH, Allemagne	100 %	100 %	100 %
BFP GmbH, Allemagne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Österreich, Autriche	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Nordic, Danemark	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Limited, Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %

(1) Voir note 1.

	% d'intérêts 30/06/2012	% contrôle 30/06/2013	% d'intérêts 30/06/2013
BUKH Limited, Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Italia, Italie	100 %	100 %	100 %
Agricola Lombarda, Italie	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Iberica SAU, Espagne	100 %	100 %	100 %
BF Agricola 4G, Espagne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Portugal, Portugal	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Polska, Pologne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Ceska Republika, République Tchèque	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Central Europe, Hongrie	100 %	100 %	100 %
BDV Hungary Trading, Hongrie	100 %	100 %	100 %
Corn Foods, Hongrie	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Kuban, Russie	95 %	95 %	95 %
Coubanskie Conservi Russie, Russie	100 %	100 %	100 %
Maiak Khudiaky Cherkassy Oblast, Ukraine	100 %	0 %	0 %
Bonduelle Incorporated, USA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle USA Inc., USA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle US Holding, USA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Argentina, Argentine	100 %	100 %	100 %
Primeurop Argentina, Argentine	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Do Brasil Produtos Alimenticios, Brésil	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Canada Inc., Canada	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Ontario Inc., Canada	100 %	100 %	100 %
Terricole Inc., Canada	100 %	100 %	100 %

2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

France

Gelagri France ⁽¹⁾	35,50 %	35,50 %	35,50 %
Gelagri Bretagne ⁽¹⁾	35,50 %	35,50 %	35,50 %

Étranger

OP OASI, Italie	35 %	35,00 %	35,00 %
Huerta Gama S.C., Espagne	14,29 %	14,29 %	14,29 %
Gelagri Ibérica, Espagne ⁽¹⁾ (ex-Gelagri Industrial)	35,50 %	35,50 %	35,50 %
UltraCongelados de la Ribera	50 %	50 %	50 %
Bonduelle Espagnola	50 %	50 %	50 %

(1) Voir note 1.

5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1, 2K et 22 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les effets de l'application au 1^{er} juillet 2012 de la norme IAS 19 révisée relative aux engagements en matière d'avantages au personnel.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2-A, 2-J, 11-3, 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés exposent l'approche retenue par le groupe en matière d'évaluation des *goodwill*, des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et des impôts différés, approches qui impliquent des estimations. Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de ces approches et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Les notes 2-L et 24 de l'annexe aux comptes consolidés exposent l'approche retenue par le groupe en matière d'évaluation des provisions courantes et non courantes, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Lille le 2 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Jean-Maurice EL NOUCHI

Léon LEWKOWICZ

Deloitte & Associés

Gérard BADIN

6

Comptes sociaux



6.1	Compte de résultat	RFA	182	6.6	Résultats financiers des cinq derniers exercices	204
6.2	Bilan	RFA	183	6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	RFA 205
	Actif		183	6.8	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	207
	Passif		183			
6.3	Tableau de flux de trésorerie	RFA	184			
6.4	Annexe aux comptes sociaux annuels	RFA	185			
6.5	Renseignements concernant les filiales et participations	RFA	203			

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

Compte de résultat

6.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2012 12 mois	30/06/2013 12 mois
Chiffre d'Affaires HT		442
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	203	270
Autres produits d'exploitation	2	0
Produits d'exploitation	204	712
Autres achats et charges externes	1 192	2 152
Impôts et taxes	23	8
Dotations aux provisions pour risques et charges	203	206
Autres charges	30	36
Charges d'exploitation	1 449	2 402
Résultat d'exploitation	(1 244)	(1 690)
Perte transférée		
Produits financiers de participations	5 169	39 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20	
Produits d'Intérêts relatifs aux OBSAAR	4 178	5 389
Reprises sur provisions et transferts de charges		120
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	9 366	44 509
Dotations aux provisions sur actifs financiers	120	
Intérêts et charges assimilés	90	293
Charges d'Intérêts relatifs aux OBSAAR	4 176	5 388
Charges financières	4 386	5 681
Résultat financier	4 980	38 828
	Note 9	
Résultat courant	3 736	37 138
Sur opérations de gestion	31	
Sur opérations en capital	26	306
Reprises sur provisions et transferts de charges	18	9
Produits exceptionnels	74	316
	Note 10	
Sur opérations de gestion	29	9
Sur opérations en capital	30	32
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	67	
Charges exceptionnelles	127	41
	Note 11	
Résultat exceptionnel	(53)	274
Impôts sur les bénéfices	3 626	(1 189)
	Note 13	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	57	38 601

6.2 Bilan

Actif

		30/06/2012	30/06/2013	
		Net	Brut	Amortissements & provisions
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Immobilisations corporelles	Note 2	17	12	12
Terrains		12	12	12
Constructions		6		
Immobilisations financières	Note 3	607 827	734 458	734 458
Participations		333 762	360 762	360 762
Créances rattachées à des participations		243 846	343 580	343 580
Autres titres immobilisés		30 218	30 116	30 116
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé		607 844	734 470	734 470
Créances		5 256	9 710	9 710
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	Note 4	5 256	9 710	9 710
Valeurs mobilières	Note 5	4 736	3 685	3 685
Disponibilités		1	356	356
Charges constatées d'avance	Note 4	36	37	37
Actif circulant		10 028	13 788	13 788
TOTAL DE L'ACTIF		617 872	748 257	748 257

Passif

		30/06/2012	30/06/2013
		Avant répartition	Avant répartition
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres	Note 6	328 560	355 892
Capital social		56 000	56 000
Primes d'émission		22 545	22 646
Réserves			
Écarts de réévaluation		947	947
Réserve légale		5 600	5 600
Réserves réglementées			
Autres réserves		50 353	50 209
Report à nouveau		193 058	181 890
Résultat de l'exercice		57	38 601
Provisions pour risques et charges	Note 7	32 140	35 868
Dettes		257 173	356 497
Emprunts Obligataires	Note 8	243 334	341 667
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 8	1	1
Emprunts, dettes financières diverses	Note 8	435	1 786
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	170	190
Dettes fiscales et sociales	Note 8	3	3
Autres dettes	Note 8	13 231	12 851
TOTAL DU PASSIF		617 872	748 257

Tableau de flux de trésorerie

6.3 Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2012 12 mois	30/06/2013 12 mois
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	57	38 601
Dotations aux amortissements	1	0
Dotations/Reprises provisions pour risques et charges	252	205
Dotations/Reprises provisions immobilisations financières et VMP	120	(120)
Dotations/Reprises Provisions pour Impôt	6 682	3 523
Marge brute d'autofinancement	7 112	42 210
Plus-values sur cession d'actif		(45)
Capacité d'autofinancement	7 112	42 165
Variation sur clients et autres créances	11 987	(4 454)
Variation des provisions pour risques et charges		
Variation sur fournisseurs et autres dettes	8 734	(360)
Variation des intérêts courus sur emprunts	(495)	1 351
Variation du BFR	20 226	(3 462)
Flux de trésorerie d'exploitation	27 338	38 703
Opérations d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	(21 194)	(180 348)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6
Cessions ou remboursements des immobilisations financières	52 136	53 818
Flux de trésorerie sur opérations d'investissements	30 942	(126 524)
Opérations de financement		
Dividendes	(11 613)	(11 225)
Dividendes à verser		
Augmentation de capitaux propres		
Encaissements de nouveaux emprunts (y compris concours bancaires)	0	145 000
Remboursements d'emprunts	(46 666)	(46 667)
Flux de trésorerie sur opérations de financement	(58 279)	87 108
VARIATION DE TRÉSORERIE	1	(714)
Trésorerie à la clôture	4 756	4 041
Trésorerie à l'ouverture	4 755	4 756
VARIATION DE TRÉSORERIE	1	(714)

6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels

SOMMAIRE

NOTE 1	Activité de la société	185	NOTE 11	Charges exceptionnelles	193
NOTE 2	Immobilisations corporelles	188	NOTE 12	Informations concernant les entreprises liées et les participations	194
NOTE 3	Immobilisations financières	188	NOTE 13	Ventilation de l'impôt	194
NOTE 4	État des créances	189	NOTE 14	Intégration fiscale	195
NOTE 5	Valeurs mobilières de placement	190	NOTE 15	Situation fiscale latente	196
NOTE 6	Capitaux propres	191	NOTE 16	Rémunérations des dirigeants	196
NOTE 7	Provisions pour risques et charges	191	NOTE 17	Engagements hors bilan	200
NOTE 8	Dettes	192	NOTE 18	Information sur les plans de stock-options et plans d'actions gratuites	201
NOTE 9	Résultat financier	192			
NOTE 10	Produits exceptionnels	193			

NOTE 1

Activité de la société

La société Bonduelle SCA est une société financière à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

La société Bonduelle SCA est la société consolidante du Groupe Bonduelle.

Faits marquants

1. En date du 10 septembre 2012, Bonduelle SCA a procédé à l'émission d'un Emprunt Obligataire Privé sur le marché européen pour 145 000 000 euros.
2. La société a perçu de sa filiale Bonduelle SAS un dividende de 39 000 000 euros en date du 27 décembre 2012. Suite à cette opération, la société a participé seule à l'augmentation de capital de sa filiale Bonduelle SAS à hauteur de 27 000 000 euros.
3. Suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 6 décembre, la société a absorbé les sociétés civiles l'Angevaine, La Houssaie, Pecarrere et La Marjolaine. Une réduction de capital par annulation de titres a ensuite été réalisée.

4. En date du 8 avril 2013, Bonduelle SCA a procédé à l'amortissement de la deuxième tranche de l'OBSAAR 2009 pour 46 666 800 euros.

5. En date du 28 mars 2013, il a été procédé à la division par quatre du nominal des titres de Bonduelle SCA.

Principes, règles et méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux dispositions de la législation française.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

Changement de méthodes

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu sur l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire ; les durées d'utilisation couramment retenues sont de 10 ans pour les constructions.

Immobilisations financières

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

LES ACTIONS PROPRES

Il est appliqué le règlement 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Sont ainsi classées en immobilisations financières les actions propres détenues dans le cadre de contrats de liquidité ou détenues en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'options d'achat sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

ACTIONS PROPRES DÉTENUES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET DANS LE CADRE DE LA CROISSANCE EXTERNE

Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe sont comptabilisées à leur prix d'achat.

À la clôture de l'exercice une dépréciation est comptabilisée si le cours de Bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres ainsi que de celles affectées à des plans de stock-options dont la levée est non probable.

Créances

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

Valeurs mobilières de placement

ACTIONS PROPRES AFFECTÉES AUX PLANS DE STOCK-OPTIONS

Les actions propres sont comptabilisées :

- à leur prix d'achat si elles sont acquises pour être affectées directement à la couverture des plans d'options d'achat ;
- à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance, à la couverture des plans d'options, si ces actions avaient été acquises précédemment ou prélevées sur les actions propres inscrites dans les titres immobilisés.

Les titres sont affectés dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires au regard du cours moyen de Bourse du dernier mois.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. Le montant global de cette charge future, est étalé linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est comptabilisée dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette provision est compensée par la constatation d'un produit à recevoir de même montant sur les sociétés du groupe à raison du personnel bénéficiaire.

Les coûts supportés sont facturés selon les mêmes règles. Ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « transfert de charges ».

Les actions propres affectées à des plans de stock-options dont l'exercice par les salariés est improbable font l'objet d'une dépréciation si le cours de Bourse moyen du dernier mois à la clôture est inférieur au cours moyen de l'ensemble des actions propres dont la levée n'est pas probable et des actions non affectées dès l'origine à la couverture d'un plan d'options spécifiques.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au PCG 99-03 tel que modifié par le règlement n° 2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire.

Emprunts Obligataires

1. Début juillet 2007, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 150 millions d'euros représenté par 150 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 5 BSAAR détachables, soit un total de 750 000 BSAAR. Depuis le 27 mars 2009, les BSAAR 2007 sont cotés sur Euronext Paris.

Après division du nominal, chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 28,44 euros. Les BSAAR sont exerçables du 23 juillet 2010 au 24 juillet 2014 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Début avril 2009, la société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à échanger 1 BSAAR 2007 contre 1 BSAAR 2009 présentant les mêmes caractéristiques que les BSAAR 2009 visés ci-après.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les BSAAR 2007, 731 967 BSAAR 2007 ont été échangés contre des BSAAR 2009.

Au cours de l'exercice 2012-2013, 5 BSAAR 2007 ont été exercés, donnant lieu à la remise de 20 actions existantes de la société au prix de 28,44 euros.

Restent en circulation 18 013 BSAAR 2007.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2007 restant en circulation soit 18 013 BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 72 052 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de

nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 126 091 euros représentant 0,23 % du capital actuel de la société.

2. Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 millions d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Après division du nominal, chaque BSAAR 2009 donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 20 euros.

Les BSAAR 2009 sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au cours de l'exercice 2012-2013, 201 BSAAR 2009 ont été exercés donnant lieu à la remise de 804 actions existantes de la société au prix de 20 euros.

Au total, il y a 1 431 678 BSAAR 2009.

Les BSAAR 2009 sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2009 restant en circulation soit 1 431 678 BSAAR 2009 par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 5 726 712 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10 021 746 euros représentant 17,90 % du capital actuel de la société.

3. Début septembre 2012, la société a émis un Placement Privé Européen de 145 000 000 euros.

Cet emprunt est émis pour une durée de 6,5 années. Il est remboursable en une fois *in fine* le 11/03/2019.

Ces trois emprunts obligataires émis pour les besoins de financement de la filiale Bonduelle SAS lui ont été intégralement reversés. La créance rattachée aux participations qui en découle est inscrite dans les immobilisations financières.

Les frais d'émission du placement privé européen supportés par Bonduelle SCA ont intégralement été refacturés à Bonduelle SAS.

Les intérêts payés et courus sur ces financements, au titre de l'exercice, sont refacturés à Bonduelle SAS soit 5 388 milliers d'euros.

NOTE 2

Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Fusion et apport	Cession ou reprise	Au 30/06/2013
Valeurs brutes					
Terrains	12				12
Constructions	15			(15)	
	27			(15)	12
Amortissements					
Terrains					
Constructions	9	0,4		(9)	
	9	0		(9)	
Valeurs nettes					
Terrains	12				12
Constructions	6	(0)		(6)	
	18	(0)		(6)	12

NOTE 3

Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2012	Acquisition	Cession	Remboursement, reclassement et autres	Valeurs brutes au 30/06/2013
Titres de participation	333 762	27 000			360 762
Bonduelle SAS	333 762	27 000			360 762
Autres créances immobilisées	243 846	146 401		(46 667)	343 580
Créances rattachées à des participations					
Bonduelle SAS ⁽¹⁾	243 334	145 000		(46 667)	341 667
Autres	78	49			127
Intérêts courus	435	1 351			1 786
Autres Immobilisations financières					
Prêts					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	206	6 948	(6 976)		177
• de croissance externe	30 113		(175)		29 939
	607 928	180 348	(7 151)	(46 667)	734 458

(1) Emprunt Obligataire émis le 25/07/2007, transféré à Bonduelle SAS et remboursable en une seule fois le 24/07/2013.
Emprunt Obligataire émis le 06/04/2009, transféré à Bonduelle SAS et remboursable par tiers les 06/04/2012, 06/04/2013 et 06/04/2014.
EuroPP émis le 10/09/2012, transféré à Bonduelle SAS et remboursable in fine le 11/03/2019 (Cf. note 8).

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2013	Provisions au 30/06/2012	Dotation	Reprise	Valeurs nettes au 30/06/2013
Titres de participation	360 762				360 762
Autres Créances Immobilisées ⁽¹⁾	343 580				343 580
Autres Immobilisations financières					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	177	1		1	177
• de croissance externe	29 939	100		100	29 939
	734 458	101		101	734 458
Évaluation à la clôture :					
Actions propres					29 480

(1) *Emprunt Obligatoire émis le 25/07/2007, transféré à Bonduelle SAS et remboursable en une seule fois le 24/07/2013.*
Emprunt Obligatoire émis le 06/04/2009, transféré à Bonduelle SAS et remboursable par tiers les 06/04/2012, 06/04/2013 et 06/04/2014.
EuroPP émis le 10/09/2012, transféré à Bonduelle SAS et remboursable in fine le 11/03/2019 (Cf. note 8).

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2013
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	12 400	386 617	389 356		9 661
• de croissance externe	1 747 856		10 260		1 737 596
	1 760 256	386 617	399 616		1 747 257
Cours moyen des transactions de la période		17,97 €	17,89 €		

NOTE 4

État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Actif circulant			
Autres créances clients			
<i>Dont produits à recevoir</i>			
Groupe et associés			
<i>Dont produits à recevoir</i>			
État - Impôts et Taxes	7 971	7 971	
Divers - Fournisseurs débiteurs	2	2	
Groupe et associés	345	345	
Divers - Débiteurs divers ⁽¹⁾	1 391	1 391	
Divers - Charges constatées d'avance	37	37	
	9 747	9 747	

(1) *Stock-options : facturation aux sociétés du Groupe Bonduelle de la charge liée aux levées d'actions (Cf. note 18).*

NOTE 5

Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Actions propres détenues dans le cadre de stock-options	4 755	3 685
Dépréciation des actions propres détenues dans le cadre de stock-options	(19)	
	4 736	3 685
Évaluation à la clôture :		
Des actions propres détenues dans le cadre de stock-options	5 476	4 628

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2013
502.1 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés					
502.2 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options disponibles pour être attribuées aux salariés	326 984		74 929		252 055
NOMBRE TOTAL	326 984		74 929		252 055

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement ⁽¹⁾	Au 30/06/2013
502.1 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés					
502.2 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options disponibles pour être attribuées aux salariés	4 755		1 070		3 685
MONTANT TOTAL	4 755		1 070		3 685

(1) Les actions propres dont la levée est probable sont reclassées à la valeur nette comptable. Les dépréciations éventuellement opérées ne sont pas reprises en résultat.

■ Dépréciation des actions propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement ⁽¹⁾	Au 30/06/2013
502.1 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés					
502.2 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options disponibles pour être attribuées aux salariés	19		19		
MONTANT TOTAL	19		19		

(1) Les actions propres dont la levée est probable sont reclassées à la valeur nette comptable. Les dépréciations éventuellement opérées ne sont pas reprises en résultat.

NOTE 6

Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Affectation Résultat 2011-2012	Variation	Au 30/06/2013
Capital social	56 000			56 000
Prime d'émission/fusion	22 545		101	22 646
Écarts de réévaluation	947			947
Réserve légale	5 600			5 600
Réserves réglementées				
Autres réserves	50 353		(144)	50 209
Report à nouveau	193 058	(11 168)		181 890
Résultat de l'exercice				
30/06/2012	57	(57)		
30/06/2013			38 601	38 601
Dividendes		11 225		
	328 560		38 457	355 892

Les dividendes versés s'élèvent à 11 224 milliers d'euros pour les autres actionnaires et 570 euros pour l'Associé commandité.

Capital social

Au 30/06/2013, le capital se composait de 32 000 000 actions de 1,75 euro selon la répartition suivante :

- 15 909 882 actions ordinaires ;
- 16 090 118 actions à droit de vote double.

Les 32 000 000 actions composant le capital de la société représentent 46 090 806 droits de vote.

NOTE 7

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Dotation	Reprise		Au 30/06/2013
			Utilisée	Non Utilisée	
Provision pour risque sur actions propres détenues dans le cadre de stock-options	1 186	205			1 391
Provision pour impôt - Intégration fiscale ⁽¹⁾	30 116	4 688	467		34 337
Provision pour impôt - Contrôle fiscal	837		698		139
	32 140	4 893	1 165		35 868

(1) La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

NOTE 8

Dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2012	30/06/2013		
		Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an et 5 ans au plus
Emprunts ⁽¹⁾	243 768	343 453	198 453	145 000
Concours bancaires	1	1	1	
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	170	190	190	
Dettes fiscales et sociales	3	3	3	
Autres dettes	13 231	12 851	12 851	
	257 173	356 497	211 497	145 000

(1) Le 25/07/2007, Bonduelle SCA a émis un emprunt obligataire (OBSAAR) pour 150 000 K€ à taux variable sur une durée de 6 ans, remboursable en une seule fois le 24/07/2013. Le 06/04/2009, Bonduelle SCA a émis un emprunt obligataire (OBSAAR) pour 140 000 K€ à taux variable sur une durée de 5 ans, remboursable par tiers les 06/04/2012, 06/04/2013 et 06/04/2014. Le 10/09/2012, Bonduelle SCA a émis un Placement Privé Européen pour 145 000 K€ à 3,83 % sur une durée de 6,5 ans, remboursable in fine le 11/03/2019. Ces trois emprunts ont été émis pour les besoins de financement de la filiale Bonduelle SAS. Les créances rattachées aux participations qui en découlent sont inscrites dans les immobilisations financières (Cf. note 3).

(2) La dette fournisseurs est exigible à moins de trente jours.

NOTE 9

Résultat financier

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
• Bonduelle SAS	5 169	39 000
• Revenus des prêts		
	5 169	39 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Produits d'intérêts relatifs aux OBSAAR et EuroPP ⁽¹⁾	4 178	5 389
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾		120
Autres intérêts et produits assimilés	20	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	9 366	44 509
Charges financières		
Dotations financières amortissements et provisions ⁽²⁾	120	
Intérêts et charges assimilées	90	293
Charges d'intérêts relatifs aux OBSAAR	4 176	5 388
	4 386	5 681
RÉSULTAT FINANCIER	4 980	38 828

(1) Intérêts payés et courus refacturés à Bonduelle SAS.

(2) Il s'agit essentiellement de la provision pour dépréciation des actions propres.

NOTE 10

Produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
• Pénalités - Contrôle fiscal récupéré	31	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
• Produits des cessions d'immobilisations corporelles		50
• Produits des cessions d'immobilisations financières (Boni sur actions propres)	26	256
Reprise sur provision pour risques et charges	18	9
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	74	316

NOTE 11

Charges exceptionnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2012	Au 30/06/2013
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
• Pénalités - Contrôle fiscal	29	9
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
• Sorties d'actif des immobilisations corporelles		5
• Sorties d'actif des immobilisations financières (Mali sur actions propres)	30	27
• Sorties d'actif des titres de participation		
Provisions pour risques et charges		
• Provision Pénalités - Contrôle fiscal	67	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	127	41
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(53)	274

NOTE 12

Informations concernant les entreprises liées et les participations

Postes <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations :		
• valeur brute	360 762	
• valeur nette	360 762	
Créances rattachées à des participations	343 453	
Autres créances	1 737	
Autres dettes	12 835	
Dettes d'exploitation	2	
Produits financiers de participation		
Produits financiers	44 389	
Charges financières	293	

NOTE 13

Ventilation de l'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	37 138	274	37 412
I.S. théorique			
Avoir Fiscal			
Total I.S. théorique			
Effet intégration fiscale			4 721
Provision pour Impôt			(3 532)
Total de l'impôt			1 189
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT			38 601

NOTE 14

Intégration fiscale

La société Bonduelle SCA est intégrée fiscalement, en tant que mère, au sein d'un groupe composé ainsi :

<i>Dénomination</i>	<i>Adresse</i>
Bonduelle SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Conserve International SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Surgelé International SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Development SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Frais Traiteur SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Frais France SAS	90, rue André Citroën - 69740 Genas
Bonduelle Traiteur International SAS	67, route de Concarneau BP 27 - 29140 Rosporden
SAS Champiloire	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
SCI de Revoisson	38, rue de l'Avenir - 69740 Genas
Euromycel SAS	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
Champignonnières des Roches SAS	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
Champignonnières de la Vienne SAS	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
Champiland SAS	390, rue Joseph Lacoste - 40990 Herm

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

- les sociétés verseront à la société Bonduelle SCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration ;
- la société Bonduelle SCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Résultat fiscal d'ensemble et déficits reportables

Le résultat fiscal d'ensemble des sociétés fiscalement intégrées est égal à 1 531 423 euros.

Le cumul des déficits antérieurs restant à reporter est de 8 160 359 euros contre 10 691 782 euros à l'ouverture de l'exercice.

NOTE 15

Situation fiscale latente

Néant.

NOTE 16

Rémunérations des dirigeants

■ Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2011-2012	Exercice 2012-2013
Christophe Bonduelle ⁽¹⁾ <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	790 000	626 051
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	64 546	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	–	23 569
TOTAL	854 546	649 620

(1) Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SAS. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA.

■ Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de l'émetteur

(en euros)	Exercice 2011-2012		Exercice 2012-2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Christophe Bonduelle <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>				
Rémunération fixe :				
• au titre du contrat de travail	0	0	0	0
• au titre du mandat social	565 859	565 859	621 339	621 339
Rémunération variable ⁽¹⁾	220 000	170 000	Non calculée	Non applicable
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature : voiture	4 141	4 141	4 712	4 712
TOTAL	790 000	740 000	626 051	626 051

(1) Les éléments variables de rémunération sont déterminés par le Comité des Rémunérations postérieurement à l'émission du présent document et fixés sur base de l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

Le niveau de réalisation attendu des critères, principalement quantitatifs, a été arrêté par le conseil de façon précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération variable ne pourra excéder 50 % de la rémunération fixe.

Dans le cadre de la politique de rémunération visant à l'amélioration continue des performances du groupe, la très grande majorité des collaborateurs bénéficie de rémunérations variables.

■ Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Mandataires sociaux (en euros)	Montants dus au titre de l'exercice 2011-2012	Montants dus au titre de l'exercice 2012-2013
Élisabeth MINARD		
Jetons de présence	1 900	2 200
Autres rémunérations		
Louis BONDUELLE		
Jetons de présence	1 600	2 200
Autres rémunérations		
Daniel BRACQUART		
Jetons de présence	6 600	6 900
Autres rémunérations	4 000	2 000
Martin DUCROQUET		
Jetons de présence	0	300
Autres rémunérations		
André CRESPEL		
Jetons de présence	6 600	4 400
Autres rémunérations		
Stanislas DALLE		
Jetons de présence	1 600	0
Autres rémunérations		
Isabelle DANJOU		
Jetons de présence	1 900	4 400
Autres rémunérations		
Jean GUEGUEN		
Jetons de présence	1 900	0
Autres rémunérations		
Yves TACK		
Jetons de présence	6 600	6 900
Autres rémunérations		
Matthieu DURIEZ		
Jetons de présence	300	2 200
Autres rémunérations		
Marie-France TISSEAU		
Jetons de présence	1 100	6 900
Autres rémunérations		
Pierre et Benoît BONDUELLE SAS		
Jetons de présence		
Autres rémunérations ⁽¹⁾	760 900	1 167 632
TOTAL	795 000	1 206 032

Une part prépondérante des jetons de présence est attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés.

(1) La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société et est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant.

■ Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
TOTAL			NÉANT			

En l'absence d'attribution d'options de souscription et d'achat d'actions, la condition de performance prévue par le Code Afep-Medef et déterminée par le Comité de Rémunération est non applicable.

Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

■ Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
TOTAL		NÉANT	

En l'absence de levées d'options de souscription et d'achat d'actions durant l'exercice, l'obligation de conservation prévue par le Code Afep-Medef est non applicable.

■ Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° 2 Date :					
Christophe Bonduelle	02/01/2013	7 200	91 494	02/01/2013	02/01/2017	(1)
TOTAL		7 200	91 494			

(1) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.
Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

■ Tableau 7: Actions de performance attribuées à chaque mandataire social devenues disponibles

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
TOTAL		NÉANT	

En l'absence d'actions de performance attribuées devenues disponibles, l'engagement de conservation prévu par le Code Afep-Medef et déterminé par le Comité des Rémunérations n'est pas applicable.

■ Tableau 8 : Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée	Plans 12 à 16 et AGA n° 1 et 2
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire selon le cas	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
Le mandataire social	
Christophe Bonduelle	
<i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>	<i>Cf. note 23 de l'annexe aux comptes consolidés annuels</i>
Point de départ d'exercice des options	
Date d'expiration	
Prix de souscription ou d'achat	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30 juin 2013 (date la plus récente)	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

■ Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé.	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	41 859

Annexe aux comptes sociaux annuels

■ Tableau 10

	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Christophe Bonduelle <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA, Président de Bonduelle SAS</i>		X	X		X			X
Date de début de mandat ⁽⁴⁾								
Date de fin de mandat ⁽⁴⁾								

(1) Le contrat de travail au titre de Bonduelle SAS de M. Christophe Bonduelle a été suspendu au 31/12/2009 conformément aux recommandations Afep-Medef.

(2) Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour le solde par le groupe. La contribution du groupe au titre de ce contrat pour l'exercice 2012-2013 est non significative.

(3) Égal à 2 années de rémunération y compris rémunération de la clause de non-concurrence. Les salariés de Bonduelle SAS bénéficient d'une indemnité de fin de carrière et d'une médaille du travail. La provision constituée au 30/06/2013 relative à ces dernières représente pour M. Christophe Bonduelle la somme de 323 460 euros.

(4) Mandat à durée indéterminée.

NOTE 17

Engagements hors bilan

Au 30/06/2013

Néant

NOTE 18

Information sur les plans de stock-options et plans d'actions gratuites

A. Les plans de stock-options

	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date d'Assemblée :	06/12/2007	06/12/2007	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	16/04/2008	25/05/2009	24/06/2010
Nombre initial d'actions attribuées	174 000	296 200	197 800
Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	18 400	37 600	34 000
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾	(118 480)	(29 400)	(1 600)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	55 520	266 800	196 200
Point de départ d'exercice des options	17/04/2012	26/05/2013	25/06/2014
Date d'expiration	16/04/2013	25/05/2014	24/06/2016
Prix de souscription	18,00	14,27	19,11
Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)	4,14	2,94	3,18
NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30 JUIN 2013	55 520	19 409	0
		Plan n° 15	Plan n° 16
Date d'Assemblée :		03/12/2009	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance		07/12/2010	15/12/2011
Nombre initial d'actions attribuées		188 800	207 600
Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA		32 000	23 600
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾		(3 200)	(2 400)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		185 600	205 200
Point de départ d'exercice des options		08/12/2014	16/12/2015
Date d'expiration		07/12/2016	15/12/2017
Prix de souscription		15,90	15,73
Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)		2,92	2,74
NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30 JUIN 2013		0	0

(1) Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice ou non souscrites à l'échéance du plan.

B. Les plans d'actions gratuites

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'Assemblée :	02/12/2010	02/12/2010
Date du Conseil de Gérance	04/01/2012	02/01/2013
Nombre initial d'actions attribuées	5 040	13 600
Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	2 640	7 200
Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif hors mandataire social	2 400	6 400
Nombre total d'actions gratuites attribuées	5 040	13 600
Date d'attribution effective ⁽²⁾	04/01/2014	02/01/2015
Date de première cession possible	04/01/2016	02/01/2017
Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)	10,73	12,71
NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30 JUIN 2013	0	0

(2) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

C. Autres informations sur les plans d'actions

A. MONTANT DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COURS DE L'EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les boni et mali réalisés sur stock-options sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

Les levées d'options réalisées sur l'exercice ont généré un profit de 206 milliers d'euros.

B. PASSIFS ÉVENTUELS

Une provision pour risques et charges est constituée à la clôture du 30 juin 2013 pour 1 391 milliers d'euros (plans n° 13, 15, 16 et attributions gratuites).

Cette provision est couverte par un produit à recevoir de même montant constaté en débiteurs divers (Cf. note 1 et note 4).

Ce produit à recevoir correspond au montant qui sera refacturé aux filiales qui ont pour salariés les bénéficiaires de stock-options lors des levées d'options sur les plans concernés.

C. DÉTAIL DU COMPTE 502 ACTIONS PROPRES

La note 5 communique l'ensemble des informations.

6.5 Renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés	Nombre de titres détenus		Devises	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue ^(en %)	Valeurs comptables des titres		Avances consenties par la société	Cautions données	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
A. Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société mère												
1. Filiales détenues à plus de 50 %												
Bonduelle SAS	2 337 610		EURO	233 761	242 207	100	360 762	360 762		31 351	32 669	
2. Participation détenue entre 10 et 50 %												
B. Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société mère												
1. Filiale Française												
2. Filiales Étrangères												
3. Participations dans des sociétés françaises												

(1) Dans la monnaie locale de la société.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

6.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2013
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Nombre d'actions émises en unités	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	32 000 000
Résultat global des opérations effectuées					
Revenus des filiales	10 000		29 980	5 169	39 000
Chiffre d'affaires hors taxes					
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	7 318	(178)	28 025	4 056	37 489
Impôts sur les bénéfices	(3 717)	(219)	(3 732)	3 626	(1 189)
Participation des salariés					
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	6 521	4 585	31 979	57	38 601
Montant des bénéfices distribués	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Résultat des opérations réduit à une seule action					
<i>(en euros)</i>					
Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions	1,38	0,01	3,97	0,05	1,21
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	0,82	0,57	4,00	0,01	1,21
Dividende versé à chaque action	1,50	1,50	1,50	1,50	0,375 ⁽¹⁾

(1) *Projet soumis à l'Assemblée.*

Projet d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice soit 38 601 258,42 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 38 601 258,42 euros
- Report à nouveau 181 889 755,98 euros
- Bénéfice distribuable 220 491 014,40 euros
- Affectation à l'Associé commandité 386 012,58 euros
- Dividende aux actionnaires 12 000 000,00 euros
- Report à nouveau 208 105 001,82 euros

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2012-2013, de 0,375 euro par action, étant précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende sera mis en paiement le 8 janvier 2014.

6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- La note 1 de l'annexe expose l'approche retenue par la société en matière de suivi de la valorisation des immobilisations financières, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons, en tant que de besoin, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par la société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- La note 1 de l'annexe expose par ailleurs l'approche retenue par la société en matière d'évaluation des provisions pour risques et charges, approche qui implique des estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lille et Courbevoie, le 2 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Jean-Maurice EL NOUCHI

Léon LEWKOWICZ

Deloitte & Associés

Gérard BADIN

6.8 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CAUTIONNEMENT PAR BONDUELLE SCA D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ÉMIS PAR BONDUELLE SAS

Sociétés concernées : Bonduelle SAS, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA et directeur général de Bonduelle SAS.

Nature, objet et modalités : Le 3 août et le 2 septembre 2010, Bonduelle SAS a émis un emprunt obligataire aux Etats-Unis d'une durée de 12 ans par placement privé en deux tranches d'un montant total de 165 millions de dollars. Bonduelle SCA s'est porté caution de cette émission. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Fait à Courbevoie et Lille, le 2 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Jean-Maurice EL NOUCHI

Léon LEWKOWICZ

Deloitte & Associés

Gérard BADIN



7 Information sur la société et son capital

7.1	Renseignement concernant le capital <small>RFA</small>	210	7.4	Descriptif du programme de rachat d'actions	223
7.1.1	Historique du capital	210	7.4.1	Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2013	223
7.1.2	Montant du capital souscrit	211	7.4.2	Nouveau programme de rachat d'actions	223
7.1.3	Délégations et autorisations données à la Gérance	211	7.5	Renseignements de caractère général concernant la société <small>RFA</small>	225
7.1.4	Capital potentiel	218			
7.2	Actionnariat <small>RFA</small>	220			
7.2.1	Répartition du capital et des droits de vote	220			
7.2.2	Code de déontologie boursière	221			
7.2.3	Pacte d'actionnaires	221			
7.3	Action Bonduelle et dividendes	222			
7.3.1	Évolution du cours de Bourse	222			
7.3.2	Dividendes	222			

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Renseignement concernant le capital

7.1 Renseignement concernant le capital

7.1.1 Historique du capital

Année	Opération	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
Au 01/01/1993				307 392 400	439 132
<i>(en francs)</i>					
1995	Rachat de 68 068 actions	(47 467 600)	(95 295 200)	259 744 800	371 064
1997	Incorporation de réserves et élévation du nominal de 700 F à 760 F	22 263 840		282 008 640	371 064
	Division du nominal de 760 F à 40 F			282 008 640	7 050 216
	Absorption de Financière Bonduelle Dalle et création de 146 325 actions	5 853 000	6 303 103	287 861 640	7 196 541
	Apport d'actions Bonduelle SA par le FCP Bonduelle Valeurs	10 372 880	14 938 800	298 234 520	7 455 863
	Apport d'actions Bonduelle SA par des salariés et divers	7 142 720	10 675 640	305 647 240	7 641 181
1998	Émission de 358 819 actions	14 352 760	30 499 615	320 000 000	8 000 000
<i>(en euros)</i>					
2001	Incorporation au capital d'une somme de 47 335 920 F prélevée sur le compte prime d'émission en vue de la conversion en euros			56 000 000	8 000 000
2005	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Montecourt	2 068 948	17 269 806,14	58 068 948	8 295 564
2005	Annulation des actions de la société reçues par elle au titre de sa fusion avec la société Montecourt	(2 068 948)	(17 269 806,14)	56 000 000	8 000 000
2012	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société L'Angevine	1 596 000	13 933 080	57 596 000	8 228 000
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Houssaie	539 588	4 710 603,23	58 135 588	8 305 084
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Marjolaine	646 170	5 641 043,42	58 781 758	8 397 394
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Pecarrère	359 464	3 138 125,23	59 141 222	8 448 746
	Réduction de capital par annulation des actions propres de la société reçues au titre des fusions	3 124 709	(27 278 709,57)	56 016 513	8 002 359
	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	16 513		56 000 000	8 000 000
2013	Réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions ordinaires de 7 € existant actuellement contre 4 actions nouvelles de 1,75 € de valeur nominale chacune			56 000 000	32 000 000

7.1.2 Montant du capital souscrit

Le capital social est fixé à 56 000 000 euros.

Il est divisé en 32 000 000 d'actions ordinaires de 1,75 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

7.1.3 Délégations et autorisations données à la Gérance

CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2012 a consenti à la Gérance les délégations et autorisations suivantes :

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES ET/OU PRIMES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue à la Gérance, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'elle déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- décide qu'en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 17 500 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;
- confère à la Gérance tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des Statuts ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- délègue à la Gérance sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
 - le plafond visé ci-dessus est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;
- en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/ ci-dessus :
 - décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

Renseignement concernant le capital

b) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;

6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR OFFRE AU PUBLIC

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des

actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;

3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la seizième résolution ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois à la Gérance la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;

5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;

6. décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que la Gérance disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;

7. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

8. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau

capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;

9. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR PLACEMENT PRIVÉ

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quinzième résolution ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;

5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;

6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

7. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;

8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION EN CAS DE SUPPRESSION DU DPS DANS LA LIMITE ACTUELLE DE 10 % DU CAPITAL

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise la Gérance, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des quinzième et seizième résolutions à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance :

- soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constatée sur une période maximale de six mois précédant l'émission ;
- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constaté lors des trois dernières séances de Bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 15 %.

Renseignement concernant le capital**AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES**

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des quatorzième à seizième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque la Gérance constate une demande excédentaire.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. autorise la Gérance, si elle le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
3. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
4. limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
5. décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision de la Gérance relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondantes, ni supérieur à cette moyenne ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La Gérance pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2011 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

DÉLÉGATION À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA LIMITE DE 10 % EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES OU VALEURS MOBILIÈRES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et des Commissaires aux Comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
4. délègue tous pouvoirs à la Gérance, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des Statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière ;
5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

OPTION DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHATS D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2012 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise la Gérance, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation ;

- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Bonduelle et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce ;
- le nombre total des options pouvant être octroyées par la Gérance au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la première attribution ;
- décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par la Gérance et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie ;
- décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- délègue tous pouvoirs à la Gérance pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur date d'attribution,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation

- faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les Statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2010 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, autorise la Gérance, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par la Gérance.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par la Gérance, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par la Gérance, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise la Gérance, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés à la Gérance à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;

Renseignement concernant le capital

- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

ANNULATION D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2011 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. donne à la Gérance l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 7 décembre 2013, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs à la Gérance pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les Statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2012 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera,

d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2011 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, selon l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 décembre 2011 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 96 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

■ Délégations/autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2012-2013
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital).	06/12/2012 (13 ^e résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital).	06/12/2012 (14 ^e résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital). Plafond commun avec délégation qui suit.	06/12/2012 (15 ^e résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital). Maximum de 20 % du capital par an. Plafond commun avec délégation qui précède.	06/12/2012 (16 ^e résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation donnée à la Gérance pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières.	08/12/2011 (10 ^e résolution)	26 mois	07/02/2014		-	

Renseignement concernant le capital

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2012-2013
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 du Code du travail. Maximum de 3 % du montant du capital social.	06/12/2012 (19 ^e résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Maximum de 3 % du montant du capital social à la date de décision d'attribution des actions gratuites par la Gérance.	02/12/2010 (17 ^e résolution)	38 mois	01/02/2014		5 040 actions soit 0,016 % du capital ⁽¹⁾	13 600 actions soit 0,043 % du capital ⁽²⁾
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Maximum de 3 % du montant du capital social existant au jour de la première attribution.	06/12/2012 (20 ^e résolution)	38 mois	05/02/2016		-	-

(1) La Gérance a attribué 5 040 actions gratuites par décision du 4 janvier 2012, correspondant à 0,016 % du capital social à la date de leur décision d'attribution.

(2) La Gérance a attribué 13 600 actions gratuites par décision du 2 janvier 2013, correspondant à 0,043 % du capital social à la date de leur décision d'attribution.

7.1.4 Capital potentiel

1. Début juillet 2007, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 150 millions d'euros représenté par 150 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 5 BSAAR détachables, soit un total de 750 000 BSAAR. Depuis le 27 mars 2009, les BSAAR 2007 sont cotés sur Euronext Paris.

Après division du nominal, chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 28,44 euros. Les BSAAR sont exerçables du 23 juillet 2010 au 24 juillet 2014 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Début avril 2009, la société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à échanger 1 BSAAR 2007 contre 1 BSAAR 2009 présentant les mêmes caractéristiques que les BSAAR 2009 visés ci-après.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les BSAAR 2007, 731 967 BSAAR 2007 ont été échangés contre des BSAAR 2009.

Au cours de l'exercice 2012-2013, 5 BSAAR 2007 ont été exercés, donnant lieu à la remise de 20 actions existantes de la société au prix de 28,44 euros.

Restent en circulation 18 013 BSAAR 2007.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2007 restant en circulation soit 18 013 BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 72 052 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 126 091 euros représentant 0,23 % du capital actuel de la société.

2. Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 millions d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Après division du nominal, chaque BSAAR 2009 donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 20 euros.

Les BSAAR 2009 sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au cours de l'exercice 2012-2013, 201 BSAAR 2009 ont été exercés donnant lieu à la remise de 804 actions existantes de la société au prix de 20 euros.

Au total, il y a 1 431 678 BSAAR 2009.

Les BSAAR 2009 sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2009 restant en circulation soit 1 431 678 BSAAR 2009 par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 5 726 712 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10 021 746 euros représentant 17,90 % du capital actuel de la société.

■ Tableau récapitulatif des instruments dilutifs à la date d'établissement du présent document de référence :

Instruments dilutifs	Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises	Dilution potentielle maximale (en % du capital)
18 013 BSAAR 2007	72 052	0,23 %
1 431 678 BSAAR 2009	5 726 712	17,90 %
TOTAL	5 798 764	18,12 %

7.2 Actionnariat

7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

■ Au 30 juin 2011

2011	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
La Plaine ⁽¹⁾	1 788 976	22,36 %	3 577 952	29,45 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS	421 259	5,27 %	829 858	6,83 %
Associé commandité	2 210 235	27,63 %	4 407 810	36,28 %
Autres familles Bonduelle	2 020 112	25,25 %	3 958 621	32,58 %
Salariés	279 603	3,50 %	510 475	4,20 %
Autodétention	276 231	3,45 %	-	-
Public	3 213 819	40,17 %	3 213 819	26,94 %
TOTAL	8 000 000	100,00 %	12 147 402	100,00 %

(1) La Plaine est détenue à 53,3 % par l'Associé commandité, la SAS Pierre et Benoît Bonduelle, et son unique objet est la détention d'actions de la société Bonduelle SCA.

■ Au 30 juin 2012

2012	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
La Plaine ⁽¹⁾	1 788 976	22,36 %	3 577 952	30,05 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS	421 259	5,27 %	837 858	7,04 %
Associé commandité	2 210 235	27,63 %	4 415 810	37,09 %
Autres familles Bonduelle	1 973 246	24,67 %	3 866 877	32,48 %
Salariés	277 332	3,47 %	521 274	4,38 %
Autodétention	521 810	6,52 %	-	-
Public	3 017 377	37,72 %	3 102 066	26,05 %
TOTAL	8 000 000	100,00 %	11 906 027	100,00 %

(1) La Plaine est détenue à 53,3 % par l'Associé commandité, la SAS Pierre et Benoît Bonduelle, et son unique objet est la détention d'actions de la société Bonduelle SCA.

Au 30 juin 2013

2013	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
La Plaine ⁽¹⁾	7 155 904	22,36 %	14 311 808	31,05 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS	1 685 036	5,27 %	3 370 072	7,31 %
Associé commandité	8 840 940	27,63 %	17 681 880	38,36 %
Autres familles Bonduelle	7 959 848	24,87 %	13 896 024	30,15 %
Salariés	1 104 008	3,45 %	2 090 816	4,54 %
Autodétention	1 999 312	6,25 %	-	-
Public	12 095 892	37,80 %	12 422 316	26,95 %
TOTAL	32 000 000	100,00 %	46 091 036	100,00 %

(1) La Plaine est détenue à 53,3 % par l'Associé commandité, la SAS Pierre et Benoît Bonduelle, et son unique objet est la détention d'actions de la société Bonduelle SCA.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

7.2.2 Code de déontologie boursière

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Bonduelle a adopté depuis de nombreuses années des règles de gouvernance et a adhéré en 2008 aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef. Dans cet esprit, et en ligne avec les recommandations de l'AMF, le groupe a mis en œuvre un Code de déontologie boursière, en septembre 2011, disponible sur le site www.bonduelle.com.

7.2.3 Pacte d'actionnaires

■ SÉQUESTRE

La société Bonduelle a le statut de commandite par actions. L'Associé commandité est la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont les actions sont détenues directement par 3 familles.

La SAS commanditée représentée par son Président Christophe Bonduelle, est Gérant de Bonduelle SCA.

Conformément à l'article 14.3 des Statuts de Bonduelle SCA, il a été déposé en séquestre pour le compte de la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » au moins, 6 080 000 droits démembrés soit 3 040 000 actions Bonduelle (usufruit ou nue-propriété ou les deux), représentant 9,5 % du capital social.

■ ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES

Au-delà de ces engagements de séquestre, une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 102 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 26 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 144 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'*affectio societatis* au sein de l'actionnariat familial. Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement. Dans sa séance du 1^{er} juillet 1998, le Conseil des Marchés Financiers a considéré que les clauses des accords pris ensemble ou séparément caractérisent une action de concert entre les signataires.

Un troisième accord, poursuivant les objectifs de l'accord du 27 mars 1998 et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place en 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an.

Compte tenu de ces accords, l'action de concert telle que constatée par le Conseil des Marchés Financiers représente 42,- % du capital et 56,64 % des 46 091 036 droits de vote.

■ PACTE DUTREIL

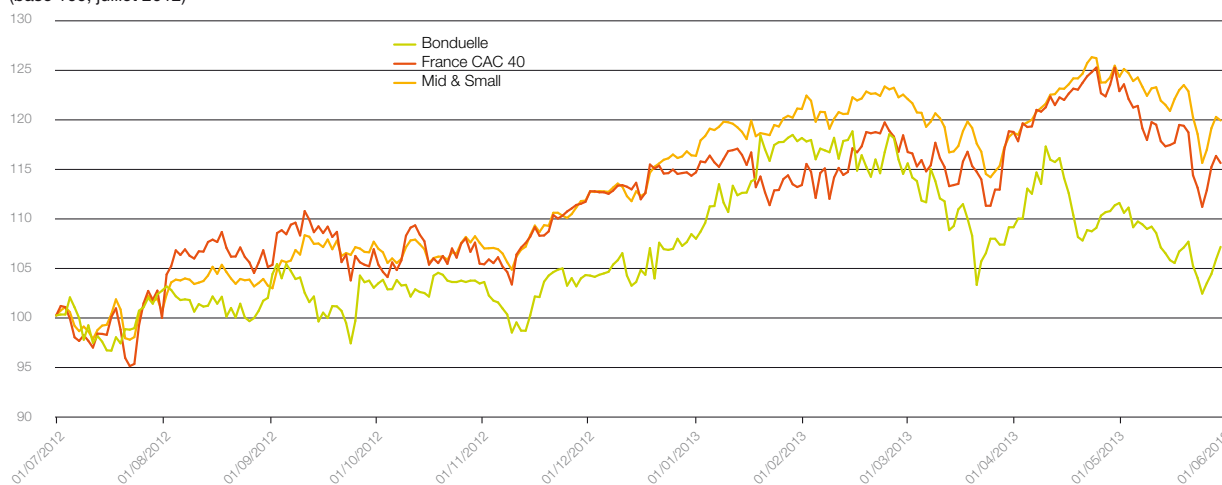
Bonduelle informe ses actionnaires que, dans le cadre de la loi Dutreil votée en 2003, Bonduelle SCA a pris un engagement collectif de conservation de la totalité des actions de sa filiale Bonduelle SAS pour une durée de 2 ans. Cet engagement collectif a été renouvelé en décembre 2012. Conformément à la loi, les actionnaires de Bonduelle SCA peuvent adhérer à cette convention et bénéficier de ses dispositions.

7.3 Action Bonduelle et dividendes

7.3.1 Évolution du cours de Bourse

■ Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et CAC Mid & Small

(base 100, juillet 2012)



■ Données boursières*

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Plus haut (en euros)	22,22	18,57	18,72	20,44
Plus bas (en euros)	13,38	14,61	14,71	16,38
Derniers cours de l'exercice (en euros)	18,57	17,34	16,60	18,36
Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros)	594,00	554,80	531,28	587,52
Moyenne mensuelle des échanges	727 576	731 480	431 668	304 697

Fiche signalétique

Place de cotation : Euronext Paris
 Marché : Euronext valeurs locales
 Type : Compartiment B
 Code ISIN : FR 0000063935

Code Reuters : BOND.PA
 Code Bloomberg : BON FP
 Titres en circulation : 32 000 000
 Indices : CAC Mid & Small, CAC All Shares, CAC All Tradable
 Éligible : SRD long only

7.3.2 Dividendes

Nous vous informons que les dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices sont les suivants :

(en euros)	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Dividende par action (éligible à la réfaction)	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Montant global du dividende versé (en milliers d'euros)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000

La société distribuera de façon constante une fraction limitée de son bénéfice net favorisant ainsi le financement de ses investissements et de sa croissance externe.

* Retraitées de la division du nominal.

7.4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2013. L'avis de réunion sera publié au BALO du 28 octobre 2013.

7.4.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2013

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 990 312 titres représentant 6,22 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 13 000 ;
- opérations de croissance externe : 1 590 564 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : 386 748 ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0 ;
- annulation : 0.

7.4.2 Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 5 décembre 2013.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 3 200 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 990 312 (soit 6,22 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 209 688 actions (soit 3,78 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 30 euros.
- **Montant maximal du programme** : 96 000 000 euros.
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect du règlement général de l'AMF et spécialement dans le cadre de l'article 231-40 dudit règlement si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

- **Objectifs** :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Descriptif du programme de rachat d'actions

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2013 soit jusqu'au 4 juin 2015.

La présente publication est disponible sur le site de la société www.bonduelle.com, ainsi qu'auprès de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – Service aux émetteurs – BP 81236, 32 rue du Champ-de-Tir, 44312 Nantes Cedex 03, assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Elle est également intégrée au document de référence.

Pour toute information :

finance@bonduelle.com

TéL. : (33) 03 20 43 60 60

7.5 Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale

Bonduelle

Siège social

« La Woestyne »
59173 – Renescure
Tél. : +33 (0)3 28 42 60 60

Siège administratif

Rue Nicolas Appert
BP 30173
59653 – Villeneuve-d'Ascq

Forme juridique

Bonduelle est une société en commandite par actions, de nationalité française, régie par le Code de commerce.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 19 janvier 1972 pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 18 janvier 2071, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Numéro d'identification

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 447 250 044.

Code APE : 6420 Z

Exercice social

Du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Objet social (article 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères ;
- tous investissements financiers et industriels ;
- l'administration d'entreprises ; et
- plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation.

Documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices

Les Statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social et au siège administratif.

Répartition statutaire des bénéfices (article 25 des Statuts)

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé, le cas échéant les comptes consolidés, et constate l'existence de bénéfices distribuables.

Dans la limite de son résultat distribuable, la société verse à l'Associé commandité une somme égale à 1 % du résultat net de l'exercice.

Si le résultat distribuable d'un exercice ne permet pas le versement de tout ou partie de la quote-part du résultat revenant à l'Associé commandité telle que définie ci-dessus, celle-ci sera cumulative et le solde impayé sera reporté sur le ou les exercices ultérieurs jusqu'à apurement complet.

Les sommes dues à l'Associé commandité seront versées aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Après versement des sommes revenant à l'Associé commandité, le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition de l'Associé commandité.

Renseignements de caractère général concernant la société

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale peut décider le prélèvement sur le solde des résultats revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition de l'Associé commandité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée Ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

Assemblées Générales (article 23 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Associé commandité est représenté par l'un de ses représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque la Gérance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le Vice-président de ce conseil ou, encore à défaut, par la Gérance.

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux Comptes et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par écrit par l'Associé commandité au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation ; elle annexe le document la comportant au procès-verbal de l'Assemblée concernée.

Répartition du capital - Franchissement de seuils statutaires (article 11 des Statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 2 % ou 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

Pour plus d'informations sur la répartition du capital : se reporter au tableau 1.1.9 « Répartition du capital et des droits de vote ».

Droit de vote double (article 12 des Statuts)

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Par ailleurs, les dispositions légales concernant le droit de vote double sont rappelées ci-après :

- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées

gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. (article L. 225-123 du Code de commerce) ;

- toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123. Il en est de même, sauf stipulation contraire des Statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les Statuts de celles-ci l'ont institué (article L. 225-124 du Code de commerce).

Répartition des droits de vote entre usufruitier et nu propriétaire (article 12 des Statuts)

Les Statuts prévoient actuellement sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention de la Gérance, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés.

Identification des titres au porteur (article 9 des Statuts)

La société est autorisée à faire usage des dispositions prévues par les articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de commerce sur les sociétés commerciales en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

Gérance (article 15 des Statuts)

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents Statuts visant le « gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale y compris l'Associé commandité lui-même.

Les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes du 2^e exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'Associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'Associé commandité.

Pouvoirs de la Gérance (article 16 des Statuts)

RAPPORTS AVEC LES TIERS

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

RAPPORTS ENTRE LES ASSOCIÉS

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents Statuts à l'Associé commandité à l'article « RESPONSABILITÉ ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ » et au Conseil de Surveillance à l'article « POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ».

Renseignements de caractère général concernant la société

DÉLÉGATIONS

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Elle peut procéder, avec l'accord de l'Associé commandité, à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de Directeur général.

Rémunération de la Gérance (article 17 des Statuts)

La rémunération statutaire annuelle brute de la Gérance est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant.

Cette rémunération est répartie entre les gérants par parts égales, sauf accord contraire entre eux.

Toutefois, si un ou plusieurs gérants sont des personnes morales, l'intégralité de la rémunération sera versée à ce seul ou à ces seuls gérants personnes morales par parts égales sauf accord contraire entre eux.

Toute rémunération supplémentaire de la Gérance doit être décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire avec l'accord de l'associé commandité.

Conseil de Surveillance (article 18 des Statuts)

La société est dotée d'un Conseil de Surveillance composé de 3 à 18 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant

permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'Associé commandité peut, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de Surveillance relatif au mandat en question.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Que sur proposition faite pour juste motif conjointement par l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de Surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

Délibération du Conseil de Surveillance (article 19 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président, personne physique et un Vice-président.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du Président, le Vice-président remplit ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, 7 jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du Président du Conseil de Surveillance ou du Vice-président, de l'Associé commandité et du gérant.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du conseil. Chaque membre ne peut disposer au cours d'une même séance,

que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'Associé commandité à la majorité des trois-quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « RESPONSABILITÉ ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ ».

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions fixées par la législation et la réglementation applicable aux sociétés anonymes.

Le gérant doit être convoqué et peut assister aux séances du Conseil de Surveillance, mais sans voix délibérative.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le Président et le secrétaire.

Pouvoirs du Conseil de Surveillance (article 20 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

Le Conseil de Surveillance peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe Bonduelle et sur la proposition d'affectation du bénéfice à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'Associé commandité et ce, conformément aux stipulations de l'article « RESPONSABILITÉ ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ ».

Le Conseil de Surveillance fait chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Le rapport ainsi que les autres documents prévus par la loi sont mis à disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de Surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Rémunération du Conseil de Surveillance (article 21 des Statuts)

Il peut être alloué au Conseil de Surveillance, sur proposition de l'Associé commandité, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Historique du groupe

1853-1926

LES ORIGINES : LA NAISSANCE D'UNE LÉGENDE

L'entreprise a deux fondateurs : Louis Bonduelle-Dalle (1802-1880) et Louis Lesaffre-Roussel (1802-1869). Tous deux sont issus d'une famille du Nord d'origine paysanne.

En 1853, les deux hommes décident de créer une distillerie de grains et de genièvre à Marquette-lez-Lille.

En 1862, ils achètent une ferme située à Renescure qui sera transformée en distillerie d'alcools de grains.

1926-1946

LES DÉBUTS DE LA CONSERVERIE

En 1926, une première batteuse à pois et des autoclaves sont installés dans la ferme familiale de la Woestyne.

Bonduelle met en boîte 20 hectares de petits pois, ce qui correspond à une production d'environ 120 tonnes par an.

Dès 1936, l'exploitation agricole est portée à 230 hectares et la conserverie s'agrandit sensiblement.

1947-1962

DE L'ARTISANAT À L'INDUSTRIE : UNE MARQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Au lendemain de la guerre, les affaires reprennent vite. La société Bonduelle s'affranchit du réseau commercial d'un confrère, La Rochefortaise qui assurait jusque-là la commercialisation de ses produits, et lance sa propre marque.

En 1957, Bonduelle décide de mettre en boîte un mélange de petits pois et de carottes. Cette grande première dans l'univers de la conserve va asseoir la réussite commerciale de l'entreprise.

Renseignements de caractère général concernant la société**1963-1974****UNE PÉRIODE DE FORTE EXPANSION**

En 1968, une nouvelle prouesse technologique est réalisée : la surgélation des légumes qui va connaître par la suite un énorme succès.

Fin des années soixante et début des années soixante-dix, des filiales européennes sont créées : 1969, l'Allemagne, 1972, l'Italie et 1973, l'Angleterre, d'autres pays suivront.

Ainsi en 1973, Bonduelle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

1975-1984**L'ÈRE DU REDÉPLOIEMENT : AU-DELÀ DE LA PICARDIE**

Bonduelle entreprend des projets de développement qui l'amènent à s'implanter dans le Sud-Ouest, l'Oise, puis la Belgique.

Cette extension géographique conduit l'entreprise à investir dans deux nouveaux domaines : le maïs et les champignons.

En 1980, Bonduelle se porte acquéreur de Marie-Thumas, principal conserveur belge de légumes, et marque leader et centenaire sur ce marché.

En 1983, sa capacité de production est optimisée : 350 000 tonnes de conserves et 9 000 tonnes de surgelés. Sa position de leader européen en légumes transformés est bien solide !

1985-1993**À LA CONQUÊTE DE L'EUROPE**

Création d'une filiale espagnole en 1986, en 1988, c'est le tour du Portugal.

Fin 1989, Bonduelle acquiert Cassegrain.

La conquête de l'Est est engagée : l'ex-RDA, la République Tchèque, puis bientôt la Pologne en 1992 rejoignent le large club des pays où sont vendus des produits Bonduelle.

En 1986, les usines de Renescure et de Bordères obtiennent la certification ISO 9002, les autres sites industriels du groupe suivront rapidement.

1994-1999**LA CROISSANCE**

En 1995, la marque opte pour une identité visuelle symbole de renouveau : un soleil rayonnant et une frange de verdure, évoquant la nature, le plaisir et le bien-être.

Après l'ouverture d'une filiale commerciale au Brésil en 1994, c'est l'Argentine qui découvre les produits en 1996.

Bonduelle élargit son savoir-faire à une nouvelle technologie : le légume frais élaboré. Une participation majoritaire est prise dans Salade Minute.

En 1998, lancement de la marque Bonduelle en frais en France et signature d'un accord de partenariat avec Cielo e Campo, le numéro 2

de la 4^e gamme en Italie. En juin 1999, les légumes 4^e gamme à la marque Bonduelle feront leur apparition dans les linéaires italiens.

Au printemps 1998 le groupe est introduit en au second marché de la Bourse de Paris.

En novembre 1999, Bonduelle participe à la restructuration de la profession des conserveurs de légumes en France et reprend les actifs d'Avril/Cirio France (Marques De Distributeurs en France).

Pour développer son image, en octobre 1999, Bonduelle décide de construire un multicoque et choisit le skipper breton Jean Le Cam pour se lancer dans la voile, univers aux valeurs en phase avec celles de Bonduelle : naturalité, bien-être, technologie, dynamisme.

2000 À AUJOURD'HUI**UNE ÈRE NOUVELLE****2000**

- Organisation du groupe en fédération de 5 filiales ;
- Prise de contrôle de Cielo e Campo (Frais, Italie), déjà partenaire depuis 1998 ;
- Création de Bonduelle Frische (Frais, Allemagne).

2001

- Rachat de Frudesa et de son usine de surgelés de Benimodo (Espagne) ;
- Fusion Cielo e Campo/Ortobell (n° 1 italien du Frais) qui apporte ses 2 usines de San Paolo d'Argon (Bergame) et Battipaglia en construction (Salerne).

2003

- Rachat de Vita, leader du marché du légume frais 4^e gamme en Allemagne et de ses usines de Reutlingen et de Wanzleben ;
- 150^e anniversaire ;
- Acquisition de l'usine de Békécsaba en Hongrie ;
- Acquisition de Michel Caugant – Création d'une 6^e filiale ;
- Sponsoring sportif : lancement du programme de construction d'un monocoque dans l'optique de participer, en 2004, au Vendée Globe Challenge.

2004

- Démarrage de l'usine de Krasnodar en Russie.

2005-2006

Bonduelle Surgelé International (BSI), la filiale du Groupe Bonduelle spécialisée dans le légume surgelé en Europe fait l'acquisition des activités de surgelé (hors crèmes glacées) d'Unilever en Espagne.

2006-2007**À LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD**

Le Groupe Bonduelle a acquis, en juin 2006, une participation minoritaire chez son confrère Aliments Carrière, leader canadien des légumes en conserves et des légumes surgelés avec plus de 70 % de parts de marché.

La société privée Aliments Carrière, forte de 985 collaborateurs, et dont le siège social est installé à Saint-Denis de Richelieu, au Québec, exploite 7 usines de transformation de légumes dont 4 sont situées au Québec et 3 en Ontario.

Ses ventes sur l'exercice 2005-2006 (clôture à fin avril) se sont élevées à près de 300 millions CAD (210 millions d'euros), réparties en 40 % de conserves (Canada) et 60 % de surgelés (Canada & USA).

La majorité des ventes (60 %) est réalisée dans les circuits *retail* (ventes au grand public).

Dès juillet 2006, profitant d'un euro fort, Bonduelle a augmenté sa participation minoritaire chez Aliments Carrière à 23 % du capital de cette société.

2007-2008

Le 12 juillet 2007, le Groupe Bonduelle a pris le contrôle à 100 % du leader canadien des légumes en conserves et surgelés. Cette acquisition permet au Groupe Bonduelle de s'implanter durablement sur le continent nord-américain.

2008-2009

Le 15 septembre 2008, rapprochement avec la société Gelagri, filiale du groupe coopératif Triskalia, visant la mise en commun de leurs activités industrielles et commerciales dans le surgelé à la marque de distributeur en Europe.

Le nouvel ensemble constitué, avec effet au 1^{er} avril 2009, est détenu à 35,5 % par Bonduelle.

Novembre 2008, acquisition de la société belge de production et de commercialisation de conserves La Corbeille, spécialisée dans les marques de distributeurs en Europe du Nord.

2009-2010

BONDUELLE, LEADER EUROPÉEN DU CHAMPIGNON TRANSFORMÉ

Acquisition de France Champignon

Le groupe a procédé sur l'exercice à l'acquisition du groupe France Champignon.

Le groupe France Champignon est leader européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon produit et commercialise des champignons sous toutes les formes (conserves, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) en Europe.

Cette acquisition présente de nombreuses synergies avec le Groupe Bonduelle, tant sur le plan commercial qu'industriel ou administratif. La capacité démontrée d'intégration rapide des acquisitions par le Groupe Bonduelle et l'intensité capitalistique plus faible de cette activité auront un impact rapidement relatif sur la rentabilité et le retour sur capitaux employés du groupe.

2010-2011

DÉPLOIEMENT AU BRÉSIL, PARTENARIAT EN SURGELÉ

Implantation industrielle et développement commercial au Brésil

Le groupe est présent au Brésil depuis le milieu des années 1990 tant en conserve qu'en surgelé sur la base essentiellement de produits

importés et dispose de positions commerciales fortes et d'une notoriété importante.

L'implantation industrielle, effective en septembre 2010, comprend la construction d'une unité de production de conserves, principalement en pois et maïs, dans la région de Brasilia. Cette zone bénéficie de conditions climatologiques favorables permettant d'envisager des productions sur une période étendue de l'année, réduisant ainsi les capitaux nécessaires (outil de production et portage des stocks).

Destiné dans un premier temps à alimenter un marché local très important dans des conditions économiques compétitives, ce projet vise une part de marché de 10 % dans un délai de 3 à 5 ans, ce dispositif permettant également d'approvisionner d'autres marchés sud-américains.

La commercialisation des produits locaux a démarré en novembre 2010, la production ayant elle commencé en septembre 2010.

Bonduelle et Ardo créent une joint-venture industrielle en Espagne

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 6 avril 2011 la création d'une *joint-venture* industrielle en Espagne à parité avec le leader européen du légume surgelé Ardo. Conjointement, le groupe a annoncé céder ses marques Frudesa et Salto en Espagne à Lion Capital, propriétaire de la marque Findus (hors Italie).

Ces deux opérations sont devenues effectives au 1^{er} juillet 2011 et ont pour objectif de favoriser la consolidation du marché surgelé. Engagée par Bonduelle avec la mise en œuvre d'une *première joint-venture* avec le groupe Coopératif Triskalia dans Gelagri en 2009, cette consolidation se poursuit avec cette deuxième opération qui améliorera la compétitivité de l'usine de Benimodo, apportée à la *joint-venture*.

2011-2012

3 ACQUISITIONS QUI ACCENTUENT L'INTERNATIONALISATION DU GROUPE

Le groupe annoncé au 2^e semestre de l'exercice 2011-2012 trois acquisitions en Hongrie, Russie et États-Unis.

En Hongrie et en Russie, les acquisitions des actifs industriels de Kelet-Food et des actifs commerciaux et agro-industriels de Cecab permettent de sécuriser l'approvisionnement des marchés à forte croissance en Europe centrale et orientale, en y renforçant la présence commerciale du groupe.

Aux États-Unis, l'acquisition des actifs surgelés d>Allens permet à la Filiale Bonduelle Amérique du Nord d'accentuer sa présence aux États-Unis et de devenir un acteur de référence dans cette technologie en Amérique du Nord.

2012-2013

ACTIVITÉ ET RENTABILITÉ RECORD

Désormais internationalisé à raison d'un tiers de ses ventes en France, un tiers en Europe hors de France et un tiers hors Europe, Bonduelle marque ses 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers par un record historique de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité opérationnelle courante.

8

Informations complémentaires



8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel RFA **234**

Personne responsable des informations	234
Attestation du responsable	234

8.2 Contrôleurs légaux **235**

8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public **236**

Contact	236
Calendrier des communications financières	236

8.4 Tables de concordance **237**

Table de concordance du document de référence	237
Table de concordance du rapport financier annuel	239
Table de concordance du rapport de gestion	240
Table de concordance du rapport de responsabilité sociale et environnementale avec GRI 3.1 et Article 225 Grenelle 2	242

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

Personne responsable des informations

Le Gérant : La société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont le siège statutaire est fixé à Renescure (59173) – Lieu-dit « la Woestyne », représentée par son Président, Monsieur Christophe Bonduelle.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de la Gérance dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant pages 240 à 241 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant pages 178 à 179.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004 les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2012 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 12-0931, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 octobre 2012 ;
- le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2011 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 11-0953, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 octobre 2011.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le 22 octobre 2013

Le Gérant

La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS

Représentée par son Président, M. Christophe Bonduelle

8.2 Contrôleurs légaux

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

Mazars

Représenté par M. Jean-Maurice El Nouchi et M. Léon Lewkowicz,
61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Suppléant : M. Jérôme De Pastors, 61 rue Henri Regnault –
92075 Paris La Défense

Deloitte & Associés

Représenté par M. Gérard Badin, 67 rue de Luxembourg –
59777 Euralille

Suppléant : BEAS, 7/9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2012, leur mandat se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public

Plusieurs sources d'information sont mises à la disposition des actionnaires et du public. Le rapport d'activité et de développement durable, édité en français et en anglais, commente les événements qui ont marqué l'exercice, explique la stratégie du groupe et permet une présentation détaillée de l'activité de chacune des branches d'activités. Il renseigne également sur les activités menées dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale. Ces supports et le document de référence, qui présente l'ensemble des états financiers annuels, sont consultables et téléchargeables sur l'espace « Finance » de bonduelle.com. Ce site Internet donne également une information en temps réel sur le cours de l'action. Il permet un accès à l'ensemble des données portant sur l'actualité du groupe.

Depuis 1998, une lettre d'information annuelle reprend les principales informations financières, fait un point sur l'actualité récente du groupe et sur la vie des filiales, en présentant notamment les derniers lancements de produits. Elle est envoyée à l'ensemble des actionnaires au porteur et inscrits au nominatif répertoriés lors du dernier recensement. Cette lettre est téléchargeable en versions française et anglaise sur l'espace « Finance » du site Internet de Bonduelle.

La Direction de l'entreprise rencontre par ailleurs des investisseurs à l'occasion de réunions d'information ou de présentations individuelles, tant en France qu'à l'étranger.

Contact

Groupe Bonduelle
 Direction financière
 Rue Nicolas Appert – BP 30173
 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex
 France
 Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60
 Fax : +33 (0)3 20 43 60 00
 Mail : finance@bonduelle.com
 En savoir plus : www.bonduelle.com

Calendrier des communications financières

- pour l'exercice 2012-2013

05/12/2013 Assemblée Générale annuelle

- pour l'exercice 2013-2014

07/11/2013 Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre

06/02/2014 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre

26/02/2014 Résultats du 1^{er} semestre

06/05/2014 Chiffre d'affaires du 3^e trimestre

07/08/2014 Chiffre d'affaires annuel

30/09/2014 Résultats annuels

04/12/2014 Assemblée Générale annuelle

8.4 Tables de concordance

Table de concordance du document de référence

Selon règlement européen n° 809/2004

	N° de pages	N° de chapitres
1. Personnes responsables		
1.1 Personne responsable des informations	234	8
1.2 Attestation du responsable	234	8
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Noms et coordonnées	235	8
2.2 Changement éventuel	N/A	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques	4-5	1
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A	
4. Facteurs de risques	120-123	4
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société		
5.1.1 Raison sociale	225	7
5.1.2 Enregistrement	225	7
5.1.3 Date de création et durée	225	7
5.1.4 Siège social	225	7
5.1.5 Historique du groupe	229-231	7
5.2 Investissements	6-7, 15-17, 43, 115	1, 2, 4
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		
6.1.1 Opérations et principales activités	8-9, 12-13, 15-17	1
6.1.2 Nouveaux produits	6, 17	1
6.2 Principaux marchés	10-11	1
6.3 Événements exceptionnels	N/A	
6.4 Dépendance	122	4
6.5 Position concurrentielle	17	1
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du groupe	14	1
7.2 Liste des filiales importantes	176-177	5
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	12-13, 149-150	1, 5
8.2 Questions environnementales	22, 25-27, 29, 36-52	2
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	114-116	4
9.2 Résultat d'exploitation	6, 8-9, 115-116	1, 4
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux	115-116	4
10.2 Flux de trésorerie	115-116	4
10.3 Conditions de financement	16, 115-117, 161-166	1, 4, 5
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A	
10.5 Sources de financement	16, 161-166	1, 5
11. Recherche et développement, brevets et licences	9, 17, 22, 40-41, 115	1, 2, 4
12. Informations sur les tendances		
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	7, 118	1, 4
12.2 Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	118	4
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	

N/A Non applicable

Tables de concordance

	N° de pages	N° de chapitres
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction de la société	97-105	3
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la direction générale	105	3
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée et avantages en nature	196-202	6
15.2 Provisions pour retraites et autres	175	5
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	99-101	3
16.2 Contrats de service	105	3
16.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunération	98, 108-109	3
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	107	3
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	63-64	2
17.2 Participations et <i>stock-options</i>	199, 201-202	6
17.3 Accord de participation au capital	214-216	7
18. Principaux actionnaires		
18.1 Répartition du capital	96, 118-119, 220-221	3, 4, 7
18.2 Droits de vote multiples	226-227	7
18.3 Contrôle de l'émetteur	118-119, 220-221	4, 7
18.4 Accords d'actionnaires	221	7
19. Opérations avec des apparentés	174	5
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société		
20.1 Informations financières historiques	126-206	5, 6
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	
20.3 États financiers	126-206	5, 6
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1 Déclarations	178-179, 205-206	5, 6
20.5 Dates des dernières informations financières	126, 181	5, 6
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.7 Politique de distribution de dividendes	204, 222	6, 7
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	173	5
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	175	5
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social		
21.1.1 Capital souscrit et autorisé	210-211	7
21.1.2 Autres actions	N/A	
21.1.3 Actions auto-détenues	119, 216-218, 223-224	4, 7
21.1.4 Valeurs mobilières	163, 166, 218-219	5, 7
21.1.5 Conditions d'acquisition	210, 218, 221	7
21.1.6 Options ou accords	210, 218, 221	7
21.1.7 Historique du capital	210	7
21.2 Actes constitutifs et statuts		
21.2.1 Objet social	225	7
21.2.2 Règlement organes de gestion et de contrôle	227-228	7
21.2.3 Droits et privilèges des actions	226-227	7
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires	229	7
21.2.5 Assemblées Générales	226	7
21.2.6 Éléments de changement de contrôle	N/A	
21.2.7 Seuils de participation	226	7
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires	N/A	
22. Contrats importants	15-17	1
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1 Déclarations d'experts		
23.2 Autres déclarations	N/A	
24. Documents accessibles au public	236	8
25. Informations sur les participations	176-177	5

N/A Non applicable

Table de concordance du rapport financier annuel

Selon article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier

	N° de pages	N° de chapitres
1. Rapport de gestion		
• analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	4-5, 15-17, 114-119	1, 4
• analyse des résultats	114-119	4
• analyse de la situation financière	114-119	4
• principaux risques et incertitudes	120-123	4
• indicateurs clés relatifs aux questions d'environnement et de personnel	20-94	2
• structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	210-221	7
• rachats par la société de ses propres actions	119, 223-224	4, 7
2. Comptes consolidés	126-177	5
3. Comptes sociaux	181-203	6
4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	178-179, 205-206	5, 6
5. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	172	5
6. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	107-111	3
7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil	112	3
8. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	234	8

Tables de concordance

Table de concordance du rapport de gestion

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	N° de pages	N° de chapitres
Code de commerce	L. 225-100, L. 225-100-2, L. 232-1, L. 233-6 et L. 233-26	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du groupe	4-5, 15-17, 114-119	1, 4
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société	20-94	2
Code de commerce	L. 233-6	Prises de participations significatives durant l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	-	-
Code de commerce	L. 232-1 et L. 233-26	Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport	118	4
Code de commerce	L. 232-1 et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la société et du groupe	7, 118	1, 4
Code général des impôts	243 bis	Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 %	204, 222	6, 7
Éléments de présentation du groupe				
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	120-123	4
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Utilisation des instruments financiers par l'entreprise : objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	110-111, 120-121, 139-140	3, 4, 5
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	120-121	4
Code de commerce	L. 225-102-1, L. 225-102-2 et R. 225-104	Conséquences sociales et environnementales de l'activité (y compris installations « Seveso »)	20-94	2
Code de commerce	L. 232-1	Activités en matière de recherche et développement	9, 17, 22, 40-41, 115	1, 2, 4
Éléments relatifs au gouvernement d'entreprise				
Code de commerce	L. 225-102-1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	99-104	3
Code de commerce	L. 225-102-1	Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social	196-202	6
Code de commerce	L. 225-102-1	Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci	175, 200	5, 6
Code de commerce	L. 225-184	Options consenties, souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux et chacun des dix premiers salariés de la société non mandataires sociaux, et options consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires, par catégorie	199, 201-202	6
Code de commerce	L. 225-185	Conditions de levées et de conservation des options par les dirigeants mandataires sociaux	N/A	6
Code de commerce	L. 225-197-1	Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	N/A	6
Code monétaire et financier	L. 621-18-2	Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	119	4

N/A Non applicable

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	N° de pages	N° de chapitres
Informations sur la société et le capital				
Code de commerce	L. 225-100-3	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société	227	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Pouvoirs du Conseil d'Administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	211-218, 229	7
Code de commerce	L. 225-211	Détail des achats et ventes d'actions propres au cours de l'exercice	119	4
Code de commerce	R. 228-90	Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	-	-
Code de commerce	L. 225-100	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration ou au Directoire dans le domaine des augmentations de capital	217-218	7
Code de commerce	L. 225-100-3 et L. 233-13	Structure et évolution du capital de la société	210	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société	221	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance	220-221	7
Code de commerce	L. 225-102	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise	118-119, 221	4, 7
Code de commerce	L. 225-100-3	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	-	-
Code de commerce	L. 225-100-3	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	-	-
Code de commerce	L. 225-100-3	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	221	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	-	-
Code de commerce	L. 225-100-3	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	200	6
Code de commerce	L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	122	4
Éléments relatifs aux états financiers				
Code de commerce	L. 232-6	Modifications éventuelles intervenues dans la présentation des comptes comme dans les méthodes d'évaluation retenues	130, 185	5, 6
Code de commerce	R. 225-102	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	204	6

N/A Non applicable

Tables de concordance

Table de concordance du rapport de responsabilité sociale et environnementale avec GRI 3.1 et Article 225 Grenelle 2

● : indicateur complet

▶ : indicateur partiel

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
PROFIL				
Stratégie et analyse				
1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	●	1.2 Message de la Direction générale 2.1 Introduction	7 20
1.2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	●	1.3 Stratégie et politiques 4.2.4 Risques industriels et environnementaux	8 122
Profil de l'organisation				
2.1	Nom de l'organisation	●	7.5 Renseignements de caractère général concernant la société	225
2.2	Principales marques, produits et/ou services	●	1.7 Nos activités	15
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	●	1.6 Organisation du groupe 5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels - note 31	14 176
2.4	Localisation du siège social	●	7.5 Renseignements de caractère général concernant la société	225
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	●	1.6 Organisation du groupe 1.5 Bonduelle dans le monde	14 12
2.6	Nature du capital et forme juridique	●	7.5 Renseignements de caractère général concernant la société	225
2.7	Marchés où l'organisation opère	●	1.7 Nos activités	15
2.8	Taille de l'organisation évaluée	●	1.7 Nos activités 5 Comptes consolidés 5.5 Annexe aux comptes consolidés - note 7 2.3.2 Ressources naturelles - partie G	15 125 142 51
2.9	Évolutions significatives au cours de la période	●	4.1.7 Faits marquants de l'exercice	116
2.10	Récompenses reçues au cours de la période	●	1.7 Nos activités 1.7.5 Une entreprise responsable	15 16
Paramètres du reporting				
3.1	Période de reporting	●	2.6.1 Contexte et objectifs	78
3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	●	2.6.1 Contexte et objectifs 2.6.5 Calendrier 2013	78 83
3.3	Périodicité des rapports	●	2.6.1 Contexte et objectifs	78
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	●	2.6.1 Contexte et objectifs 2.6.5 Calendrier 2013	78 83
3.5	Procédé utilisé pour définir le contenu du rapport	●	2.6.1 Contexte et objectifs 2.6.2 Procédure	78 78

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
3.6	Périmètre du rapport	●	2.6.3 Périmètre	79-80
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport	●	2.6 Pilotage du <i>reporting</i>	78
			2.6.3 Périmètre	79
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les filiales, coentreprises, etc.	●	2.6 Pilotage du <i>reporting</i>	78
			2.6.2 Procédure	78
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul	●	2.6 Pilotage du <i>reporting</i>	78
			2.6.4 Indicateurs	80
3.10	Explication des conséquences des reformulations des informations communiquées dans des rapports antérieurs	●	2.6 Pilotage du <i>reporting</i>	78
3.11	Évolutions significatives du périmètre et des méthodes d'évaluation par rapport à l'évaluation précédente	●	2.6 Pilotage du <i>reporting</i>	78
			2.6.3 Périmètre	79
3.12	Tableau indentifiant l'emplacement des éléments des informations requises	●	8.4 Tables de concordance	243
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport	●	2.6.6 Rapport d'assurance	84

GOUVERNANCE ET ENGAGEMENTS

Gouvernance

4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	●	3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle	96
			3.2 Informations concernant les mandataires sociaux	99
4.2	Indiquer si le Président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif	●	3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle	96
			3.2 Informations concernant les mandataires sociaux	99
4.3	Administrateurs indépendants et/ou non exécutifs.	●	3.2 Informations concernant les mandataires sociaux	99
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	●	2.2.4 Charte éthique	24
			2.2.5 Dialogue avec les parties prenantes	33
			8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public	236
4.5	Lien entre les rémunérations et la performance de l'organisation	●	5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels - note 29	174
			6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels - note 16	196
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	●	2.2.4 Charte éthique	24
			3.3 Conflits d'intérêts au niveau de la gérance et du conseil de surveillance	105
4.7	Procédure pour déterminer la composition, les qualifications et l'expertise des administrateurs et des comités	●	3.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance	107

Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages	
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation	●	2.2.4 Exigences internes	24	
4.9	Procédures permettant aux instances dirigeantes de constater le management des performances	●	2.1 Introduction 2.2.2 Gouvernance de la RSE 2.2.4 Charte éthique 3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle	20 23 24 96	
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration	●	3.4 Rapport du Conseil de Surveillance	106	
Engagements pour les initiatives externes					
4.11	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière	●	3.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	109	
4.12	Chartes, principes et autres initiatives extérieures auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	●	2.2.5 Engagements externes	30	
4.13	Affiliation à des associations ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	●	2.2.5 Dialogue avec les parties prenantes	33	
Engagements vers les parties prenantes					
4.14	Liste des parties prenantes en lien avec l'organisation	Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	●	2.2.5 Dialogue avec les parties prenantes	33
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	●	2.2.5 Dialogue avec les parties prenantes	32
4.16	Type de partenariat avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions du dialogue avec les parties prenantes Les actions de soutien, de partenariat ou de mécénat avec les parties prenantes 	●	2.2.5 Dialogue avec les parties prenantes	33-35
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes	Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	●	2.2.5 Dialogue avec les parties prenantes	32
APPROCHE MANAGÉRIALE					
Approvisionnement		●	2.5.1 Qualité 2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques 2.3.1 Amont agricole 2.3.2 Préservation des ressources naturelles	74 66 38-41 42	
Économie		●	1.1 Chiffres clés 1.5 Bonduelle dans le monde 2.2 Démarche et engagements RSE 2.2.2 Gouvernance de la RSE 2.4 Engagements sociaux et sociétaux	4 12 22 23 57-58	

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages		
Environnement	Organisation de l'entreprise pour prendre en compte les questions environnementales	●	2.3 Engagements environnementaux	36		
			2.2 Démarche et engagements RSE	22		
			2.2.4 Exigences internes	24		
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du temps de travail • Organisation du dialogue social • Bilan des accords collectifs • Conditions de santé au travail • Sécurité au travail • Accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail 	●	2.4.1 Engagements sociaux	58		
			2.2 Démarche et engagements RSE	22		
			Droits de l'Homme	●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques	66
					2.2.5 Engagements externes	30
					2.2.4 Exigences internes	24
					Société	●
2.2.5 Engagements externes	30					
2.2.4 Exigences internes	24					
Responsabilité du fait des produits	●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques	66			
		2.4.3 Engagements sociétaux	68			
		2.5 Responsabilité auprès des consommateurs	71			
APPROVISIONNEMENTS						
FP1 Part des volumes achetés auprès de fournisseurs conformes à la politique d'approvisionnement de la société.		▶	2.3.1 Amont agricole - partie C	40		
			2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie C	67		
FP2 Part des volumes achetés et vérifiés comme étant conformes aux normes de production responsables internationalement reconnues		▶	2.3.1 Amont agricole - partie C	40		
			2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie C	67		
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE						
EC1 Valeur économique directe créée et distribuée	<ul style="list-style-type: none"> • Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales • Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion 	▶	5 Comptes consolidés	125		
			6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels - note 16	196		
			2.4.3 Engagements sociétaux, faire évoluer durablement les comportements	68		
			2.4.3 Engagements sociétaux, dons alimentaires	70		
EC3 Couverture des engagements financiers vis-à-vis des employés		●	5 Comptes consolidés - note 2 - partie K	137		

Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
EC4 Subventions significatives perçues (<i>Commentary added to describe the impact of governmental support in the sector. Reference added</i>)		●	5 Comptes consolidés - note 16	152
			5 Comptes consolidés - note 2 - partie I	136
Présence sur le marché				
EC6 Politiques, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants Prise en compte dans la politique achats des enjeux environnementaux et sociaux 	▶	2.5.1 Qualité	74
			2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques	66
			2.3.1 Amont agricole	38
EC7 Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional	▶	2.4.1 Engagements sociaux - Emploi local	60
Impacts économiques indirects				
EC9 Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional	●	2.4.1 Engagements sociaux - Emploi local	60
			2.4.1 Engagements sociaux - Dialogue social	59
			2.4.3 Engagements sociétaux	68
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE				
Matériaux				
EN1 Consommation de matières en poids ou en volume	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	▶	2.3.2 Ressources naturelles - partie G - Résultats emballages	52
			2.3.3 Emballages	53
EN2 Pourcentage de matériaux recyclés dans les matériaux utilisés	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	▶	2.3.3 Emballages - Veille active	54
Énergie				
EN3 Consommation d'énergie directe issue d'une source primaire	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
EN4 Consommation d'énergie indirecte issue d'une source primaire	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
EN5 Économies d'énergie réalisées grâce aux améliorations d'efficacité et de stockage de l'énergie	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie C	45
			2.3.2 Ressources naturelles - partie D	46

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
EN6 Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie C	45
			2.3.2 Ressources naturelles - partie D	46
EN7 Initiatives pour réduire la consommation indirecte d'énergie et réductions obtenues		●	2.3.2 Ressources naturelles - partie C	45
			2.3.2 Ressources naturelles - partie D	46
Eau				
EN8 Consommation d'eau totale (par source)	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
Biodiversité				
EN11 Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage de zones riches en biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	▶	2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
EN12 Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	▶	2.3.1 Amont agricole	38
			2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
EN14 Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	●	2.3.1 Amont agricole	38
			2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
Émissions, effluents et déchets				
EN16 Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (en tonnes)	Rejets de gaz à effet de serre	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
EN17 Autres émissions indirectes significatives de gaz à effet de serre (en tonnes)	Rejets de gaz à effet de serre	●	2.3.4 Transport	55
			2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
EN18 Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	●	2.3.4 Transport	55
			2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
EN19 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	●	2.3.4 Transport	55
			2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
EN21 Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie E	46
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51-52
EN22 Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie E	46
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51

Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
Produits et services				
EN26 Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services	• Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
	• Adaptation aux conséquences du changement climatique		2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
	• Prise en compte des impacts du changement climatique			
Transport				
EN29 Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	Adaptation aux conséquences du changement climatique	▶	2.3.4 Transport - partie C	56
Global				
EN30 Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	• Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie B	43
	• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement		2.3.2 Ressources naturelles - partie C	45
			2.3.2 Ressources naturelles - partie F	49
	• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des polluants		2.3.2 Ressources naturelles - partie E	46
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	51
		Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement		2.3.2 Ressources naturelles - partie B
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de tout autre forme de pollution spécifique à une activité		2.3.2 Ressources naturelles - partie F	47
Utilisation des sols		2.3.1 Amont agricole	38	
INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LES PRATIQUES DU TRAVAIL ET LA DIGNITÉ DU TRAVAIL				
Emploi				
LA1 Effectif total par type d'emploi, contrat de travail, zone géographique et par sexe	Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	▶	2.4.1 Engagements sociaux - partie C	63
LA2 Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Embauches et licenciements	▶	2.4.1 Engagements sociaux - partie C	63-64
LA3 Prestations versées aux salariés à temps plein	Rémunérations et évolution	●	5 Comptes consolidés - note 2 - partie K	137
Relations du travail				
LA4 Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (n°87 et 98) Bilan des accords collectifs	▶	2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	62

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
FP3	Pourcentage de temps perdu lié aux conflits sociaux, grèves et /ou lock-outs, par pays	▶	2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Dialogue social	59
Santé et sécurité au travail				
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, etc. Absentéisme	●	2.4.1 Engagements sociaux - partie C	65
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	●	2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Dialogue social	59
			2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Sécurité	59
			2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Conditions de travail	60
Éducation et formation				
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	▶	2.4.1 Engagements sociaux - partie C	65
LA12	Pourcentage des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques, par sexe	●	2.4.1 Engagements sociaux - partie C	65
Diversité et égalité des chances				
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité	●	3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle	96
			2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Diversité	61
			2.4.1 Engagements sociaux - partie C	63
INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME				
Investissement et pratiques d'approvisionnement				
HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs et de contrats incluant des clauses de respect des droits de l'Homme	●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	66
HR2	Pourcentage de fournisseurs, de sous-traitants majeurs et autres partenaires de travail dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	▶	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	66
Non-discrimination				
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures correctives prises	▶	2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Diversité	61
			2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	62

Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
Liberté d'association et négociation collective				
HR5	Opérations et fournisseurs majeurs identifiés pour lesquels le droit à l'exercice de la liberté syndicale et de la négociation collective pourraient être violés	●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	67
	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective Prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux 		2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	62
Travail des enfants				
HR6	Activités et fournisseurs majeurs identifiés comme présentant un risque significatif impliquant le travail des enfants, et mesures prises menées pour contribuer à l'élimination effective du travail des enfants	●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	67
	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective Prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux 		2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	62
Travail forcé et obligatoire				
HR7	Activités et fournisseurs majeurs identifiés comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises pour contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire	●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	67
	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective Prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux 		2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	62
Indicateurs de performance sociétale / Communautés				
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	●	2.4.3 Engagements sociétaux	68
Santé et accessibilité				
FP4	Programme sur la promotion d'un mode de vie favorisant une bonne santé	●	2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle	76
			2.4.3 Engagements sociétaux	68
SO10	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place pour les opérations ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés significatifs sur les communautés locales	▸	2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle	76
			2.4.3 Engagements sociétaux	68

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
Corruption				
SO3	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	2.2.4 Exigences internes - partie A 2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Dialogue social	24 66 59
Politique publique				
SO5	Prises de position politiques et lobbying		2.2.4 Exigences internes - partie A 2.2.5 Engagements externes - partie B	24 32
SO6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques		2.2.4 Exigences internes - partie A 2.2.5 Engagements externes - partie B	24 32
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS				
PR1	Etapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité	Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	2.5.1 Qualité - partie B 2.5.1 Qualité - partie C 2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle	72-74 75 76
FP5	Pourcentage du volume de production produit dans des sites certifiés par une tierce partie indépendante	Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	2.5.1 Qualité - partie B 2.5.1 Qualité - partie C	74 75
FP6	Pourcentage du volume total des ventes de produits dont la quantité de graisse saturée, d'acides gras, de sodium et de sucres ajoutés a été réduite	Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	77
Informations sur les produits et services				
PR3	Type d'information sur les produits et les services requise par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information		2.2.4 Exigences internes - partie B 2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	29 77
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client		2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	77
FP8	Politiques et pratiques de communication auprès des consommateurs sur les ingrédients et les informations nutritionnelles au delà des réglementations		2.3.2 Ressources naturelles - partie F 2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	49 77

Crédit photo : © Barbara GROSSMANN - © piotrszczepanek - Fotolia.com - © Katya Anokhina - AFP Services

Couverture : Eurokapi - www.eurokapi.fr

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



Rue Nicolas Appert – BP 30173
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex France
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60 - Fax: +33 (0)3 20 43 60 00
www.bonduelle.com